

LE MESSAGE DU LIVRE DE ROMAINS

Un commentaire biblique et apostolique



David K. Bernard

LE MESSAGE DU LIVRE DE ROMAINS

Un commentaire biblique et apostolique

DAVID K. BERNARD

Éditions Traducteurs du Roi

Publié en partenariat avec :
Coopérative de littérature française

Cet ouvrage est la traduction française du livre
The Message of Romans de David K. Bernard.
Copyright © 1987 de l'édition originale par
Word Aflame Press. Tous droits réservés.
36 Research Park Court, Weldon Spring, Missouri, É.-U. 63304
www.PentecostalPublishing.com

Traduction : Pablo Cimachowicz
Révision : Laurenza Cacciatore, Liane Grant
et Jean-Marie Roy
Mise en page : Jared Grant

Copyright © 2020 de l'édition française au Canada
Publié par les Traducteurs du Roi, une filiale de Mission Montréal
544 Mauricien, Trois-Rivières (Québec) Canada G9B 1S1
www.TraducteursduRoi.com
Sous l'égide de l'Église Pentecôtiste Unie Internationale,
36 Research Park Court, Weldon Spring, Missouri, É.-U. 63304

*Sauf indication contraire, les textes bibliques sont tirés de la version
Louis Segond, Nouvelle Édition de Genève 1979.*

ISBN 978-2-924148-88-4

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020.
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2020.

Ce livre est sous la protection des lois sur les droits d'auteurs du
Canada. Il est interdit de reproduire ce livre en tout ou en partie
pour des fins commerciales sans permission de *Word Aflame Press*
et des Traducteurs du Roi.

REMERCIEMENTS

Merci à chaque personne, église et organisation
qui a contribué au projet de traduction des livres
requis pour les licences ministérielles de
l'Église Pentecôtiste Unie Internationale.

À Charles, mon ami (et beau-frère)
À Karen, ma petite sœur
À Julie, ma plus jeune sœur

Nota bene : L'usage du masculin comme générique, parfois dans ce document, vise uniquement à alléger le texte ; par exemple, « l'homme », pour faire référence à l'humanité en général.

Avant-propos

Le livre de Romains a été qualifié de chef-d'œuvre théologique du Nouveau Testament, voire de la Bible. Quiconque parvient à maîtriser les notions fondamentales du livre de Romains dispose d'une base solide pour toute étude biblique.

Cette étude de Romains est basée sur la prémisse que ce livre fait partie de la Parole de Dieu qui est divinement inspirée et que, par conséquent, il fait autorité et il est infaillible.

Bien que de nombreux livres aient été écrits au sujet du livre de Romains, très peu ont été écrits dans la perspective pentecôtiste unicitaire — le point de vue le plus biblique et apostolique, selon l'auteur. Le but de ce livre, cependant, n'est pas de défendre une confession ou un dogme préconçu, mais plutôt de faire l'exégèse et l'analyse du livre de Romains. Par la même occasion, l'auteur a tenté d'incorporer des idées négligées et des questions qui n'ont pas été soulevées par des auteurs provenant d'autres confessions. La table des matières se présente sous la forme d'un schéma général du livre de Romains, alors que chaque grande section débute par un schéma plus détaillé.

Le livre original, en anglais, utilise la *King James Version* (KJV) comme texte principal, avec certaines citations provenant de la *New King James Version* (NKJV) et la *New International Version* (NIV).¹ La NKJV n'est pas une nouvelle version, mais plutôt la révision la plus récente et la plus complète

¹ En parallèle, cette traduction utilise la *Nouvelle Édition de Genève* (NEG) comme texte d'étude principal, avec certaines citations provenant de la *Louis Segond* (LSG) et de la *Bible du Semeur* (BDS) ou autres.

de la *KJV* (*en anglais*). Bien que la *KJV* ait été produite à l'origine en 1611, elle a subi de nombreuses révisions. La *KJV* le plus souvent utilisée aujourd'hui est en fait l'édition de 1769, du Dr Blayney d'Oxford. Le vocabulaire de la *NKJV* a été mis à jour, ainsi que sa ponctuation et sa grammaire, tout en se voulant une traduction fidèle, et en conservant la forme et le style traditionnel.

La *KJV* et la *NKJV* ont toutes deux comme fondation le *Textus Receptus* (le « texte reçu ») — le texte traditionnel grec du Nouveau Testament soutenu par plus de 90 % des manuscrits. La majorité des érudits utilisent aujourd'hui un texte grec légèrement différent, que l'on appellera ici l'« édition critique ». Il s'agit du texte de Nestle-Aland (26^e édition) et du texte de l'Alliance biblique universelle (3^e édition) du Nouveau Testament en grec. Lorsque l'édition critique omet un mot ou une phrase importante ou qu'il s'écarte de manière significative du *Textus Receptus*, ce livre en fait mention. Comme le lecteur le constatera, les différences sont minimes ; aucune d'elles n'affecte de manière significative le contenu doctrinal.

Ce livre est le fruit de cinq années d'enseignement de l'Épître aux Romains au *Jackson College of Ministries*. Chaque année consacrée à l'étude de Romains a apporté à l'auteur de nouvelles perspectives, enrichi sa réflexion et alimenté son inspiration. Puisse le lecteur retirer autant de bienfaits de cette étude de la Parole de Dieu.

Introduction

- La nécessité de la théologie
- L'inspiration et la place dans le canon
- Le texte
- L'auteur
- La date et le lieu de rédaction
- Le premier public cible
- L'objectif
- Le style et la structure
- Un résumé du contenu
- La définition des termes clés

Introduction

Le livre de Romains est l'un des livres les plus puissants et les plus influents de la Bible. Il se classe au premier rang des écrits de Paul, tant par sa profondeur et sa signification théologique que par sa longueur. Il aborde la doctrine chrétienne du salut, avec plus de détails que tout autre livre biblique. Ses concepts théologiques s'appliquent à toute l'humanité, indépendamment du lieu, de la culture ou de l'époque.

La nécessité de la théologie

Avant d'aborder les faits concernant le livre de Romains, il est important d'établir la nécessité d'étudier la Bible, à partir d'une perspective théologique. Par théologie, nous entendons une étude méthodique et logique de la doctrine biblique.

L'étude de la théologie nous permet de développer un système de pensée organisé, dans les domaines doctrinaux. Cela nous permet en premier lieu de faire une défense cohérente de la foi et, en second lieu, de nous familiariser avec tout le matériel biblique relatif à des doctrines particulières. De cette façon, nous pouvons accomplir ce à quoi nous exhortent les Écritures : (1) à être des gens éprouvés, des ouvriers studieux et assidus, qui n'ont point à rougir, mais qui dispensent droitement (qui manipulent correctement) la parole de la vérité (II Timothée 2 : 15); (2) à utiliser les Écritures de manière utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice (II Timothée 3 : 16); (3) à être bien ancrés dans nos croyances, plutôt que d'être emportés à tout vent de doctrine (Éphésiens 4 : 14); et (4) à être prêts à défendre l'espérance qui est en vous, devant tous ceux qui vous en demandent raison (I Pierre 3 : 15).

Certains supposent, à tort, que la théologie a un effet paralysant sur la spiritualité. Rien n'est plus faux. Une étude sincère de la doctrine biblique, faite dans un esprit de prière, renforcera la spiritualité réelle. En fait, la vraie spiritualité, par opposition au mysticisme ou à l'existentialisme, ne peut se développer qu'à partir d'une solide compréhension de la Parole de Dieu. La vérité nous libère spirituellement (Jean 8 : 32). Plus nous comprenons les principes divins, plus la puissance de Dieu agira dans nos vies et dans nos églises.

Il est tout aussi faux de considérer qu'il y a peu de liens entre les croyances doctrinales, d'une part, et le caractère ou le mode de vie, d'autre part. Au contraire, ce que nous croyons détermine certainement notre comportement. Une perspective doctrinale inexacte ou erronée affecte certainement notre mode de vie, nos actes et nos choix. Plus nous assimilons les principes divins, plus nous devenons semblables à Christ, dans notre vie quotidienne.

La manière d'acquérir une plus grande maturité dans la foi consiste à maintenir un équilibre entre théologie et spiritualité. Nous devons être aussi zélés pour étudier et méditer la Parole de Dieu que pour adorer Dieu et nous réunir les uns avec les autres. Nous devons être aussi zélés pour prier et adorer que pour étudier.

Dans une certaine mesure, chaque ministre doit être un théologien et chaque théologien doit être un ministre. Pour servir les autres, nous devons avoir les Écritures comme fondation. Notre esprit doit être imprégné de la Parole de Dieu. Nos conseils et notre prédication doivent proclamer non pas nos propres idées, mais des principes divins. D'autre part, chaque étudiant de la Bible ne doit pas se contenter de théoriser, isolé dans une tour d'ivoire, mais s'engager concrètement dans un ministère. La Parole de Dieu devient vivante quand nous la mettons en pratique. Ce n'est qu'en l'appliquant à tous les aspects de la vie que nous comprenons vraiment la Parole de Dieu.

L'inspiration et la place dans le canon

Puisque le livre de Romains fait partie de la Bible, la véracité de son inspiration repose directement sur la véracité de la Bible, dans son ensemble. En fait, à certains endroits, le livre de Romains se réclame de l'autorité des Écritures. Mais au départ, ce livre revendique la paternité d'un apôtre choisi par Dieu (Romains 1 : 1). L'auteur a affirmé que ses paroles étaient vraies (Romains 9 : 1). Il a exhorté ses lecteurs à se séparer de ceux qui refusaient d'obéir aux doctrines qu'ils avaient apprises, ce qui incluait certainement les doctrines du livre même (Romains 16 : 17). Si nous acceptons la véracité du livre de Romains, nous devons accepter l'affirmation que ce livre est la Parole de Dieu inspirée.

En affirmant que le livre de Romains est inspiré de Dieu, la chrétienté entière a reconnu sa place légitime dans le canon (la liste des livres reconnus comme faisant partie des Écritures). Dès les tout premiers temps, l'Église a reconnu la canonicité de Romains. Pierre a fait référence à toutes les Épîtres de Paul en parlant d'Écriture, ce qui englobait certainement ce livre, et qui était peut-être son Épître principale (II Pierre 3 : 15-16). Nombreux dirigeants, au cours de l'histoire ancienne de l'Église, ont cité ou fait allusion à Romains en tant qu'Écriture. Par exemple, entre l'an 90 et l'an 150 apr. J.-C., Polycarpe, Clément de Rome et la *Didachè* ont cité ou fait allusion au livre de Romains, et Irénée l'a déclaré authentique. Justin de Naplouse, Clément d'Alexandrie, Origène, et Tertullien l'ont qualifié d'ouvrage faisant autorité. Il n'existe aucune trace d'une quelconque contestation de son authenticité ou de sa canonicité. Tous les premiers canons, les traductions et décrets des conciles l'ont reconnu comme partie intégrante du Nouveau Testament.

Le texte

Les érudits s'accordent généralement pour dire que les seize chapitres de Romains appartiennent tous à ce livre, et qu'ils ont été rédigés par un seul auteur. Tous les manuscrits grecs de Romains comprennent les seize chapitres. Dans l'Antiquité, certaines personnes ont fait circuler le livre sans le seizième chapitre, et d'autres ont même omis le quinzième. Puisque le chapitre 16 consiste principalement en des salutations aux saints de Rome, il est compréhensible que certains l'aient omis, lorsqu'ils ont fait circuler le livre parmi d'autres églises. Compte tenu du contenu non doctrinal de ce chapitre, il n'y aurait eu aucune raison pour quiconque de l'inclure, s'il n'était pas authentique. Personne n'aurait eu intérêt à forger un tel chapitre.

L'omission du chapitre 15, dans certains manuscrits, semble résulter de l'influence de Marcion, un hérétique de l'Église primitive qui a répudié l'Ancien Testament. Or, le chapitre 15 contient une série de citations de l'Ancien Testament, et il décrit l'Ancien Testament comme ayant été écrit pour notre instruction (Romains 15 : 4). Il n'est pas surprenant que Marcion l'ait mis de côté, comme il l'a fait dans beaucoup d'autres parties du Nouveau Testament. La première moitié du chapitre 15 poursuit et conclut la réflexion amorcée au chapitre 14. Il est donc clair que le chapitre 14 n'est pas complet sans le chapitre 15 et qu'il ne saurait être la fin du livre.

Ce commentaire, dans sa version originale en anglais, a principalement recours à la *NKJV* pour la traduction anglaise de l'Épître, avec quelques citations tirées de la *KJV*.ⁱⁱ Ceci a l'avantage d'éviter les mots et la ponctuation archaïque qui se retrouve dans les versions précédentes de la Bible. De plus, la *KJV* ne facilite pas toujours une étude doctrinale détaillée, basée sur des mots clés, car, pour des raisons de style et de contexte, la *KJV* a parfois recours à différents mots

ⁱⁱ Voir la note précédente par rapport aux versions françaises.

pour traduire le même terme grec. Lorsque la *NKJV* suit cette pratique, ce commentaire vise à fournir les renseignements supplémentaires dans les passages clés.

Les versions anglaises *KJV* et *NKJV* sont basées sur le texte grec d'Érasme de 1527. Ce texte ne tient pas compte des preuves contenues dans les anciens manuscrits découverts depuis lors ni des conclusions de la critique textuelle moderne. Afin de fournir le maximum d'informations possible, ce livre signale les mots ou les expressions importantes qui, selon la majorité des érudits contemporains, ne font pas partie intégrante du texte grec. De plus, ce livre mentionnera également toute autre variation significative, par rapport à l'édition critique actuelle.

L'auteur

Puisque le livre de Romains fait partie de la Parole inspirée de Dieu, c'est lui qui, en définitive, en est le véritable Auteur. Dieu s'est servi d'un représentant humain pour écrire le livre et, selon Romains 1 : 1, cet auteur humain était Paul.

Paul, dont le nom hébreu était Saul, était un Juif très pieux et très instruit (Actes 22 : 3 ; Philippiens 3 : 4-6). À l'origine, il persécutait les chrétiens avec acharnement ; mais après une expérience miraculeuse de conversion, il a commencé à prêcher l'Évangile auquel il s'opposait auparavant. Il a reçu son appel apostolique de Dieu et sa compréhension de l'Évangile par une révélation de Jésus-Christ (Galates 1 : 1, 11-12). Il est devenu l'apôtre par excellence auprès des Gentilsⁱⁱⁱ, le plus grand missionnaire de l'Église primitive et l'auteur d'une grande partie du Nouveau Testament. La conversion de Paul est racontée dans Actes 9 et Actes 22, alors qu'Actes 13 à 28 décrit son ministère.

ⁱⁱⁱ N.d.T. Par souci de clarté, dans ce volume (à l'exception des citations des Écritures), le mot « païen » est utilisé pour traduire le mot « *pagan* » qui par sa nature signifie non-croyant. Le mot « Gentils » est utilisé pour désigner les non-Juifs, étant donné que les Gentils peuvent également croire en Dieu.

Les érudits s'accordent à dire que Paul a écrit Romains. Seuls quelques rares critiques radicaux ont contesté ce point de vue, mais leurs conclusions n'ont pas été largement acceptées. Pour les croyants de la Bible, la déclaration de Romains 1 : 1 est définitive.

Paul a dicté le contenu de Romains à un scribe chrétien nommé Tertius (Romains 16 : 22). Ce serait apparemment Phœbé, une ouvrière de l'église de Cenchrées, qui a livré la lettre, à la demande de Paul (Romains 16 : 1-2).

La date et le lieu de rédaction

De nombreux indices, contenus dans le livre, suggèrent fortement que Paul a écrit le livre de Romains durant les trois mois de son troisième voyage missionnaire à Corinthe (Actes 20 : 2-3). Paul avait prêché l'Évangile jusqu'en Illyrie (au nord de la Grèce), mais pas encore à Rome (Romains 1 : 13 et 15 : 19). Il était en voie d'effectuer une collecte de fonds (une offrande) en Macédoine et en Achaïe (où se trouvait Corinthe), pour l'apporter aux pauvres parmi les saints de Jérusalem (Romains 15 : 25-26). Paul a discuté de cette offrande avec les Corinthiens (I Corinthiens 16 : 1-4 et II Corinthiens 8 : 9), et il a accompli cette tâche à la fin de son troisième voyage missionnaire (Actes 24 : 17). Au moment où Paul écrivait Romains, il demeurait chez Gaïus (Romains 16 : 23), un membre de l'église corinthienne que Paul avait baptisé personnellement (I Corinthiens 1 : 14). La ville d'où Paul a écrit avait un trésorier, ce qui indique que c'était une capitale provinciale ou, du moins, une grande ville (Romains 16 : 1-2). Paul a mentionné Cenchrées, le port maritime oriental de Corinthe, comme s'il en était proche (Romains 16 : 1-2). Bref, tout indique qu'il s'agissait du séjour de Paul à Corinthe, lors de son troisième voyage missionnaire.

Compte tenu de ces preuves, la plupart des érudits situent la rédaction de Romains durant l'hiver 57-58 apr. J.-C., probablement au début de l'an 58, et peut-être en février. D'autres

la font remonter d'un an. Ces deux dates se situent dans la première moitié du règne de l'empereur Néron (54-68 apr. J.-C.), une période relativement paisible et prospère pour la ville de Rome. Cela fait aussi de Romains l'un des premiers livres du Nouveau Testament à avoir été écrits. C'est l'une des premières Épîtres pauliniennes, n'étant précédée que par Thessaloniciens, Galates et Corinthiens.

Le premier public cible

Le livre de Romains est une lettre. Paul l'a adressé aux croyants chrétiens de la ville de Rome (Romains 1 : 7). Capitale de l'Empire romain, Rome était la ville la plus grande et la plus importante, aux jours de Paul. À cette époque, Rome comptait une population estimée à plus de 4 millions d'habitants, dont une importante population juive — assez importante pour soutenir au moins onze synagogues.¹ La religion polythéiste traditionnelle de Rome périssait, et il y avait apparemment, parmi les Gentils, un grand nombre de personnes « craignant Dieu ». Ces gens fréquentaient la synagogue et se conformaient aux commandements moraux, mais sans devenir officiellement des prosélytes juifs, par la circoncision.

L'église de Rome comprenait apparemment un grand nombre de personnes. Romains 16 indique que les croyants se réunissaient en plusieurs groupes à travers la ville. En l'an 64 de notre ère, l'historien romain Tacite a noté l'existence d'une « multitude immense » de chrétiens à Rome.² Les commentaires de Paul suggèrent que l'église était forte et mûre, et qu'elle existait depuis déjà un certain nombre d'années (Romains 15 : 14, 23-24).

Qui a fondé l'église à Rome ? Certainement pas Paul, car il n'y était jamais allé. L'Église catholique romaine prétend que Pierre a fondé l'église de Rome, mais des éléments internes excluent cette possibilité. Paul a déclaré expressément qu'il ne construirait pas sur les fondations d'un autre homme (Romains 15 : 20), mais qu'il avait l'intention d'aller à Rome

pour les édifier et leur communiquer « quelque don spirituel » (Romains 1 : 11-15). De plus, si Pierre était l'évêque fondateur et le dirigeant de l'église de Rome, Paul l'aurait certainement inclus parmi les vingt-huit saints romains qu'il mentionne dans Romains 16 : 3-16.

Il est possible que certains Juifs romains présents à Jérusalem, le jour de la Pentecôte, aient reçu l'Esprit Saint et qu'ils soient retournés à Rome avec l'Évangile (Actes 2 : 10). Peut-être quelques parents du centurion romain, Corneille, ont-ils apporté l'Évangile à Rome (Actes 10). Si ce n'est pas le cas, l'église de Rome a probablement vu le jour à la faveur des migrations de chrétiens venus d'autres parties de l'Empire romain, probablement à partir des églises que Paul avait établies en Asie mineure. Cela semble probable, puisque Paul connaissait déjà beaucoup de croyants à Rome, ayant converti certains d'entre eux, ou ayant travaillé avec d'autres à répandre l'Évangile (Romains 16 : 3-16).

Il semble que la majeure partie de l'église, à Rome, était constituée de Gentils (Romains 1 : 5, 11 : 13, 15 : 14-16). Toutefois, il y avait apparemment, dans cette église, un bon nombre de chrétiens d'origine juive (Romains 4 : 1, 9 : 10). Paul s'attendait à ce que ses lecteurs soient familiers avec la loi, en laissant ainsi entendre que plusieurs dans l'église étaient des Juifs, des prosélytes juifs, ou des Gentils, des personnes « craignant Dieu » (Romains 7 : 1).

Bien sûr, comme Paul l'a reconnu dans une autre de ses lettres, ses écrits s'appliquaient non seulement à l'église locale à laquelle il s'adressait, mais bien à tous les chrétiens (I Corinthiens 1 : 2).

L'objectif

L'objectif immédiat de la lettre était pour Paul d'informer les croyants romains de son intention de leur rendre visite très bientôt (Romains 1 : 11-13).

Outre cette occasion immédiate d'écrire, Paul avait en tête, de toute évidence, un but plus grand. Il voulait faire un exposé ordonné et complet de l'Évangile. Dans l'ensemble, le livre de Romains ressemble plus à un traité doctrinal qu'à une lettre.

Pourquoi Paul a-t-il ressenti le besoin d'adresser un tel traité aux Romains ? Il ne cherchait pas à répondre à des problèmes internes propres à cette église ni à dénoncer un groupe particulier de faux docteurs. Il reconnaissait la maturité de l'église de Rome, mais en tant qu'apôtre aux Gentils, il se sentait vivement responsable de cette église, qui se trouvait dans la plus importante ville non juive. Comme il n'avait jamais été capable de les enseigner en personne, il se sentait obligé, en vertu de son appel divin, de leur transmettre par écrit le message que Dieu lui avait donné (Romains 15 : 14-16).

Par cet exposé doctrinal, il cherchait à obtenir leur soutien pour ses efforts missionnaires, sous forme de prières et sous d'autres formes (Romains 15 : 24, 30). Qui plus est, il voulait les protéger contre les fausses doctrines et les impliquer dans la défense de la vérité. Il savait que des judaïsants et d'autres faux docteurs les attaqueraient, et il voulait les équiper pour qu'ils puissent résister à l'erreur et lutter pour la vérité.

C'est dans ce but plus grand, poursuivi par l'Épître, que nous pouvons apercevoir la main de Dieu à l'œuvre. Dieu a inspiré Paul à écrire le livre de Romains, afin que l'église dispose d'une déclaration claire et puissante de l'Évangile du salut par la foi. En tant que tel, Dieu a conçu ce livre pour qu'il puisse avoir une portée universelle.

Le style et la structure

Le style de l'Épître aux Romains est typiquement paulinien ; le texte est parsemé, d'un bout à l'autre, de termes et d'expressions que Paul préfère. Les sections sur la justification par la foi et la vie du croyant (Chapitres 3 à 8) sont étroitement liées à une précédente lettre de Paul, celle aux Galates. La section sur la façon de vivre du chrétien (chapitres 12 à 15) a beaucoup

d'enseignements en commun avec la lettre précédente de Paul, à savoir I Corinthiens.

Paul a rédigé Romains dans un style fort et puissant. Bien que Paul ait adressé la lettre à l'église qui est à Rome, il a fait valoir ses arguments de manière à lui donner une pertinence universelle.

Le livre de Romains est fortement doctrinal. Il contient plus de citations de l'Ancien Testament que toutes les autres Épîtres pauliniennes réunies (à l'exception d'Hébreux). Sa présentation de la doctrine est systématique et logique. En conséquence, Romains est le plus formel des livres de Paul, et même de tous les livres de la Bible.

Structurellement, nous pouvons diviser le livre en trois grandes sections :

- (1) *Prologue* — présentation personnelle (1 : 1-17) ;
- (2) *Corps de l'ouvrage* — fond ou contenu doctrinal (1 : 18 à 15 : 13) ;
- (3) *Épilogue* — conclusion personnelle (15 : 14 à 16 : 27).

Un résumé du contenu

Romains 1 : 16-17 énonce le thème du livre : L'Évangile de Christ est la puissance de Dieu pour le salut. Ce pouvoir salvateur vient en aide à tous ceux qui croient. Les justes vivront par la foi.

Nous pouvons diviser le corps de l'Épître en cinq points majeurs, tous centrés autour de la justice de Dieu, qu'il accorde aux croyants :

- (1) *La culpabilité universelle* – Le besoin universel de la justice de Dieu (1 : 18 à 3 : 20) ;
- (2) *La justification par la foi* — le moyen de recevoir la justice de Dieu (3 : 21 à 5 : 21) ;
- (3) *La vie du croyant* — la vie de sainteté qui résulte du fait de recevoir la justice de Dieu (6 : 1 à 8 : 39) ;

- (4) *La situation d'Israël* — le rejet par Israël de la justice de Dieu par rapport au passé, au présent et au futur (9 : 1 à 11 : 36);
- (5) *Les exhortations concrètes pour la vie chrétienne* — la justice de Dieu dans la vie quotidienne (12 : 1-15 : 13).

Ainsi que le démontre ce bref canevas, Romains est organisé de façon très logique. Il prouve d'abord que tous sont pécheurs et que tous ont besoin du salut. Il explique ensuite comment tous les hommes peuvent être sauvés : par la foi en Christ, basée sur la mort et la résurrection de Christ. Puis, il décrit la nouvelle vie qui résulte du fait d'être sauvé : une vie de sainteté et de marche selon l'Esprit. Après quoi, il traite d'une objection très sérieuse à l'enseignement de Paul, à son époque : pourquoi le peuple choisi par Dieu, Israël, n'a-t-il pas suivi cette doctrine du salut par la foi ? Enfin, il donne quelques instructions très pratiques, concernant la conduite des justes dans leurs relations avec Dieu, l'Église, l'humanité, l'état, et les uns envers les autres.

Bien que Romains enseigne la doctrine dans un ordre organisé et rationnel, il ne s'agit pas d'une théologie systématique, à proprement parler. En d'autres termes, l'Épître n'essaie pas d'aborder toutes les doctrines majeures et de les présenter dans un système complet. Par exemple, les discussions systématiques sur la christologie et l'eschatologie sont totalement absentes de l'Épître aux Romains. Certes, on y trouve des allusions à la forte croyance de Paul en la divinité de Christ (Romains 9 : 5; 14 : 10-11); mais c'est dans Colossiens que l'on trouve son traitement systématique de la christologie. De même, Paul effleure les événements de la fin des temps (Romains 11 : 25-27), mais nous trouvons sa présentation spécifique de l'eschatologie dans I et II Thessaloniens.

De plus, Romains ne contient pas de discussion détaillée sur la repentance, le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit, puisque Paul s'adressait à des croyants qui avaient déjà fait

cette expérience. Les chapitres 6 et 8 de Romains contiennent cependant des allusions importantes à ces événements passés. Nous devons aussi reconnaître que le livre de Romains ne mentionne presque jamais le pardon ou la rémission des péchés ; lorsqu'il parle de conversion, il le fait presque toujours en termes de justification. Ce sont là deux manières importantes de voir, dans le salut, l'œuvre de Dieu.

Bien que Romains ne soit pas en réalité une théologie systématique traitant de l'ensemble de la doctrine chrétienne, cette Épître couvre de nombreux principes importants, d'une manière globale. Il y est question, par exemple, de la doctrine du péché, de la justification par la foi, de la justice, de la grâce, de la loi et de la sainteté.

La définition des termes clés

À ce stade, il est utile de définir certains termes clés de doctrine, qui figurent dans le texte de Romains de la LSG ou de la NEG, ainsi que dans ce commentaire.

Chair : 1) Le corps physique (2 : 28). 2) L'humanité (3 : 20). 3) La nature humaine, y compris la postérité humaine naturelle (1 : 3), la faiblesse humaine (6 : 19), et l'humanité sans péché de Christ (8 : 3). 4) La nature humaine pécheresse avec ses désirs pécheurs, y compris la nature humaine non régénérée avant la conversion (8 : 8-9), et la nature pécheresse encore présente chez le croyant (7 : 18).

Charnel : de la chair, naturel, et en particulier : 1) physique, matériel (15 : 27). 2) de la nature humaine pécheresse (8 : 6-7).

Colère de Dieu : Attitude judiciaire de Dieu à l'égard du pécheur ; haine du péché et punition du pécheur (1 : 18).

Esprit : 1) L'esprit humain, la partie spirituelle de l'homme qui est consciente de Dieu, par opposition à la partie

naturelle (littéralement, « psychique ») de l'homme (1 : 9). 2) L'Esprit de Dieu ; le Saint-Esprit ; l'Esprit de Christ (1 : 4, 8 : 11).

Évangile : La bonne nouvelle de Jésus, mort, enseveli et ressuscité pour notre salut (1 : 1, 16). (Voir I Corinthiens 15 : 1-4.)

Exhortation : Encouragement, réconfort (12 : 8).

Expiation : 1) Une couverture pour le péché ; une satisfaction de la justice divine. Dans ce sens, le terme ne figure que dans l'Ancien Testament (Exode 29 : 33), mais le mot *propitiatoire* de la NEG dans Romains 3 : 25 signifie « une victime destinée à expier les péchés », comme le rend la BDS. 2) Dans la version anglaise *KJV*, le mot *atonement* (expiation) dans Romains 5 : 11 devrait être traduit par « réconciliation ».

Faire mourir (NEG) : mettre à mort, tuer (8 : 13).

Foi : La réponse positive de l'homme à la grâce de Dieu, qui inclut à la fois l'acceptation et l'appropriation (ou l'application). Les moyens par lesquels l'homme s'approprie la grâce de Dieu. Cela comprend la confiance, l'assurance, l'engagement et l'obéissance (3 : 22).

Foi salvatrice : Acceptation de l'Évangile de Jésus-Christ comme le seul moyen de salut et l'obéissance à cet Évangile (application ou appropriation de cet Évangile).

Grâce : La faveur et les bénédictions non méritées de Dieu envers l'homme ; l'œuvre de salut de l'homme par Dieu (3 : 24).

Justification : (Voir la forme verbale pour les citations provenant des Écritures.) 1) L'acte par lequel Dieu déclare qu'un pécheur est juste. 2) Quelque chose qui montre ou démontre qu'on est juste.

Justifier : (1) déclarer juste, considérer quelqu'un comme juste (3 : 26, 28). (2) Montrer ou démontrer que l'on est juste (3 : 26 ; Jacques 2 : 24).

Loi : (1) Les cinq livres de Moïse (3 : 21). (2) L'Ancien Testament (3 : 19). (3) Un principe (3 : 27). (4) La loi de Dieu ; la loi morale de Dieu ; la volonté révélée de Dieu à un moment donné (2 : 14 ; 3 : 20). (5) La loi de Moïse (3 : 28).

Ministre : (1) Nom : serviteur ou diacre (13 : 4, 15 : 8, 16 : 1). Verbe [exercer un ministère] : servir ; aider ; fournir de l'aide (12 : 7). (2) Nom : serviteur public, administratif ou sacerdotal (13 : 6).

Propitiatoire : (1) Lieu d'expiation. (2) Sacrifice d'expiation ; quelque chose qui permet à Dieu de pardonner le péché sans violer ses principes de justice ; une offrande qui détourne la juste colère divine ; une offrande qui satisfait la justice divine (3 : 25).

Réconciliation : La restauration à une relation, restauration à la faveur (5 : 10-11).

Rédemption : La libération totale à la suite du paiement d'un prix (3 : 24).

Réprouvé (NEG) : qui ne résiste pas à l'épreuve, qui est non qualifié, sans valeur, de base, avilissant, dépravé. Un esprit réprouvé est un esprit qui ne sait plus faire la distinction entre le bien et le mal (1 : 28).

Sanctification : La séparation d'avec le péché, sainteté, cheminement pour devenir réellement juste (6 : 19-22). Elle consiste en un premier acte de séparation d'avec le péché, à la nouvelle naissance, ainsi qu'une œuvre progressive de croissance dans la sainteté jusqu'à la fin de cette vie. La NEG, traduit parfois le même mot grec par « sainteté » (y compris Romains 6 : 19, 22) et parfois par « sanctification » (notamment dans I Corinthiens 1 : 30 et II Thessaloniens 2 : 13).

Vieil homme : Le style de vie non régénéré, la domination du péché (6 : 6). (Voir aussi Éphésiens 4 : 22 et Colossiens 3 : 9.)

Notes

¹ D. Edmund Hiebert, *An Introduction to the Pauline Epistles*, Chicago : Moody Press, 1954, p. 165.

² *Ibid*, p. 171.

SECTION 1

Prologue

(1 : 1-17)

Présentation personnelle

- A. La salutation (1 : 1-7)
- B. L'intérêt personnel de Paul (1 : 8-15)
- C. Le thème de l'Épître (1 : 16-17)

Prologue (1 : 1-17)

L'introduction de l'Épître de Paul aux Romains comprend un long prologue, une brève présentation des projets de voyage de Paul et du but qui l'a poussé à écrire, ainsi qu'une déclaration puissante du thème de l'Épître.

A. La salutation (1 : 1-7)

(1) Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à être apôtre, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu (2) — Évangile qui avait été promis auparavant de la part de Dieu par ses prophètes dans les saintes Écritures; (3) il concerne son Fils, né de la postérité de David, selon la chair, (4) déclaré Fils de Dieu avec puissance, selon l'Esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ notre Seigneur; (5) par lui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour amener en son nom à l'obéissance de la foi tous les païens, (6) parmi lesquels vous êtes aussi, vous qui avez été appelés par Jésus-Christ — (7) à tous ceux qui, à Rome, sont bien-aimés de Dieu, saints par vocation : Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ!

Le livre de Romains commence par une salutation typique d'une lettre, à l'époque du Nouveau Testament. Une telle lettre commençait par le nom de l'expéditeur, puis le nom du destinataire, et comprenait une formule de salutation. Paul a élargi cette formule et lui a donné une riche phraséologie chrétienne.

Verset 1. Paul s'est d'abord présenté comme un serviteur de Jésus-Christ, une expression qui rappelle celle utilisée par les prophètes de l'Ancien Testament : « serviteur de Jéhovah ». Le mot grec est *doulos*, qui signifie littéralement : « un esclave ». Pour Paul, le titre le plus élevé, la plus noble marque de distinction, c'était d'être un esclave dévoué de Jésus-Christ.

Ensuite, Paul se décrit lui-même comme ayant été appelé par Dieu à être apôtre, ce qui signifie littéralement : « un envoyé », c'est-à-dire un messenger. Certes, Paul ne prétendait pas être l'un des Douze (I Corinthiens 15 : 5), il a été envoyé par l'Église et l'Esprit Saint comme apôtre auprès des Gentils (Actes 13 : 1-4, 14 : 14; Galates 2 : 7-9). Il a été appelé à être un apôtre, et il a été choisi pour la prédication de l'Évangile de Dieu. Aucun mortel n'aurait pu lui donner ce ministère ; il l'a reçu directement de Dieu (Galates 1 : 1 ; 15-16).

L'Évangile est, littéralement, « la bonne nouvelle » du salut. Elle ne vient pas de l'homme, mais trouve sa source en Dieu. Cette bonne nouvelle, c'est que Jésus est venu dans ce monde comme Dieu manifesté dans la chair, qu'il est mort pour nos péchés, qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité (I Corinthiens 15 : 1-4).

Verset 2. Cet Évangile n'est pas nouveau. Dieu l'avait promis auparavant, par la bouche des prophètes de l'Ancien Testament. En effet, l'Ancien Testament a prédit la naissance de Christ (Ésaïe 7 : 14 ; 9 : 6), sa souffrance et sa mort pour nos péchés (Ésaïe 53), son ensevelissement (Psaume 16 : 10), sa résurrection (Psaume 16 : 9-11 ; et 110 : 1), ainsi que la nouvelle alliance (Jérémie 31 : 31-34) et le déversement de l'Esprit (Joël 2 : 28-29). Le livre de Romains prend bien soin d'appuyer sur l'Ancien Testament tous les points cruciaux de la doctrine qu'il expose. (Voir 1 : 17, 3 : 10-21 et 4 : 1-8, par exemple.)

Verset 3. L'Évangile concerne le Fils de Dieu, Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous. Le terme *Fils* fait allusion à la manifestation de Dieu dans la chair. En tant qu'homme, Jésus est le Fils de Dieu — la manifestation de Dieu dans la chair

— car l'Esprit de Dieu était à l'origine de la conception qui a eu lieu dans le sein de Marie (Luc 1 : 35). Quant à sa nature divine, Jésus est le seul Dieu révélé dans l'Ancien Testament. Quant à sa nature humaine, Jésus est le descendant de David (Matthieu 1 : 1 ; Luc 3 : 31), engendré de Dieu et né de Marie.

Verset 4. La résurrection de Christ d'entre les morts a déclaré ou dévoilé au monde entier qu'il était vraiment le Fils de Dieu. La puissance surnaturelle est à l'origine de cette résurrection, et en particulier, la puissance de l'Esprit de sainteté. Cet Esprit de sainteté n'est autre que la nature sainte et divine de Christ, car il s'est ressuscité d'entre les morts (Jean 2 : 19-21). Les versets 3 et 4 font contraste entre l'humanité de Christ («selon la chair») et sa divinité («selon l'Esprit de sainteté»). «L'Esprit de sainteté» de Christ est le Saint-Esprit. Du point de vue linguistique, les deux phrases sont équivalentes. En effet, «le Seigneur est l'Esprit» (II Corinthiens 3 : 17). En grec, l'expression «les morts» est au pluriel, ce qui indique que la résurrection du corps de Christ n'est que la première parmi de nombreuses résurrections physiques qui auraient lieu par la puissance de son Esprit (Romains 8 : 11 ; I Corinthiens 15 : 20-23).

Verset 5. Par Christ, Paul a reçu «la grâce et l'apostolat», ce qui signifie peut-être «la grâce de l'apostolat». La grâce est la faveur non méritée de Dieu. Dieu a accordé cette grâce à Paul, afin qu'elle produise en lui «l'obéissance de la foi» (16 : 26) ou le fait d'«obéir en croyant» (*BDS*).

La foi ne signifie pas ici la doctrine, mais la croyance elle-même. Dès le début, le livre de Romains indique clairement que la foi authentique produit toujours l'obéissance et qu'elle ne peut en être séparée. La justification par la foi est inséparablement liée à l'obéissance à l'Évangile. Ce concept est réitéré à la fin du livre (15 : 18 ; 16 : 26).

Dieu veut des croyants obéissants parmi toutes les nations — c'est-à-dire les Gentils — pour la gloire de son nom. Dieu veut que le nom de Jésus soit exalté par tous. Par cette déclaration,

la salutation de Paul a touché tous les aspects essentiels du salut du Nouveau Testament : l'Évangile, le Seigneur Jésus-Christ, l'Incarnation, la résurrection, l'Esprit, la sainteté, la grâce, la foi, l'obéissance, et le nom de Jésus. Cette salutation annonce le thème du livre — la justification par une foi obéissante — et présente cette doctrine comme un accomplissement de l'Ancien Testament.

Verset 6. Les lecteurs de Paul étaient des gens qui avaient été appelés et qui appartenaient à Jésus-Christ. Ils comptaient parmi les Gentils appelés à appartenir à Christ.

Verset 7. Paul s'adressait particulièrement à l'église de Rome. En vertu de leur appel à être à Christ, ces gens étaient aimés de Dieu et aussi appelés à être saints, c'est-à-dire sanctifiés, séparés et dévoués. Le Nouveau Testament se sert de ce terme pour tous les croyants, et tous les croyants doivent être séparés d'avec le péché et dévoués à Dieu. Tous doivent être le peuple saint de Dieu.

La formule de salutation chrétienne que Paul emploie est « grâce et paix ». La salutation grecque standard était *chairein* (« salutations »), mais Paul utilise *charis* (« grâce »). La salutation hébraïque standard était *shalom* (« paix ») ; Paul utilise ici l'équivalent grec, combinant ainsi dans une phrase chrétienne à la fois les formules de salutations grecque et hébraïque. La grâce (la faveur non méritée) est la cause ; la paix (l'harmonie avec Dieu et la tranquillité de l'âme qui en découle) est le résultat. Ces deux éléments viennent de Dieu notre Père par le Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire grâce à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection — l'œuvre médiatrice — de l'homme Jésus-Christ (I Timothée 2 : 5).

Cette formule de salutation est typique des Épîtres de Paul. Ce n'est pas une allusion au trinitarisme. Si tel était le cas, il faudrait répondre à la question suivante : pourquoi omet-il le Saint-Esprit ? Au contraire, la salutation souligne la nécessité non seulement de reconnaître Dieu comme Créateur et Père (ce que les Juifs et de nombreux païens faisaient), mais aussi

de reconnaître la révélation de Dieu en Christ. Il souligne que le salut de Dieu ne vient que par Christ.

L'article défini (« le ») n'apparaît pas en grec, devant « Seigneur Jésus-Christ ». Ainsi, le verset 7 dit littéralement : « Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et Seigneur Jésus-Christ. » La conjonction grecque ici est *kai*, qui peut signifier « même » aussi bien que « et », selon le contexte. Ainsi la phrase pourrait signifier « de la part de Dieu notre Père, même le Seigneur Jésus Christ. »

Lorsque nous comparons Romains 1 : 7 avec des phrases similaires, ailleurs dans les Épîtres de Paul, nous y trouvons une forte indication que Paul voulait identifier Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ comme étant le même être. Par exemple, II Thessaloniens 1 : 12, I Timothée 5 : 21, II Timothée 4 : 1 et Tite 2 : 13 identifient tous Dieu et Jésus-Christ comme un seul et même être. Ceci est particulièrement clair, puisque la règle de Granville Sharp s'applique au texte grec de ces versets : Si deux noms du même nombre, du même genre et du même cas sont reliés par *kai* et si le premier nom est accompagné de l'article défini, mais pas le second, les deux noms font allusion à la même chose.¹

B. L'intérêt personnel de Paul (1 : 8-15)

(8) Je rends d'abord grâce à mon Dieu par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier. (9) Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous, (10) demandant continuellement dans mes prières d'avoir enfin, par sa volonté, le bonheur d'aller vers vous. (11) Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque don spirituel, afin que vous soyez affermis, (12) ou plutôt, afin que nous soyons encouragés ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi. (13) Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères, que j'ai souvent formé le projet d'aller vous voir,

afin de recueillir quelques fruits parmi vous, comme parmi les autres nations; mais j'en ai été empêché jusqu'ici. (14) Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants. (15) Ainsi j'ai un vif désir de vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome.

Verset 8. Après avoir transmis ses salutations, Paul a exprimé son grand intérêt pour l'église à Rome et son grand désir de lui rendre visite, ce qui explique pourquoi il voulait lui écrire. Comme dans la plupart de ses Épîtres, il a inclus des actions de grâce et une prière. Il a d'abord rendu grâce à Dieu pour ce qu'on dit de leur foi dans le monde entier. De même que Dieu a offert la grâce par Christ, de même Paul a rendu grâce à Dieu par Christ.

Verset 9. Après les actions de grâces, Paul a assuré les Romains du grand souci qu'il se fait pour eux, comme en témoigne sa prière en leur faveur. Dieu pouvait témoigner qu'il priait sans cesse pour les croyants de Rome. Ce passage est un puissant témoignage à l'importance de la prière d'intercession. Bien que Paul n'ait jamais rencontré les croyants romains, et encore moins qu'il les ait convertis, il a jugé important et utile de prier constamment pour eux.

Paul servait Dieu en esprit, ce qui implique le service de l'homme tout entier et non pas seulement du corps ou de l'âme. Il ne servait pas Dieu seulement avec sa personnalité humaine, mais du plus profond de son être spirituel, dans l'humilité et la communion. Paul servait Dieu dans l'Évangile de son Fils. La seule façon dont nous pouvons vraiment servir Dieu aujourd'hui est d'obéir et de répandre l'Évangile de son Fils — la bonne nouvelle que Dieu est venu dans la chair comme Fils et que le Fils est mort pour les péchés du monde.

Verset 10. Au moment d'écrire cette lettre, Paul priait pour que, par la volonté de Dieu, il puisse de quelque manière venir à Rome (15 : 32). Cela montre non seulement l'importance de la prière, mais aussi l'importance de prier pour la volonté de

Dieu. Toute prière doit être soumise à la condition « que ton règne vienne » (Luc 11 : 2). Tous les projets doivent être soumis à la même condition : « si Dieu le veut » (Jacques 4 : 15).

Verset 11. Paul désirait ardemment visiter l'église qui est à Rome, pour lui transmettre un don spirituel. Il ne parlait pas de l'un des dons spéciaux de Romains 12 ou de I Corinthiens 12. Il voulait plutôt transmettre une compréhension plus complète de la vérité, afin qu'ils puissent être affermis davantage.

Verset 12. Paul a usé de tact pour exprimer son désir d'être béni par eux et de les bénir, ce qu'il a souligné de nouveau dans l'épilogue (15 : 32). Leur foi mutuelle serait une source d'encouragement. Voilà qui montre l'importance de la communion et de l'humilité chrétienne. Non seulement Paul était-il humble dans son service envers Dieu (1 : 1, 9), mais il était aussi humble envers ceux à qui il prêchait l'Évangile. Malgré sa grande sagesse, son expérience et son appel apostolique, il ne les traitait pas du tout comme des inférieurs à lui, mais il croyait qu'ils pouvaient s'encourager mutuellement. C'est une attitude importante que tous les prédicateurs et les enseignants doivent développer et projeter. Dieu leur a donné un ministère spécifique, mais cela ne leur donne pas le droit d'être arrogants, condescendants ou orgueilleux.

Verset 13. Paul avait souvent prévu de se rendre à Rome, mais il en avait été empêché pour des raisons qu'il expliquera plus en détail dans 15 : 19-23. En tant qu'apôtre aux Gentils, il voulait obtenir du fruit spirituel dans cette ville non juive, comme il en avait obtenu dans d'autres régions non juives. Ici, il s'est servi d'une phrase caractéristique pour souligner ce projet : « Je ne veux pas vous laisser ignorer ».

Verset 14. Pourquoi Paul était-il si humble dans ses rapports avec ceux qu'il servait ? Pourquoi avait-il un si grand désir de servir ceux de Rome ? Dans ce verset, il exprime une grande obligation ou un grand devoir de prêcher l'Évangile à toute l'humanité. Il considérait son ministère non seulement comme

la transmission d'un don, mais aussi comme le paiement d'une dette.

Les Grecs étaient tous ceux de langue et de culture grecques. Pour eux, tous ceux qui n'étaient pas Grecs étaient des barbares. Les « savants » étaient une élite éduquée et intelligente, alors que les « ignorants » étaient probablement le reste du peuple. Paul englobe ainsi tout le monde au verset 14 : Grecs et barbares, intellectuels et roturiers.

Verset 15. En raison de l'intense fardeau que Dieu lui avait confié de prêcher au monde entier, Paul était certainement prêt à prêcher à Rome. Il désirait ardemment témoigner dans cette capitale, la plus grande ville du monde à son époque. Rome était peuplée de gens venus de tous les coins de l'Empire romain. Pour un individu qui, comme lui, se sentait avoir une responsabilité vis-à-vis du monde entier, cette ville était la plus influente et cosmopolite, et de ce fait, elle exerçait sur lui un attrait irrésistible.

C. Le thème de l'Épître (1 : 16-17)

(16) Car je n'ai point honte de l'Évangile : c'est la puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif premièrement, puis du Grec, (17) parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi; selon qu'il est écrit : Le juste vivra par la foi.

Ces deux versets résument l'argumentation doctrinale de l'Épître.

Verset 16. Paul a d'abord proclamé qu'il n'avait pas honte de l'Évangile, la bonne nouvelle du salut par Christ. (L'édition critique omet « de Christ ».) En utilisant cette phrase négative, Paul a peut-être voulu souligner qu'il s'est glorifié, en fait, dans l'Évangile. Certes, cela signifiait qu'il n'était ni déçu ni embarrassé par l'Évangile. Il n'aurait pas honte de prêcher l'Évangile, même dans une Rome intellectuelle, puissante et mondaine. Il avait cette confiance, car son expérience lui avait fait voir la puissance de l'Évangile. De même, nous ne

devrions pas avoir honte de prêcher et d'enseigner le plein Évangile en toute circonstance, car il possède en lui le pouvoir de soutenir miraculeusement ce qu'il prétend, de surmonter toute opposition et de transformer des vies.

Plus précisément, l'Évangile est la puissance de Dieu pour le salut. Il représente la puissance surnaturelle. Le salut contient la totalité de ce dont Dieu pourvoit l'homme, pour son corps, son âme et son esprit, tant dans le passé, que dans le présent et l'avenir. Le salut inclut la justification, la sanctification et la glorification. L'Évangile est la solution à tous les problèmes de l'homme, et c'est lui qui pourvoit à tous les besoins de l'homme.

La puissance salvatrice de l'Évangile vient à tous ceux qui croient. Le temps présent indique que le salut ne repose pas seulement sur une déclaration unique de la foi, mais sur une relation de foi constante. Comme le disait Charles Erdman : « La foi n'est pas la simple acceptation intellectuelle d'une vérité; elle exprime une relation avec une Personne divine, une attitude de confiance, de soumission et d'amour ». ² Le *Wycliffe Bible Commentary* dit que le mot grec *pisteuo*, traduit par « croire », a une signification très profonde.

La croyance dans le contenu de l'Évangile n'est qu'une partie de sa signification. De plus, cela fait allusion à la confiance ou l'engagement personnel, dans la mesure où l'on s'en remet à un autre... Croire à Christ, c'est s'engager envers lui. Faire confiance à Christ, c'est s'engager totalement envers la vérité éternelle, telle qu'elle est enseignée par lui et par le NT. ³

L'Évangile est venu d'abord au Juif, puis au Gentil. Le texte dit littéralement : « du grec », en faisant allusion à ceux qui parlent le grec. Pour les Juifs du temps de Paul, ce terme était plus ou moins équivalent à « Gentil », puisque le grec était la langue utilisée pour le commerce, dans le monde entier. Le fait de désigner d'abord les Juifs n'indique pas une préférence, car

Dieu ne montre aucune partialité (2 : 11). Il s'agit simplement de l'énoncé du fait historique d'un certain ordre chronologique. La justification par la foi est venue d'abord aux Juifs ; Christ est venu d'abord pour les Juifs ; le baptême du Saint-Esprit est venu d'abord aux Juifs. Mais maintenant, dans le plan de Dieu, l'Évangile est venu aussi aux Gentils.

Le verset 17 réaffirme la vérité que le salut vient par la foi. L'Évangile révèle la justice de Dieu à ceux qui ont la foi. L'expression « la justice de Dieu » comporte une double signification : elle signifie, premièrement, la justice personnelle de Dieu ; et deuxièmement, la justice que Dieu confère au croyant. C'est tout ce que Dieu exige de l'homme et aussi tout ce qu'il fournit à l'homme par Christ. La révélation de la justice de Dieu comporte également deux parties : (1) la justice de Dieu est justifiée ; et (2) l'homme reçoit la justice (3 : 26). Cette révélation se produit « par la foi et pour la foi ». Elle est fondée sur la foi et est révélée à ceux qui ont la foi. Du début à la fin, c'est un produit de la foi. Tous les aspects du salut, de la justification initiale à la sanctification progressive, pour aboutir à la glorification finale, viennent par la foi en Dieu et non par les œuvres humaines. La vie chrétienne progresse par étapes, dans la foi. Il s'agit d'une vie de foi continue.

Pour établir que la justification par la foi n'était pas un concept nouveau, Paul a cité Habakuk 2 : 4 : « Voici, son âme s'est enflée, elle n'est pas droite en lui ; Mais le juste vivra par sa foi. » Le « juste » désigne la personne « pieuse », celle qui a un bon statut juridique devant Dieu. Ce statut lui vient de la foi, et non des œuvres. À nouveau, c'est une vie de foi qui est soulignée, et non seulement un point donné dans le temps.

Le prophète Habakuk a crié à l'Éternel pour dénoncer l'oppression subie par sa nation, celle de Juda. Il a demandé à Dieu pendant combien de temps il allait permettre aux justes de souffrir et aux méchants de prospérer. Dieu a répondu en se servant des paroles d'Habakuk 2 : 4. Les justes doivent attendre patiemment l'Éternel, en lui faisant confiance et

en lui obéissant ; à la fin, la justice de Dieu prévaudra. En attendant, le juste vit par sa foi, non par ses forces ni par des circonstances favorables.

Paul s'est servi du passage d'Habakuk 2 : 4 et a utilisé le principe énoncé comme thème de l'Épître. En effet, le livre entier de Romains peut être perçu comme une élaboration de ce verset : Les justes (chapitres 1 à 3) par la foi (chapitres 3 à 5) vivront (chapitres 6 à 16). (C'est là l'ordre réel des mots de cette expression, dans le grec original.) Galates 3 : 11 et Hébreux 10 : 38 citent aussi ce verset. Romains 1 : 17 souligne « les justes », par opposition aux injustes. Galates 3 : 11 souligne « par la foi », au lieu des œuvres de la loi, et Hébreux 10 : 38 à 39 souligne « vivront », au lieu de la mort.

Non seulement la foi préserve-t-elle l'existence terrestre des justes, comme l'a souligné Habakuk, mais la foi en Dieu apporte aussi la vie éternelle. L'homme qui est juste, grâce à la foi, ce qui est la seule façon d'être réellement juste, possédera la vie, dès maintenant et pour l'éternité.

Notes

¹ Voir H. E. Dana et J. R. Mantey, *A Manual Grammar of the Greek New Testament*, (New York : Macmillan, 1957), p. 147.

² Charles Erdman, *The Epistle of Paul to the Romans* (Philadelphie : Westminster Press, 1966), p. 32.

³ *The Wycliffe Bible Commentary*, Charles Pfeiffer et Everett Harrison, eds. (Chicago : Moody Press, 1962), p. 1185.

SECTION II

La culpabilité universelle

(1 : 18 à 3 : 20)

Le besoin universel de la justice de Dieu

- A. La culpabilité des Gentils (1 : 18-32)
- B. La culpabilité des Juifs (2 : 1 à 3 : 8)
 - 1. Les principes du jugement divin (2 : 1-16)
 - 2. L'application aux Juifs (2 : 17-29)
Note : Le rôle de la circoncision juive et du baptême chrétien
 - 3. Les réponses aux objections (3 : 1-8)
- C. Conclusion : Le monde entier est coupable (3 : 9-20)

La culpabilité universelle (1 : 18 à 3 : 20)

Pour expliquer la justification par la foi, le livre de Romains commence par démontrer la culpabilité universelle de l'humanité et le besoin qui en découle de bénéficier de la justice de Dieu. Premièrement, les Gentils n'ont pas suivi la loi de Dieu, telle qu'elle est révélée par la nature et la conscience. Deuxièmement, les Juifs n'ont pas réussi, eux non plus, à vivre selon la volonté de Dieu, bien que Dieu leur ait donné une révélation plus complète, dans la loi de Moïse. Ainsi, tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. En fait, l'Ancien Testament a déjà attesté de cette vérité que tous les hommes sont pécheurs. Par conséquent, le monde entier est condamné par Dieu pour avoir péché, et tout le monde a besoin de la justice de Dieu pour être sauvé.

A. La culpabilité des Gentils (1 : 18-32)

(18) La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes qui retiennent injustement la vérité captive, (19) car ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître. (20) En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil nu, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables, (21) car ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence

a été plongé dans les ténèbres. (22) Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous; (23) et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles. (24) C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs; ainsi ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps; (25) eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen! (26) C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature; (27) et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement. (28) Comme ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes, (29) étant remplis de toute espèce d'injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; (30) rapporteurs, médisants, impies, arrogants, hautains, fanfarons, ingénieux au mal, rebelles à leurs parents, dépourvus d'intelligence, (31) de loyauté, d'affection naturelle, de miséricorde. (32) Et, bien qu'ils connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font.

Dans cette analyse du péché de l'homme, Romains parle d'abord de l'humanité en général, des païens, de ceux qui n'ont pas eu la révélation spéciale de la loi, et il décrit leur déchéance. Les Juifs seraient facilement d'accord avec cet énoncé, et même bon nombre de païens, puisque les écrivains non-juifs de l'époque de Paul ont décrit tous ces péchés répugnants, de manière encore plus détaillée.

Verset 18. De même que la justice de Dieu est révélée au croyant (1 : 17), la colère de Dieu est révélée contre le non-croyant. Nous ne devrions pas associer la colère divine au péché qui vient souvent de pair avec la colère humaine, telle que la vengeance, la rancœur ou la haine personnelle. La colère de Dieu est plutôt son attitude juridique par rapport au péché. La haine que Dieu porte au péché est une partie nécessaire de son amour pour l'homme, puisque le péché endommage, pervertit et détruit ce dernier. Comme l'expliquent les versets subséquents, Dieu a révélé sa colère ou son jugement à l'endroit du péché, au moyen de la nature, de la conscience et de l'histoire.

La colère de Dieu est révélée du ciel contre toute impiété et toute injustice. L'impie évoque aussi l'irrévérence et le refus de servir Dieu. L'injustice désigne toute immoralité et toute méchanceté. Par leurs méchancetés, les hommes impies et injustes retiennent, entravent ou suppriment la vérité que Dieu leur a donnée.

Verset 19. La vérité de Dieu est accessible à tous. Tous ont une chance égale de connaître Dieu, car il s'est manifesté et leur a montré son caractère. Les chapitres 1 et 2 établissent le fait que Dieu a rendu la vérité claire pour tous, par la création et la conscience.

Verset 20. Tous ont l'occasion, en particulier, de connaître deux qualités invisibles de Dieu : sa puissance éternelle et sa divinité (sa déité, sa nature divine), par la partie visible de la création. Si le païen observe la nature et y réfléchit, il se rendra compte que cette création a un Créateur, et que ce Créateur doit posséder une grande puissance : en fait, il doit être divin. En contemplant la création de Dieu, le païen peut découvrir de nombreux aspects du caractère de Dieu, tels que la sagesse, l'ordre et la bonté. En prêchant à des publics païens à Lystre et à Athènes, Paul s'est servi de ce raisonnement, qui part de la nature, pour les conduire au Dieu unique (Actes 14 : 14-17 ; 17 : 22-31), et cette approche fait écho à l'enseignement du Psaume 19 : 2-7. Même si le païen n'a pas la Parole de Dieu,

prêchée ou écrite, il trouve assez de preuves dans la nature pour se convaincre que Dieu existe, qu'il a le pouvoir suprême et qu'il est digne d'adoration. Par conséquent, aucun être humain n'a d'excuse pour ne pas servir Dieu. Si une personne agit selon la connaissance qu'elle a de Dieu, en adorant Dieu et en cherchant sa face, Dieu l'amènera à connaître le salut.

Malgré les preuves irréfutables du Créateur, la race humaine dans son ensemble s'est détournée de lui et ne l'adore pas. Ce passage retrace l'effondrement de l'humanité, que nous subdiviserons en cinq grandes étapes, pour en faciliter l'analyse.

(1) L'indifférence à Dieu

Verset 21. Bien que les hommes sachent que Dieu existe, ils ne l'ont pas glorifié ni remercié pour sa providence. Les premiers péchés ont été le refus d'adorer et l'ingratitude ; bref, l'indifférence envers Dieu. À cause de cette attitude, les gens ont eu des pensées vaines et futiles et ont commencé à perdre la lumière qu'ils avaient. Leur cœur était insensé, ce qui dénote ici un manque de discernement spirituel ou de jugement moral (comme dans les Psaumes et les Proverbes), plutôt qu'un manque d'intelligence. Ce verset énonce un principe de base, au sujet de la vérité : si quelqu'un n'agit pas selon la vérité, il la perdra. Si l'homme refuse de marcher dans la lumière qu'il possède, cette lumière s'obscurcira et s'éteindra. Il finira par vivre dans les ténèbres.

(2) L'idolâtrie

Verset 22. Ignorant la vérité qu'ils avaient, les hommes se vantaient d'être sages dans leurs pensées insensées. Ils se sont enflés d'orgueil, au sujet de leur propre intellect.

Verset 23. Cela a conduit à la pratique insensée de l'idolâtrie. Comment des dieux inanimés, faits de bois et de pierre, auraient-ils pu créer le monde ? Comment des représentations grossières de bêtes pourraient-elles avoir un quelconque

pouvoir sur des créatures vivantes ? Comment les idoles pourraient-elles mériter l'adoration des hommes qui les ont façonnées ? Pourtant, quand l'homme a ignoré la vérité de l'existence de Dieu, il a perdu la compréhension de Dieu. Il a échangé la gloire du Dieu immortel contre des images d'hommes mortels, d'oiseaux, d'animaux et même de reptiles.

(3) L'impureté sexuelle

Verset 24. L'idolâtrie a conduit à l'impureté, l'impureté sexuelle. Ce modèle s'observe dans l'Ancien Testament, dans l'histoire de l'Empire romain et dans les cultures idolâtres actuelles. En fin de compte, la moralité ne peut être préservée sans Dieu. La croyance en Dieu est le seul fondement de la moralité absolue ; sans Dieu, tous les jugements moraux sont relatifs, subjectifs et incertains.

À cause de l'idolâtrie, « Dieu les a livrés... » Cette formulation revient trois fois dans ce passage. Dieu ne les a pas forcés à pécher, mais à cause de leur péché, il leur a permis de s'enfoncer davantage dans le péché. Il ne les a plus retenus plus par sa grâce divine, mais leur a laissé la « liberté » qu'ils exigeaient. Bien sûr, cette « liberté » de pécher a eu pour résultat de les asservir au péché, à la déchéance et à la damnation.

Plus précisément, Dieu les a abandonnés aux désirs pécheurs de leur cœur. Sans Dieu comme source morale, ils ont commencé à se livrer à l'impureté sexuelle, dégradant ainsi leur propre corps.

Verset 25. Ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge suprême : l'adoration du Créateur contre l'adoration de la créature. L'idolâtrie est l'adoration des choses créées ; l'adoration du corps, en se livrant à l'immoralité sexuelle, est donc un développement logique de l'idolâtrie. L'idolâtre vénère des images d'hommes et d'animaux, jusqu'à finir par adorer son propre corps.

C'est alors que Paul fait une parenthèse inspirée, pour exprimer sa louange au Créateur. Il est béni éternellement! Amen (qu'il en soit ainsi)! Au moins, Paul ne sera pas coupable de ne pas l'avoir glorifié.

(4) *L'homosexualité*

Verset 26. Puisque les hommes persistaient dans leurs convoitises, Dieu les a livrés à des passions infâmes ou à des convoitises honteuses. Quand l'homme rejette la loi morale, il arrive un temps où plus rien ne lui semble mauvais. Quand l'homme se livre à ces convoitises naturelles et pécheresses, sans retenue, il finit par explorer des vices contre nature, pour rassasier son appétit blasé. Lorsque l'impureté hétérosexuelle est répandue dans une société, elle conduit à l'homosexualité.

Verset 27. Le passage décrit sans ambiguïté le lesbianisme (verset 26) et l'homosexualité masculine (verset 27), et les qualifie tout aussi clairement de péchés. Il n'indique pas que les désirs homosexuels peuvent être « naturels » pour certaines personnes, mais il qualifie tous ces désirs et ces activités de vils, contre nature et honteux. La nature elle-même témoigne que les désirs et les actes homosexuels sont des péchés. Dans la nature, la pulsion sexuelle existe pour le bien de la reproduction. La relation sexuelle aide aussi à unir le mari et la femme dans un mariage à vie. Ceci, à son tour, crée l'unité familiale et accomplit le dessein originel de Dieu, qui a créé la femme pour servir de compagne et d'aide à l'homme. (Genèse 2 : 18-25) L'homosexualité ne prévoit rien de tout cela. D'un point de vue biblique, social et biologique, l'homosexualité est contre nature et erronée.

Cela ne veut pas dire qu'une personne homosexuelle est nécessairement plus mauvaise que tout autre pécheur; elle peut conserver un certain degré de moralité dans d'autres domaines. L'incidence croissante de ce péché est avant tout une indication de l'effondrement croissant de la société, dans

son ensemble, et pas seulement de l'individu. Par exemple, l'éclatement de la famille est un facteur qui contribue aux tendances homosexuelles.

Ceux qui participent à ces activités indécentes reçoivent en eux-mêmes le salaire, c'est-à-dire la punition pour leur perversion. Le terme « salaire » peut faire allusion à leur jugement spirituel; mais il désigne ici, plus probablement, les peines physiques et psychologiques, telles que les maladies transmises sexuellement et autres problèmes médicaux causés par des abus fréquents du corps, faits d'une manière non naturelle.

(5) *Le sens réprouvé*

Verset 28. Finalement, Dieu les a livrés à leur sens réprouvé (NEG), à leur intelligence dérégulée (SG21), ou à leur pensée faussée (BDS). Le mot grec signifie littéralement : « qui ne résiste pas à l'épreuve », « qui ne se qualifie pas », « qui est sans valeur ». Les distinctions entre le bien et le mal sont confuses ou perdues. Après s'être livrés à toutes sortes de convoitises, y compris celles qui sont contre nature, les hommes finissent par perdre la moralité même que leur enseignent la nature et la conscience. Ils ne pensent même plus que les choses qu'ils commettent sont mauvaises. Puisqu'ils ne voulaient pas conserver la connaissance de Dieu, Dieu leur a permis de perdre tout sens de la moralité, ce qui les a amenés à faire toutes sortes de mauvaises choses.

Dans le contexte de ce passage, le *réprouvé* ne désigne pas celui qui a commis un péché impardonnable ou qui est sans espoir de salut, car ce chapitre place dans cette catégorie la race humaine tout entière, en particulier tous les Gentils. Bien sûr, une fois que quelqu'un atteint le stade de perdre toute distinction entre le bien et le mal, il n'en sait plus assez pour se repentir et être sauvé. Il est incapable d'écouter la nature et la conscience, tellement son esprit a été déformé. Il lui est encore possible, cependant, de se rendre compte du bien et du mal, par

la prédication de la Parole de Dieu et la puissance convaincante de l'Esprit de Dieu. C'est, en fait, l'espoir pour la race humaine, aujourd'hui. Les individus qui vivent dans les péchés décrits dans ce passage peuvent encore être sauvés de ces péchés. Par exemple, l'église corinthienne contenait d'anciens idolâtres, des fornicateurs et des homosexuels (I Corinthiens 6 : 9-11).

Le passage énumère les péchés caractéristiques d'une société avilie, dont plusieurs suivent étroitement les signes des derniers jours énumérés dans II Timothée 3 : 1-9.

Verset 29.

- (1) L'injustice;
- (2) L'immoralité sexuelle (omis dans l'édition critique);
- (3) La méchanceté;
- (4) La cupidité (l'avidité);
- (5) La malice (penchant et désirs pervers);
- (6) L'envie;
- (7) Le meurtre;
- (8) La querelle (et non pas le débat, au sens moderne du terme);
- (9) La ruse (y compris le mensonge, l'escroquerie, la tricherie);
- (10) La malignité (mauvais esprit).

Verset 30.

- (11) Les rapporteurs (qui font du commérage);
- (12) Les médisants (les calomniateurs, les diffamateurs);
- (13) Les impies;
- (14) Les arrogants (le mot grec peut signifier « insolent »);
- (15) Les hautains (les orgueilleux);
- (16) Les fanfarons;

- (17) Les ingénieux au mal (qui conçoivent diverses façons de faire le mal);
- (18) Ceux qui sont rebelles à leurs parents;
- (19) Les dépourvus d'intelligence (les insensés, incapables de comprendre).

Verset 31.

- (20) Les dépourvus de loyauté (les infidèles, qui rompent les alliances);
- (21) Les dépourvus d'affection naturelle (les sans-cœur);
- (22) Les impitoyables (absent de l'édition critique);
- (23) Les dépourvus de miséricorde.

Verset 32. Le monde sait que ces choses sont mauvaises; on peut tirer cette conclusion de la loi naturelle. Même les païens savent que ceux qui pratiquent ces choses méritent le jugement et la mort. Toute société humaine a ses lois ou ses tabous, aussi imparfaits soient-ils dans leur définition ou leur observance, contre beaucoup de ces péchés. Par exemple, toute culture humaine interdit le meurtre et désapprouve au moins certaines formes de tromperie, la désobéissance aux parents et le manque de confiance. En général, les sociétés humaines ont reconnu la justice de la peine de mort pour au moins certains crimes. (Pour plus de détails sur la conscience et la perte de conscience, voir la discussion au verset 2 : 15.)

Malgré cette connaissance originale, les gens continuent à pratiquer ces péchés. Comble d'ironie, non seulement ils s'adonnent à ces péchés, mais ils approuvent aussi tous ceux qui les pratiquent. Ils prennent plaisir et encouragent les autres au péché. Par exemple, la société moderne approuve ouvertement l'immoralité sexuelle et la violence au cinéma et à la télévision.

Cette progression du péché représente bien l'histoire humaine, à partir du livre de Genèse. En fait, la Bible raconte

que les derniers jours seront particulièrement mauvais (Matthieu 24 : 5-24; II Timothée 3 : 1-9). Le principe de la dégénérescence s'applique également à toutes les sociétés et à toutes les époques. Parfois, l'histoire a fait surgir une société fondée sur des principes moraux élevés, mais qui a toujours suivi cette mauvaise pente. À mesure qu'une société s'effondre moralement, elle devient de plus en plus propice aux péchés décrits précédemment. Pour cette raison, beaucoup de ces péchés sont plus répandus et plus ouvertement acceptés de nos jours que dans le passé, et plusieurs de ces péchés sont des signes de la fin des temps.

Ce principe de la dégénérescence s'observe également sur le plan individuel. La personne qui refuse de marcher dans la lumière qu'elle a déjà devient progressivement plus pécheresse. Il est impossible de rester le même, après avoir rencontré la vérité ; soit qu'on l'accepte et qu'on s'approche de Dieu, soit qu'on la rejette et qu'on s'éloigne encore davantage de Dieu. Cela ne signifie pas nécessairement que chaque individu égaré vivra chaque étape ou chaque péché énuméré, mais la possibilité existe certainement.

En résumé, il convient de noter la nature logique de cette progression ; une étape mène naturellement à la suivante. De plus, la progression se fait toujours vers le bas. Cette descente vers les profondeurs de la déchéance commence par ce qui peut sembler être de petits péchés : le refus d'adorer Dieu et l'ingratitude. Les gens deviennent dépravés, parce qu'ils refusent de marcher dans la lumière qui leur est donnée. Sans la grâce de Dieu pour nous retenir, l'humanité ne pourra jamais s'améliorer moralement, ni même rester stable. Si Dieu délaissait l'homme, celui-ci sombrerait toujours plus profondément dans le péché.

Puisque les Gentils ont délaissé la connaissance de Dieu, Dieu ne les a pas empêchés de pécher davantage. Par conséquent, le monde non-juif est coupable au-delà de toute excuse, aux yeux de Dieu.

B. La culpabilité des Juifs (2 : 1 à 3 : 8)

Après avoir démontré la culpabilité du monde non juif, Romains s'adresse à ceux qui sont d'accord avec cette analyse. La première moitié du chapitre 2 parle généralement de toute personne qui considère que les Gentils sont coupables, mais qui refuse de reconnaître sa propre culpabilité. Ce faisant, elle établit plusieurs principes importants, concernant le jugement de Dieu.

La seconde partie du chapitre 2 applique ces conclusions spécifiquement au Juif, en démontrant que les Juifs sont tout aussi coupables que les Gentils. Le début du chapitre 3 anticipe et répond brièvement à plusieurs objections à l'affirmation d'une culpabilité universelle, en particulier à la culpabilité juive. Nous ferons un traitement plus approfondi de ces objections, plus loin dans le livre, après le développement complet de toutes les conséquences logiques de la justification.

1. Les principes du jugement divin (2 : 1-16)

(1) O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. (2) Nous savons, en effet, que le jugement de Dieu contre ceux qui commettent de telles choses est selon la vérité. (3) Et penses-tu, ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu? (4) Ou méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance? (5) Mais, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, (6) qui rendra à chacun selon ses œuvres : (7) il réserve la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité; (8) mais l'irritation et la colère à ceux qui, par esprit de dispute, sont rebelles à la vérité et obéissent à

l'injustice. (9) Tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal, sur le Juif premièrement, puis sur le Grec! (10) Gloire, honneur et paix pour quiconque fait le bien, pour le Juif premièrement, puis pour le Grec! (11) Car devant Dieu, il n'y a point de favoritisme. (12) Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi. (13) Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. (14) Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes; (15) ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour. (16) C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

Le verset 1 fait état de la culpabilité de l'homme qui juge. Si les Gentils n'ont aucune excuse pour rejeter Dieu et pratiquer le péché, l'homme moralisateur qui condamne les autres pour leurs péchés, tout en les commettant lui-même, est sans excuse, lui aussi. Les péchés énumérés au chapitre 1 sont si inclusifs, que chacun est coupable d'en avoir commis au moins un, sinon plusieurs. En condamnant ceux qui les commettent, l'homme qui juge se condamne lui-même et il est sans excuse.

En effet, les personnes qui jugent le plus sont souvent les plus coupables. Ceux qui s'obstinent à condamner les autres pour certains péchés tentent souvent de dissimuler leurs propres faiblesses dans ces domaines précis.

Verset 2. Dieu ne jugera pas comme nous jugeons : il jugera selon la vérité. Il condamnera *tous ceux* qui pèchent. (Voir la discussion qui suit le verset 5.)

Verset 3. Les gens ont tendance à excuser pour eux-mêmes ce qu'ils condamnent chez les autres. Ils identifient facilement les péchés des autres et sont prompts à considérer ces péchés

comme des révélations de leur caractère fondamentalement maléfique. Quand ils commettent les mêmes péchés, cependant, ils refusent souvent de les reconnaître comme péchés. Même lorsqu'ils les reconnaissent, ils ont tendance à considérer ces péchés comme des exceptions justifiables, ou du moins compréhensibles, étant donné leur caractère fondamentalement bon. Par exemple, quand quelqu'un se met en colère, les gens le voient comme un indiscipliné et un colérique, mais la personne se justifie en pensant qu'il a été provoqué de façon déraisonnable, ou qu'il a eu une journée particulièrement mauvaise.

Une autre tendance humaine est de se penser au-dessus de la loi de Dieu, simplement parce qu'on reconnaît la loi et qu'on y professe son allégeance. On pense échapper au jugement, parce qu'on n'ignore pas la loi de Dieu ou qu'on ne vit pas ouvertement au mépris total de la loi. La personne n'échappera pas au jugement de Dieu, cependant, si sa vie n'est pas à la hauteur de ce que cette personne déclare.

Les prédicateurs doivent être particulièrement attentifs à mettre en pratique ce qu'ils prêchent, à ne pas tolérer en eux-mêmes ou chez leurs enfants ce qu'ils désapprouvent chez les autres. Souvent, les prédicateurs et les membres de leur famille se laissent tromper par le statut, le pouvoir et le succès dans les cercles religieux, en vivant comme s'ils n'avaient plus de comptes à rendre. C'est là une tromperie satanique. Chacun est responsable devant Dieu. Aucun pécheur ne sera excusé, aucun n'échappera au jugement de Dieu.

Verset 4. Tout le monde doit se repentir, se détourner du péché et retourner à Dieu. Comme Paul l'a prêché aux Athéniens, Dieu « annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils ont à se repentir » (Actes 17 : 30). Dieu ne nous demande pas quelque chose que nous ne pouvons pas faire. Les richesses de la bonté de Dieu, la patience (retenir sa colère, repousser le châtement) et la longanimité nous donnent l'occasion de nous repentir. Malheureusement, les gens interprètent souvent ce report comme un oubli du péché ou comme

un permis de pécher, plutôt que comme une occasion de se repentir (Ecclésiaste 8 : 11).

En particulier, la bonté de Dieu conduit les gens à la repentance. Ce concept indique que la grâce de Dieu précède le salut, en permettant à la personne de se repentir. Dieu nous choisit avant que nous le choissions (Jean 15 : 16). Cette « grâce prévenante » (grâce qui précède le salut) n'est pas seulement accordée à un groupe restreint, mais elle est apparue à tous les hommes (Tite 2 : 11), car Dieu est impartial (Romains 2 : 11). On peut résister à cette grâce, car la personne moralisatrice méprise la bonté, la patience et la longanimité de Dieu. Elle rejette l'œuvre de la grâce qui mène à la repentance.

Verset 5. Ironiquement, cette personne impénitente, au cœur dur, rejette les vraies « richesses » spirituelles, et « amasse[s] » contre elle la colère qui sera révélée au jour du jugement. Quelle tristesse que sa seule possession à caractère éternel soit la colère divine !

En démontrant la culpabilité de l'homme moralisateur, ce chapitre énonce plusieurs principes du jugement divin, que nous examinerons en cinq catégories.

(1) Le jugement de Dieu est selon la vérité. (Voir Verset 2.) Les excuses humaines, les imaginations vaines et l'aveuglement vis-à-vis soi-même ne protégeront personne de la colère divine. Dieu jugera selon la réalité, dans la vérité absolue et la justice absolue.

(2) Le jugement de Dieu sera selon les actes.

Verset 6. Paul cite ce principe de Psaume 62 : 13 et de Proverbes 24 : 12. Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, et non selon ses privilèges. Il jugera selon le comportement plutôt que la profession verbale, selon la performance plutôt que la connaissance.

Cela contredit-il la doctrine de la justification par la foi, introduite au chapitre 1 et expliquée aux chapitres 3 et 4 ? Le chapitre 2 enseigne-t-il réellement la justification par les œuvres ? Il n'y a pas de contradiction ici, pas plus qu'il n'y a de contradiction entre les écrits de Paul et ceux de Jacques (voir Section III).

Premièrement, cette section ne présente pas les œuvres comme étant la base du salut, mais comme une juste base de condamnation. Personne ne sera excusé en fonction de ses œuvres. En fait, sur cette base, tous sont condamnés (Romains 3 : 20). C'est seulement par la foi en Christ que nous obtenons la justice que Dieu exige (Romains 3 : 22). En théorie, si quelqu'un vivait parfaitement, sans péché, il serait juste aux yeux de Dieu ; pourtant, en réalité, tous ont péché (Romains 3 : 23). Ainsi, Dieu ne peut déclarer qu'une personne est juste, en se fiant à ses œuvres. Le moyen de salut est toujours la foi en Christ. C'est de Christ que le croyant reçoit la justice qui lui est imputée. Dieu jugera le croyant sur la vie sans péché de Christ, et non sur le passé pécheur du croyant.

Cette insistance sur les actes nous montre cependant que la foi salvatrice est plus qu'une « foi facile et légère ». Sous l'inspiration divine, Paul a établi que personne ne peut être sauvé, si ce n'est en faisant le bien ; mais il a attendu les chapitres suivants pour expliquer comment on peut faire le bien : c'est seulement par le biais d'une vie de foi. Le salut est conçu pour produire la justice réelle dans nos vies. Il consiste en la sanctification et en la justification (Romains 2 : 7, 13 ; 8 : 4). La foi qui ne produit pas d'œuvres est sans valeur. La foi authentique portera toujours ses fruits, sous la forme d'un bon comportement.

Verset 7. Le contraste ici n'est pas entre le salut par les œuvres et la condamnation par les œuvres, mais plutôt entre deux choix de vie : foi/obéissance ou incrédulité/désobéissance. Ceux qui persévèrent dans la foi et qui s'appliquent à

faire le bien, cherchant ainsi la gloire éternelle, l'honneur et l'immortalité, hériteront de la vie éternelle.

Verset 8. Ceux qui n'obéissent pas à la vérité, mais qui sont égoïstes et injustes, récolteront la colère et l'irritation de Dieu. (C'est l'ordre dans lequel sont placés les mots, dans le texte grec.)

Verset 9. Tous les méchants connaîtront la tribulation (l'affliction) et l'angoisse. Le jugement viendra d'abord au Juif, puis au Gentil, tout comme le salut est venu (Romains 1 : 16).

Verset 10. Ceux qui font le bien recevront la gloire, l'honneur et la paix. Tant les Juifs que les Gentils peuvent recevoir cette récompense.

Si nous voulons harmoniser la doctrine du jugement basé sur les œuvres, au chapitre 2, avec la doctrine de la justification par la foi, au chapitre 3, nous devons reconnaître que la foi et l'obéissance sont inséparables. Ce sont les deux faces d'une même médaille. Comme l'a observé Dietrich Bonhoeffer : « *Seul celui qui croit est obéissant, et seul celui qui est obéissant croit.* »¹ Nous devons nous rendre compte que lorsque Paul parlait de foi, il avait en tête « l'obéissance de la foi » (voir Romains 1 : 5 et 16 : 26).

Dans son commentaire sur Romains 2 : 13, William Newell a expliqué l'équivalence entre la foi et l'obéissance :

Dieu ne dit pas non plus, dans ce verset, que qui-conque puisse être justifié en 'faisant' (car il nous dit clairement ailleurs qu'aucun ne le sera), mais il dit ici que faire, et non seulement écouter, voilà ce que son jugement exige. Nous découvrirons que l'Évangile parle de 'l'obéissance de la foi', alors que la désobéissance et l'incrédulité sont des paroles interchangeables.²

À l'appui de sa pensée, W. H. Griffith Thomas cite G. Campbell Morgan : « Les œuvres seront l'épreuve finale du jugement. La foi qui ne les produit pas est déclarée inutile... La piété, en tant que relation privilégiée, n'a de valeur que

parce qu'elle produit la justice réelle. »³ Thomas a également cité F. Godet : « La foi n'est pas la triste prérogative de pouvoir pécher impunément ; c'est, au contraire, le moyen de vaincre le péché et d'agir saintement ; et si ce fruit de vie ne se produit pas, elle est morte, et sera déclarée vaine. »⁴

Ce passage scripturaire nous démontre l'importance de s'occuper réellement du péché dans notre vie, d'abord en cherchant à prévenir le péché, puis en nous repentant de tout péché que nous commettons (voir I Jean 2 : 1-2). La seule foi mentale ne saurait suffire, non plus qu'une décision de foi unique. Le chapitre 2 enseigne que Dieu nous jugera sur la base de la sainteté de notre vie. Les chapitres subséquents enseigneront que la foi est le seul moyen de surmonter le péché et de mener une vie sainte.

(3) Le jugement de Dieu sera impartial.

Verset 11. Dieu jugera tout le monde équitablement et sans favoritisme. Juifs et Gentils ont le même choix entre le salut et la condamnation (Versets 9-10). Dieu n'ignorera pas les péchés de son peuple ; en fait, il les jugera en premier ! (I Pierre 4 : 17)

(4) Le jugement de Dieu sera selon la lumière disponible.

Verset 12. Dieu ne jugera pas la personne selon une norme qu'elle ne connaissait pas ; Dieu jugera chacun selon la lumière qu'il avait. Dieu jugera tous les pécheurs. S'ils n'ont pas eu la loi, Dieu ne les jugera pas par la loi, mais il les jugera pour avoir péché contre la vérité qu'ils avaient. Ceux qui avaient la loi seront jugés pour leur désobéissance à la loi.

Verset 13. Encore une fois, le passage souligne que ce ne sont pas seulement ceux qui entendent et qui connaissent la loi qui seront justifiés, mais ceux qui font réellement ce qui est nécessaire. Dieu fondera son jugement sur la réalité des œuvres, et non sur une profession de foi vide de sens.

Verset 14. Ceux qui n'avaient pas la loi seront jugés selon la loi naturelle (la loi de la conscience). Toute société sur terre a une certaine conception de la moralité, et tous les hommes ont une certaine connaissance du bien et du mal. Puisque l'homme a été créé à l'image de Dieu, il conserve dans une certaine mesure un sens instinctif de la moralité, ce qui le distingue des animaux. La nature même de l'homme fait donc qu'il possède en lui quelques principes moraux. Bien que les Gentils n'aient pas eu la loi de Moïse, ils ont reconnu et agi, par nature, selon les vérités contenues dans la loi de Moïse. Ces vérités sont devenues pour eux une loi.

Verset 15. Les œuvres de la loi (les exigences de la loi) sont, dans une certaine mesure, écrites sur le cœur de chaque personne, sous la forme de leur conscience. La conscience sera prise à témoin contre chaque individu. L'enseignement instinctif de la conscience amène la personne à penser à ses actes, et ces pensées l'accuseront ou le défendront pour chacun de ses actes. Quoi qu'il en soit, l'homme a une certaine idée de la loi morale. Si ses pensées l'accusent, il reconnaît sa culpabilité pour avoir violé la loi morale. Si ses pensées le défendent, il reconnaît la nécessité de se justifier, à la lumière de la loi morale, et il reconnaît une norme à laquelle il peut faire appel, à savoir la loi morale. La conscience et la raison, tant chez l'individu que dans la collectivité, établissent la loi morale.

Bien que la conscience ne suffise pas, à elle seule, à nous instruire de toute la volonté de Dieu, la conscience nous enseigne une partie de cette volonté de Dieu. Même les pires pécheurs ont une certaine connaissance dans ce domaine. Ceux qui n'ont aucune révélation spécifique de la volonté de Dieu ont toujours la loi de la conscience et seront jugés pour avoir désobéi à leur conscience.

Cela ne signifie pas qu'il est possible d'être sauvé uniquement sur la base d'un strict respect de la loi de la conscience. Qu'ils soient jugés par la loi ou par la conscience, tous sont condamnés, car tous ont péché (Romains 3 : 20, 23). Personne

n'a été à la hauteur des exigences minimales de la conscience. La conscience ne servira donc que de juste base de condamnation pour ceux qui n'ont pas eu d'autre révélation de la volonté de Dieu.

Personne ne peut être sauvé en dehors de l'Évangile de Jésus-Christ (Jean 14 : 6 ; II Thessaloniens 1 : 7-10). Ceux qui n'ont jamais entendu l'Évangile ont néanmoins violé la loi de la conscience. Par conséquent, ils sont pécheurs et ont besoin d'un Sauveur. Comme le premier chapitre de Romains l'indique, s'ils adorent Dieu et qu'ils le cherchent dans la mesure de la connaissance qu'ils ont de lui, par la nature et la conscience, Dieu les conduira à une connaissance salvatrice de la vérité (voir Jérémie 29 : 13-14 ; Hébreux 11 : 6). L'histoire de Corneille, dans Actes 10 à 11, est un bon exemple qui montre comment Dieu a miraculeusement fourni, à une âme qui le cherchait, un moyen d'entendre le message du salut.

Le principe du jugement en fonction de la lumière disponible, de pair avec le principe du jugement en fonction des actes, implique que tout le monde ne subira pas un châtement de même intensité. Tous les pécheurs hériteront de la mort éternelle (la séparation d'avec Dieu). Les gens ne peuvent pas se sauver par de bonnes œuvres ni par une bonne vie morale ; mais, apparemment, la sévérité du châtement qu'ils recevront dépendra de la quantité de lumière (l'occasion, la connaissance) qu'ils avaient et de leur désobéissance à cette lumière. Un pécheur qui a constamment et délibérément violé sa conscience subira plus fortement la colère divine qu'un pécheur qui, la plupart du temps, a tenté de se montrer à la hauteur des exigences de la conscience. Ceux qui ont suivi leur conscience dans certains cas seront pardonnés pour ces cas. (Plusieurs autres passages des Écritures indiquent différents degrés de châtement, en fonction des œuvres et de la lumière disponible (Matthieu 12 : 43-45 ; Marc 12 : 38-40 ; Luc 12 : 42-48 ; II Pierre 2 : 20-22).

Comme le souligne le verset 12, le péché est la cause de la mort. Le péché est la transgression de la loi, c'est-à-dire l'anarchie (I Jean 3 : 4). Que quelqu'un pèche contre la loi de la conscience ou contre la loi de Dieu révélée surnaturellement, il périra.

La psychologie moderne apporte quelques observations intéressantes et pertinentes à la discussion au sujet de la conscience, ainsi qu'à ce qui a été dit de l'éclipse de la conscience, au chapitre 1. Voici les propos de Jérôme Kagan, psychologue réputé, professeur de développement humain à l'Université de Harvard et auteur de nombreux ouvrages, dont *The Nature of the Child* [La nature de l'enfant] :

Nous pensons [à tort] que nous devons enseigner la conscience à un enfant, même si les études démontrent que, dans la deuxième année, tous les enfants développent un sens moral. Bien sûr, les actes spécifiques qu'ils considèrent comme bons ou mauvais doivent être enseignés. Mais l'enfant est prédisposé par la biologie à être sensible au bien et au mal, comme un oiseau est prédisposé à chanter et un poisson à nager... Il [le délinquant de 18 ans] avait une conscience, mais les expériences qu'il avait vécues après l'âge de 2 ans lui avaient fait perdre sa capacité à se sentir coupable et honteux d'avoir commis un acte antisocial... À 2 ans, les enfants ressentent des émotions particulières, lorsqu'ils envisagent de faire ou qu'ils font quelque chose de mal... Certains enfants, en fonction du quartier dans lequel ils habitent, du foyer dans lequel ils survivent, des émissions de télévision et des films qu'ils regardent, perdent progressivement ce sentiment. C'est alors qu'ils agissent de façon antisociale.⁵

(5) *Le jugement de Dieu dévoilera les secrets des hommes.*

Verset 16. Nous ne pouvons rien cacher à Dieu. Lors du jugement, Dieu dévoilera les péchés le plus enfouis, dont l'individu ne s'est pas repenti, et les jugera.

Dieu exécutera tout jugement par l'intermédiaire de Jésus-Christ, car Jésus est la manifestation visible et corporelle de la plénitude de Dieu (Colossiens 2 : 9). Les saints se tiendront devant le tribunal de Christ (II Corinthiens 5 : 10). Les méchants se tiendront debout devant Jésus-Christ, qui siégera sur le grand trône blanc, le jour du jugement (Actes 10 : 42).

Paul a écrit que le jugement viendra « selon mon Évangile », c'est-à-dire « comme mon Évangile le déclare ». Paul n'a pas désigné l'Évangile comme sa doctrine ou son interprétation personnelle, mais il avait un tel souci et un tel amour pour le message de l'Évangile, qu'il pouvait légitimement prétendre qu'il lui appartenait. Chaque personne doit s'identifier à l'Évangile, au point de se l'appropriier personnellement.

En résumé, Romains 2 : 1-16 proclame la certitude du jugement, l'universalité du jugement, les principes du jugement et les résultats du jugement. Il n'y a aucune échappatoire, même pour le pécheur moralisateur qui juge les autres, et en particulier pour lui.

2. L'application aux Juifs (2 : 17-29)

(17) Toi qui te donnes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies de Dieu, (18) qui connais sa volonté, qui apprécies la différence des choses, étant instruit par la loi; (19) toi qui te flattes d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres, (20) le docteur des insensés, le maître des ignorants, parce que tu as dans la loi la règle de la science et de la vérité; (21) toi donc, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même! Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobés! (22) Toi qui dis de ne pas commettre d'adultère, tu commets l'adultère! Toi qui as en abomination les idoles, tu

commets des sacrilèges! (23) Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi! (24) Car le nom de Dieu est blasphémé parmi les païens à cause de vous, comme cela est écrit. (25) La circoncision est utile, si tu mets en pratique la loi; mais si tu transgresses la loi, ta circoncision devient incirconcision. (26) Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision? (27) L'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te condamnera-t-il pas, toi qui la transgresses, tout en ayant la lettre de la loi et la circoncision? (28) Le Juif, ce n'est pas celui qui en a les apparences; et la circoncision, ce n'est pas celle qui est visible dans la chair. (29) Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'Esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu.

Romains 2 : 17-29 aborde le cas particulier des Juifs. Les versets 1 à 16 élaborent le raisonnement contre les Juifs moralisateurs, que le verset 17 dévoile ensuite. Nous pouvons aussi considérer les versets 1-16 comme un énoncé de principes, et les versets 17-29 comme une application spécifique. Dieu jugera le Juif selon la vérité (la réalité) et selon les actes, et non selon la simple profession de foi. Dieu sera impartial. Il ne laissera pas le pécheur juif échapper au jugement, simplement parce qu'il est juif et qu'il possède la loi. Dieu jugera le Juif sur la lumière qu'il a, à savoir, son obéissance à la loi. Dieu découvrira l'hypocrisie du Juif moralisateur.

Verset 17. Selon l'édition critique, les premiers mots sont *Mais si* au lieu de *Toi qui* (NEG) ou *Eh bien* (BDS).

Cette section commence par décrire la place élevée que le Juif occupe et les grandes possibilités qui s'offrent à lui. Elle envisage le Juif typique de ce temps-là, qui a rejeté l'Évangile du salut par la foi en Christ. Un tel Juif a la loi et lui fait confiance. Il se vante de la place qu'il occupe auprès de Dieu.

Verset 18. Il connaît la volonté de Dieu, en approuve les choses excellentes et a été instruit dans la loi.

Verset 19. Il est en mesure d'enseigner aux autres. Il a confiance en sa capacité de guider les aveugles et d'éclairer ceux qui sont dans les ténèbres.

Verset 20. Il a confiance en sa capacité d'instruire ceux qui sont immatures, à cause de la connaissance et de la vérité qu'il possède.

Verset 21. Cependant, les postes supérieurs entraînent des responsabilités supérieures, et les grandes occasions entraînent de grandes obligations. Le Juif qui ne met pas sa foi en Dieu est coupable de ne pas remplir ces responsabilités et ces obligations, puisqu'il désobéit à la vérité même qui le rend spécial. Il enseigne aux autres, mais non à lui-même.

Les versets 21-23 dénoncent l'hypocrisie d'un tel Juif. Ces versets prouvent qu'il est coupable du même genre de péchés que les Gentils du Chapitre 1. Premièrement, il est coupable de péchés contre les autres, comme le vol.

Verset 22. Il commet aussi des péchés contre soi-même, comme l'adultère, et des péchés contre Dieu, comme le vol de temples. Dans la NEG, « tu commets des sacrilèges » veut dire littéralement : « voler des temples ». Il s'agit probablement de détourner les offrandes promises ou données pour un usage sacré, dans la synagogue ou le Temple.

Verset 23. Ce type de Juif se vante de sa relation spéciale avec Dieu et il est convaincu de sa capacité à guider et à éclairer ceux qui sont spirituellement ignorants et immatures, mais il ne vit pas lui-même selon sa connaissance de la vérité. Il enseigne aux autres la loi, mais il en viole lui-même ses préceptes, déshonorant ainsi Dieu.

Verset 24. Cette incohérence juive conduit les Gentils à rejeter Dieu et même à blasphémer le nom de Dieu. La citation est tirée d'Ésaïe 52 : 5 et comprend apparemment une partie d'Ézéchiel 36 : 22. Pour nous, aujourd'hui, cette application est puissante. Nous, le « Peuple du Nom », donnerons en fait

l'occasion aux pécheurs de blasphémer le nom de Jésus, si nous ne marchons pas d'une manière digne de son nom. Il ne suffit pas de prendre le nom de Jésus dans le baptême ; nous devons vraiment porter son nom à chaque moment de notre vie.

Verset 25. Ce verset se sert du signe physique distinctif des Juifs, la circoncision, comme exemple pour éclaircir ce point. La circoncision était un signe extérieur, mais le Juif devait manifester la foi et l'obéissance qu'elle symbolisait. La circoncision était le sceau de l'alliance de Dieu avec Israël, mais le Juif devait remplir les conditions réelles de cette alliance. Si le Juif respectait la loi, la circoncision avait de la valeur ; mais si le Juif enfreignait la loi, la circoncision perdait toute valeur.

Verset 26. De plus, si un Gentil incirconcis suit les exigences de la loi pour être juste, Dieu le récompensera comme s'il était un Juif circoncis. Dieu considérera son obéissance comme une circoncision.

Verset 27. En fait, lors du jugement, le Gentil qui est juste témoignera contre le Juif qui n'a pas obéi à la loi.

Verset 28. En bref, si un homme n'a que le signe extérieur de la circoncision, il n'est pas vraiment un Juif aux yeux de Dieu.

Verset 29. Le vrai Juif est juif à l'intérieur, c'est celui qui est circoncis de cœur, celui qui s'est séparé d'avec le péché ou qui l'a retranché. Il possède non seulement la loi écrite, mais il a été circoncis par l'Esprit et possède la loi de l'Esprit écrite sur son cœur.

L'Ancien Testament soutient fermement la définition que Paul donne du vrai Juif. De nombreux passages enseignent la nécessité d'être circoncis de cœur (Deutéronome 10 : 16 ; 30 : 6 ; Jérémie 9 : 26 ; Ézéchiel 44 : 7-9) et enseignent qu'il est futile de chercher seulement à respecter la lettre, sans la foi provenant du cœur, ce qui inclut l'obéissance (Psaume 51 : 16-17 ; Ésaïe 1 : 11-19 ; Michée 6 : 6-8).

Le vrai Juif n'est pas celui qui reçoit la reconnaissance et la louange des hommes, mais celui qui reçoit la louange

et l'approbation de Dieu. Il est intéressant de noter, dans ce contexte, que le mot *Juif* vient de « Juda », qui signifie « louange ».

Note : Le rôle de la circoncision juive et du baptême chrétien

Romains 2 : 25-29 ne signifie pas que la circoncision était inutile pour un Juif, sous l'ancienne alliance. Si un homme juif n'était pas circoncis physiquement, il était retranché de son peuple, incapable de participer à la Pâque, et soumis à la peine de mort divine (Genèse 17 : 10, 14; Exode 4 : 24-26; 12 : 43-44; Josué 5 : 2-9). Si un Juif refusait la circoncision, il manifestait certainement l'incrédulité et la désobéissance; mais la circoncision, à elle seule, ne garantissait pas qu'il ait la foi obéissante nécessaire au salut. En outre, Dieu a honoré la foi obéissante des Gentils incirconcis, à qui il n'avait pas donné l'ordre d'être circoncis. Sous la nouvelle alliance, Dieu a aboli l'exigence de la circoncision physique (Galates 5 : 6; 6 : 15). Aujourd'hui, nous recevons le salut par la foi obéissante — par la circoncision du cœur, sans la circoncision physique.

« La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien, mais l'observation des commandements de Dieu est tout. » (I Corinthiens 7 : 19) La circoncision elle-même ne conférait aucune grâce : elle n'était nécessaire que parce que Dieu l'avait commandée. Puisque Dieu ne commande pas aux chrétiens, sous la nouvelle alliance, d'être circoncis, ce geste n'a pas d'importance; mais garder les commandements de Dieu, voilà ce qui a encore de l'importance et qui en aura toujours. « Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais seulement la foi qui est agissante par l'amour. » (Galates 5 : 6) Dieu n'exige plus la circoncision de son peuple, mais il exige toujours la foi qui agit. La foi agit par amour, ce qui signifie que la foi est toujours obéissante, car : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole » (Jean 14 : 23). « Car ce n'est rien d'être circoncis ou incirconcis; ce qui est quelque chose, c'est d'être une nouvelle création. » (Galates 6 : 15) Ces trois versets assimilent l'observance des commandements de Dieu à une

foi active et à une vie nouvelle en Christ. Ce qui compte, c'est une foi obéissante en Christ.

Colossiens 2 : 11-12 compare le baptême chrétien à la circoncision. Cela n'implique pas que le baptême n'est pas nécessaire, mais indique plutôt que le baptême sous la nouvelle alliance est au moins aussi important que la circoncision sous l'ancienne alliance. Le baptême d'eau ne sert à rien s'il n'est pas accompagné d'une foi obéissante, de la repentance, de la circoncision du cœur. La cérémonie physique n'a aucune valeur, sans le travail spirituel intérieur. Puisque la Parole de Dieu commande le baptême d'eau pour la rémission des péchés (Actes 2 : 38 ; 22 : 16), un refus d'être baptisé manifeste l'incrédulité et la désobéissance.

De même que le vrai Juif a toujours été celui qui a été circoncis spirituellement, de même le vrai chrétien est celui qui est né de nouveau, spirituellement. La naissance dans une famille chrétienne, une profession de foi verbale, une cérémonie de baptême, la participation à des sacrements ou à d'autres rituels, l'adhésion officielle à une église, aucune de ces choses ne peut produire un chrétien. Le vrai chrétien est un Juif spirituel qui a été spirituellement circoncis. Il est mort au péché dans la repentance, a été enseveli avec Christ dans le baptême, et est ressuscité pour marcher dans la nouveauté de vie, avec l'Esprit de Christ demeurant en lui (Romains 6 : 1-4). La nouvelle naissance, qui implique le baptême d'eau et d'Esprit, est une circoncision spirituelle, qui enlève les péchés du vieil homme et initie le croyant à une nouvelle vie dans l'Esprit (Colossiens 2 : 11-13).

3. Les réponses aux objections (3 : 1-8)

(1) Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision ? (2) Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. (3) Eh quoi ! si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité annulera-t-elle

la fidélité de Dieu? (4) Loin de là! Que Dieu, au contraire, soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit : Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles, et que tu triomphes lorsqu'on te juge. (5) Mais si notre injustice établit la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu est-il injuste quand il déchaîne sa colère? (Je parle à la manière des hommes.) (6) Loin de là! Autrement, comment Dieu jugerait-il le monde? (7) Et si, par mon mensonge, la vérité de Dieu éclate davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je moi-même encore jugé comme pécheur? (8) Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien, comme quelques-uns, qui nous calomnient, prétendent que nous le disons? La condamnation de ces gens est juste.

La concision de ce passage et la difficulté de la formulation traditionnelle de la NEG compliquent la compréhension. D'autres traductions sont particulièrement utiles ici.

À ce stade de la discussion, sous le coup de l'inspiration, Paul s'attendait à la contestation à cet enseignement, en particulier de la part des Juifs. Ceux-ci pourraient percevoir Romains 2 : 25-29 comme un démenti de l'exclusivité juive, en tant que peuple choisi par Dieu. Paul anticipe ces objections, à sa manière bien à lui, et il y répond brièvement afin de poursuivre l'audition de cette affaire. Il reporte ensuite cette analyse à un temps plus opportun, dans le développement logique de son argumentation.

Romains 3 : 1-8 est, en fait, une parenthèse par rapport à la ligne principale de pensée de cette partie de l'Épître. Ce passage comporte quatre objections étroitement liées.

(1) Quel est l'avantage du Juif?

Verset 1. Cette objection est compréhensible, à la lumière de l'enseignement selon lequel un Juif circoncis pourrait ne pas avoir l'approbation de Dieu, alors qu'un Gentil incirconcis pourrait recevoir la même approbation qu'un Juif. Si c'est

vrai, que vaut la circoncision ? La doctrine énoncée dans le chapitre 2 semble aller à l'encontre de la désignation d'Israël comme nation choisie par Dieu, et du commandement de Dieu de circoncire le Juif.

Verset 2. Au lieu de répondre qu'être juif ne comporte aucun avantage, ce verset répond que le Juif avait de nombreux avantages en tout point. D'abord et avant tout, Dieu a confié aux Juifs ses oracles. (D'autres avantages sont énumérés dans Romains 9 : 4-5.) Les Juifs avaient le trésor suprême de la Parole de Dieu. Ils avaient de plus grands privilèges, mais bien sûr, cela impliquait de plus grandes responsabilités.

Le mot *oracles* signifie « paroles ou énoncés divins » et, dans ce contexte, il se réfère clairement à l'Ancien Testament. Cette désignation révèle la nature exaltée de l'inspiration biblique. Si les Écritures sont réellement les paroles écrites de Dieu, alors l'inspiration doit s'étendre à chaque parole.

(2) *L'incrédulité juive annule-t-elle la fidélité de Dieu ?*

Verset 3. Si certains Juifs ne croyaient pas Dieu, comme l'indique Romains 2, cela ne nierait-il pas les promesses que Dieu leur a faites dans l'Ancien Testament, rendant ainsi Dieu infidèle ? Puisque le chapitre 2 accuse les Juifs de ne pas avoir obéi à la Parole, c'est qu'ils n'ont donc pas cru en la Parole. Dans ce cas, l'avantage supposé d'avoir la Parole n'est-il pas, en réalité, annulé ? L'objet de cette objection est de forcer l'une des deux conclusions suivantes : soit que l'affirmation au sujet de l'incrédulité juive est fautive, soit que la doctrine de Romains détruit en fait l'élection juive établie par Dieu et rend Dieu infidèle.

Verset 4. Paul a répondu à cette objection par son expression préférée de négation emphatique : « Loin de là ! » (La version anglaise *KJV* traduit cela par « *God forbid* » [Que Dieu nous en préserve], mais la phrase grecque ne fait pas allusion à Dieu.)

L'incrédulité de l'homme ne peut détruire la fidélité de Dieu. La Parole de Dieu est vraie, même lorsque cela signifie que tout homme est un menteur. En fait, l'infidélité de l'homme rend plus évidente la fidélité de Dieu. En formulant cette affirmation, Romains 3 : 4 cite Psaume 51 : 6. Ce psaume est la prière de repentance de David, après son péché avec Bath-Schéba. Au verset 5, il a confessé son péché et, au verset 6, il a reconnu que son péché a servi à démontrer combien Dieu est juste et irréprochable. Dans Romains 3 : 4, c'est comme si le jugement de Dieu lui-même était jugé au tribunal. La conclusion est que le péché de l'homme prouve que la Parole de Dieu a raison et justifie son jugement. Loin de détruire la Parole de Dieu, l'infidélité juive ne sert donc qu'à souligner la fidélité de Dieu.

Romains 9 à 11 aborde plus en détail ces deux premières objections et d'autres questions qui s'y rapportent.

(3) Si le péché de l'homme fait ressortir plus clairement la justice de Dieu, comment Dieu peut-il, avec justice, punir l'homme pour le péché ?

Verset 5. Cette objection découle de la réponse à l'objection précédente. Si le péché de l'homme apporte réellement une plus grande gloire à Dieu, Dieu est-il injuste de condamner ce péché ?

Cette objection est si faible et si blasphématoire, que Paul s'est senti obligé de noter, entre parenthèses : « Je parle à la manière des hommes ».

Verset 6. Encore une fois, il a répondu avec entrain : « Loin de là ! » Il réfute rapidement l'argument, en soulignant que s'il était valable, Dieu ne pourrait pas juger le monde. On tient pour acquis que les opposants de Paul croyaient que Dieu jugerait le monde au dernier jour et, bien sûr, l'Ancien Testament enseigne clairement cette vérité.

La réponse précédente implique ceci : Le fait que Dieu peut faire sortir le bien du mal ne justifie pas que l'on commette le

mal. Le péché est mauvais en soi et, s'il est laissé à lui-même, il ne conduira jamais à de bons résultats. Par exemple, les frères de Joseph l'ont vendu comme esclave par haine, envie et avidité. Dieu a fait du séjour de Joseph en Égypte un moyen de salut pour sa famille, mais cela n'a pas atténué la culpabilité de ses frères. S'ils n'avaient pas péché, Dieu aurait encore béni Joseph et apporté la délivrance à la famille. Si Dieu n'était pas intervenu, les conséquences de leur péché auraient été désastreuses pour toute la famille. Dieu a tiré du bien de cette situation, malgré le péché des frères, et non pas à cause de leur péché.

Verset 7. Ce verset réitère l'objection, en la personnalisant : si mon mensonge met en évidence la vérité de Dieu et lui apporte une plus grande gloire, comment Dieu peut-il encore me condamner pour mon péché ? Si j'ai rendu service à Dieu, comment peut-il me punir pour cela ? Cela nous amène directement à la dernière objection.

(4) Pourquoi ne pas faire le mal pour que survienne le bien ?

Verset 8. Cette objection est le prolongement logique de la précédente, et elle considère que la fin justifie les moyens. En d'autres termes, si le résultat final est bon, il importe peu que les moyens d'y parvenir soient mauvais. Cette fausse doctrine permettrait à quelqu'un, par exemple, de mentir pour une bonne cause ou de violer d'autres principes d'éthique biblique, au besoin, dans une situation particulière. Si notre péché manifeste la grâce de Dieu, ne pouvons-nous pas et ne devons-nous pas pécher d'autant plus ?

Certains ont calomnié Paul, en disant qu'il enseignait cela ; d'autres ont affirmé que c'était sa doctrine. Peut-être certains ont-ils délibérément déformé l'enseignement de Paul pour le discréditer, alors que d'autres se sont servis de son autorité pour enseigner eux-mêmes cette doctrine.

Encore aujourd'hui, beaucoup déforment la doctrine de la justification par la foi ; ils l'utilisent pour enseigner que la grâce de Dieu couvre automatiquement le « croyant », même s'il continue à vivre dans le péché. Les doctrines de l'« éthique de situation » (les normes de moralité ne sont pas absolues, mais changent selon les circonstances), de la « foi facile et légère » (le salut par la foi mentale, sans repentir ni obéissance véritable), et « une fois sauvé, toujours sauvé » (la sécurité éternelle inconditionnelle dans cette vie, sans tenir compte du péché ordinaire et non repenti) encouragent réellement les gens à rester dans le péché. En se disant sauvés tout en continuant à vivre dans le péché, ils prétendent démontrer la grâce et la miséricorde de Dieu.

Romains 3 : 8 rejette la doctrine selon laquelle la fin justifie les moyens, doctrine selon laquelle le croyant peut continuer à pécher pour apporter une plus grande gloire à Dieu. Ceux qui prétendent que Paul a enseigné cela méritent la condamnation qu'ils recevront.

Romains 6 va plus loin dans les implications de ces deux dernières objections.

C. Conclusion : Le monde entier est coupable (3 : 9-20)

(9) Quoi donc ! sommes-nous plus excellents ? Nullement. Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, (10) selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, pas même un seul ; (11) Nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu ; tous sont égarés, tous sont pervertis ; (12) Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul ; (13) Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se servent de leur langue pour tromper ; ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic ; (14) Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume ; (15) Ils ont les pieds légers pour répandre le sang ; (16) La destruction et le malheur sont sur leur route ; (17) Ils ne connaissent pas le chemin de la paix ; (18) La crainte de Dieu n'est pas devant leurs yeux. (19) Or, nous

savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. (20) Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

Romains 1 : 18 à 3 : 8 proclame la culpabilité des Juifs et des Gentils et répond aux contre-arguments des Juifs. Romans 3 : 9-20 déclare la conclusion de l'affaire, et le prouve à partir des Écritures : le monde entier est coupable devant Dieu.

Verset 9. À la lumière des preuves de leur péché, les Juifs n'étaient pas meilleurs que les Gentils. Bien que Dieu ait confié aux Juifs de plus grands privilèges et de plus grands trésors spirituels, les Juifs et les Gentils sont tout autant pécheurs, aux yeux de Dieu. Devant Dieu, nulle personne n'est supérieure à une autre. Tous sont sous l'empire du péché.

Cette analyse interprète la question du verset 9 comme signifiant : « En tant que Juifs, sommes-nous meilleurs que les Gentils ? » Certains commentateurs l'interprètent ainsi : « Nous, les Juifs, sommes-nous dépassés par les Gentils ? Ou : « Sommes-nous (écrivains et lecteurs) meilleurs que les pécheurs, gentils ou juifs ? » Quoi qu'il en soit, la conclusion est toujours valable.

L'expression « sous l'empire du péché » figure aussi dans Galates 3 : 22 ; elle est traduite par « renfermé sous le péché » ; et dans Romans 7 : 14, elle est traduite par « vendu au péché ». Cette expression signifie plus que le seul fait de commettre des actes pécheurs. Elle exprime que la race humaine tout entière est tombée sous la domination du péché et que tout être humain est passé sous le contrôle de la nature pécheresse.

Verset 10. Pour prouver cette affirmation, Paul cite plusieurs passages de l'Ancien Testament (Romains 3 : 10-18). Ces citations démontrent le caractère méchant de l'homme, son mauvais comportement (en paroles et en actes), et la racine de son mal (l'absence de crainte de Dieu).

Nous pouvons répartir ces accusations en neuf catégories. Les six premières sont citées dans le Psaume 14 : 1-3, lui-même répété dans son ensemble dans le Psaume 53 : 2-4 et partiellement dans Ecclésiaste 7 : 20. Les autres sont indiquées ci-dessous.

(1) L'injustice.

Verset 11.

(2) Le manque de compréhension spirituelle;

(3) Le refus de chercher la face de Dieu.

Verset 12.

(4) Le fait de se détourner de Dieu (l'apostasie);

(5) L'inutilité;

(6) Le refus de faire le bien.

Verset 13.

(7) Les péchés de la langue, y compris la tromperie et un discours empoisonné (Psaume 5 : 10 et 140 : 4).

Verset 14. Les péchés de la langue incluent aussi la malédiction et la rancœur (Psaume 10 : 7).

Verset 15.

(8) Violence (Ésaïe 59 : 7-8). L'esprit violent se manifeste dans l'ardeur à verser le sang.

Verset 16. Elle cause la destruction et la misère.

Verset 17. Elle fait que les hommes ne cherchent pas à vivre en paix.

Verset 18.

(9) L'absence de crainte de Dieu (l'absence de révérence ou de respect, ni pour Dieu ni pour sa loi) (Psaume 36 : 2).

Les six premières accusations (Romains 3 : 10-12) s'appliquent à toute la race humaine, à l'état non régénéré. Personne n'est juste aux yeux de Dieu, car tous ont péché. Personne n'a de compréhension spirituelle, personne ne suit complètement les voies de Dieu, personne ne lui est utile, personne ne pratique la bonté totale. En fait, personne ne cherche Dieu. Comme Romains 1 : 18-32 l'a décrit, l'homme, s'il est laissé seul par Dieu, ne cherche jamais Dieu, mais sombre toujours plus dans le péché. Comme Romains 2 : 4 l'a souligné, la bonté de Dieu est nécessaire pour conduire l'homme à la repentance.

Dans Romains 3 : 11, nous voyons une fois de plus la nécessité de la grâce prévenante (la grâce qui précède le salut). Dieu a manifesté sa grâce à toute l'humanité, en attirant les gens à lui et en leur permettant de chercher son visage et de se repentir du péché. Sans cette œuvre divine, aucun de nous ne chercherait même Dieu pour l'adorer et vivre pour lui.

Verset 19. Toutes les accusations énumérées au chapitre 3 ne s'appliquent pas de façon égale à tous les individus, de même que les Gentils ne sont pas tous coupables de tous les péchés du chapitre 1, et que les Juifs ne sont pas tous coupables de tous les péchés du chapitre 2. Dans leur contexte original, les passages cités dans Romains 3 : 13-18 se réfèrent apparemment à des groupes spécifiques de personnes, plutôt qu'à la race humaine tout entière. Néanmoins, ce sont là des exemples du péché de l'humanité. Ces exemples sont particulièrement pertinents pour les Juifs et pour tous ceux qui acceptent l'Ancien Testament. Dieu doit avoir voulu que ces passages aient une pertinence spécifique pour ceux à qui il a donné l'Ancien Testament.

Il est intéressant de noter que le verset 19 utilise le terme *loi* pour couvrir toutes ces citations de l'Ancien Testament. À l'origine, les Hébreux divisaient l'Ancien Testament en deux parties, la Loi et les Prophètes, et plus tard en trois parties : la Loi (les cinq livres de Moïse), les Prophètes (l'histoire, les grands prophètes et les petits prophètes) et les Écrits (la poésie,

la littérature de Sagesse, et divers autres livres). Plusieurs Juifs considéraient les livres de Moïse comme supérieurs aux autres livres, alors que les Samaritains les rejetaient tous, sauf les cinq livres de la Loi. L'utilisation du terme *loi* pour décrire des citations de Psaumes et d'Ésaïe indique que tous les livres de l'Ancien Testament sont également inspirés. Les Prophètes et les Écrits sont tout aussi inspirés que la Loi originale.

Romains 3 : 19-20 conclut la première grande section doctrinale de l'Épître. Ces versets sont apparemment basés sur le Psaume 143 : 2. Ils énoncent deux conclusions capitales :

- (1) *Le monde entier est coupable devant Dieu.* Tous ont péché et n'ont aucune excuse ; tous sont coupables, tous ont besoin de la justice de Dieu. (Romains 3 : 23 réaffirme cette vérité.)
- (2) *Nul ne peut être justifié par les actes de la loi.*

Verset 20. Galates 2 : 16 et 3 : 11 répètent aussi cette vérité. Nul ne peut être sauvé sur la base de ses bonnes œuvres ou du strict respect de la loi. Aucun péché ne peut être acquitté par la loi. Nul ne peut être sauvé par la loi, que ce soit la loi de la conscience ou la loi écrite.

Comment cette seconde conclusion découle-t-elle de la discussion précédente sur le péché de l'homme ? Tout d'abord et de toute évidence, par l'observation. Les Gentils avaient la loi de la conscience et les Juifs avaient la loi de Moïse ; mais, en aucun cas, la loi n'a empêché leur péché et ne les a pas sauvés du péché.

Deuxièmement, l'étude de la nature et de l'objet de la loi elle-même en témoigne. La loi ne pardonne pas au contrevenant, elle le condamne. Il n'existe aucun degré de respect actuel de la loi ou d'exécution de bonnes œuvres qui puisse compenser ou effacer les infractions passées. Puisque tous les hommes ont enfreint la loi de Dieu, la loi ne peut pas bénir, mais seulement condamner.

Pour clarifier ce dernier point, le verset 20 mentionne le but de la loi, expliqué plus en détail dans Romains 5 : 20 et 7 : 7-13. Il répond à cette question ou objection potentielle : si la loi ne peut acquitter l'homme du péché, quel est son but ? La loi ne sert pas de médiateur ni de sauveur, mais elle transmet la connaissance du péché.

Elle le fait d'au moins trois façons : (1) La loi montre à l'homme ce qu'est le péché. (2) Elle montre à l'homme qu'il est un pécheur. (3) Elle montre à l'homme son besoin du salut. Par la loi, l'homme prend conscience de la définition du péché, des conséquences du péché et de l'existence de sa propre nature pécheresse. L'homme commence à se rendre compte que par ses propres forces, il ne peut pas être à la hauteur des exigences saintes et justes de Dieu. En fin de compte, la loi prouve à l'homme qu'il ne peut atteindre la justice sans la grâce divine. Elle sert de précepteur, pour nous amener à Christ (Galates 3 : 24).

Notes

¹ Dietrich Bonhoeffer, *The Cost of Discipleship*, 2^e édition, R. H. Fuller, trad. (New York : Macmillan, 1959), p. 69, souligné dans l'original.

² William Newell, *Romans Verse by Verse*, Chicago, Moody Press, 1938, p. 63.

³ W.H. Griffith Thomas, *St. Paul's Epistle to the Romans* (Grand Rapids : Eerdmans, 1974), p. 82, citant G. Campbell Morgan, *The Analyzed New Testament : The Epistle to the Romans*, pp. 27-29.

⁴ Thomas, p. 82, citant F. Godet, *Commentary on the Romans*, I, 196.

⁵ Jerome Kagan, « 'Your Mother Did it to You' is an Excuse Americans Overuse », *U. S. News & World Report*, 25 mars 1985, pp. 63-64.

SECTION III

La justification par la foi

(3 : 21 à 5 : 21)

La façon de recevoir la justice de Dieu

- A. La doctrine expliquée (3 : 21 - 31)
 - 1. La doctrine affirmée (3 : 21-26)
 - 2. Les inférences tirées de la doctrine (3 : 27 - 31)
Note : La définition de la foi salvatrice

- B. La preuve tirée des Écritures (4 : 1-25)
 - 1. Abraham et David (4 : 1-8)
 - 2. La justification par la foi est pour tous (4 : 9-12)
 - 3. La promesse de Dieu vient par la foi et non par la loi (4 : 13 - 17a)
 - 4. La foi d'Abraham analysée et appliquée (4 : 17b - 25)
Note : Une analyse complète de la justification

- C. Les bénédictions permanentes de la justification (5 : 1 - 11)

- D. L'application universelle (5 : 12 - 21)

La justification par la foi

(3 : 21 à 5 : 21)

Après avoir démontré, par l'observation et par les Écritures, la culpabilité universelle de l'humanité, le livre de Romains proclame que Dieu pourvoit au dilemme humain et qu'il y apporte une solution. Premièrement, il énonce la doctrine de la justification par la foi, fondée sur l'œuvre expiatoire de Jésus-Christ, et il en tire des conclusions importantes. Ensuite, il prouve cette doctrine par les Écritures hébraïques, et il décrit les bienfaits de la justification, dans cette vie et pour l'éternité. La section se termine par un contraste entre Adam et Christ, en montrant ainsi l'application universelle du principe de justification. Galates 2 à 4 aborde aussi la justification par la foi et reprend plusieurs de ces remarques.

A. La doctrine expliquée (3 : 21 - 31)

C'est l'un des passages les plus significatifs de ce livre, du point de vue doctrinal. Il énonce la doctrine centrale de l'Épître — la justification par la foi — et développe certaines conséquences logiques importantes de cette doctrine. Après l'étude de ce passage, nous allons inclure une note sur la foi salvatrice, car il est essentiel de bien comprendre la foi, pour comprendre la doctrine de la justification par la foi.

1. La doctrine affirmée (3 : 21 - 26)

(21) Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, (22) justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. (23) Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu; (24) et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ. (25) C'est lui que Dieu a destiné à être, par son sang pour ceux qui croiraient, victime propitiatoire, afin de montrer sa justice, parce qu'il avait laissé impunis les péchés commis auparavant, au temps de sa patience; (26) il montre ainsi sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus.

Verset 21. Étant parvenu à la conclusion que tous les hommes sont sous l'empire du péché (Romains 3 : 9-20), l'Épître explique la voie de la justice de Dieu, qui seule peut apporter le salut à l'homme pécheur. Cette voie de la justice ne vient pas par la loi. Dans le texte grec, la première occurrence du mot *loi*, au verset 21, n'est pas précédée de l'article défini (« la »). Cela indique qu'il s'agit d'une référence au principe de la loi. Cette dernière révèle le péché, mais elle ne purifie pas du péché et ne rend personne juste. Nous recevons la justice de Dieu en dehors de la loi. Le livre de Romains n'a pas introduit une nouvelle voie de salut. Au contraire, « la Loi et les prophètes » — une façon hébraïque de désigner l'Ancien Testament — témoignaient du chemin du salut, tel qu'il est expliqué dans Romains.

Verset 22. Cette justice de Dieu vient *dia pisteôs Iesou Christou*, c'est-à-dire, « par la foi en Jésus-Christ ». « Par la foi » signifie que la foi est le moyen ou l'instrument par lequel nous recevons la justice. « En Jésus-Christ » signifie que Jésus-Christ est l'objet de notre foi, et non que nous ayons la foi de Christ, comme on pourrait l'interpréter à partir de la version anglaise KJV, « par la foi de Jésus-Christ ».

La justice de Dieu vient à tous ceux qui croient. (L'édition critique omet les mots « et sur tous ».) Le grec utilise le participe présent, ce qui indique une action continue dans le présent, donc littéralement : « tous ceux qui continuent de croire ». Le *Wycliffe Bible Commentary* mentionne : « Le participe présent indique clairement qu'il s'agit d'un engagement de toute une vie envers Christ, qui est visible dans l'attitude de confiance qui se manifeste jours après jour ».¹

La dernière proposition du verset 22 est liée au verset 23. Il n'y a pas de différence entre Juif et Gentil, dans la manière de recevoir la justice de Dieu, car tous ont péché.

Le verset 23 récapitule la section précédente, en affirmant que tout individu a péché et qu'il est coupable devant Dieu. (Voir I Rois 8 : 46 et II Chroniques 6 : 36.) Nous retrouvons le participe présent dans la seconde moitié du verset ; ainsi, nous pourrions lire que tous « sont en en train d'être privés » de la gloire de Dieu. Tout le monde échoue continuellement à atteindre la gloire de Dieu, tout le monde échoue à être à la hauteur du plan originel de Dieu ou à son idéal pour l'homme. Cela ne signifie pas que tout le monde a péché d'une manière égale. D'un point de vue humain, certains commettent des péchés plus nombreux et plus terribles que d'autres. Du point de vue de Dieu, cependant, tout péché est suffisant pour nous séparer complètement de sa sainte présence. C'est comme un groupe de personnes qui tentent d'atteindre la lune en sautant : bien qu'un athlète de ce groupe saute beaucoup plus haut que les autres, il reste que d'un point de vue céleste, même ses efforts sont d'une insuffisance pathétique.

Verset 24. Qu'arrive-t-il au pécheur qui place sa foi en Jésus-Christ ? Il est justifié. Le mot *justifié* est un terme juridique désignant un bon statut ou la justification aux yeux de la loi. Dans le contexte de ce verset, le verbe « justifier » signifie « compter comme juste, déclarer juste ». Dieu déclare que le croyant est juste et qu'il a donc droit à tous les privilèges que lui confère ce statut, y compris le salut éternel. Dieu enlève

la culpabilité et la condamnation du péché. Il enlève la souillure du péché à la fois de ses archives et de la conscience de l'homme. « Un homme qui a la foi est maintenant acquitté aux yeux de Dieu par sa générosité dans l'acte rédempteur de Jésus-Christ. » (*Phillips*)

Nous devons considérer la nouvelle naissance comme une expérience unitaire et intégrée, qui entame le processus de salut. Nous devons aussi considérer la justification comme un événement instantané qui coïncide avec la nouvelle naissance et qui se trouve au début d'une vie de foi. Dieu nous déclare justes et nous traite comme des justes, dès la nouvelle naissance. Bien sûr, une justification continue est nécessaire pour les péchés commis après la nouvelle naissance. La justification ne signifie pas que nous *devenons*, en fait, pleinement justes à ce moment-là. Devenir juste est le processus de sanctification, qui commence à la nouvelle naissance et qui continue jusqu'à ce que le Seigneur revienne nous chercher. Lors de la venue de Christ, Dieu nous accordera une perfection absolue, sans péché, et nous *serons* réellement et complètement justes, en fait comme en statut juridique.

La justification est gratuite. Elle vient par la foi, et non par les œuvres ou par l'obéissance juridique. La justification ne se mérite pas, elle ne s'achète pas. La source de la justification est la grâce de Dieu. La grâce est la faveur non méritée que Dieu offre à l'homme.

Le verset 24 décrit notre salut en termes de rédemption. La rédemption signifie la délivrance complète, en payant un prix. Il s'agit du rachat d'un esclave, afin de le libérer. La Septante (la traduction grecque de l'Ancien Testament, avant l'époque de Christ) s'est servie du même mot grec *apolutrosis* pour traduire le mot hébreu qui désignait celui qui a le droit de rachat, dans Lévitique 25 : 47-49. Selon ce passage, si quelqu'un se vendait comme esclave pour payer ses dettes, un parent proche pouvait le racheter (c'est-à-dire racheter sa liberté). Dieu s'est manifesté dans la chair par Jésus-Christ pour devenir notre

frère (Romains 8 : 29 et Hébreux 2 : 17) et donc notre parent rédempteur.

Le verset 25 décrit l'œuvre salvatrice de Christ comme une propitiation. La propitiation est ce qui permet à Dieu d'agir avec miséricorde ou pardon. C'est un sacrifice d'expiation ; ce qui détourne la colère de Dieu et qui enlève le péché ; un apaisement de la colère divine ; une satisfaction de la justice divine. La Septante s'est servie du même mot grec *hilasterion* pour traduire « propitiatoire ». Le propitiatoire était le couvercle d'or de l'arche de l'alliance qui se trouvait dans le lieu très saint, dans le Tabernacle. Une fois par an, le souverain sacrificateur répandait du sang sur le propitiatoire, pour expier les péchés du peuple. Ainsi, le mot *propitiation* peut signifier ici le « lieu d'expiation ».

Jésus-Christ est notre moyen de recevoir le pardon et la miséricorde de Dieu. Il est notre propitiatoire, notre lieu d'expiation. Puisque Dieu est saint et juste, il ne peut ignorer le péché ni être en communion avec l'homme pécheur. La nature de Dieu exige une séparation d'avec l'homme, en conséquence de son péché. La séparation éternelle d'avec Dieu est l'ultime mort spirituelle (Apocalypse 20 : 14), ainsi les principes de la justice divine exigent la mort pour le péché (Romains 6 : 23). L'amour et la miséricorde de Dieu, cependant, ont cherché à restaurer la communion entre l'homme et Dieu. La grâce de Dieu a fourni un sacrifice de substitution pour notre péché, par la mort de celui qui n'a connu aucun péché, l'homme Jésus-Christ. Il a pris notre place et a souffert le châtement du péché à notre place. Si nous croyons en Christ et en ce qu'il a fait pour nous, alors son œuvre prend effet dans nos vies. La mort de Christ a satisfait aux exigences de la justice de Dieu, en permettant à Dieu de pardonner notre péché sans enfreindre pour autant sa sainte nature et sa Parole.

La mort de Christ apaise ou détourne réellement la colère divine. Ce n'était pas pour que Dieu nous aime, mais c'est parce qu'il nous a aimés (Jean 3 : 16). Elle a révélé à la fois sa haine du

péché et sa miséricorde pour le pécheur. Cette offrande, ayant pour but d'apaiser, n'a pas été faite par un homme pécheur ou par une seconde déité, mais Dieu lui-même a préparé le sacrifice. (Voir Genèse 22 : 8; Ésaïe 59 : 16; 63 : 5.) Dieu a présenté publiquement Christ, l'homme, comme un sacrifice d'expiation. (Voir Hébreux 10 : 1-20.)

Christ est notre propitiation « par son sang pour ceux qui croiraient ». Il s'agit de deux propositions indépendantes dans le texte grec, et non d'une seule, comme il ressort de l'interprétation de la NEG, « par son sang pour ceux qui croiraient ». En d'autres termes, la propitiation est efficace, à cause de deux choses : le sang et la foi. La propitiation elle-même est venue par le sang de Christ. Nous appliquons la propitiation à nos vies par la foi.

La base de la justification est donc le sang de Christ. Le sang est essentiel à la vie ; il fournit de l'oxygène et des nutriments essentiels à la survie de tout l'organisme. « Car la vie de la chair est dans le sang... Car la vie de toute chair, c'est son sang, qui est en elle. » (Lévitique 17 : 11, 14) L'effusion de sang représente une vie abandonnée à la mort. Le sang de Christ représente la vie sans péché qu'il a vécue sur terre et qu'il a volontairement abandonnée sur la croix. Le sang de Christ représente la mort de Christ.

La mort propitiatoire de Christ sert à manifester la justice de Dieu de deux façons. Premièrement, cela montre que Dieu a agi avec justice, lorsqu'il a temporairement ignoré les péchés commis dans le passé. Bien que la NEG utilise le mot « pardon », le mot grec est *paresis*, « un passage », plutôt qu'*aphesis*, « rémission ou pardon ». Il est question ici de péchés commis avant la croix. Dans l'Ancien Testament, Dieu a pardonné le péché et a justifié les hommes, en les traitant comme des justes, même si personne n'avait payé le prix du péché. Dans sa patience, il ignorait apparemment leur péché. (Voir Actes 17 : 30.) Cela crée un problème théologique : il est tout aussi mal de justifier les méchants que de condamner les justes (Proverbes 17 : 15).

Puisqu'il est injuste d'ignorer un tort, comment Dieu pouvait-il ignorer le péché et demeurer juste ?

La mort de Christ a justifié Dieu dans ce domaine. C'est-à-dire qu'elle a justifié la justice de Dieu, en montrant et en déclarant que Dieu était juste. Elle a démontré que Dieu n'avait pas ignoré le péché humain et qu'il n'était pas indifférent à celui-ci, mais qu'il exigeait que soit versée l'amende pour les péchés.

Dieu ne vit pas dans le temps, comme nous. Il connaît l'avenir avec certitude et peut traiter de choses qui n'existent pas, comme si elles existaient (Romains 4 : 17). Il a pardonné le péché et a justifié les hommes, dans l'Ancien Testament, en attendant patiemment la Croix. Il pouvait se baser sur cet événement futur pour agir, puisqu'il l'avait prédestiné avant la fondation du monde (I Pierre 1 : 18-20). Il a fait preuve de miséricorde, en prévision de la démonstration de sa justice au Calvaire.

Autrefois, personne n'aurait pu être sauvé sans le Calvaire. Sans effusion de sang, il n'y a pas de pardon (Hébreux 9 : 22), et le sang des animaux ne pouvait suffire à enlever les péchés du monde (Hébreux 10 : 4). Les sacrifices de l'Ancien Testament ne pardonnaient pas réellement le péché ; ils ne faisaient que l'expier temporairement. Le mot hébreu pour désigner l'expiation, *kaphar*, signifie littéralement : « une couverture ». Les péchés étaient recouverts, hors de la vue de Dieu, en attendant d'être traités de façon permanente par la croix. Les saints de l'Ancien Testament ont exprimé leur foi en Dieu en obéissant à son commandement d'offrir des sacrifices où le sang était versé pour leurs péchés. En réalité, la mort de Christ a ôté leurs péchés, et son œuvre a été rendue efficace dans leur vie par leur foi obéissante en Dieu.

Verset 26. Le premier but de la mort de Christ est donc de justifier Dieu, c'est-à-dire de démontrer la justice de Dieu. Cela prouve que Dieu traitait le péché de façon juste, avant la croix. De plus, cela montre que Dieu est juste en pardonnant

maintenant le péché. Il n'oublie pas le péché et ne le pardonne pas à l'encontre des principes de justice qu'il a énoncés, mais il a exigé le paiement complet au Calvaire.

Le second but de la mort de Christ est de justifier l'homme, de déclarer que le croyant est juste. Elle permet à Dieu d'être le justificateur de celui qui croit en Jésus. La mort de Christ est une rédemption et une propitiation qui fournit à l'homme un moyen de salut.

En résumé, Romains 3 : 21-26 est l'un des passages clés du livre de Romains, et même de toute la Bible. Il explique les principes fondamentaux du salut pour toute l'humanité, et énonce la doctrine de la justification par la foi. En se fondant sur la mort de Christ, Dieu déclare gratuitement que les pécheurs sont justes par leur foi en Jésus-Christ. Le passage décrit l'apport du salut de Dieu de trois points de vue : au regard du tribunal, nous sommes justifiés (déclarés justes) ; au regard du marché aux esclaves, nous sommes rachetés (délivrés contre rançon) ; au regard du Temple, nous avons une propitiation (un sacrifice d'expiation ou un endroit d'expiation).

2. Les inférences tirées de la doctrine (3 : 27-31)

(27) Où est donc la raison de se glorifier? Il est exclu. Par quelle loi? Par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi. (28) Car nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi. (29) Ou bien Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? Ne l'est-il pas aussi des païens? Oui, il l'est aussi des païens, (30) puisqu'il y a un seul Dieu, qui justifiera par la foi les circoncis, et par la foi les incirconcis. (31) Annulons-nous donc la loi par la foi? Loin de là! Au contraire, nous confirmons la loi.

Trois conclusions se dégagent de l'énoncé de la doctrine de la justification par la foi :

(1) *La justification par la foi exclut la vantardise.*

Verset 27. Ici, le mot *loi* signifie « principe ». Puisque le salut de l'homme est basé sur le principe de la foi, et non sur le principe des œuvres, aucun homme ne peut se vanter de son salut. Notre salut est basé sur l'œuvre de celui en qui nous avons foi, et non sur nos œuvres. Notre salut nous vient par le « croire, plutôt que par l'accomplir ». (*Phillips*)

Verset 28. Ici, le verbe *pensons* signifie « reconnaître ». Ce verset ne proclame pas la justification par la foi comme une nouvelle conclusion, mais l'utilise pour montrer la raison pour laquelle toute vantardise est exclue.

Le verset réaffirme la doctrine de la justification par la foi en termes clairs : Dieu nous compte parmi les justes à cause de notre foi en lui, et non à cause de bonnes œuvres ou d'une stricte adhésion à la loi. Nous sommes justifiés « en dehors des œuvres de la loi ». Nous ne pouvons gagner le salut d'aucune façon. Dieu ne récompense pas nos bonnes œuvres ou notre sainteté en nous accordant le salut. Nous ne menons pas une vie sainte pour être sauvés, mais parce que nous sommes sauvés. Nous ne travaillons pas pour obtenir le salut, mais nous travaillons en nous sachant sauvés. Nous ne faisons pas le bien pour obtenir Dieu, mais plutôt nous obtenons Dieu afin de faire le bien. Tant que nous continuons à marcher dans la foi, nous avons l'assurance du salut.

Cela ne veut pas dire que nous pouvons vivre dans la désobéissance et rester sauvés, mais que la conformité à la loi n'est pas en soi un motif de salut. De plus, cela ne signifie pas que la foi salvatrice ne produira pas l'obéissance à la loi de Dieu. Le fait de ne pas obéir ou de ne pas manifester de bonnes œuvres signifie un manque fondamental de foi. Erdman a commenté ici, à juste titre : « Comme Paul le montre ailleurs,

la foi se traduira par l'obéissance, et la justification se traduira par une vie sainte, mais la vérité que la justification s'obtient par la foi seule est au cœur même du christianisme.»² F. F. Bruce a observé, dans *The Tyndale New Testament Commentaries*, que la foi authentique produit toujours des œuvres :

Pourtant, si les hommes sont justifiés en ce sens par la foi seule, 'cette foi qui justifie n'est pas seule'. Comme le dit Paul dans Galates v. 6 : 'la foi qui est agissante par l'amour' — et la manière dont elle œuvre ainsi est présentée en détail aux chapitres XII-XV de la présente épître. Mais cela fait partie d'une étape ultérieure de l'argumentation. Pour l'instant, il est important de souligner que c'est par la foi, et non par ses actes, qu'un homme reçoit la grâce de Dieu qui justifie.³

(2) *La justification par la foi vaut pour l'humanité tout entière.*

Verset 29. Puisque Dieu est à la fois le Dieu des Juifs et des Gentils, le chemin du salut ne peut pas appartenir exclusivement aux Juifs, mais doit être accessible à l'humanité tout entière.

Verset 30. Le vrai caractère de Dieu montre ainsi que la justification par la foi se doit d'être pour toute l'humanité. Ce verset fait allusion au credo fondamental du judaïsme : Dieu est un (Deutéronome 6 : 4). Il n'y a qu'un seul Dieu ; il ne peut donc y avoir qu'un seul plan de salut. Faire de la loi un moyen de salut serait en contradiction directe avec cette vérité, car Dieu a donné la loi uniquement aux Juifs. Par conséquent, le salut doit venir par la foi, et le salut par la foi doit être le même, tant pour les Juifs que pour les Gentils.

(3) *La justification par la foi établit la loi.*

Verset 31. La justification par la foi n'annule pas la loi, mais la soutient et l'accomplit. Romains répond ici à l'objection que sa doctrine rend la loi inutile. Paul a répondu avec insistance, et d'une manière qui lui est propre qu'au contraire, la justification par la foi montre le véritable but de la loi et que sa validité dépend de la loi. L'homme n'a besoin d'être justifié que si la loi l'a d'abord condamné. La mort de Christ n'est nécessaire que si la loi a d'abord exigé la peine de mort. En enseignant la nécessité du sacrifice de Christ et la nécessité de la justification par la foi en Christ, Romains approuve la validité de la loi. Romains rejette la loi comme moyen de salut, mais la soutient comme ligne de conduite morale.

Quel que soit l'aspect de la loi ou la définition de « loi » que nous considérons, la justification par la foi établit la loi. Si « loi » se rapporte à l'Ancien Testament, alors l'Ancien Testament enseigne la justification par la foi (Romains 4). Si « loi » fait allusion à la loi cérémonielle, Christ a accompli littéralement toutes ses exigences, et nous accomplissons ses types spirituellement par la foi en Christ (Colossiens 2 : 13-17). Si « loi » signifie la loi morale, nous l'accomplissons en marchant selon l'Esprit, qui nous donne la puissance d'accomplir toute la justice qu'enseigne la loi (Romains 8 : 4).

Note : La définition de la foi salvatrice

Étant donné que plusieurs ont pris la doctrine de la justification par la foi pour une « foi facile et légère », il est important d'expliquer clairement ce qu'est la foi salvatrice du Nouveau Testament. Par conséquent, nous établirons brièvement plusieurs concepts clés, relatifs à la foi salvatrice. (Pour plus de détails à ce sujet, voir le chapitre 2 du livre *La nouvelle naissance* de David K. Bernard.)

(1) *Le livre de Romains s'adresse à l'Église, c'est-à-dire aux croyants qui étaient déjà baptisés, et remplis de l'Esprit, pour leur expliquer la base de leur salut; il ne s'adresse pas aux non-croyants pour les convertir. Il n'était pas nécessaire de dire aux chrétiens à Rome comment naître de nouveau, mais plutôt de leur faire comprendre la signification doctrinale de leur expérience. Ils étaient déjà nés de nouveau par la foi. Pour persévérer dans le salut, ils devaient continuer à marcher dans la foi, sans chercher à revenir au légalisme juif.*

(2) *La foi est plus qu'un consentement mental ou qu'une adhésion intellectuelle; elle inclut la confiance, la dépendance, l'engagement et l'obéissance. En ce qui concerne le verbe grec « croire » (pisteuo), le Greek-English Lexicon of the New Testament de Thayer mentionne à ce sujet que le verbe s'emploie surtout pour parler de la foi par laquelle un homme accueille Jésus, c'est-à-dire la conviction, remplie d'une confiance joyeuse, que Jésus soit le Messie, l'auteur divinement choisi pour apporter le salut éternel dans le royaume de Dieu, et qu'il s'unit à Christ par l'obéissance. »⁴ L'Expository Dictionary of New Testament Words de Vine dit que les principaux éléments de la « foi » (en grec : pistis), dans sa relation avec Dieu, sont : « (1) une conviction ferme... (2) une renonciation à soi-même... [et] (3) une conduite inspirée par une telle renonciation... Tout cela s'oppose à la croyance en son exercice purement naturel, qui consiste en une opinion de bonne foi, sans référence nécessaire à aucune preuve. »⁵ (Voir aussi nos commentaires sur Romains 1 : 17 et 2 : 6-10, ainsi que notre note sur la circoncision après 2 : 25-29.)*

La foi salvatrice inclut donc l'appropriation ou l'application, aussi bien que l'acceptation. Nous ne pouvons pas la séparer de l'obéissance (Actes 6 : 7; Romains 1 : 5; 2 : 6 à 10; 10 : 16; 16 : 26; Hébreux 11 : 7-8). L'obéissance à la Parole de Dieu est absolument nécessaire au salut (Matthieu 7 : 21-27; Jean 14 : 15, 23; Romains 15 : 18; II Thessaloniens 1 : 7-10; Hébreux 5 : 9;

I Pierre 4 : 17 ; I Jean 2 : 3 à 5 ; 5 : 1-3). La foi n'est vivante que par la réponse, l'engagement et l'action (Jacques 2 : 14-26). Il est possible d'avoir un début de foi en Christ et de ne pas encore être sauvé si l'adhésion n'est pas totale, de même que l'engagement et l'obéissance (Matthieu 7 : 21-23 ; Jean 2 : 23-25 ; 12 : 42 ; Actes 8 : 6-23 ; 10 : 1 à 6 ; 11 : 14 ; Jacques 2 : 19).

Comme l'a dit Dietrich Bonhoeffer : croire, c'est obéir et obéir, c'est croire. Bonhoeffer a écrit contre l'hérésie de la « grâce bon marché », dans laquelle « l'assentiment intellectuel... est considéré comme suffisant en soi pour obtenir la rémission des péchés » et qui « équivaut à la justification du péché sans la justification du pécheur repentant qui s'écarte du péché ». ⁶ Comme il l'a souligné, Christ n'a pas demandé seulement une décision mentale ou un engagement verbal, mais une obéissance active, quand il a commandé à ses disciples : « Suivez-moi ! » Bonhoeffer a souligné la nécessité de l'obéissance :

La réponse des disciples est un acte d'obéissance, et non une confession de foi en Jésus... Car la foi n'est réelle que lorsqu'il y a obéissance, jamais sans obéissance, et la foi ne devient foi que dans l'acte d'obéissance... Il faut passer par l'étape de l'obéissance, avant que la foi ne devienne possible. À moins qu'il n'obéisse, un homme ne peut croire... Personne ne veut connaître votre foi ou votre incrédulité ; vos ordres sont d'obéir sur-le-champ. Alors vous vous retrouverez dans la situation où la foi devient possible et où la foi existe, au sens premier du terme. ⁷

Daniel Fuller, du *Fuller Theological Seminary*, a également souligné que tout au long de l'histoire, le salut est toujours venu par la grâce, par le moyen de la foi, incluant « l'obéissance de la foi » :

Une « œuvre de foi » ou « l'obéissance engendrée par la foi » sous-entend qu'il existe un lien inséparable entre la foi et les œuvres qui en résultent. Puisque ce lien est inséparable et que la foi authentique ne peut que produire des œuvres, la Bible parle tantôt de foi, tantôt d'œuvres, lorsqu'elle mentionne la condition à remplir pour recevoir le pardon des péchés... Nous évitons le légalisme à tel point, que nous reconnaissons que nous sommes vraiment malades et que nous détournons notre regard ; et c'est en toute confiance dans le savoir-faire du Médecin et dans son désir de nous soigner que nous suivons ses instructions (l'obéissance de la foi !) afin d'être guéris. L'obéissance de la foi est *sola fide* (« par la foi seule »), car l'obéissance est entièrement poussée par la foi ; elle n'est pas un ajout à la foi, comme si elle était coordonnée avec elle.⁸

La justification par la foi ne signifie pas l'acceptation mentale au lieu de l'obéissance ni la croyance au lieu de l'action. Cela signifie plutôt de plaider les mérites de Christ au lieu de nos propres mérites. Cela signifie de croire en Christ, ce qui signifie croire en sa Parole, ce qui signifie accepter et obéir à sa Parole dans nos vies. La foi, y compris l'obéissance de la foi, ne nous gagne pas ni ne nous mérite le salut, mais c'est une condition du salut. Dieu ne sauve pas sans elle. Ainsi Noé a été justifié par une foi obéissante : « C'est par la foi que Noé... construisit une arche pour sauver sa famille... et devint héritier de la justice qui s'obtient par la foi. » (Hébreux 11 : 7)

(3) *La foi salvatrice est une relation continue, et non pas seulement ponctuelle* (Romains 1 : 16-17 ; 11 : 22 ; I Corinthiens 15 : 1-2 ; I Timothée 4 : 16). Ce n'est pas seulement une condition intellectuelle qui existe à un moment donné, mais bien une attitude continue et un mode de vie. En fin de compte, le salut est encore à venir (Actes 15 : 11 ; Romains 8 : 24 ; 13 : 11 ; Hébreux 9 : 28). Pour hériter de la vie éternelle, nous devons vivre continuellement par la foi, ce qui signifie marcher dans l'obéissance. Si nous persistons à demeurer dans le péché, sans nous repentir, nous ne vivons pas par la foi.

(4) *Par la foi, nous nous repentons du péché, nous obéissons au commandement d'être baptisé, nous recevons le pardon des péchés par le baptême, nous recevons le Saint-Esprit et nous menons une vie de sainteté* (Marc 1 : 15 ; 16 : 16 ; Jean 7 : 38-39 ; Actes 8 : 12-17 ; 11 : 15-17 ; 19 : 1-6 ; Galates 3 : 14 ; Éphésiens 1 : 13). Nous sommes lavés, sanctifiés, et justifiés au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu (I Corinthiens 6 : 11). Ceux qui obéissent reçoivent le Saint-Esprit (Actes 5 : 32). Notre foi en Jésus est accomplie, lorsque nous obéissons à Actes 2 : 38.

Obéir à Actes 2 : 38 ne représente pas le salut par les œuvres. La repentance, le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit ne sont pas des œuvres humaines pour obtenir le salut, mais plutôt des œuvres divines qui accomplissent le salut en nous. Dieu est celui qui accomplit l'œuvre nécessaire au salut. Soit que nous permettons à Dieu d'œuvrer en nous (par la foi/par l'obéissance), soit que nous refusons (par l'incrédulité/par la désobéissance). C'est lui qui nous appelle, qui nous attire à lui, qui change notre esprit et notre direction (par la repentance), qui nous lave de nos péchés (par le baptême d'eau), qui nous remplit de son Esprit, qui nous donne la puissance de vivre dans la sainteté, et qui nous garde dans sa grâce. Nos efforts pour nous repentir, pour recevoir la rémission des péchés par le baptême d'eau, et pour recevoir le Saint-Esprit ne seraient

d'aucune utilité sans la grâce de Dieu. La mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ ont acquis ces bienfaits pour nous, et notre foi en Christ les applique à nos vies. La justification par la foi n'élimine pas la nouvelle naissance, mais explique comment nous recevons cette nouvelle naissance.

Si une personne croit en Jésus, elle obéira au commandement de Christ de se repentir et d'être baptisée, et Dieu lui pardonnera ses péchés. Sans la foi, cette personne ne se repentira pas et ne sera pas baptisée ou, si elle est baptisée, ce baptême sera invalide. Si quelqu'un croit en Jésus selon les Écritures, il s'engagera totalement à suivre Christ, et Dieu le remplira de l'Esprit Saint. S'il n'a pas la foi, il ne recevra pas l'Esprit Saint.

Pour conclure, la foi est le moyen par lequel l'homme s'approprie la grâce de Dieu. C'est le moyen par lequel nous nous soumettons à Dieu, nous obéissons à sa Parole, et nous lui permettons d'accomplir son œuvre de salut en nous. *La foi salvatrice* est : (1) l'acceptation de l'Évangile de Jésus-Christ comme seul moyen de notre salut; et (2) l'obéissance à cet Évangile (c'est-à-dire l'application ou l'appropriation de cet Évangile). *L'Évangile de Jésus-Christ* est la bonne nouvelle que Jésus est mort, a été enseveli et est ressuscité pour nous sauver (I Corinthiens 15 : 1-4). *Notre réponse à l'Évangile* est de nous repentir du péché, d'être baptisés au nom de Jésus-Christ et de recevoir l'Esprit Saint comme l'Église apostolique l'a fait (Actes 2 : 1-4, 37-39).

La foi en Christ s'exprime par l'obéissance à Actes 2 : 38, permettant ainsi au pécheur de naître d'eau et d'Esprit, sans lesquels il ne peut être sauvé (Jean 3 : 3-5). C'est alors que la foi maintient la personne qui est née de nouveau dans une relation continue avec Christ, ce qui inclut l'obéissance continue et une vie de sainteté, par la puissance de l'Esprit de Dieu qui réside en cette personne.

B. La preuve tirée des Écritures (4 : 1-25)

Romains 4 emprunte l'exemple d'Abraham, soutenu par une citation des écrits de David, pour prouver que Dieu a toujours justifié les gens par la foi et non par les œuvres ou par la loi. Deux autres principes importants ressortent de l'histoire d'Abraham : (1) La justification par la foi est le plan de Dieu pour toute l'humanité; (2) Nous ne pouvons recevoir les bénédictions d'Abraham que par la foi, et non par les œuvres. Ce chapitre analyse le type de foi qu'Abraham avait, et il applique aux lecteurs les leçons apprises. Si et seulement si nous avons la même foi inébranlable en Dieu qu'Abraham avait, nous serons justifiés comme Abraham l'a été. Après la discussion sur la foi d'Abraham, nous avons inclus un résumé de la doctrine complète de la justification, tel que nous l'enseignent les Écritures.

1. Abraham et David (4 : 1-8)

(1) Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père selon la chair, a obtenu ? (2) Si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu. (3) Car que dit l'Écriture ? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. (4) Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; (5) et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice. (6) De même, David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres : (7) Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! (8) Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché !

Dans les Écritures, la preuve de la justification par la foi commence par l'exemple d'Abraham. L'expérience d'Abraham ne sert pas de présage ou de prédiction, mais de cas réel de justification par la foi. L'alliance de Dieu avec Abraham a

précédé le don de la loi à Moïse ; donc, en utilisant cet exemple, Paul a démontré que la justification par la foi était la méthode de salut de Dieu, avant même l'existence de la loi.

Il n'aurait pas pu choisir de meilleur exemple que celui d'Abraham, puisque les Juifs le tenaient en haute estime, en tant que père de leur race. C'est sur l'alliance de Dieu avec Abraham que repose leur statut de peuple élu de Dieu. La marque de la circoncision, qui les distingue des Gentils, est le signe d'alliance que Dieu a donné à Abraham. De plus, Dieu a appelé Abraham son ami (Ésaïe 41 : 8). S'il ne pouvait pas être sauvé sur la base des œuvres, qui pourrait l'être ?

Verset 1. L'expression « selon la chair » peut avoir deux interprétations. Si elle se rapporte à « Abraham notre père », ce passage s'applique particulièrement aux croyants juifs. Si elle se rapporte à « a obtenu », elle se rapporte à la vie et aux actions d'Abraham, et nous rappelle ainsi que sa nature humaine était exactement comme la nôtre. Quoi qu'il en soit, Abraham est le père de tous ceux qui marchent par la foi (versets 11 et 12).

Verset 2. Si Abraham avait été considéré comme juste par ses œuvres, il aurait pu se glorifier sans rendre gloire à Dieu. En fait, Abraham n'était pas sauvé par ses œuvres et n'avait aucune raison de se vanter, aux yeux de Dieu.

Verset 3. Au lieu de cela, selon les Écritures, il croyait en Dieu et Dieu le lui a imputé à justice. L'extrait est tiré de Genèse 15 : 6. Le Nouveau Testament cite à nouveau ce verset dans Galates 3 : 6 et Jacques 2 : 23.

Le même verbe grec *logizomai* apparaît aux versets 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 22, 23 et 24. À l'origine, il faisait allusion au calcul des nombres, mais ce passage l'utilise métaphoriquement, c'est-à-dire pour rendre compte, compter, créditer, imputer ou de l'ajouter à son compte.

Le verset 3 ne signifie pas qu'il y a du mérite dans la foi en elle-même. La foi n'est pas en soi la justice, et elle ne devient pas justice. La valeur de la foi dépend totalement de l'objet de la foi — dans ce cas-ci, Dieu. La foi tire son efficacité non

pas de celui qui fait confiance, mais de celui en qui l'on place sa confiance. La foi est la condition — et non le fondement — du salut. C'est la méthode ou le moyen, et non la base, pour recevoir le salut. Le salut dépend de Dieu.

Verset 4. Lorsqu'une personne travaille, son employeur ne lui fait pas cadeau de son salaire ; il le lui verse par obligation. Si Dieu a reconnu la foi d'Abraham comme étant justice, Abraham n'a pas obtenu la justice par les œuvres.

Verset 5. Quand un homme ne tente pas de faire reposer le salut sur les œuvres, mais qu'il croit plutôt en Dieu, sa foi est considérée comme étant justice. Il reçoit la justice de Dieu comme un don (la grâce) et non comme le paiement d'une dette.

En particulier, Dieu considère les impies comme justes. Cela semble choquant, surtout pour les Juifs, mais c'est l'essence même de la justification par la foi. Dieu considère comme justes ceux qui ne le méritent pas, ceux qui ne peuvent pas l'obtenir. Bien sûr, ils sont justes à ses yeux grâce à leur foi, ce qui signifie qu'ils ne le rejettent plus, mais qu'ils se tournent vers lui dans la repentance.

Verset 6. Pour appuyer cette affirmation surprenante, le verset 6 fait appel aux paroles de David, dans le Psaume 32 : 1-2. David est un exemple de quelqu'un se trouvant sous la loi. En utilisant Abraham et David comme exemples, le chapitre 4 établit que le plan de salut de Dieu était la justification par la foi, tant avant que pendant la loi. Il n'est donc pas surprenant que ce soit encore son plan aujourd'hui.

David a mentionné le bienfait qu'apporte le fait de recevoir la justice en dehors des œuvres. Cette imputation ou cette attribution de la justice rétablit en fait le statut du pécheur devant Dieu.

Verset 7. Le pécheur reçoit le pardon de ses péchés ; Dieu fournit une couverture ou une expiation pour ses péchés.

Verset 8. Dieu ne compte pas ses péchés contre lui. Il y a à la fois l'imputation de la justice et la non-imputation du péché. Quand nous lisons tout le Psaume 32, nous ne trouvons aucun

passage indiquant que David a reçu le pardon en fonction de ses œuvres. Les seuls motifs d'acquiescement de David que l'on trouve dans ce psaume sont la confession de son péché et son appel à la miséricorde de Dieu.

Les citations de la Genèse et des Psaumes démontrent que l'Ancien Testament enseigne, en fait, la justification par la foi. Le Nouveau Testament nous montre plus clairement comment Dieu est capable d'offrir la justification par la foi, c'est-à-dire fondée sur la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ.

2. La justification par la foi est pour tous (4 : 9-12)

(9) Ce bonheur n'est-il que pour les circoncis, ou est-il également pour les incirconcis? Car nous disons que la foi fut imputée à justice à Abraham. (10) Quand donc lui fut-elle imputée? Était-ce après, ou avant sa circoncision? Il n'était pas encore circoncis, il était incirconcis. (11) Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous les incirconcis qui croient, pour que la justice leur soit aussi imputée, (12) et le père des circoncis, qui ne sont pas seulement circoncis, mais encore qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham quand il était incirconcis.

Le verset 9 anticipe une tentative, chez les Juifs, de limiter au Juif la bénédiction qu'apporte la justification par la foi. Pour la réfuter, il revient à l'exemple primaire de la justification par la foi : Abraham, dans Genèse 15 : 6.

Verset 10. Abraham a été justifié par la foi, bien avant d'être circoncis. Abraham a été justifié par la foi, avant la naissance d'Ismaël (Genèse 15 : 1-6). À la naissance d'Ismaël, Abraham avait 86 ans (Genèse 16 : 16). Dieu a donné le sceau de la circoncision à Abraham, quand il avait 99 ans (Genèse 17 : 1, 10). Ainsi, Abraham a été justifié par la foi, au moins 13

ans avant sa circoncision. De la perspective juive, il était un Gentil incirconcis, lorsqu'il a été justifié par la foi.

Verset 11. Sa circoncision a été un signe et un sceau de la justice qu'il avait, avant la circoncision. Cela n'a pas amené la justice, mais a attesté de sa justice. De cette façon, Abraham est le père de tous ceux qui croient, même des croyants qui ne sont pas circoncis. Le plan de Dieu est d'étendre le salut à toute l'humanité sur le principe de la foi. Les Gentils peuvent donc être justifiés par la foi et recevoir la justice imputée. Le salut vient aux croyants incirconcis.

Verset 12. Plutôt que d'être le père des circoncis, Abraham est en fait le père du croyant. En vertu de cette vérité, il n'est le père des circoncis que si ces derniers marchent, comme lui, dans la foi. En d'autres termes, la circoncision seule ne fait pas d'une personne un enfant d'Abraham. Pour être considéré comme l'enfant d'Abraham, il faut aussi marcher dans la foi qu'Abraham avait, quand il était encore incirconcis. Les vrais héritiers d'Abraham ne sont que ceux qui ont foi en Dieu.

C'est là un renversement étonnant de l'exclusivisme juif. La section commence par l'idée révolutionnaire (pour les Juifs) que les Gentils incirconcis peuvent aussi être sauvés, s'ils croient. Elle se termine par cette conclusion choquante que les Juifs *ne* seront sauvés que s'ils ont la foi, comme les croyants incirconcis (les Gentils), comme Abraham, leur ancêtre estimé, qui en faisait partie. Les Juifs qui pensent avoir le monopole du salut pourraient facilement rater le salut, alors que les Gentils pourraient l'obtenir.

Il faut bien noter que cette section n'attaque pas le commandement de Dieu, adressé au Juif de l'Ancien Testament, de se faire circoncire ni son besoin d'obéir. Elle montre en fait que la circoncision en elle-même ne pouvait pas conférer le salut. Abraham a été sauvé avant la circoncision. Son incapacité à se faire circoncire à ce moment-là n'était pas un signe d'incrédulité et de désobéissance, parce que Dieu n'avait pas encore donné le commandement. Une fois que Dieu en a donné

l'ordre, le fait de ne pas être circoncis indique l'incrédulité et la désobéissance, ce qui est incompatible avec la justification par la foi. Pour cette raison, Dieu a retranché l'homme juif incirconcis, comme celui qui avait rompu l'alliance de Dieu (Genèse 17 : 10-14). (Voir la note après Romains 2 : 17-29.)

Nous pouvons faire une analogie avec le baptême d'eau, comme le fait Colossiens 2 : 11-12. Le baptême d'eau lui-même ne peut conférer le salut. Ceux qui fondent leur salut sur le baptême d'eau — ou sur toute autre ordonnance ou cérémonie —, mais qui n'ont pas la foi que cela représente, ne seront pas justifiés. Les saints de l'Ancien Testament ont été sauvés sans baptême d'eau, parce que Dieu ne leur en avait pas donné le commandement. Dans l'Église du Nouveau Testament, cependant, Dieu a commandé le baptême d'eau et promis de nous laver du péché, lors du baptême (Actes 2 : 38 ; 10 : 48 ; 22 : 16). Un refus d'obéir à ce commandement signifie incrédulité et désobéissance, ce qui est incompatible avec la justification par la foi. C'est un refus d'entrer dans la nouvelle alliance avec Dieu. Quelqu'un qui commence à croire en l'Évangile se repentira, il sera baptisé au nom de Jésus et ses péchés seront pardonnés.

3. La promesse de Dieu vient par la foi et non par la loi (4 : 13-17a)

(13) En effet, ce n'est pas par la loi que l'héritage du monde a été promis à Abraham ou à sa postérité, c'est par la justice de la foi. (14) Car, si les héritiers le sont par la loi, la foi est vaine, et la promesse est annulée, (15) car la loi produit la colère, et là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression. (16) C'est pourquoi les héritiers le sont par la foi, pour que ce soit par grâce, afin que la promesse soit assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui est sous la loi, mais aussi à celle qui a la foi d'Abraham, notre père à tous, selon qu'il est écrit : (17) Je t'ai établi père d'un grand nombre de nations...

Verset 13. Cette section souligne que la promesse de Dieu à Abraham et à ses descendants vient par la foi et non par la loi. Les idées de ce passage sont très proches de celles de Galates 3 : 1-29. La promesse à laquelle il est fait allusion est l'héritage du monde. Bien qu'aucun verset de l'Ancien Testament n'exprime la promesse en ces termes précis, l'idée est exprimée dans des passages tels que Genèse 12 : 2-3 et 22 : 17-18. Dieu a promis de multiplier les descendants d'Abraham, de leur donner la victoire sur leurs ennemis, et de bénir toutes les nations par la semence d'Abraham.

Verset 14. Cette promesse est venue par la foi et non par la loi. La loi n'existait même pas ; donc, quand Dieu a donné la promesse, il n'a évidemment pas fondé cette promesse sur la loi. Dieu a accordé la promesse, indépendamment de la loi. Il n'a pas demandé à Abraham de suivre la loi, mais d'accepter la promesse par la foi. Comme le souligne Galates 3 : 17-18 : « la loi survenue quatre cent trente ans plus tard. Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce. »

La seule façon de recevoir une promesse est de l'accepter par la foi. Une promesse n'est pas une dette. Par conséquent, on ne peut pas se servir de la loi pour obtenir et exécuter une promesse gratuite. La promesse et la loi sont deux moyens incompatibles pour recevoir quelque chose. Si la promesse repose sur une loi inexistante, tout le fondement de la promesse est nul et non avvenu. Si la promesse n'appartient qu'à ceux qui ont la loi, ce n'est pas vraiment une promesse. La foi devient insignifiante et la promesse, sans valeur.

Verset 15. Puisque tous les hommes sont pécheurs, la seule chose que la loi peut faire est d'apporter la colère. La loi définit le péché. Là où il n'y a pas de loi, il ne peut y avoir de violation de la loi. Puisque l'homme ne peut jamais être à la hauteur de la loi, la loi amène toujours la condamnation.

Verset 16. Par conséquent, pour obtenir la promesse, nous ne pouvons pas la mériter par la loi. Nous devons plutôt

reconnaître que la promesse est un don gratuit de Dieu (la grâce), que nous pouvons recevoir par la foi. « Par la foi », signifie que « la promesse vient par la foi ».

Dieu a donné la promesse à toute la progéniture d'Abraham. Si la promesse était par la loi, ce ne sont pas tous les descendants d'Abraham qui pourraient avoir la promesse, mais seulement ceux qui avaient la loi. Par conséquent, la promesse doit être par la grâce, par le moyen de la foi, afin qu'elle soit assurée à tous les descendants d'Abraham. La promesse d'héritage vient donc à tous ceux qui ont la foi d'Abraham, et pas seulement à ceux qui ont la loi. Abraham est notre père à tous.

Verset 17a. Pour prouver ce point, ce verset cite Genèse 17 : 5. Dieu a promis de faire d'Abraham le père d'une multitude de nations. Si la promesse ne venait que par la loi, il serait le père d'une seule nation, la nation à qui Dieu a donné la loi. Puisqu'il est le père de nombreuses nations, il doit être le père de tous ceux qui ont la foi, pas seulement ceux qui ont la loi.

Christ est venu pour accorder les bénédictions d'Abraham aux Gentils, en particulier la promesse de l'Esprit (Galates 3 : 14). Tous ceux qui appartiennent à Christ sont les descendants d'Abraham et les héritiers de la promesse (Galates 3 : 29). Pour pouvoir bénéficier de cet héritage, il faut avoir la foi d'Abraham, sur laquelle se penche la suite de Romains 4.

4. La foi d'Abraham analysée et appliquée (4 : 17b-25)

(17b)... Il est notre père devant celui auquel il a cru, Dieu, qui donne la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. (18) Espérant contre toute espérance, il crut et devint ainsi le père d'un grand nombre de nations, selon ce qui lui avait été dit : Telle sera ta postérité. (19) Et, sans faiblir dans la foi, il ne considéra point que son corps était déjà usé, puisqu'il avait près de cent ans, et que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants. (20) Il ne douta point, par incrédulité,

au sujet de la promesse de Dieu; mais il fut fortifié par la foi, donnant gloire à Dieu, (21) et ayant la pleine conviction que ce qu'il promet il peut aussi l'accomplir. (22) C'est pourquoi cela lui fut imputé à justice. (23) Mais ce n'est pas à cause de lui seul qu'il est écrit que cela lui fut imputé; (24) c'est encore à cause de nous, à qui cela sera imputé, à nous qui croyons en celui qui a ressuscité des morts Jésus notre Seigneur, (25) qui a été livré pour nos offenses, et est ressuscité pour notre justification.

Cette section explique la foi d'Abraham, le premier exemple de justification par la foi. Pour être l'héritier d'Abraham, une personne doit avoir la foi d'Abraham; il est donc important de savoir quel type de foi Abraham avait.

Verset 17b. La Bible a été écrite, à l'origine, sans division par chapitres et par versets, et sans aucun signe de ponctuation. Les traducteurs les ont ajoutés pour en faciliter la lecture, la compréhension et la référence. Bien qu'utiles, ces ajouts ne sont pas inspirés. Pour les besoins actuels, il est utile de diviser verset 17, puisqu'il contient une transition de pensée. En anglais, la *New International Version* divise le verset 17 en deux phrases, et c'est par la seconde que commence cette section : « Il est notre père devant celui auquel il a cru, Dieu, qui donne la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. »

Le verset 17 revient sur la pensée du verset 16, qu'une parenthèse a interrompue, pour rappeler qu'aux yeux de Dieu, Abraham est le père de tous. Les versets 17-21 décrivent la foi d'Abraham.

(1) *La foi dans le Dieu omnipotent et omniscient.* L'analyse de la foi d'Abraham commence par décrire l'objet de sa foi. Comme nous l'avons déjà dit, la foi n'est pas efficace en soi. Sa puissance dépend totalement de celui en qui nous avons foi. Nous devons mettre l'accent sur l'objet de la foi, plutôt que sur l'acte de croire ou la qualité d'avoir la foi. Les adorateurs

de faux dieux peuvent avoir autant de foi que nous ou même plus de foi que nous, mais leur foi est vaine.

Dieu doit être l'objet de la foi — le Dieu unique et vrai qui est omnipotent (le Tout-Puissant) et omniscient (qui sait tout). Abraham croyait au Dieu tout-puissant, ce Dieu qui peut rendre la vie aux morts. Bien qu'il s'agisse d'une description typiquement juive de Dieu, elle avait une signification particulière pour Abraham, car ils n'étaient plus en mesure, ni lui ni Sara, d'avoir des enfants (verset 19).

Abraham croyait aussi au Dieu omniscient, ce Dieu qui connaît l'avenir, qui peut parler de choses inexistantes comme si elles existaient. Puisqu'il est omnipotent, quand il parle de choses inexistantes comme si elles existaient, il les appelle à une existence réelle. Quand Dieu a dit : « Que la lumière soit », la lumière a jailli, là où aucune lumière n'avait existé auparavant. Puisque Dieu connaît l'avenir avec certitude, il peut agir sur les événements futurs, comme s'ils s'étaient déjà produits. Encore une fois, ceci avait une importance particulière pour Abraham, parce que Dieu l'a appelé le père d'une multitude de nations, en changeant son nom d'Abram (« père élevé ») pour celui d'Abraham (« père d'une multitude »), avant même qu'Isaac soit né (Genèse 17 : 4-5).

(2) La foi, contre toute attente.

Verset 18. Bien que sa situation ait été statistiquement désespérée, d'un point de vue humain ou naturel, Abraham gardait espoir et continuait de croire.

(3) La foi en la Parole de Dieu. En particulier, Abraham croyait en la promesse que Dieu lui avait faite. Il a simplement pris Dieu au mot. En conséquence, il est devenu le père de nombreuses nations, comme Dieu l'avait promis. La citation de la promesse de Dieu est tirée de Genèse 15 : 5.

(4) La foi, en dépit de circonstances défavorables.

Verset 19. Abraham et Sara étaient très vieux et physiquement incapables de concevoir. Du point de vue de la reproduction, le corps d'Abraham était comme mort et Sara n'était plus en état d'avoir des enfants. Non seulement n'avaient-ils rien en leur faveur, mais ils disposaient de certains renseignements qui rendaient leur situation impossible. Abraham n'a cependant pas laissé ces circonstances particulières détruire sa foi. Presque tous les érudits qui étudient les preuves textuelles concluent que le deuxième « ne » au verset 19 s'est glissé accidentellement pendant le processus de transmission. Si c'est le cas, le verset signifie qu'Abraham n'ignorait pas les circonstances adverses, mais qu'il les prenait en compte. Après y avoir réfléchi, il croyait toujours que la Parole de Dieu l'emportait sur ces circonstances adverses. Si l'interprétation traditionnelle est correcte, le verset signifie qu'Abraham a refusé de considérer ces circonstances (au-dessus de la promesse de Dieu). Quoiqu'il en soit, le point reste le même : Abraham n'a pas laissé des circonstances adverses détruire sa foi.

(5) Une foi inébranlable.

Verset 20. Si notre foi vacille et se transforme en doute, nous ne pouvons rien recevoir de Dieu (Jacques 1 : 6-8). Abraham n'a pas douté de la promesse de Dieu par incrédulité, mais il est devenu plus fort dans la foi et a continuellement rendu gloire à Dieu.

(6) Une foi pleinement affermie.

Verset 21. Abraham était pleinement persuadé que Dieu pouvait faire ce qu'il avait promis.

Le verset 22 cite de nouveau Genèse 15 : 6, en soulignant que Dieu a compté Abraham parmi les justes, puisqu'il avait la foi décrite dans versets 17-21.

De toute évidence, la foi d'Abraham était plus qu'une « foi facile et légère » ou qu'un assentiment mental. C'était une foi

forte et inébranlable en Dieu qui l'amenait à faire confiance et à obéir à la Parole de Dieu en toutes circonstances. De toute évidence, la foi d'Abraham était plus qu'une confession ponctuelle qui lui garantissait par la suite une sécurité éternelle inconditionnelle. C'était une foi constante et soutenue qui le poussait à attendre patiemment, sans broncher, jusqu'à ce que la promesse de Dieu se réalise.

Lorsque nous étudions le texte de l'Ancien Testament dont Paul a tiré son enseignement sur la foi d'Abraham, il nous est impossible de séparer la foi d'Abraham de son obéissance. « C'est par la foi qu'Abraham... obéit » (Hébreux 11 : 8). La Bible n'indique pas que Dieu a justifié Abraham sur la base de son attitude mentale, sans une réponse obéissante à la Parole de Dieu. Au contraire, la Bible rapporte que la justification d'Abraham s'est faite par la foi, après qu'il a pleinement obéi à l'ordre de Dieu de quitter son pays et sa famille (Genèse 12 : 1) et cru pleinement à la promesse de Dieu de faire de lui une grande nation (Genèse 12 : 2). Le passage qui décrit sa justification par la foi (Genèse 15 : 6) survient après son départ d'Ur (Genèse 12), son entrée permanente à Canaan, sa séparation d'avec Lot (Genèse 13), sa peur de ne pas avoir d'enfants et sa foi en la promesse de Dieu qu'il aurait un enfant (Genèse 15 : 1-4).

Dieu a accompli ses promesses envers Abraham, parce qu'Abraham lui a obéi : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à ma voix. » (Genèse 22 : 18) Dieu a dit à Isaac : « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce qu'Abraham a obéi à ma voix et a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois. » (Genèse 26 : 4 à 5) Si les passages précédents signifient que Dieu a béni Abraham en fonction de ses œuvres, il est incorrect d'utiliser Abraham pour démontrer la justification par la foi. De plus, cela invaliderait l'argument de Romains 4 : 13-17, selon lequel nous ne pouvons recevoir les promesses de Dieu que sur la base de la foi et non de la loi. La seule façon de réconcilier le récit de la Genèse avec sa citation

dans Romains est de reconnaître que la foi et l'obéissance sont inséparables. Avoir la foi, c'est obéir ; et obéir, c'est avoir la foi. En rendant honneur à l'obéissance d'Abraham, Dieu a simplement rendu honneur à sa foi. Il n'a pas remboursé une dette qu'Abraham se serait acquise par de bonnes œuvres. L'exemple d'Abraham, tel qu'il est illustré dans Romains, démontre que la foi qui justifie est une foi obéissante et persévérante.

Verset 23. Romains 4 : 23-25 nous applique la foi d'Abraham. Si la Bible évoque la justification d'Abraham par la foi, ce n'est pas uniquement pour lui.

Verset 24. C'est aussi pour notre bien. L'expérience d'Abraham enseigne que nous aussi pouvons recevoir la justice par la foi. Si nous croyons en l'Esprit de Dieu qui a ressuscité Jésus des morts, nous aussi pouvons recevoir la justice imputée. Nous voyons ici un parallèle étroit avec la foi d'Abraham. Nous devons croire au même Dieu, le vrai Dieu, auquel Abraham a cru. Nous devons croire que ce Dieu peut faire jaillir la vie de la mort, comme Abraham l'a cru. En particulier, la foi en la résurrection de Christ est essentielle au salut (Romains 10 : 9). Ceux qui nient les miracles, en particulier la résurrection de Jésus, n'ont pas la foi d'Abraham et ne seront pas justifiés. Nous devons aussi croire que notre Dieu connaît l'avenir avec certitude, comme Abraham l'a cru ; sinon, nous n'avons aucune assurance d'une victoire éternelle sur Satan, sur le péché et sur la mort.

Le verset 25 décrit le fondement de la justification par la foi. L'Esprit de Dieu a remis l'homme Christ Jésus pour qu'il soit sacrifié à cause de nos péchés. Nos péchés ont rendu la mort de Christ nécessaire ; pour pardonner nos péchés, il devait mourir. L'Esprit de Dieu a ressuscité Christ à cause de notre justification. (La préposition grecque *dia*, que l'on traduit par « à cause de », est la même dans les deux propositions du verset 25.) Afin de nous justifier, Christ a dû ressusciter. La résurrection n'a pas eu lieu parce que nous étions déjà justifiés ou pour démontrer notre justification. La résurrection

rend la justification réellement possible ; elle est essentielle à notre justification. La mort et la résurrection de Christ sont inséparablement unies ; nous devons les considérer comme un ensemble qui met la justification à notre disposition. Sans sa résurrection, nous n'avons aucune justification.

Note : Une analyse complète de la justification

À ce stade, il est utile de résumer l'enseignement de l'Épître sur la justification, et de le comparer avec les autres références à la justification contenues dans le Nouveau Testament.

La *source* de la justification est la grâce de Dieu. Dieu est celui qui nous justifie (Romains 8 : 33). Il procure la justification comme un don offert gratuitement, sans avoir été mérité (Romains 3 : 24).

Le *fondement* de la justification est le sang de Christ. Le sang de Christ a acheté notre justification et a permis à Dieu de fournir une justification en accord avec ses principes de justice (Romains 3 : 24-25). Le sang de Christ fait référence à la mort sacrificielle de Christ, et la résurrection de Christ était nécessaire pour que sa mort soit efficace (Romains 4 : 25). À chaque époque, la justification (et l'œuvre complète du salut) a été obtenue par la grâce, au moyen de la foi, et en ayant le sang de Christ comme fondement (Romains 3 : 24-25 ; Éphésiens 2 : 8-9 ; Tite 3 : 4-6 ; Hébreux 9 : 22-28 ; 10 : 1-22).

Le *moyen* d'obtenir la justification est la foi. Nous recevons la justification dans notre vie et l'appliquons sur une base individuelle, par la foi en Jésus (Romains 3 : 22 ; 5 : 1). La foi en Christ inclut l'obéissance à son Évangile.

Le *temps* de la justification, à notre époque, est le moment de la nouvelle naissance (la naissance de l'eau et de l'Esprit, dans Jean 3 : 3-5). La justification se produit lorsque nous répondons à l'Évangile par l'obéissance de la foi. Au temps de l'église du Nouveau Testament, qui a commencé le jour de la Pentecôte, Dieu nous justifie par la foi quand nous nous repen- tons du péché, quand nous recevons le baptême d'eau au nom

de Jésus, et sommes remplis du Saint-Esprit (Actes 2 : 37-38 ; I Corinthiens 6 : 11).

La *preuve* ou le *fruit* de la justification, ce sont les paroles et les œuvres. Jésus a dit que nous serons justifiés ou condamnés par nos paroles, au jour du Jugement (Matthieu 12 : 36-37). Le livre de Jacques dit que nous sommes justifiés par les œuvres (Jacques 2 : 24). Ces enseignements ne contredisent pas Romains, mais parlent plutôt de justification dans le sens « d'être juste ». Si nous avons la foi, nous produirons de bonnes paroles et de bonnes œuvres, comme preuves que notre foi est vivante. Si nous n'avons pas la foi, nos paroles et nos œuvres seront mauvaises, et elles nous condamneront. (Voir les commentaires sur Romains 2 : 6 à 10 pour une étude plus approfondie du jugement selon les actes.)

Certains pensent que les enseignements de Romains et de Jacques à ce sujet sont contradictoires. Puisque le Saint-Esprit a inspiré les deux livres, ils sont tous deux infaillibles et vrais, sans aucune contradiction. Ces deux livres sont en harmonie et se complètent, en présentant une théologie unifiée. Jacques 2 : 14-26 enseigne que nous ne pouvons pas séparer la foi des œuvres, dans la réalité. Nous ne pouvons pas séparer la foi de l'engagement, de la réponse et de l'action. Romains 3 : 21-25 enseigne que les œuvres acceptables ne peuvent venir que de la foi. Jacques 2 : 14-26 enseigne que les œuvres viendront toujours de la foi acceptable. Romains déclare que nous sommes justifiés par la foi, alors que Jacques dit que la foi qui justifie produit nécessairement des œuvres.

Le livre de Jacques reconnaît que tout don parfait, ce qui inclut certainement le salut, vient de Dieu et ne s'obtient pas par les œuvres (Jacques 1 : 17). Les Épîtres de Paul reconnaissent que la grâce et la foi salvatrice produisent toujours de bonnes œuvres ainsi qu'une vie de piété (Éphésiens 2 : 8-10 ; Tite 2 : 11-12 ; 3 : 1, 8). En décrivant les héros de la foi, Hébreux 11 ne pouvait décrire leur foi qu'en citant leurs œuvres de foi, car c'est seulement par les œuvres qu'on peut démontrer la foi.

Voici quelques extraits pertinents de l'enseignement de Jacques :

Mes frères, que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres ? Cette foi peut-elle le sauver ? ... Il en est ainsi de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même... Mais quelqu'un dira : Toi, tu as la foi ; et moi, j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi, je te montrerai la foi par mes œuvres... Veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est inutile ? Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ? Tu vois que la foi agissait avec ses œuvres, et que par les œuvres la foi fut rendue parfaite. Ainsi s'accomplit ce que dit l'Écriture : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ; et il fut appelé ami de Dieu. Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement... Comme le corps sans esprit est mort, de même la foi sans les œuvres est morte. (Jacques 2 : 14, 17-18, 20-24, 26)

Jacques parle d'une profession de foi verbale, qui n'a pas d'effet sur la conduite. Une telle « foi » est morte et, en fait, ce n'est pas la foi. Par exemple, Abraham a montré qu'il avait une foi authentique, lorsqu'il a obéi à l'ordre de Dieu d'offrir Isaac sur l'autel. Bien sûr, il avait été justifié par la foi, bien des années auparavant ; mais cette justification par la foi s'est avérée réelle par sa vie continue d'obéissance. Les Écritures rapportent que sa justification par la foi a été accomplie, c'est-à-dire menée à terme, réalisée et ratifiée⁹, par son obéissance. Si Abraham avait refusé d'obéir à Dieu, sa « foi » aurait comporté une lacune. Cela n'aurait pas été la foi salvatrice dont il est question dans Romains et Jacques.

Romains et Jacques se servent d'Abraham pour illustrer leur enseignement — en citant tous deux Genèse 15 : 6 — de

sorte que le concept fondamental de la foi est le même dans les deux livres. Les deux livres reconnaissent que la foi obéissante est la seule foi authentique. Romains souligne que le salut d'Abraham — et le nôtre — est venu par la foi vivante, et non par les œuvres mortes de la loi. Jacques souligne que dans la vie d'Abraham — et dans la nôtre — la seule foi authentique est une foi qui se manifeste dans les bonnes œuvres.

En d'autres termes, Romains et Jacques expriment deux points de vue différents, mais basés sur la même théologie. Le tableau ci-dessous montre comment ils utilisent les mêmes termes de différentes façons et dans différents contextes :

L'utilisation différente des termes dans Romains et Jacques

<i>Terme</i>	<i>Romains 3 à 4</i>	<i>Jacques 2</i>
La foi	Foi vivante; la confiance et l'engagement total	Foi morte; consentement mental ou profession verbale seulement
Les œuvres	Œuvres mortes; actes accomplis pour obtenir le salut	Œuvres vivantes; fruit d'une foi vivante
Justifié	Déclaré juste par Dieu	S'est montré juste devant Dieu et devant l'homme

Pour résumer, *nous ne sommes déclarés justes que par la foi*, la foi obéissante, produisant des œuvres, et non par la conformité à la loi ou par des œuvres faites pour obtenir le salut (Romains 3 : 21 à 4 : 25). *Il nous est dit que nous sommes justes seulement par les œuvres* que la foi authentique produit inévitablement, et pas seulement par la foi intérieure ou par une profession verbale toute seule (Jacques 2 : 14-26). Pour ceux qui pensent que la foi salvatrice n'est qu'une acceptation mentale ou une profession verbale, Jacques serait en train de contredire Romains, et la Parole de Dieu serait donc imparfaite.

Pour ceux qui savent que la foi salvatrice inclut l'obéissance, les livres de Romains et Jacques ne font qu'un, et se complètent.

C. Les bénédictions permanentes de la justification (5 : 1-11)

(1) Étant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ (2) à qui nous devons d'avoir eu par la foi accès à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. (3) Bien plus, nous nous glorifions même des afflictions, sachant que l'affliction produit la persévérance (4) la persévérance la victoire dans l'épreuve, et cette victoire l'espérance. (5) Or, l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné. (6) Car, lorsque nous étions encore sans force, Christ, au temps marqué, est mort pour des impies. (7) À peine mourrait-on pour un juste; quelqu'un peut-être mourrait pour un homme de bien. (8) Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. (9) À plus forte raison donc, maintenant que nous sommes justifiés par son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère. (10) Car si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie. (11) Et non seulement cela, mais encore nous nous glorifions en Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

Le chapitre 5 conclut la discussion sur la justification et prépare le lecteur à aborder le sujet de la sanctification, dont il est question aux chapitres 6 à 8. Après avoir expliqué et prouvé la doctrine de la justification par la foi, aux chapitres 3 et 4, Romains énumère les bénédictions qui accompagnent la justification (5 : 1-11). Le chapitre 5 souligne que la justification

par la foi apporte des résultats durables. C'est une solution complète pour la condition de l'homme. En particulier, la foi produit trois bénédictions : la paix, la joie et l'espérance.

Verset 1. La première bénédiction qu'apporte la justification par la foi est la paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ. Ici, la paix n'est pas la tranquillité d'esprit (bien qu'elle en fasse partie), mais une relation avec Dieu. Avant d'être justifiés, nous étions ennemis de Dieu et soumis à la colère divine. Par la mort propitiatoire de Jésus-Christ, cependant, nous avons maintenant une relation pacifique avec Dieu. Le verbe grec exprime ici une action présente continue : « Nous sommes en train d'avoir la paix avec Dieu ». Une ancienne façon de lire ce passage disait : « Ayons la paix avec Dieu », mais pour des raisons textuelles et logiques, la plupart des érudits acceptent la lecture traditionnelle.

Verset 2. Par l'œuvre de Christ et par notre foi en lui, nous avons aussi accès à la grâce de Dieu. Littéralement, en grec, il est dit : « Nous y avons eu accès », par allusion au moment où nous sommes entrés pour la première fois dans la grâce de Dieu, lors de la nouvelle naissance. Nous continuons maintenant à nous tenir dans cette grâce. En conséquence, nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire de Dieu. C'est l'espoir d'une gloire future qui sera révélée en nous (Romains 8 : 18).

Le verbe grec *kauchaomai*, qui figure aux versets 2, 3 et 11, signifie « se réjouir » ou « se glorifier ». La NEG l'a traduit chaque fois par « se glorifier ». Le chapitre 5 énumère, en fait, trois choses dont nous pouvons nous glorifier, ou nous réjouir : (1) l'espérance de la gloire de Dieu ; (2) les afflictions ; et (3) Dieu lui-même.

Verset 3. Le deuxième objet de notre joie, ce sont les tribulations ou les afflictions. Non seulement nous pouvons nous réjouir dans l'espérance d'une gloire future, mais nous pouvons aussi être remplis de joie dans les afflictions actuelles. L'Église primitive se réjouissait de la persécution (Actes 5 : 41) et des épreuves (Jacques 1 : 2). Pour eux, l'affliction était un

signe qui accompagnait l'entrée dans le royaume de Dieu (Actes 14 : 22), et l'endurance dans l'affliction était la preuve de leur récompense ultime (II Thessaloniens 1 : 4-5). En d'autres termes, les souffrances ne détruisent pas notre espérance, mais la confirment.

Comment est-ce possible ? Comment pouvons-nous nous réjouir de l'affliction dans laquelle nous nous trouvons ? Ceci est expliqué dans une séquence logique de quatre étapes : (1) L'affliction produit la persévérance (l'endurance). Jacques 1 : 3 déclare aussi que « l'épreuve de votre foi produit la patience ».

Verset 4. (2) La persévérance engendre le caractère. Dans ce contexte, le mot grec signifie « approbation », « sentiment d'approbation », « caractère éprouvé et mature ». (3) Un caractère éprouvé produit l'espérance, l'espérance d'une récompense et d'une gloire futures.

Verset 5. (4) L'espérance ainsi produite ne sera jamais déçue, puisqu'elle repose sur l'amour de Dieu. Il est démontré par cette dernière étape que l'affliction actuelle conduira inévitablement à la gloire future. Ainsi, nous pouvons nous réjouir de notre tribulation actuelle, en la prenant pour une confirmation de la gloire future. Non seulement nous pouvons nous réjouir malgré la tribulation, mais nous pouvons nous réjouir à cause de la tribulation actuelle, car elle met en marche un processus qui, si nous le laissons faire, conduira inévitablement à une gloire future.

L'amour de Dieu, sur lequel repose tout ce processus, est répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint, l'Esprit de Dieu qui nous est donné gratuitement. De cette façon, l'œuvre actuelle de l'Esprit dans nos vies est un gage de notre héritage futur (Romains 8 : 23 ; Éphésiens 1 : 13-14).

Le verset 6 prouve ensuite que ces bénédictions que nous apporte la justification sont durables et que nous pouvons avoir confiance en notre salut futur. Ce passage démontre que l'amour de Dieu est le fondement de ces bénédictions. En analysant le genre d'amour que Dieu a pour nous, il montre

pourquoi nous pouvons avoir une confiance totale dans la permanence de notre salut.

Quel genre d'amour Dieu a-t-il pour nous? Cet amour a motivé Christ à mourir pour nous, alors que nous étions faibles et incapables de nous aider nous-mêmes. La mort de Christ est venue au moment fixé par Dieu, c'est-à-dire juste au bon moment pour nous. Christ est mort pour nous, alors que nous étions impies. (Ceci explique comment Dieu peut justifier les impies, comme l'affirme Romains 4 : 5.)

Verset 7. Dans l'expérience humaine, il est très rare que quelqu'un meure pour un homme juste. Mourir pour un homme bon, c'est déjà un acte très audacieux, qui repousse les limites de la nature humaine. Par implication, il est impensable qu'une personne meure délibérément pour un homme mauvais.

Verset 8. Pourtant, c'est exactement ce que Christ a fait pour nous. Alors que nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous. Cet acte glorifie, confirme, manifeste, montre, prouve et établit l'amour de Dieu pour nous. L'ordre des mots, dans le texte grec, met l'accent sur le pronom possessif. Dieu montre son *propre* amour envers nous.

Cela n'a de sens que si nous comprenons l'unicité de la Divinité. Comment la mort de Christ montre-t-elle définitivement l'amour de Dieu, en particulier l'amour de Dieu lui-même, si Christ et Dieu sont deux personnes distinctes? Dieu aimait-il le monde, au point d'envoyer quelqu'un d'autre souffrir pour le monde? Non. Dieu a tant aimé le monde, qu'il s'est manifesté dans la chair comme Fils de Dieu et qu'il a sacrifié cette vie humaine pour nous. Dieu nous a tant aimés qu'il s'est donné lui-même. « Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même. » (II Corinthiens 5 : 19) Notre Père et Créateur est devenu notre Sauveur et rédempteur (Deutéronome 32 : 6; Ésaïe 63 : 16; Malachie 2 : 10; Colossiens 1 : 14-22).

Le verset 9 souligne la permanence des bénédictions qu'apporte la justification, par l'emploi des termes « beaucoup plus », qui reviennent aussi aux versets 10, 15, 17 et 20. Si Christ est

mort pour nous, alors que nous étions des pécheurs impies, combien plus encore fera-t-il pour nous, maintenant que nous lui appartenons ? S'il nous a considérés comme justes lorsque nous étions injustes, il nous sauvera certainement, maintenant que nous sommes à lui.

Le verset décrit notre justification comme un événement passé, faisant allusion à notre nouvelle naissance. Ceci est venu par (littéralement : « dans ») le sang de Jésus. Comme nos commentaires sur Romains 3 : 25 l'ont suggéré, le sang de Jésus représente sa vie, abandonnée à la mort. Selon Romains 4 : 25, sa mort seule serait inefficace sans sa résurrection. Par conséquent, le sang salvateur de Christ représente sa mort, son ensevelissement et sa résurrection pour notre salut. Nous ne sommes pas justifiés par une application mystique du sang physique de Christ, mais par notre identification à sa mort, à son ensevelissement et à sa résurrection, par l'obéissance de la foi.

Bien que la justification ait été pour nous un événement du passé, le salut dans son sens complet est encore à venir. Par Christ, nous serons sauvés de la colère future que Dieu déversera sur les pécheurs, lors du Jugement. Être sauvé signifie littéralement « être gardé » ou « préservé ».

Verset 10. Ce verset récapitule la pensée des versets 6-9. Alors que nous étions les ennemis de Dieu, Dieu nous a réconciliés avec lui par la mort de son fils. Se réconcilier, c'est rétablir la faveur, rétablir une relation. C'est là une autre façon de voir la mort de Christ. Pour Dieu, la mort de Christ est une propitiation, alors que pour l'homme, elle est une réconciliation. Dieu est apaisé, l'homme est réconcilié.

Si la mort de Christ a servi à nous réconcilier, combien plus sa vie nous préservera-t-elle maintenant ? En comparant les versets 6-9 avec le verset 10, nous voyons les expressions parallèles suivantes : impie/pécheurs et ennemis ; justification et réconciliation ; le sang de Christ et la mort de Christ.

Le point essentiel est le suivant : Dieu s'est déjà chargé de la partie la plus difficile de notre salut ; nous pouvons donc avoir la certitude qu'il fera tout ce qui est nécessaire pour maintenir notre salut jusqu'à la fin. Humainement parlant, le plus dur a été la mort de l'homme Christ, surtout que cette mort était pour des gens qui ne la méritaient pas ou même qui ne l'appréciaient pas. Théologiquement, la partie la plus difficile a été de compter les injustes parmi les justes et de restaurer la communion avec les ennemis. Ce qui est facile, c'est de nous maintenir en communion, maintenant que nous sommes ses amis. De plus, ce qui est facile, c'est de nous donner la puissance de maintenir notre salut, maintenant que nous sommes justes, et que nous voulons demeurer justes.

Dieu joue le rôle actif dans la réconciliation. Nous en sommes des bénéficiaires passifs. Dieu nous réconcilie avec lui ; nous sommes alors réconciliés avec lui. Nous ne pouvons pas apporter la réconciliation par nos bonnes œuvres ; elle ne vient que par la mort de Christ. Dieu fournit la réconciliation, nous la recevons. Bien sûr, nous devons accepter sa mort et l'appliquer à nos vies par une foi obéissante.

Encore une fois, nous voyons l'unicité de Dieu en Christ. Comment Dieu pourrait-il nous réconcilier par la mort de Christ, si Dieu et Christ sont des personnes distinctes ? Puisque Dieu (la somme totale de la Dèité) s'est incarné en Christ, Dieu nous a réconciliés en effet avec lui-même, lors de la mort de Christ, l'homme (II Corinthiens 5 : 19 ; Colossiens 2 : 9-10).

Nous sommes sauvés par sa vie, littéralement « dans sa vie ». Ce qui nous garde et nous préserve dans notre relation avec Dieu, c'est la vie de Christ en nous, la puissance en nous de sa vie de ressuscité. L'Esprit qui a ressuscité Christ d'entre les morts demeure en nous et nous donne une puissance de sanctification (Actes 1 : 8 ; Romains 8 : 3-4, 11).

Le salut n'est pas seulement une expérience ponctuelle du passé ; il est aussi présent et futur. Le croyant est sauvé par sa participation présente et future à la vie de Christ. Si le croyant

se sépare de la vie de Christ, il perd son salut présent et son espérance de salut futur. S'il demeure dans la vie de Christ, il a la certitude du salut futur.

En bref, nous sommes réconciliés par la mort de Christ, mais sauvés par sa vie. Il ne suffit pas de regarder en arrière, et de voir la mort de Christ *pour* nous ; nous devons aussi avoir sa vie de résurrection *en* nous. La justification et la réconciliation se produisent toutes deux lorsque nous nous identifions à la mort, à l'ensevelissement et à la résurrection de Christ, au moment de notre nouvelle naissance. Le salut, cependant, est plus qu'un évènement unique ; c'est un processus qui dure toute la vie et qui consiste en une sanctification progressive, jusqu'à la glorification finale. La justification et la réconciliation sont fondées sur le sang de Christ, c'est-à-dire sa mort, mais la sanctification est fondée sur sa vie (son Esprit vivant en nous). Non seulement Christ nous justifie et nous réconcilie, mais il nous sauve (nous préserve). Tant que nous restons en Christ et que Christ vit en nous, nous avons l'assurance du salut éternel. Nous pouvons avoir la certitude que les bienfaits de la justification sont permanents.

Verset 11. Non seulement nous avons confiance en notre salut, et nous nous réjouissons dans l'espérance de la gloire future, au milieu des afflictions actuelles, mais nous pouvons aussi nous réjouir en Dieu lui-même. Nous nous réjouissons en Dieu, par Jésus-Christ, parce que Christ est notre seul accès à Dieu. La grâce de Dieu, la démonstration de son amour, de sa justification et de sa réconciliation ne nous parviennent que par sa manifestation dans la chair, en tant que Jésus.

Nous nous réjouissons en Dieu, par Christ, puisque nous recevons «la réconciliation» de Dieu par Christ. La version anglaise *KJV* dit que nous recevons «l'expiation». C'est la seule fois où ce mot est utilisé dans le Nouveau Testament. Le mot grec *katallage* est utilisé comme verbe, au verset 10, et comme nom, au verset 11, et n'a pas le même sens que le terme moderne *expiation*. Le verbe *expier* dans l'Ancien Testament

est la traduction d'un mot hébreu signifiant « couvrir, expier, pardonner ». Le mot grec du verset 11 signifie « réconciliation ou rétablissement dans les bonnes grâces ». Ce sens correspond au contexte. C'était la connotation originale du mot « propitiation ».

D. L'application universelle (5 : 12-21)

(12) C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché — (13) car jusqu'à la loi le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. (14) Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir. (15) Mais il n'en est pas du don gratuit comme de l'offense; car, si par l'offense d'un seul il en est beaucoup qui sont morts, à plus forte raison la grâce de Dieu et le don de la grâce venant d'un seul homme, Jésus-Christ, ont-ils été abondamment répandus sur beaucoup. (16) Et il n'en est pas du don comme de ce qui est arrivé par un seul qui a péché; car c'est après une seule offense que le jugement est devenu condamnation, tandis que le don gratuit devient justification après plusieurs offenses. (17) Si par l'offense d'un seul la mort a régné par lui seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront-ils dans la vie par Jésus-Christ lui seul — (18) ainsi donc, comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. (19) Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes. (20) Or, la loi est intervenue pour que l'offense abonde, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé, (21) afin que, comme le péché

a régné par la mort, ainsi la grâce règne par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ notre Seigneur.

Ce passage est difficile, les versets 12-14 en particulier, à cause de leur formulation concise. Le passage met en contraste Adam et Christ, ces deux chefs représentatifs de la race humaine. Il montre que le principe de justification s'applique à toute l'humanité. Toute l'humanité a besoin de justification et toute l'humanité peut recevoir la justification. Toute l'humanité est sous le péché, à cause d'un seul homme, Adam, et toute l'humanité peut obtenir la justice par un seul homme : Christ. Ce passage prépare le terrain pour la discussion sur la sanctification, qui commence au chapitre 6.

Verset 12. Toute l'humanité est soumise au péché et a besoin de justification. Le chapitre 3 enseigne que tous les hommes ont péché, mais le chapitre 5 enseigne que tous les hommes sont nés sous la domination du péché, avec une nature pécheresse. Ce passage ne parle pas de *péchés* (les actions pécheresses), mais plutôt de *péché* (la nature pécheresse). Les actes pécheurs nous condamnent, mais ils ne sont que des symptômes de notre problème fondamental, qui est la nature pécheresse.

Le péché est entré dans la race humaine par un seul homme, Adam. On fait référence ici à l'évènement historique du péché d'Adam, au jardin d'Éden. Bien qu'Ève ait été la première à céder à la tentation, Adam était le chef de la famille, le représentant de la race, et son geste a eu des conséquences juridiques pour ses descendants. Le mot hébreu *adam* signifie en fait « homme » ou « race humaine », ce qui inclut l'homme et la femme. (Genèse 5 : 2) Ève a été trompée, mais non pas Adam (I Timothée 2 : 14). Il a péché en violant le commandement de Dieu de manière délibérée et consciente.

La mort est entrée dans la race humaine, en conséquence directe du péché, car la loi de Dieu exigeait la mort, comme conséquence du péché. Dieu a dit à Adam et Ève que s'ils violaient son commandement, ils mourraient sûrement

(Genèse 2 : 17). Dans le contexte de la Genèse, il est principalement question ici de la mort physique, bien que la mort physique soit un symbole de la mort spirituelle (la séparation d'avec Dieu). Voilà qui explique pourquoi même ceux qui sont nés de nouveau mourront physiquement (à moins que Christ ne revienne avant que cela se produise). Tous sont nés d'une race de pécheurs et sont soumis à la peine de mort initiale.

La sentence de mort a été prononcée contre tous les hommes, « parce que tous ont péché ». Cela signifie apparemment que tout le monde est sujet à la mort, parce que dans un certain sens, tous ont péché en Adam. Il ne s'agit pas seulement de dire que chacun mérite la mort, puisque chacun a commis ses propres péchés, bien que cela soit certainement vrai, tel qu'il est expliqué dans Romains 3 : 23 et 6 : 23. Si nous réduisons l'énoncé à ce dernier sens, le chapitre 5 ne fait pas avancer le raisonnement au-delà du chapitre 3. De plus, le péché d'Adam ne serait pas la raison pour laquelle le péché et la mort règnent sur toute l'humanité, comme le dit le verset 12. Nous n'aurions aucune explication pour la mort des nourrissons et des chrétiens, ni pour la lutte universelle de l'homme contre la nature pécheresse.

Comme l'a dit Watchman Nee : « Romains n'enseigne pas que nous sommes pécheurs parce que nous commettons des péchés, mais que nous péchons parce que nous sommes pécheurs. Nous sommes des pécheurs par nature. »¹⁰ Romains 5 : 19 réaffirme cette vérité : « Par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs... »

Comment alors, avons-nous péché en Adam ? Cette déclaration semble aller à l'encontre de la compréhension que nous avons de la responsabilité individuelle et de l'obligation de rendre des comptes. Il ne semble pas juste que nous soyons condamnés à cause du péché de notre ancêtre. Plusieurs observations nous seront ici utiles.

Premièrement, il est indéniable que la vie des enfants est affectée par les décisions et les actions des parents et des

ancêtres. Les deux influences qui s'exercent sur une personne sont l'hérédité (entièrement déterminée par l'ascendance) et l'environnement (largement déterminé par les parents, au cours des premières années cruciales). Nee a expliqué ainsi cette solidarité familiale :

Voyez-vous l'unité de la vie humaine ? Notre vie vient d'Adam. Si votre arrière-grand-père était mort à l'âge de trois ans, où seriez-vous ? Vous seriez mort en lui ! Votre expérience est liée à la sienne. Et de la même manière, l'expérience de chacun d'entre nous est liée à celle d'Adam.¹¹

Deuxièmement, la Bible enseigne le principe de la solidarité familiale. Dans Josué 7, toute une famille a subi la peine de mort, à cause du péché d'Acan, qui était le père et le mari. Dans Hébreux 7 : 9-10, la dîme d'Abraham est imputée à son futur descendant Lévi.

Troisièmement, la condamnation à cause du péché d'Adam ne signifie pas la condamnation éternelle, en dehors des péchés personnels. Ce passage enseigne que l'homme n'a aucune base de salut en lui-même, mais cela ne signifie pas que Dieu jugera un individu pour l'acte coupable d'Adam. Le péché d'Adam nous condamne à naître avec une nature pécheresse et à connaître la mort physique, mais son acte ne nous condamne pas à la damnation éternelle : nos propres péchés en seront la cause. La culpabilité n'est pas imputée, mais elle est personnelle (verset 13). Les enfants d'Acan sont morts à cause de son péché, mais Dieu ne les a pas nécessairement condamnés à la damnation éternelle. Les enfants d'alcooliques et de criminels souffrent beaucoup du péché de leurs parents, mais ne sont pas damnés pour ces péchés. Les conséquences physiques et temporelles du péché d'une génération peuvent être ressenties par les générations ultérieures (Exode 20 : 5 ; 34 : 7 ; Nombres 14 : 18 ; Deutéronome 5 : 9). Pourtant, Dieu ne punit personne sur le plan spirituel, pour les péchés de

son père (Jérémie 31 : 29-30 ; Ézéchiél 18 : 2-4). Le fils juste d'un père méchant n'est pas coupable des péchés de son père (Ézéchiél 18 : 14-17).

Quatrièmement, s'il nous semble injuste de souffrir à cause du péché d'un homme, il n'y a pas d'injustice en Dieu. Dieu n'est pas responsable du péché de l'homme ni de son incapacité à transmettre la connaissance de Dieu aux générations futures. Avec Adam et de nouveau avec Noé, Dieu a établi l'humanité dans la justice et dans une pleine connaissance de lui. L'homme est responsable de son propre péché, et Dieu a raison de condamner toute l'humanité. Néanmoins, Dieu a gracieusement pourvu le salut par Christ. S'il nous semble injuste de souffrir à cause d'un seul homme, Dieu a plus que compensé cette « injustice », en offrant le salut par un seul homme : Christ. Nous ne méritons pas le salut, nous le recevons simplement par la grâce. De même qu'un seul homme nous a conduits injustement au péché, de même un seul homme nous conduit vers la justice, sans que nous l'ayons mérité (Romains 5 : 18-19).

En résumé, Romains 5 : 12 et 5 : 19 enseignent que nous sommes devenus pécheurs, à cause d'Adam. C'est ce qu'on appelle parfois la doctrine du péché originel ou du péché imputé. Cette doctrine peut se comprendre de deux façons.

D'abord, certains enseignent que nous héritons d'Adam une nature pécheresse et une culpabilité. Selon ce point de vue, nous sommes en fait coupables du péché d'Adam. Dieu nous impute le péché d'Adam et la culpabilité d'Adam. Les catholiques romains et les orthodoxes orientaux enseignent cette perspective, ainsi que de nombreux protestants, y compris ceux qui croient en la prédestination. Le problème ici est que Dieu nous condamnerait en dehors de nos actes personnels, ce qui semble violer les principes fondamentaux de justice révélés par la conscience et les Écritures. En particulier, les nourrissons seraient coupables devant Dieu. Par conséquent, les catholiques et les Orthodoxes pratiquent le baptême des

bébés, dans une tentative de rémission du péché originel. Selon eux, l'enfant non baptisé qui meurt ne peut pas aller au ciel, bien que les catholiques cherchent à atténuer l'horreur de cette doctrine en inventant les limbes, un endroit spécial pour les enfants non baptisés. Les protestants qui partagent ce point de vue n'insistent généralement pas sur le caractère essentiel du baptême des enfants, mais enseignent que Dieu sauve au moins certains enfants par la foi de leurs parents ou par la « foi » qu'il leur donne.

Le deuxième point de vue est que nous héritons de la nature pécheresse d'Adam, mais pas de la culpabilité, si ce n'est celle de nos actes personnels. Comme nous l'avons vu plus haut, ce point de vue semble plus compatible avec une compréhension biblique de la justice divine. Nous devons comprendre que la nature pécheresse est plus qu'une tendance ou une prédisposition que les humains peuvent surmonter par leurs propres moyens. C'est plutôt un désir actif et une obsession, que seul le Saint-Esprit peut vaincre.

La doctrine de la nature pécheresse correspond à l'expérience universelle de l'humanité. Tout le monde lutte contre de mauvais désirs, des actions et des habitudes qui sont trop forts pour qu'on puisse les maîtriser sans intervention divine. La preuve de cette nature pécheresse innée, nous la voyons dans le tempérament égoïste, têtu et indiscipliné d'un enfant. Aucun enfant ne naît avec le fruit de l'Esprit, et les parents doivent s'appliquer à enseigner aux enfants les vertus chrétiennes. Par contre, aucun enfant n'a besoin qu'on lui apprenne à convoiter, à voler, à mentir, à tromper, et ainsi de suite. Ils recourent automatiquement à de telles choses, lorsqu'il est avantageux ou pratique de le faire.

Plusieurs passages, dans les Écritures, enseignent non seulement que tous les hommes ont péché, mais aussi que tous les hommes non régénérés sont sous l'esclavage du péché et que tous les hommes ont une nature pécheresse à affronter

(Psaume 51 : 5 ; Jérémie 17 : 9 ; Romains 3 : 9 ; 7 : 14 ; Galates 3 : 22 ; 5 : 16-17 ; Éphésiens 2 : 3 ; I Jean 1 : 8).

Bien sûr, une fois qu'une personne a atteint l'âge où Dieu la tient responsable de ses péchés individuels, il n'y a pas vraiment de différence entre les deux points de vue décrits ci-dessus. La nature pécheresse produira toujours des actes pécheurs qui apporteront la condamnation.

Erdman résume ainsi ces deux points de vue différents du verset 12, que : « tous ont péché » :

Cette dernière affirmation est communément interprétée comme voulant dire que la culpabilité d'Adam a été imputée à ses descendants. Il est plus probable qu'elle désigne la culpabilité réelle que les hommes encourent, à cause de cette tendance au mal dont ils héritent, ce que l'on croit être le résultat de la désobéissance d'Adam. Toutefois, cet énoncé devrait être interprété comme une simple affirmation de la prévalence universelle du péché, et de la mort qui s'ensuit, afin que Paul puisse la comparer à la large influence de l'œuvre salvatrice de Christ.¹²

Le verset 13 interrompt l'argumentation, pour expliquer que le péché et la mort régnaient dans le monde, avant la loi de Moïse. Bien sûr, Dieu n'impute pas le péché en l'absence de loi. Puisque le péché est une transgression de la loi (I Jean 3 : 4), Dieu ne fait pas retomber sur personne la responsabilité du péché, lorsqu'il n'y a pas de loi pour définir et interdire le péché. Il n'y a pas de culpabilité personnelle, hors des infractions personnelles à la loi.

La dernière partie du verset 13 ne dit pas « la loi », pour signifier la loi de Moïse, mais simplement « loi », pour faire allusion au principe de la loi. Dieu ne considère pas le péché sans la loi écrite, mais cela ne veut pas dire qu'il ne considérerait aucun péché, avant la loi de Moïse. Même avant Moïse, Dieu

a donné à l'homme certaines lois auxquelles obéir. À tout le moins, Dieu a tenu tout le monde responsable devant la loi de la conscience (Romains 2 : 12-15). De plus, tous ont péché, ne serait-ce que contre leur conscience (Romains 3 : 23).

Verset 14. Avant la loi de Moïse, la mort régnait parmi l'humanité. Ceux qui ont vécu depuis Adam jusqu'à Moïse sont morts. Ceci démontre en soi que le péché était dans le monde, à cette époque. Bien que tout le monde n'ait pas péché de la même façon qu'Adam, tous ont néanmoins connu la mort.

Cela ne veut pas dire que certains hommes ont vécu sans péché. Adam a péché, en enfreignant un commandement spécifique que Dieu avait donné. Avant Moïse, ce n'était pas tout le monde qui avait des commandements spécifiques de Dieu ; tout le monde n'a donc pas péché comme Adam. Pourtant, tout le monde a péché d'une manière ou d'une autre ; par exemple, en violant la loi de la conscience. De plus, le verset implique que certains ont péché comme Adam. Certains avaient reçu des commandements spécifiques de Dieu, auxquels ils ont désobéi.

Adam est un type, un modèle de Celui qui devait venir, à savoir, Christ. Adam était le premier chef ou représentant de la race humaine, mais il n'a pas réussi à accomplir les desseins que Dieu avait pour l'humanité. Afin de mettre en œuvre le plan de Dieu pour l'humanité, Christ est venu comme second Adam, comme second chef de la race humaine (I Corinthiens 15 : 45-49). En tant qu'homme, il est le premier-né de la famille spirituelle de Dieu — le premier à vaincre le péché et la mort (Romains 8 : 29 et Colossiens 1 : 15, 18). C'est lui qu'il faut suivre. Tout ce que nous avons perdu en Adam, nous l'avons plus que récupéré en Christ (Romains 5 : 15). Christ est le véritable représentant, le véritable prototype de l'humanité, et le rôle d'Adam n'est qu'un type imparfait du rôle de Christ.

Ceci nous amène au contraste frappant entre Adam et Christ, aux versets 15-21 : Tout ce que nous avons perdu en Adam, nous l'avons récupéré, et davantage, en Christ. Nous sommes tombés sous le péché et la mort par un seul homme,

Adam, mais nous pouvons aussi obtenir la justice et la vie par un seul homme, Christ Jésus.

Verset 15. Le don gratuit n'est pas comme l'offense. Malgré le rôle similaire d'Adam et de Christ, le contraste est grand entre leurs actions respectives (et les conséquences de ces actions). Adam a apporté la mort à toute l'humanité, mais Christ apporte le don de la grâce de Dieu à tous (l'offre du salut menant à la vie éternelle). Cette grâce abonde, ou surabonde, pour tous.

En grec, le mot qui a été traduit par « beaucoup » est précédé de l'article défini ; donc, il signifie littéralement « la multitude », ou toute l'humanité. Il en va de même au verset 19.

Les versets 15, 17 et 20 utilisent les deux expressions suivantes : « à plus forte raison » et « a surabondé », pour indiquer que nos bienfaits en Christ sont beaucoup plus importants que notre perte en Adam. Le même terme figure aux versets 9 et 10. Par conséquent, tout le chapitre souligne les bénédictions surabondantes de la grâce de Dieu. La grâce de Dieu transcende le péché ; elle est beaucoup plus puissante que le péché. Il y a moyen de vérifier cette affirmation : Adam a péché une fois, mais l'acte d'obéissance de Christ couvre, à lui seul, plusieurs péchés (verset 16). Le péché d'Adam nous fait mourir temporairement, mais l'acte obéissant de Christ nous permet de vivre éternellement (versets 17 et 21).

Verset 16. Le contraste persiste. Le seul péché d'Adam a apporté le jugement entraînant la condamnation, mais le don du salut couvre beaucoup de péchés et conduit à la justification. Les versets 16 à 18 décrivent la situation de l'humanité, en utilisant le langage d'un tribunal.

Verset 17. L'unique faute d'Adam a apporté la mort au monde entier ; mais par Christ, nous régnerons dans la vie. Le participe présent dans le texte grec signifie ici, littéralement, que nous « sommes en train de recevoir » l'abondance de la grâce et le don de la justice. Bien que Christ soit mort pour le monde entier et que les bienfaits du geste qu'il a posé soient

accessibles à tous, seuls ceux qui reçoivent le don de sa justice hériteront réellement de la vie éternelle.

Cela exclut la doctrine de l'universalisme (la doctrine selon laquelle tout le monde sera sauvé), que certains enseignent. Beaucoup de gens ne seront pas sauvés (Matthieu 7 : 13-14 ; Apocalypse 20 : 14-15). Ce passage enseigne seulement que tous peuvent recevoir la justification par la foi, et non que tous la recevront. Christ a rendu le salut accessible à tous, mais ce n'est pas tout le monde qui acceptera la grâce de Dieu par la foi et qui l'appliquera à sa vie.

Verset 18. Nous devons nous reporter au verset 16 pour trouver le sujet de chacune des deux parties du verset 18. Par le péché d'Adam, *la condamnation* a atteint tous les hommes, alors que, grâce à un seul acte juste de Christ, *le don* du salut s'étend à tous les hommes. Adam a amené la condamnation, mais Christ amène la justification qui donne la vie. Le seul acte vertueux qui apporte la justification est la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ, un tout unifié et inséparable (Romains 4 : 2 ; 6 : 4). Le bienfait de cette action n'est pas seulement l'œuvre négative d'enlever le péché et le châtiment, mais aussi l'œuvre positive d'imputer la droiture et de donner la vie. (Voir II Corinthiens 5 : 21 ; Galates 2 : 20.)

Verset 19. Par la désobéissance d'Adam, beaucoup (tous les êtres humains) sont devenus pécheurs. (Voir le commentaire du verset 12 pour une discussion sur la façon dont nous sommes devenus pécheurs en Adam.) Par l'obéissance de Christ, beaucoup (tous les êtres humains qui croient) seront comptés parmi les justes. L'obéissance de Christ a été spécifiquement sa mort sur la croix, mais cette mort a été le point culminant d'une vie d'obéissance (Philippiens 2 : 5-8). Christ a vécu toute sa vie à notre place ; il a été celui qui a porté nos péchés, qui a été notre substitut et notre propitiation, tout au long de sa vie.

Le principe de la représentativité s'applique dans les deux sens. Bien que nous soyons tous devenus pécheurs à cause d'Adam, nous pouvons tous devenir justes par Christ. La

formulation implique non seulement la justification (comme dans les versets précédents), mais aussi la sanctification. Non seulement Dieu nous considère-t-il comme justes, mais il nous rendra justes, nous permettant ainsi de vaincre la nature pécheresse que nous avons héritée. Le verset 19 nous prépare ainsi à un changement de sujet : à passer de la justification (chapitres 3 à 5) à la sanctification (chapitres 6 à 8).

Verset 20. Ce verset, ainsi que les versets 12-13, expliquent comment la loi de Moïse s'intègre dans ce contexte. Le verset 12 mentionne que le péché « est entré ou s'est joint » (*eiserchomai*) dans le monde, alors que le verset 20 dit littéralement que la loi « s'est introduite furtivement » (*pareiserchomai*). Le péché est venu en premier, puis la loi de Moïse a rejoint le péché.

La loi avait pour but temporaire de faire en sorte que la connaissance du péché abonde ou augmente. C'est-à-dire que Dieu a donné la loi pour identifier le péché, le révéler au grand jour, et en convaincre l'homme. Il a donné la loi pour faire d'un acte répréhensible un délit juridique. Le péché était déjà là ; mais sans la loi, l'homme n'était pas pleinement conscient de son attitude désobéissante et il ne pouvait être pleinement jugé pour la totalité de sa conduite, qui était contraire à l'intention initiale que Dieu nourrissait pour l'humanité. En définissant davantage le péché, la loi a fait accroître le péché. De plus, à cause de la nature perverse de l'homme, la loi a favorisé, en fait, le péché chez l'homme. Plus le péché était défini, plus l'homme pécheur révélait sa rébellion.

Bien que Dieu ait donné la loi à des fins bonnes et nécessaires, celle-ci a eu pour effet d'augmenter le péché. Néanmoins, la grâce de Dieu agit toujours plus vite que le péché. Lorsque le péché abonde, la grâce surabonde. Plus le péché condamne, plus la grâce pardonne. Plus le péché règne, à une époque ou dans un milieu donné, plus Dieu répand la grâce pour surmonter le péché. Ainsi, personne ne peut se servir de l'environnement pécheur comme excuse pour ne pas pouvoir vivre pour Dieu (Voir II Corinthiens 9 : 8 ; 12 : 9 ; Jacques 4 : 6).

Verset 21. Une dernière comparaison résume le contraste entre Adam et Christ. De même que le péché a régné dans la mort, de même la grâce peut régner dans la justice, pour apporter la vie éternelle. Nous qui avons vécu dans le péché entraînant la mort, nous recevons la vie éternelle, si nous acceptons la grâce de Dieu et que nous vivons dans sa justice. Ce chemin de salut vient par Jésus-Christ notre Seigneur.

Notes

¹ *The Wycliffe Bible Commentary*, p. 1192.

² Erdman, p. 60.

³ F. F. Bruce, *The Epistle to the Romans*, vol. 6 de *The Tyndale New Testament Commentaries*, R. V. G. Tasker (éd.) (Grand Rapids : Eerdmans, 1963), p. 109.

⁴ Joseph Thayer, *A Greek-English Lexicon of the New Testament* (1885; réimp. Grand Rapids : Eerdmans), p. 511.

⁵ W.E. Vine, *An Expository Dictionary of New Testament Words* (Old Tappan, N. J. : Fleming H. Revell, 1940), p. 411.

⁶ Bonhoeffer, p. 45, 47.

⁷ *Ibid.*, p. 61, 69, 72 à 74.

⁸ Daniel Fuller, *Évangile et loi : Contraste ou continuum?* (Grand Rapids : Eerdmans, 1980), pp. 113, 118-19. Soulignement dans l'original.

⁹ Thayer, p. 518.

¹⁰ Watchman Nee, *The Normal Christian Life* (Wheaton, Ill. : Tyndale House Publishers, 1957), p. 35.

¹¹ *Ibid.*, p. 39.

¹² Erdman, p. 73.

SECTION IV

La vie du croyant

(6 : 1 à 8 : 39)

*La vie de sainteté qui résulte
de l'accueil de la justice de Dieu*

- A. Morts au péché, vivants pour Dieu (6 : 1-14)
- B. Affranchis du péché, esclaves de la justice (6 : 15-23)
- C. Dégagés de la loi (7 : 1-13)
- D. La faiblesse de la chair (7 : 14-25)
- E. La vie dans l'Esprit (8 : 1-39)
 - 1. La puissance dans l'Esprit (8 : 1-4)
 - 2. La chair contre l'Esprit (8 : 5-11)
 - 3. Les responsabilités et les privilèges (8 : 12-17a)
 - 4. La souffrance et la gloire (8 : 17b-30)
 - 5. L'assurance du salut (8 : 31-39)

La vie du croyant

(6 : 1 à 8 : 39)

Après avoir expliqué comment devenir chrétien, Romains décrit comment vivre en tant que chrétien. Les chapitres 3 à 5 de Romains enseignent la justification par la foi, et les chapitres 6 à 8 enseignent la sanctification par la foi. Si quelqu'un a véritablement été justifié, il sera sanctifié.

La sanctification signifie la séparation, en particulier la séparation d'avec le péché. Le mot grec est *hagiasmos*, que Bauer, Arndt et Gingrich définissent comme la « sainteté », la « consécration » ou la « sanctification ». La NEG traduit parfois ce mot par « sainteté » (Romains 6 : 19, 22), et parfois par « sanctification » (I Corinthiens 1 : 30 et II Thessaloniens 2 : 13). D'un point de vue théologique, la sanctification signifie : (1) l'état de séparation d'avec le péché et le dévouement à Dieu ; et (2) le processus par lequel on devient progressivement plus saint. La justification signifie « être déclaré juste » alors que la sanctification signifie « devenir réellement juste dans la vie quotidienne ». La sanctification commence par la justification/régénération, mais se poursuit à travers l'œuvre progressive de l'Esprit, tout au long de notre vie (I Corinthiens 6 : 11 ; I Thessaloniens 3 : 13 ; II Thessaloniens 2 : 13 ; 5 : 23).

Ainsi, la sanctification signifie mener une vie de victoire sur le péché. Elle englobe la délivrance de la puissance du péché et l'union au Christ vivant. Cette grâce qui enlève la culpabilité des péchés passés nous aide à surmonter le péché présent et futur. L'Évangile de Christ fournit non seulement

un remède pour les péchés, mais aussi un remède pour notre nature pécheresse.

Griffith Thomas a expliqué la relation entre la justification et la sanctification (la sainteté) :

La justification est la porte étroite par laquelle nous entrons dans le chemin étroit de la sainteté ; à partir de là, nous ne devons plus nous occuper de la porte, mais du chemin. Jusqu'à présent, le contraste s'est fait entre la colère et la justification ; et maintenant, il devrait se faire entre le péché et la sainteté.¹

Charles Erdman a décrit comment une bonne compréhension de la justification par la foi conduit nécessairement à la sanctification :

L'erreur commune... dans la plupart des commentaires sur la doctrine de la justification par la foi, réside dans l'incapacité de comprendre ce qu'on entend par « foi ». Si la foi se résume à une simple adhésion à des dogmes, ou à la répétition d'un credo, il serait absurde et injuste d'accepter quelqu'un comme juste, uniquement en vertu de sa foi ; mais la foi décrit une relation personnelle à Christ. Pour un croyant, cela signifie la confiance en Christ, l'obéissance à Christ et l'amour pour Christ. Cette confiance, cette obéissance et cet amour conduisent inévitablement à la pureté, à la sainteté et à une vie de service dévouée à autrui. La justification par la foi ne peut encourager le péché, ni permettre le péché ou discréditer la loi de Dieu. Elle doit plutôt aboutir à la justice et à une obéissance véritable. La justification produit donc la sanctification. Ces deux concepts peuvent être séparés dans la pensée, mais ils sont unis dans l'expérience.²

Même avant les enseignements explicites de Romains 6 à 8, la doctrine de la sanctification est implicite dans les passages suivants : 3 : 8, 3 : 31, 5 : 10, et 5 : 19. Le chapitre 6 enseigne que les chrétiens ne doivent pas continuer à vivre dans le péché. Le chapitre 7 explique que nous ne pouvons y parvenir en nous appuyant sur la loi ou sur la chair. Le chapitre 8 annonce que nous pouvons nous acquitter de cette responsabilité en marchant selon l'Esprit. Tout comme nous avons été justifiés par la foi en Christ, nous devons continuer à marcher par la foi en lui et permettre à son Esprit, qui demeure en nous, de nous donner la force de vivre chaque jour dans la sainteté.

A. Morts au péché, vivants pour Dieu (6 : 1-14)

(1) Que dirons-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ? (2) Loin de là ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ? (3) Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ? (4) Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en sa mort, afin que, comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. (5) En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection, (6) sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit réduit à l'impuissance, pour que nous ne soyons plus esclaves du péché ; (7) car celui qui est mort est libre du péché. (8) Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui, (9) sachant que Christ ressuscité des morts ne meurt plus ; la mort n'a plus de pouvoir sur lui. (10) Car il est mort, et c'est pour le péché qu'il est mort une fois pour toutes ; il est revenu à la vie, et c'est pour Dieu qu'il vit. (11) Ainsi vous-mêmes, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ. (12) Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, et

n'obéissez pas à ses convoitises. (13) Ne livrez pas vos membres au péché, comme des instruments d'iniquité; mais donnez-vous vous-mêmes à Dieu, comme étant vivants de morts que vous étiez, et offrez à Dieu vos membres, comme des instruments de justice. (14) Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.

Le chapitre 6 pose la question suivante : « Les chrétiens devraient-ils pécher ? » Cette question est composée de deux parties : (1) Faut-il pécher pour obtenir la grâce ? (verset 1) Ce qui revient à dire : la grâce encourage-t-elle le péché ? (2) Pécherons-nous parce que nous sommes sous la grâce ? Ce qui revient à dire : la grâce permet-elle le péché ? (verset 15) La réponse à ces deux questions est un « Non ! » retentissant. Les versets 1 à 14 abordent la première question.

Verset 1. Le chapitre 5 conclut la discussion sur la justification par la foi. Le chapitre 6 s'enquiert des conséquences logiques de cette doctrine pour la vie du chrétien. Certains pourraient supposer que la justification par la foi encourage le péché. Après tout, selon Romains 5 : 20, plus il y a de péchés, plus Dieu accorde sa grâce pour nous sauver du péché. Faut-il en déduire que nous devrions pécher davantage pour obtenir plus de grâce ? Les chrétiens devraient-ils continuer à pécher, pour montrer plus clairement la grâce de Dieu et pour recevoir une plus grande mesure de son pardon ?

Verset 2. Absolument pas ! Quiconque pense ainsi possède une compréhension erronée de la vie chrétienne. Il ne se rend pas compte que le chrétien est mort au péché. Le temps du verbe grec utilisé ici est l'aoriste, qui indique que cette mort est survenue à un moment précis dans le passé. Puisque le chrétien est mort au péché, il serait contradictoire qu'il continue de vivre dans le péché.

Être mort au péché ne signifie pas que nous sommes incapables de pécher (versets 12-13), mais cela signifie que nous nous sommes détournés du péché, lors de la conversion

(verset 4). Cela signifie que nous avons été libérés de la domination du péché (versets 7, 14 et 18).

Verset 3. Le reste de cette section propose une approche en trois étapes pour mener une vie victorieuse : (1) *savoir* (versets 3-10); (2) *regarder* (versets 11-12); et (3) *offrir* (versets 13 et 14)

Premièrement, nous devons *savoir* ce qui nous est arrivé, lorsque nous avons été convertis ou justifiés. Il y a une note de surprise et de consternation dans la question de Paul à ceux qui ont continué à pécher : « Ne sais-tu pas ce qui t'est arrivé? »

Plus précisément, nous nous sommes identifiés à la mort de Jésus-Christ. Quand nous avons été baptisés en Christ, nous avons appliqué sa mort et son ensevelissement à nos vies. La mort au péché indique la repentance, car par définition, la repentance est un détournement du péché pour se tourner vers Dieu. La repentance représente la mort à l'ancienne façon de vivre, la mort à la gratification des convoitises pécheresses. Notre baptême d'eau signifiait que nous sommes morts avec Christ. Le baptême d'eau n'a de valeur que lorsque la repentance a eu lieu (Marc 1 : 4-5; Luc 3 : 7-8; Actes 2 : 38); notre baptême a donc annoncé notre mort au péché. Lors du baptême, nous nous sommes identifiés personnellement avec Christ, au moment où son corps reposait en état de mort.

Notons l'importance accordée au baptême d'eau. F. F. Bruce commente ici :

À partir de cette référence au baptême, ainsi que de plusieurs autres dans les écrits de Paul, il est certain que ce dernier ne considérait pas le baptême comme une « expérience facultative » dans la vie chrétienne, et qu'il n'aurait pas envisagé qu'un croyant puisse être non baptisé... La foi en Christ et le baptême n'étaient pas deux expériences distinctes, mais bien deux parties d'un tout. La foi en Christ était un élément essentiel du baptême.³

Le baptême d'eau est une identification personnelle avec Christ; il nous place en Christ. « Vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. » (Galates 3 : 27) Bien sûr, l'eau et l'Esprit sont des composantes nécessaires de la nouvelle naissance; c'est donc en fait un seul baptême, composé à la fois d'eau et d'Esprit, qui nous place dans le corps de Christ (Jean 3 : 5; Actes 2 : 38; Éphésiens 4 : 5; I Corinthiens 12 : 13).

Verset 4. Le baptême est donc une identification avec la mort de Christ, et avec son ensevelissement en particulier. Colossiens 2 : 12 se fait l'écho de ce verset, en mentionnant que nous avons été « ensevelis avec lui par le baptême ». De même que l'homme Christ est mort et qu'il a été enseveli alors qu'il était mort, de même nous mourons au péché par la repentance et nous sommes baptisés, alors que nous nous repentons.

L'objectif principal n'est pas d'enseigner la façon appropriée de faire le baptême, mais la référence au baptême n'a de sens que si le baptême est administré par immersion. Comparer le baptême d'eau à l'ensevelissement n'a aucun sens, si ce n'est dans le cas de l'immersion. On n'ensevelit pas une personne en saupoudrant sur son corps une poignée de poussière; le corps est totalement enseveli sous la terre. *The Pulpit Commentary* fait cette observation :

Il est plutôt question de la forme du baptême, c'est-à-dire de l'immersion, qui a été comprise comme une allusion à l'ensevelissement, et donc à la mort... De la même façon que notre ensevelissement (notre immersion totale) dans les eaux du baptême a été suivi par une entière émergence, ainsi notre mort au péché avec Christ, symbolisée par cette immersion, doit être suivie par notre résurrection avec lui à une nouvelle vie.⁴

De même, ce que Paul enseigne ici, sous l'inspiration, n'a de sens que si le baptême est fait au nom de Jésus-Christ. Le baptême est une identification personnelle et un ensevelissement

avec Christ, et non avec les trois personnes distinctes d'une trinité. Il n'y a que Jésus-Christ qui soit mort et qui ait été enseveli en notre nom.

Paul et l'église, à Rome, n'ont dû connaître que le baptême par immersion au nom de Jésus-Christ. Autrement, Paul n'aurait pas pensé au baptême comme à un *ensevelissement* avec *Christ*, et il n'aurait pas attendu de ses lecteurs qu'ils le comprennent ainsi. Nous devrions administrer le baptême de cette manière, nous aussi, parce que c'était clairement la pratique de l'Église primitive et parce que c'est seulement ainsi que nous pouvons en préserver la signification biblique et le symbolisme.

Si nous nous sommes identifiés à la mort et à l'ensevelissement de Christ, nous nous identifierons aussi à sa résurrection. De même que Dieu a ressuscité l'homme Jésus-Christ de la mort, nous devrions marcher dans une vie nouvelle, en sortant de la repentance et des eaux du baptême. Le verset aborde non seulement la résurrection corporelle future après la mort physique, mais aussi la vie nouvelle dans le présent.

Nous recevons cette vie nouvelle par l'Esprit Saint de Christ qui réside en nous. « Étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus... nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli. » (Romains 7 : 6 BDS) « En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. » (Romains 8 : 2) « Et si Christ est en vous... l'Esprit est vie. » (Romains 8 : 10) L'aspect négatif de la conversion est la mort au péché, qui est symbolisée et complétée par l'ensevelissement avec Christ dans le baptême d'eau. L'aspect positif de la conversion est la vie nouvelle en Christ, que nous recevons par l'Esprit Saint.

Le verset 5 poursuit l'analogie de la résurrection. Si nous nous identifions à la mort de Christ, nous nous identifierons certainement à sa résurrection et nous mènerons une vie nouvelle. L'expression « devenus une même plante » signifie que nous sommes « unis », que nous grandissons ensemble ».

Verset 6. Quand nous pensons à notre conversion, nous devons nous rendre compte que notre vieil homme a été crucifié avec Christ. Dans ce contexte, l'expression « vieil homme » fait allusion à l'ancienne personne dominée par le péché, à l'homme non régénéré, à l'ancienne vie pécheresse ou à la domination du péché. Ce n'est pas la nature pécheresse qui est encore avec nous (Galates 5 : 16-17; I Jean 1 : 8). Nous avons encore la capacité de pécher. Nous avons encore une nature pécheresse et le désir de pécher. Néanmoins, nous ne sommes plus sous le contrôle de la nature pécheresse, car l'Esprit nous donne la force de la surmonter. La nature pécheresse elle-même n'est pas morte, mais sa domination, elle, est morte (versets 7, 9, 14). Nous qui étions autrefois esclaves du péché, nous avons maintenant le pouvoir de vaincre le péché (versets 6, 18).

Verset 7. Puisque nous sommes morts au péché, nous sommes libérés du péché. (Voir Jean 8 : 34-36; I Pierre 2 : 24.) La contrainte ou la torture peut forcer quelqu'un à faire beaucoup de choses, mais une fois qu'il est mort, ses bourreaux perdent toute emprise sur lui. De même, une fois que nous mourons au péché, le péché ne peut plus nous dominer ni nous condamner. Le mot grec traduit par « libre », dans ce verset, signifie littéralement « justifié ». Le chapitre décrit plus que la liberté de ne pas être condamné, car les versets 14 et 18 ont recours à un mot grec différent pour décrire une liberté réelle de l'impulsion du péché et d'une vie pécheresse.

Verset 8. Nous sommes morts avec Christ sur la croix. Au Calvaire, en achetant notre salut, Christ a détruit le pouvoir que le péché avait sur nous, mais ces bienfaits ne sont pas transmis automatiquement à toute l'humanité. Une personne doit toujours appliquer la mort de Christ à sa vie : cela se produit lors de sa repentance. Tout comme Christ est mort et est ressuscité à une vie nouvelle, nous devrions mourir au péché et mener ensuite une vie nouvelle, sans péché. Si nous prenons part à sa mort, nous pouvons aussi prendre part à sa vie.

Verset 9. Maintenant que Christ est ressuscité d'entre les morts, il ne mourra plus jamais. La mort n'a plus aucun pouvoir sur lui. Pour continuer cette application, une fois que nous nous sommes convertis et que nous avons entamé une vie nouvelle, nous ne devrions jamais retourner à l'ancienne vie pécheresse. Le péché n'a plus le pouvoir de nous forcer à obéir à ses ordres.

Verset 10. Christ est mort une fois pour toutes, en sacrifice pour le péché. Dès lors, l'homme Jésus-Christ vit à tout jamais pour Dieu. Ainsi, nous aussi, nous devons mourir au péché une fois pour toutes et, à partir de ce moment, vivre pour Dieu.

En résumé, quand nous nous sommes repentis, que nous avons été baptisés au nom de Jésus et que nous avons reçu le Saint-Esprit, nous avons appliqué l'Évangile dans nos vies : la mort de Christ, son ensevelissement et sa résurrection. Nous devons prendre conscience de ce que cela signifie. Nous avons maintenant le pouvoir de mener une vie nouvelle, une vie de victoire sur le péché. Nous n'avons pas à céder à la tentation ; nous pouvons et nous devons la surmonter, par la puissance de l'Esprit.

Verset 11. La deuxième étape pour vaincre le péché est de nous *regarder* comme mort au péché. Le verbe grec est *logi-zomai*, utilisé à maintes reprises, au chapitre 4. C'est un terme de comptabilité, qui signifie « estimer », « calculer », « compter » ou « prendre en compte ». Il s'agit ici d'évaluer ou de prendre en compte le résultat d'un calcul. À la lumière de notre expérience passée, nous devrions nous considérer comme morts au péché. Une fois que nous nous rendons compte que nous sommes morts au péché et que le péché n'a donc plus aucun pouvoir sur nous, nous devons agir selon notre connaissance et renier le règne du péché. Nous devons nous considérer et agir comme si nous étions réellement morts au péché et vivants pour Dieu. Nous devons regarder ce fait et croire en sa véracité. (Le texte de l'édition critique omet « notre Seigneur ».)

Jerry Bridges écrit, dans *The Pursuit of Holiness*, que nous devons reconnaître notre responsabilité quant à la sainteté. Dieu nous a déjà donné, à nous qui sommes remplis de l'Esprit, toute la puissance dont nous avons besoin. Il est de notre responsabilité d'agir selon ce que nous savons et ce que nous avons reçu. Au lieu de nous contenter de prier pour obtenir la victoire sur le péché, nous devrions commencer à marcher dans l'obéissance. Si nous péchons, c'est parce que nous avons choisi de désobéir. Si nous vivons dans la défaite, c'est parce que nous avons choisi de retomber sous l'influence du péché.

L'homme mort est insensible à toute forme de persuasion et de tentation. De même, nous devons être insensibles aux attraits du péché. Nous sommes morts en Christ et avons été déclarés justes ; nous devons maintenant agir en conséquence. Nous devons apprendre à mettre en œuvre ce que nous sommes déjà, par la foi en Christ.

Verset 12. Bref, nous ne devons pas laisser le péché régner sur nous. Nous ne devons pas obéir aux convoitises pécheresses. Cette admonition montre que nous faisons face au danger réel de voir le péché reprendre le contrôle sur nous. Simultanément, ce verset nous donne la certitude que nous pouvons vaincre le péché. Le péché pourrait régner sur notre vie, mais maintenant que nous sommes nés de nouveau, nous n'avons pas à lui laisser libre cours. (Le texte de l'édition critique omet le mot « dans ».)

Verset 13. La troisième étape pour vaincre le péché est de nous *offrir*, non pas au péché, mais à Dieu. Nous ne devrions pas offrir les parties de notre corps au péché, mais à Dieu. Nous ne devrions pas utiliser les membres de notre corps comme instruments de péché, mais comme instruments de justice. Romains 12 : 1 utilise le même mot grec pour nous exhorter à « offrir » notre corps à Dieu.

Comment un enfant de Dieu présente-t-il ou soumet-il son corps au péché ? En général, cela commence par se montrer insensible à l'Esprit, en prenant part à des situations douteuses, ou en refusant d'écouter sa conscience, d'écouter la Parole de

Dieu, l'Esprit de Dieu et les chefs spirituels. Nous présentons notre corps à Dieu en marchant dans l'obéissance, sous la conduite de l'Esprit et des chefs spirituels, ainsi qu'en observant les éléments de base, telles la prière, l'étude biblique, l'assistance à l'église et l'adoration. Tout comme nous avons autrefois présenté notre corps au péché, nous devons maintenant le présenter à Dieu (verset 19).

Verset 14. Dieu n'a pas l'intention de laisser le péché gouverner la personne née de nouveau. Il s'agit de *savoir*, de *regarder* et d'*offrir*, pour que le péché ne puisse pas régner sur nous. Ceci est particulièrement vrai, puisque nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce, et que la grâce apporte bien plus que la loi. Comme le chapitre 7 le montre, la loi ne donne pas de pouvoir sur le péché ; mais, à l'ère de la plénitude de la grâce, nous recevons ce pouvoir par l'Esprit.

B. Affranchis du péché, esclaves de la justice (6 : 15-23)

(15) Quoi donc ! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce ? Loin de là ! (16) Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice ? (17) Mais grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits. (18) Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. (19) — Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. — De même donc que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité, pour arriver à l'iniquité, ainsi maintenant livrez vos membres comme esclaves à la justice, pour arriver à la sainteté. (20) Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. (21) Quels fruits portiez-vous alors ? Des fruits dont vous rougissez aujourd'hui. Car la fin de ces choses, c'est la mort. (22) Mais maintenant,

étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle. (23) Car le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

Au verset 15 commence l'examen de la deuxième question du chapitre 6 : Pécherons-nous parce que nous sommes sous la grâce ? La grâce permet-elle le péché ? Cette tentation est très courante aujourd'hui. Selon la loi, la punition pour le péché était généralement rapide et sévère. Sous la grâce, cependant, l'accent est mis sur l'accès au pardon. Par conséquent, plusieurs pensent : « Péchons, car la grâce abonde. Péchons quand c'est agréable ou commode ; nous pourrions toujours être pardonnés plus tard. »

Cette attitude est incompatible avec le vrai christianisme. Alors que Dieu pardonne et qu'il restaure gracieusement celui qui se repent, il n'ignore pas le pécheur impénitent. Ceux qui pensent que la grâce est un permis pour pécher et qui ne se repentent pas sincèrement ne reçoivent pas le pardon ; ils ne font que se tromper eux-mêmes.

Nous sommes maintenant sous la grâce, et non plus sous la loi, mais cela ne signifie pas que nous pouvons ignorer le péché. À chaque époque, le salut a toujours été obtenu par grâce, par le moyen de la foi. La transition de l'ère de la loi à l'ère de la grâce ne reflète pas un changement dans la vision que Dieu avait du péché, mais plutôt un développement ultérieur du plan rédempteur de Dieu. La loi révèle le péché, alors que la grâce fournit le remède au péché. La loi ordonne, mais n'habilite pas. La grâce, d'autre part, donne la puissance de surmonter le péché et de faire la volonté de Dieu (Philippiens 2 : 13). Loin de permettre le péché, la grâce répudie le péché.

Verset 16. Pour éclaircir ce point, le verset 16 a recours à une analogie avec l'esclavage. (Le mot grec *doulos* signifie littéralement : « esclave ».) La grâce de Dieu nous donne la liberté de choisir entre deux maîtres — le péché ou Dieu.

Celui à qui nous donnons notre corps, voilà qui est notre maître. Si nous choisissons de vivre dans le péché, alors nous sommes esclaves du péché, et le résultat final est la mort. Si nous choisissons d'obéir à Dieu, nous devenons ses esclaves, et le résultat est la justice.

Verset 17. Nous étions tous esclaves du péché. La nature pécheresse régnait sur nous et nous contraignait à pécher. Le verbe est ici au passé, pour souligner que nous ne sommes plus esclaves du péché. Quand nous avons obéi de tout notre cœur à la doctrine que nous avons reçue, nous avons reçu la délivrance. Nous pouvons rendre grâce, car nous avons maintenant du pouvoir sur le péché. Le verset met l'accent sur l'obéissance, la doctrine et la conversion du cœur. Cela élimine toute forme de « foi facile et légère » et montre le sens biblique de la foi dans la conversion, la régénération et la justification.

Verset 18. C'est donc par l'obéissance à la doctrine que nous avons été libérés de l'esclavage du péché. L'ancien maître ne possède plus aucun pouvoir sur nous. Cela ne signifie pas que nous sommes libres *de* pécher, mais plutôt nous sommes libres *du* péché. Il n'y a pas d'état intermédiaire entre le péché et la justice ; les deux sont mutuellement exclusifs. Par définition, si nous péchons, nous ne vivons pas dans la justice ; et si nous sommes justes, nous ne vivons pas dans le péché. Ainsi, si nous sommes vraiment libres du péché, nous sommes esclaves de la justice, c'est-à-dire que nous vivons dans une soumission totale à la justice.

Cette analogie de l'esclavage ne signifie pas que Dieu nous oblige à le servir, mais elle fait plutôt allusion à l'esclave par amour, dans Exode 21 : 1-6. Nous avons maintenant à choisir un maître ; mais une fois que nous avons choisi Dieu comme Maître, nous devons lui obéir. Nous ne pouvons pas vivre dans l'indépendance, sans servir ni le péché ni Dieu. Toute tentative de vivre en dehors de la volonté de Dieu est une manifestation d'orgueil et d'obstination, ce qui est péché.

Le verset 19 reconnaît que cet exemple tiré de la société humaine n'est pas parfait, mais qu'il est fait pour aider notre esprit humain, charnel et limité, à comprendre les choses plus facilement. Notre identité chrétienne n'est pas comparable en tous points à celle de l'esclavage, car Romains nous décrit plus loin comme la femme de Christ (Romains 7 : 4-6) et comme les enfants adoptifs de Dieu (Romains 8 : 15-17). Nous ne sommes pas simplement des esclaves, mais des amis de Dieu (Jean 15 : 15). Néanmoins, l'analogie de l'esclavage met l'accent sur deux points essentiels : (1) nous devons renoncer complètement au style de vie pécheur ; et (2) nous devons nous soumettre totalement à Dieu, en lui obéissant en toutes choses. Jésus a, lui aussi, comparé la vie chrétienne à un choix entre deux maîtres (Luc 16 : 13).

Auparavant, nous avons permis aux membres de notre corps de commettre le péché, ce qui a conduit à une anarchie de plus en plus grande. De la même manière, nous devons maintenant les offrir pour des actes justes, et les conduire ainsi à la sainteté ou à la sanctification. (La NEG traduit parfois le mot grec *hagiasmos*, aux versets 19 et 22, par « sainteté » et parfois par « sanctification ».) Il y a ici un élément clé pour vivre dans la victoire. De la même manière que nous cédions au péché auparavant, nous pouvons maintenant céder à Dieu. Nous avons l'habitude de pécher en recevant une pensée tentante, en entretenant cette pensée, en visualisant le péché, en y soumettant nos corps et, finalement, en développant des habitudes pécheresses. Maintenant, quand nous recevons des enseignements bibliques ou des impulsions spirituelles, nous devons prendre soin de les entretenir, de visualiser la volonté de Dieu, de nous y soumettre et de développer des habitudes de piété.

Le verset 20 énonce le complément logique du verset 18. Quand nous étions esclaves du péché, par définition, nous n'avions aucun rapport avec la justice.

Verset 21. Ce n'était pas merveille que de ne pas tenir compte de la justice. Honteux nous paraissent maintenant les péchés que nous avons commis dans cet état. (Pour cette raison, nous ne devrions jamais faire de sensationnalisme ni nous vanter d'une ancienne vie de péché; nous devrions seulement glorifier le Sauveur.) De plus, ces péchés n'ont rien donné de bon; ils nous ont seulement condamnés à mort.

Le verset 22 reprend et développe le verset 18. Être libéré du péché signifie être l'esclave de Dieu. Nous avons le choix entre servir le péché ou servir Dieu, l'un excluant l'autre. Quand nous servons Dieu, il en résulte la sainteté (la sanctification) dans ce monde, et la vie éternelle dans le monde à venir. Si nous servons Dieu, il produit en nous la sainteté (nous sanctifie) et nous prépare à vivre en sa présence dans l'éternité.

Le verset 23 oppose le péché et Dieu, le salaire et le don, la mort et la vie. Si nous demeurons dans le péché, le salaire final que nous obtiendrons est la mort éternelle. Si nous mettons notre foi en Dieu, nous ne gagnons rien, mais nous jouissons de la grâce de Dieu. Nous recevrons le don de la vie éternelle, qui vient par Jésus-Christ, notre Maître.

C'est là une loi spirituelle d'application générale. Bien que plusieurs l'appliquent d'abord aux non-convertis, dans ce contexte, il est question d'abord du chrétien. Si le chrétien reste ou retourne à un style de vie pécheur, il ne jouira pas de la vie éternelle. Ce n'est qu'en vivant dans la grâce de Dieu, et en ayant recours à la puissance de la grâce, qu'il héritera la vie éternelle.

En résumé, le chapitre 6 établit qu'un chrétien ne doit pas pécher. Bien que nous combattions encore les désirs de notre nature pécheresse, nous avons la puissance, par Christ, de subjuguer ces désirs. Si nous péchons dans un moment de faiblesse, nous pouvons nous repentir et le confesser à Dieu, et recevoir ainsi son pardon. Le péché devrait être l'exception, cependant, et non la règle de notre vie. Nous devons continuellement renoncer au style de vie pécheur. « Mes petits enfants,

je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. » (I Jean 2 : 1) « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (I Jean 1 : 9)

Romains 6 réfute alors l'idée qu'un chrétien doit pécher régulièrement. Ce chapitre contredit aussi la doctrine de la sécurité éternelle inconditionnelle, qui dit qu'un chrétien conserve son salut même s'il continue à pécher après sa conversion, sans se repentir. La justification conduit à la sanctification, et les deux sont inséparables. S'il n'y a aucune preuve de sanctification dans notre vie, c'est que nous ne vivons pas dans un état de justification. Non seulement la grâce de Dieu nous justifie, mais elle nous sanctifie aussi. Dans sa vie, le chrétien peut et doit avoir la victoire sur le péché, comme Erdman l'a bien dit :

La vie chrétienne... n'est pas seulement négative. Elle ne consiste pas simplement à se libérer du péché. C'est une vie nouvelle et ressuscitée, vécue par la puissance de Christ ressuscité. Nos passions et nos dispositions maléfiques sont encore actives et puissantes. Nous devons cependant nous défaire de leur emprise, et faire confiance à Christ de nous en donner la force pour y arriver. La vie d'un chrétien ne doit pas être une vie de conflit incessant, mais une vie de victoire toujours croissante.⁵

C. Dégagés de la loi (7 : 1-13)

(1) Ignorez-vous, frères — car je parle à des gens qui connaissent la loi — que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? (2) Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. (3) Si donc, du vivant

de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. (4) De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. (5) Car, lorsque nous étions dans la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres, de sorte que nous portions des fruits pour la mort. (6) Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons sous le régime nouveau de l'Esprit, et non selon la lettre qui a vieilli. (7) Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit : Tu ne convoiteras point. (8) Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises; car sans loi le péché est mort. (9) Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. (10) Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. (11) Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. (12) La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. (13) Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort? Loin de là! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifeste comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devienne condamnable au plus haut point.

Le chapitre 6 enseigne que les chrétiens ne doivent pas continuer à pécher; le chapitre 7 montre que cela ne peut être accompli en se reposant sur la loi ou sur la chair.

Verset 1. En grec, le verset commence par l'équivalent de « Ou ». Romains 6 : 14 affirme que les chrétiens ne sont pas sous

la loi, et Romains 7 : 1 reprend cette idée pour en démontrer la véracité. L'argument s'adresse à ceux qui connaissent la loi. S'il est question de la loi de Moïse, c'est que l'église, à Rome, comptait apparemment beaucoup de Juifs convertis et de Gentils qui « craignaient Dieu ». Quoi qu'il en soit, un principe juridique général veut que la loi n'ait de contrôle sur quelqu'un que pendant sa vie. Elle n'a aucun pouvoir au-delà de la mort.

Verset 2. Pour illustrer ce point, les versets 2-4 ont recours à une analogie avec le mariage. Dans le plan de Dieu, seule la mort peut rompre le mariage. Le vœu de mariage lie mari et femme, tant qu'ils vivent ensemble, et le divorce n'est pas la volonté de Dieu (Malachie 2 : 13-16; Marc 10 : 1-12; Luc 16 : 18; I Corinthiens 7 : 39).

Verset 3. Ainsi, une femme qui épouse un autre homme, alors que son mari est encore en vie, transgresse la loi de Dieu et devient adultère. Si elle épouse un autre homme après la mort de son premier mari, moralement, elle est pure aux yeux de Dieu. L'objectif premier n'est pas d'enseigner sur le mariage, mais d'utiliser un fait bien connu au sujet de la loi de Dieu sur le mariage, c'est-à-dire que le mariage est contraignant jusqu'à la mort, mais pas au-delà, pour illustrer notre liberté vis-à-vis de la loi.

Le verset 4 nous en donne l'application spirituelle. Nous sommes la femme, la loi a été notre premier mari, et Christ ressuscité est notre second mari. Tant que nous vivions dans un état non régénéré, nous étions liés par la loi. Pourtant, en nous identifiant à la mort de Christ, nous sommes morts à la loi. La loi a perdu toute son emprise sur nous, après notre mort par la repentance. Lors de la nouvelle naissance, nous sommes libres d'épouser Christ ressuscité. Ce faisant, nous devenons capables de porter du fruit spirituel pour Dieu.

Cette interprétation de l'analogie mentionne que la femme est morte, alors que le verset 2 envisage la mort du mari. Par conséquent, certains disent que le premier mari est « le vieil homme » mentionné dans Romains 6 : 6, c'est-à-dire le soi

non régénéré, l'ancienne vie, la domination du péché, et que la femme est le soi intérieur, le vrai soi. Puisque la connaissance du péché vient par la loi et que la loi n'était nécessaire que pour le vieil homme, la mort du vieil homme, au moment de la conversion, impliquait aussi la mort de la loi. Le premier mari (le vieil homme avec la loi) est mort ; nous sommes donc libres d'en épouser un autre. La première explication ci-dessus semble plus juste, puisque les versets 4 et 6 mentionnent tous les deux que *nous sommes* morts, et parce que cette section établit un nouveau point, l'affranchissement de la loi, et qu'il ne se contente pas de répéter la pensée du chapitre 6 (à savoir, l'affranchissement du péché).

Indépendamment de l'application exacte de l'analogie, le point central est clair : nous sommes morts à la loi, par la mort de Christ et notre identification avec sa mort. Puisque nous sommes morts au péché et à la loi, nous sommes désormais affranchis de l'un et de l'autre, et unis à Christ vivant.

Verset 5. Avant de nous unir à Christ, nous étions « dans la chair », c'est-à-dire sous l'emprise de la chair ou de la nature pécheresse. La loi condamnait le péché, mais en fait, ses interdictions éveillaient en nous les désirs pécheurs. Ces convoitises ont agi dans nos corps pour produire un comportement pécheur. Le résultat final de ce péché est la mort.

Verset 6. Maintenant, cependant, nous ne dépendons plus de la loi. La loi n'octroyait pas de pouvoir sur le péché, mais suscitait en fait des désirs de pécher. En mourant à la loi, nous avons été libérés de son emprise. Nous pouvons maintenant vivre sous un gouvernement nouveau, qui nous donne la puissance de surmonter ces désirs de péché et de mener une vie sainte. Ce n'est que maintenant que nous pouvons porter du fruit pour Dieu.

Qu'est-ce que cela signifie que d'être affranchis de la loi ? Christ est mort, châtement qui nous est imposé par la loi ; il a ainsi satisfait aux exigences de la loi, à notre place. La loi ne peut ni nous condamner ni nous demander quoi que ce soit,

si nous restons en Christ. Nous sommes affranchis : (1) de la peine prévue par la loi ; (2) de l'envie de chercher, par le seul effort humain, à accomplir la loi et plaire à Dieu ; (3) de la puissance destructrice de la loi, pour l'homme qui commet l'erreur de placer en elle sa justification ; et (4) des exigences cérémoniales de la loi. (Pour plus de détails, voir la note sur le légalisme et la liberté chrétienne, dans la section VI de ce livre ; voir aussi le chapitre 3 de *Un nouveau regard sur la sainteté pratique* de David K. Bernard.

Bien sûr, nous sommes toujours sous la loi morale de Dieu. La nature morale et la loi morale de Dieu sont éternelles. Elles ne dépendent pas de la loi de Moïse. En nous enseignant à ne pas pécher, le chapitre 6 nous exhorte à continuer de vivre selon la loi morale, car par définition, le péché est le non-respect de la loi (I Jean 3 : 4).

Romains 7 : 6 montre que l'alternative à la loi n'est pas l'anarchie, ni l'immoralité, mais la sainteté par Christ. Nous avons été dégagés de la loi pour pouvoir servir Dieu par l'Esprit. La BDS le dit de cette façon : « ... libérés du régime de la Loi, morts à ce qui nous gardait prisonniers, nous pouvons servir Dieu d'une manière nouvelle par l'Esprit, et non plus sous le régime périmé de la lettre de la Loi. » Nous ne devons plus essayer de faire la volonté de Dieu en lisant une liste de commandements extérieurs, et en essayant de forcer la nature pécheresse à se conformer. Par le baptême du Saint-Esprit, nous avons reçu la loi de Dieu à l'intérieur de nous, avec une force surnaturelle pour l'accomplir. Nous servons Christ non seulement comme esclave, mais aussi comme une épouse dévouée, par amour. En bref, le véritable service chrétien vient par la puissance de l'Esprit, et non par le commandement de la loi.

Verset 7. Si la loi de Moïse n'a pas donné de pouvoir sur le péché, mais qu'elle a suscité des convoitises pécheresses, est-elle péché ? Le verset 7 anticipe cet argument et le réfute catégoriquement. La loi est venue de Dieu, et elle est utile pour atteindre le but que Dieu lui a attribué. Romains rejette la loi

comme moyen de salut, mais soutient la loi comme maître (Romains 7 : 7, 13), et comme norme morale pour les chrétiens (Romains 3 : 21 ; 8 : 4).

Afin de comprendre la raison d'être de la loi de Moïse, les versets 7-13 en expliquent la nature et le but. Dans ce passage, le mot *loi*, en grec, est parfois accompagné de l'article défini (« la »), parfois non. Cette différence semble être significative : « la loi » signifie la loi de Moïse et « loi » signifie la loi en tant que principe, ou loi en général. L'expression « la loi » se trouve au verset 7 et au verset 12. Le mot « loi » (sans article) figure aux versets 8 et 9.

La loi de Moïse révèle la nature, l'existence, la puissance et la conséquence du péché. Elle montre à l'homme son péché et son besoin de salut ; elle compte ainsi pour une part importante du plan rédempteur de Dieu pour l'humanité. Sans une loi quelconque, nous ne saurions pas ce qu'est le péché, car la loi en donne la définition. Par exemple, nous ne saurions pas ce qu'est la convoitise, ou nous ne nous rendrions pas compte qu'elle est pécheresse, à moins qu'il n'y ait eu une loi qui l'interdisait. La citation est tirée des Dix Commandements (Exode 20 : 17 ; Deutéronome 5 : 21).

Ce passage, rédigé à la première personne, est apparemment tiré de l'expérience personnelle de Paul. Il est également possible que le passage utilise la première personne pour représenter l'humanité, dans son ensemble.

Verset 8. Le commandement nous disait ce qui n'allait pas et nous avertissait que les contrevenants étaient passibles de la peine de mort. En théorie, le commandement aurait dû nous motiver à ne pas pécher ; mais en pratique, la nature pécheresse en nous s'est servie de la loi comme d'une occasion pour promouvoir les mauvais désirs. (Le mot *convoitises* fait allusion à des désirs mauvais. Il vient de la même racine grecque que les mots *convoitise* et *convoiter*, au verset 7). Comment est-ce possible ? Premièrement, la loi révèle les désirs pécheurs cachés que nous ne reconnâtrions pas autrement comme péchés.

Deuxièmement, lorsque la loi affronte la nature pécheresse, elle peut en fait provoquer plus de péchés, ce fameux syndrome du « fruit défendu » : plus une chose est interdite, plus nous la désirons.

Le péché est imputé et ne possède le pouvoir de tuer que s'il existe une quelconque loi qui proscrit le comportement coupable et qui établit la peine de mort pour le péché. Dans le domaine civil, par exemple, personne ne peut être arrêté, condamné et puni pour un acte, à moins qu'une loi n'en fasse un crime.

Verset 9. Avant que tout principe juridique n'entre en vigueur dans notre vie, nous étions déjà vivants, c'est-à-dire que nous n'avions aucune conscience du péché et, par conséquent, aucune condamnation. Il se peut que Paul puise ici à même dans les souvenirs de sa propre enfance, ou qu'il veuille parler de l'état théorique de la race humaine, avant l'octroi de la loi.

Quand nous avons appris les principes de la loi, la nature pécheresse nous a poussés à enfreindre la loi, et ainsi nous avons été condamnés. Nous sommes morts spirituellement. Le mot grec qui a été traduit par « reprit vie » peut simplement signifier « devenu vivant ». Quand la loi est venue, le péché est apparu dans la vie. Depuis la Chute, l'homme a été revêtu d'une nature pécheresse ; mais c'est la loi qui a amené la conscience du péché. La loi révèle l'existence de la nature pécheresse qui est en nous.

Verset 10. Au commencement, la loi de Dieu a été conçue pour nous apprendre à vivre spirituellement ; mais comme nous étions pécheurs par nature, nous avons enfreint la loi et sommes devenus passibles de la peine de mort. Au lieu de nous donner la vie, la loi a donc amené la mort.

Le verset 11 personnifie le péché pour en dépeindre son rôle. Le péché est comme un assassin à l'affût, mais sans aucune arme. Quand la loi — qui a été donnée pour notre propre bien — est venue, le péché a saisi l'occasion favorable et nous a trompés pour nous faire désobéir à la loi de Dieu. De cette

façon, le péché a profité de la loi et s'en est servi pour nous tuer. Peut-être est-il question ici du jardin d'Éden en particulier, quand Satan a trompé Ève (I Timothée 2 : 14). En lui mentant au sujet des conséquences de manger le fruit défendu, Satan a persuadé Ève d'enfreindre la première loi de Dieu, faisant ainsi entrer le péché dans l'humanité pour la première fois.

Verset 12. La loi de Moïse est sainte, juste et bonne, elle n'est pas mauvaise. Elle ne devient nocive que lorsque nous l'enfreignons ou que nous l'utilisons à mauvais escient.

Verset 13. Nous ne pouvons attribuer notre mort spirituelle à la loi. En fait, c'est le péché, et non la loi — qui est la cause directe de la mort. Par exemple, l'automobile est une merveilleuse invention qui a apporté des avantages considérables à notre société et à notre économie. Pourtant, lorsque quelqu'un conduit la voiture d'une façon imprudente, il peut causer de grandes destructions et même la mort. Il est clair que, sans l'automobile, ces conséquences n'auraient pas eu lieu ; pourtant, nous ne blâmons pas l'invention, mais le conducteur. Comme autre exemple, lorsqu'un criminel est emprisonné ou exécuté, les conséquences sont graves pour lui et sa famille. Pourtant, ce n'est ni le législateur, ni le juge, ni le jury qui sont à blâmer pour cette situation ; mais le criminel lui-même. La loi est bonne, et ce n'est pas elle qui est responsable de notre mort, mais plutôt le péché. Certes, le péché se sert de la loi comme d'une arme ; mais en réalité, c'est le péché qui cause la mort spirituelle.

En quoi la loi est-elle bonne et pourquoi Dieu l'a-t-il donnée, si, par la loi, le péché pouvait nous tuer ? Comment la loi de Moïse peut-elle être bonne, pour que nous soyons dans la joie d'en être maintenant délivrés ? La loi révèle la nature réelle du péché, en l'exposant comme extrêmement vil. Avant la loi de Moïse, les hommes avaient une certaine notion du péché, mais ils n'étaient pas conscients à quel point ils étaient loin du plan de Dieu. La loi de Moïse a pleinement révélé la définition du péché (Romains 3 : 20 ; 5 : 20), le caractère condamnable du

péché (Romains 7 : 13), et la conséquence du péché, à savoir la mort (Romains 4 : 15).

Si nous pouvions vraiment tirer ces leçons de la loi, nous serions totalement engagés à surmonter le péché. Nous nous tournerions vers Dieu dans la repentance et nous chercherions à vaincre chaque jour le péché, par la puissance de l'Esprit. Par exemple, si nous comprenions vraiment combien Dieu aime la vérité et hait le mensonge, et combien le mensonge nous pollue spirituellement, nous ne verrions pas le mensonge comme une petite indiscretion sociale, mais plutôt comme le péché horrible qu'il est réellement. Nous ne désirerons vraiment la sainteté que lorsque nous reconnaitrons la méchanceté du péché.

D. La faiblesse de la chair (7 : 14-25)

(14) Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. (15) Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. (16) Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. (17) Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. (18) Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien. (19) Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. (20) Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi. (21) Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. (22) Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; (23) mais je vois dans mes membres une autre loi qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. (24) Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort?... (25) Grâce soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur!... Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché.

Ce passage décrit un être humain « charnel, vendu au péché » (verset 14), qui est soumis à la loi du péché et de la mort (versets 17-24). Cette description a semé la confusion chez de nombreuses personnes et a donné lieu à de nombreuses interprétations. La clé pour comprendre le passage est de savoir qu'il ne décrit pas la vie chrétienne normale. Le chrétien est affranchi du péché (6 : 18) et affranchi de la loi du péché et de la mort (8 : 2). Être charnel conduit à la mort (8 : 6), et non à la vie éternelle. Peu importe le sens de Romains 7, si l'on prend en compte l'enseignement solide des chapitres 6 et 8, cela ne peut pas signifier que la nature pécheresse contrôle encore les chrétiens, ni qu'elle les force à pécher sur une base régulière.

Qui décrit-on dans ce passage ? Paul a écrit à la première personne ; il parlait donc, apparemment, de son expérience personnelle. Son expérience doit avoir une application générale, sinon Dieu ne l'aurait pas inspiré à l'inclure ici. Ce récit à la première personne trace un portrait coloré du dilemme humain et aide le lecteur à s'y identifier personnellement.

Comme ce récit ne correspond pas au chrétien, nombreux sont les érudits qui proposent que le passage cherche à décrire une personne non régénérée. Puisque l'orateur reconnaît la loi de Dieu, ce passage semble particulièrement pertinent pour le Juif non régénéré. Par conséquent, certains proposent qu'il dépeigne la vie de Paul sous la loi, avant sa conversion.

Bien que ce point de vue soit plausible, le recours à des verbes au présent vient compliquer les choses. Il est possible que le présent soit utilisé pour la même raison que la première personne : afin de rendre la description plus réelle, plus pertinente, plus immédiate. Mais le présent indique plus probablement que le passage pourrait s'appliquer à un chrétien, dans son état régénéré actuel, aussi bien que dans son état antérieur, non régénéré. L'essentiel est que Romains 7 : 14-25 décrit un individu qui essaie d'être bon et de mener une vie sainte par ses propres efforts, qu'il soit né de nouveau ou non. En d'autres termes, ce passage décrit la nature charnelle de Paul ou de

tout autre individu pris sur une base personnelle. Il décrit ce à quoi ressemble même une personne née de nouveau, si elle tente de vivre pour Dieu par son seul effort humain (verset 25).

Le chapitre 6 nous exhorte à vivre au-dessus du péché. Le chapitre 7 dépeint un individu qui essaie de le faire en se fiant à la chair. C'est d'autant plus clair par les mots *je, ma, et mes*, employés à plusieurs reprises. Le chapitre 8 montre que la seule façon de mener une vie sainte est de marcher selon l'Esprit, comme l'indique le recours fréquent au mot *Esprit*.

Les chapitres 7 et 8 traitent de quatre lois spirituelles (principes) :

- (1) *La loi de Dieu* (7 : 22, 25) — Les commandements moraux ainsi que la loi morale de Dieu. Elle est sainte, juste et bonne, mais elle ne confère à l'homme aucun pouvoir sur la loi du péché (7 : 14, 7 : 16 ; 8 : 3)
- (2) *La loi de l'entendement* (7 : 22-23) — L'homme intérieur, la conscience. Elle peut accepter et désirer suivre la loi de Dieu, mais elle n'a pas de pouvoir sur la loi du péché (7 : 18, 25).
- (3) *La loi du péché* (7 : 23) — La nature pécheresse, la domination du péché, l'obsession d'enfreindre la loi de Dieu. Cette loi contrôle l'homme et ses actions. Elle domine sur la loi de l'entendement, et la loi de Dieu à elle seule ne peut conquérir la loi du péché (7 : 20-21).
- (4) *La loi de l'Esprit* (8 : 2) — Le Saint-Esprit chez le croyant, le principe qui consiste à marcher selon l'Esprit. Il n'y a que cette loi qui confère à l'homme du pouvoir sur la loi du péché et sur la mort qui résulte du péché (8 : 1-4).

Verset 14. La loi de Dieu relève de l'Esprit, elle est causée par l'Esprit et est remplie de l'Esprit. La loi ne peut pas rendre spirituel un homme, car il possède une nature pécheresse et ne peut pas accomplir la loi. Non seulement l'homme a péché, mais il est aussi dominé par des convoitises pécheresses

(Romains 3 : 9 ; 5 : 12, 19). La loi elle-même est bonne, mais le légalisme, c'est-à-dire les efforts humains pour devenir spirituel par les œuvres de la loi, est vain.

Versets 15-23 décrivent la tentative futile de la chair pour être juste.

Le verset 15 commence par un paradoxe : « Car je ne sais pas ce que je fais... » Le mot grec qui est traduit ici par « sais » est *ginosko*, ce qui signifie : « je comprends », ou « je reconnais ». Par conséquent, bien que la phrase, dans certaines traductions, puisse signifier : « Je n'approuve pas mes propres actions », il est plus probable qu'elle signifie : « Je ne comprends pas mes propres actions ». L'énigme déconcertante est que même si l'homme désire faire le bien, il se retrouve à faire le mal, ce qu'il déteste. Il agit à l'encontre de ses propres désirs intérieurs.

Verset 16. En reconnaissant que les choses qu'il fait sont mauvaises, l'homme approuve la loi morale de Dieu. L'esprit (la conscience) soutient ainsi la loi de Dieu.

Verset 17. Même la loi de l'esprit et la loi de Dieu ne peuvent pas, ensemble, empêcher l'homme de pécher. La nature pécheresse domine l'homme, l'amenant à agir à l'encontre de sa propre conscience. Cela n'excuse ni ne justifie le péché, mais exprime simplement l'expérience humaine.

Verset 18. La chair (la nature pécheresse) ne contient rien de bon. Bien que l'esprit de l'homme puisse reconnaître les bonnes choses et que l'homme non régénéré puisse avoir de nombreuses caractéristiques nobles, il n'y a rien en l'homme qui puisse, en fin de compte, surmonter le péché. Il n'y a rien en l'homme qui mérite le salut. Bien que l'homme désire faire le bien, il ne possède pas la force pour y arriver. (En revanche, la personne remplie de l'Esprit a la puissance pour accomplir les exigences justes de la loi [Romains 8 : 4], puisque Dieu lui donne à la fois le désir et la force d'accomplir sa volonté [Philippiens 2 : 13]).

Le verset 19 reprend le verset 15. L'homme veut faire le bien, mais finit par faire le mal.

Le verset 20 réitère le verset 17, en expliquant que la nature pécheresse en est la cause. Encore une fois, cela ne nie pas la responsabilité de l'homme pour ses propres actes de péché, mais décrit sa nature pécheresse.

Le verset 21 énonce la loi du péché. Le mal est présent, même dans la vie de l'homme qui veut faire le bien.

Le verset 22 délimite la loi de l'entendement. L'homme en lui-même peut reconnaître avec joie la bonté de la loi morale de Dieu et ce, même sans l'Esprit de Dieu. (Les Juifs en sont un excellent exemple.)

Verset 23. Une telle personne ne peut toujours pas réellement accomplir la loi de Dieu en elle-même, car en plus de la loi de l'entendement, un autre principe est à l'œuvre dans son corps. La loi du péché fait la guerre contre la loi de l'entendement et la domine. Elle capture l'homme et le rend, malgré lui, prisonnier du péché.

Verset 24. Les deux derniers versets du chapitre 7 résument le problème. Paul s'est exclamé : « Misérable que je suis ! » et a demandé : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? »

Verset 25. En contemplant la situation angoissante qu'il venait de décrire, Paul a laissé éclater une action de grâce inspirée, car il avait déjà connu la réponse dans sa propre vie : « Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur ! » Christ a déjà fourni la solution.

La phrase suivante résume l'enjeu : l'homme peut reconnaître la loi de Dieu dans son entendement ; mais dans la chair, il continue à pécher. Il est très important de ne pas considérer cette dernière phrase comme la solution, ce que certains font, parce qu'elle suit l'expression de l'action de grâce. Ce serait en effet une solution étrange, car elle permettrait au chrétien de rester dans le péché, contrairement à l'enseignement sur lequel insistent les chapitres 6 et 8.

Reconnaissant cette difficulté, certains érudits laissent entrevoir que les deux phrases du verset 25 aient été, en quelque sorte, accidentellement interverties dans le processus de

transmission, et qu'elles devraient maintenant être inversées. Cela rendrait le verset plus facile à comprendre, mais nous n'avons pas besoin de nous en remettre à une telle explication. Nous pouvons résoudre la confusion comme suit : le verset 24 présente le problème. La première phrase du verset 25 est une parenthèse où éclate l'action de grâce. De telles digressions sont typiques de Paul, et de son style inspiré, car il anticipe la solution avec impatience. La deuxième phrase du verset 25 résume ensuite le dilemme de l'homme, avant que le chapitre 8 n'apporte la réponse. Bruce l'a bien expliqué :

'Moi-même' (*autos ego*) : l'expression est catégorique. C'est 'moi seul' qui éprouve cette défaite et cette frustration, alors que 'moi' en tant que chrétien, je ne suis pas abandonné à 'moi-même'. 'La loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ' est venue habiter en moi : sa présence et sa puissance font une différence toute puissante.⁶

En conclusion, Romains 7 : 14-25 ne décrit pas une vie chrétienne normale. Le chrétien n'a pas à pécher un peu tous les jours. Le chrétien n'est pas réduit à une vie de frustration, désireux de faire le bien, mais continuellement vaincu par le péché. La sainteté ne signifie pas reconnaître le bien dans l'esprit, tout en continuant à pécher dans le corps.

Romains 7 : 14-25 ne décrit pas le conflit entre les deux natures chez le croyant, celle de la chair et celle de l'Esprit. Si tel était le cas, la chair serait victorieuse ! Il est plutôt question ici de la lutte entre la chair (la nature pécheresse) et l'esprit d'un homme qui essaie d'obéir à la loi de Dieu par ses propres efforts. Ce conflit s'applique soit à l'homme non régénéré, soit à l'homme régénéré qui ne marche pas selon l'Esprit. (Il y a un conflit entre la chair et l'Esprit chez le croyant, tel qu'il est décrit dans Romains 8 : 5 à 14 et Galates 5 : 16 à 26 ; mais dans ce conflit, l'Esprit peut toujours être victorieux.)

Il y a deux leçons importantes à tirer de Romains 7 : (1) *La faiblesse de la chair*. Sans la grâce de Dieu, il n'y a rien en nous qui puisse surmonter le péché; (2) *Le caractère inadéquat de la loi*. La loi ne nous confère pas de pouvoir sur la nature pécheresse. Tout comme la loi ne peut pas nous justifier, elle ne peut pas non plus nous sanctifier.

En somme, la sainteté chrétienne vient non pas par des commandements extérieurs (la loi de Dieu) ni par le désir humain de faire le bien (la loi de l'entendement). La sanctification vient plutôt par la puissance intérieure accordée par l'Esprit de Dieu (la loi de l'Esprit).

E. La vie dans l'Esprit (8 : 1-39)

Le chapitre 8 de Romains expose le plan de Dieu pour une vie chrétienne normale, une vie vécue dans l'Esprit. C'est donc le point culminant de cette section (chapitres 6 à 8), qui est elle-même le point culminant du livre de Romains. Le chrétien peut vaincre le péché et mener une vie sainte, sanctifiée par la puissance de l'Esprit, en marchant selon l'Esprit et non selon la chair. Il a la responsabilité, mais aussi le privilège, de la sanctification. Il souffre maintenant, mais une gloire future l'attend. Si le chrétien continue à se laisser guider et contrôler par le Saint-Esprit, quelles que soient les circonstances, il a l'assurance du salut, dès maintenant et pour l'éternité.

1. La puissance dans l'Esprit (8 : 1-4)

(1) Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. (2) En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. (3) Car — chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force — Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché (4) et cela afin que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'Esprit.

Verset 1. Ceux qui sont « en » Jésus-Christ — ceux qui croient en lui, qui vivent en lui, et en qui il demeure — ne sont pas condamnés. Leur dossier est clair aux yeux de Dieu, et leur propre conscience est claire. Le chrétien ne doit pas laisser Satan, ni personne, ni même sa propre conscience, le condamner pour les péchés du passé. Bien sûr, s'il vit encore dans le péché, il devrait ressentir une condamnation, et cela devrait le motiver à se repentir et à recevoir le pardon.

Le reste du chapitre 8 traite de la vie sainte, remplie de l'Esprit. Cependant, la sainteté ne procure pas le salut, car au début de la vie chrétienne, nous sommes déjà libres de la condamnation. Le premier verset montre que la justification précède la sanctification. La grâce donne avant qu'elle n'exige.

La seconde partie du verset 1 (« qui ne vivent pas conformément à leur nature propre, mais conformément à l'Esprit », SG21) est absente des plus anciens manuscrits et donc du texte de l'édition critique (et elle ne figure pas dans la NEG). De nombreux érudits supposent que cette partie a été ajoutée durant le processus de transmission, sous l'influence de la même phrase que l'on retrouve au verset 4.

Verset 2. La loi de l'Esprit — le principe spirituel de la vie en Jésus-Christ — nous a délivrés de la loi du péché et de la mort. La nature pécheresse nous dominait et nous amenait à commettre des actes pécheurs qui engendrent la mort, et ni la loi de Dieu ni la loi de l'entendement ne pouvaient nous délivrer. Grâce au don de l'Esprit de Christ, nous sommes maintenant libérés du cercle vicieux du péché et de la mort.

Verset 3. La loi de Dieu, telle qu'elle a été donnée à Moïse, ne pouvait nous affranchir du péché et de la mort. Elle était trop faible, puisqu'elle dépendait de la faiblesse de la chair humaine pour être accomplie. Elle exigeait ce que la nature humaine pécheresse ne pouvait fournir.

Pour remédier à cette lacune, Dieu a envoyé son propre Fils — il s'est manifesté dans la chair — pour présenter une offrande d'expiation pour le péché. Il n'est pas venu dans la

chair pécheresse, mais dans une chair « semblable » à celle du péché. Jésus-Christ était humain à tous égards, mais il n'avait pas une nature pécheresse et il n'a pas péché (Hébreux 2 : 17-18 ; 4 : 15 ; I Jean 3 : 5). Il avait une nature humaine à part entière, mais innocente, comme celle d'Adam au commencement. Grâce à son incarnation, à sa mort, à son ensevelissement et à sa résurrection, Jésus-Christ est devenu notre victime expiatoire et a détruit la puissance que le péché avait sur nous.

Le verset 4 présente le but de la rédemption : accomplir *en nous* la justice de la loi. Le but de la justification est la sanctification. Jésus-Christ est venu pour faire ce que la loi ne pouvait faire : nous donner le pouvoir sur le péché et nous permettre de satisfaire aux exigences de justice de la loi. Dieu ne nous sauve pas pour que nous puissions continuer à pécher et être excusés. Dieu nous sauve pour que nous puissions accomplir son plan originel pour la race humaine. Il veut un peuple saint, un peuple qui peut fraterniser et communier avec lui.

Comment pouvons-nous satisfaire aux exigences de la loi ? Ce n'est qu'en marchant selon l'Esprit, et non selon la chair (la nature pécheresse). Nous devons vivre, chaque jour, en nous remettant à l'Esprit de Dieu qui habite en nous, en nous tournant vers lui pour qu'il nous guide et qu'il nous donne des forces. Nous ne pouvons pas nous fier à la chair. Au lieu d'essayer, par nos seuls efforts humains, de vivre à la hauteur des exigences d'une loi extérieure, l'Esprit nous transmet intérieurement le désir et la puissance de vivre selon la sainte volonté de Dieu. Cette voie de l'Esprit accomplit la prophétie de Jérémie 31 : 31-34, où Dieu a promis de faire une nouvelle alliance avec son peuple, en mettant sa loi dans leur esprit et en l'écrivant dans leur cœur.

Bruce explique ainsi ce nouveau mode de vie dans l'Esprit :

La sainteté chrétienne n'est pas une question de conformité minutieuse aux préceptes individuels d'un code de loi extérieur ; il est plutôt question de l'Esprit Saint qui produit son fruit dans la vie... La loi a prescrit une vie de sainteté, mais elle était impuissante à produire une telle vie, à cause de l'insuffisance du matériel humain sur lequel elle devait travailler. Mais ce que la loi était impuissante à faire a été fait par Dieu... Tout ce que la loi exigeait en guise de conformité à la volonté de Dieu est maintenant réalisé dans la vie de ceux qui sont contrôlés par l'Esprit Saint et qui sont libérés de leur servitude, vis-à-vis de l'ordre ancien. Les commandements de Dieu sont maintenant devenus les habilitations de Dieu.⁷

Dieu ne nous donne pas de pouvoir inhérent sur le péché, pour que nous puissions vaincre le péché par nous-mêmes. Au contraire, Dieu lui-même devient la puissance qui habite en nous et qui vainc le péché. Cette victoire sur le péché, nous l'obtenons non pas par nos luttes, mais en nous appuyant sur son Esprit. Nous sommes toujours totalement dépendants de la direction, du contrôle et de la puissance de l'Esprit au quotidien. La sanctification repose sur une relation intime avec l'Esprit de Dieu en tout temps.

Romains 8 : 1-4 répond ainsi au dilemme de Romans 7 : 24-25. La puissance de l'Esprit nous donne la possibilité de connaître la sainteté.

2. La chair contre l'Esprit (8 : 5-11)

(5) Ceux, en effet, qui vivent selon la chair s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'Esprit s'affectionnent aux choses de l'Esprit. (6) Et l'affection de la

chair, c'est la mort, tandis que l'affection de l'Esprit, c'est la vie et la paix; (7) car l'affection de la chair est inimitié contre Dieu, parce qu'elle ne se soumet pas à la loi de Dieu, et qu'elle ne le peut même pas. (8) Or, ceux qui vivent selon la chair ne sauraient plaire à Dieu. (9) Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. (10) Et si Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie à cause de la justice. (11) Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.

Verset 5. Il y a deux principes de vie, deux mentalités, deux chemins possibles : nous pouvons marcher selon la chair ou selon l'Esprit. Paul s'adressait à des chrétiens. Dans ce contexte, il ne faisait pas qu'opposer la vie non régénérée à la vie régénérée, mais il présentait un choix qui s'offrait encore à l'homme régénéré.

La première option est de vivre selon la chair (la nature pécheresse). Cela signifie obéir à la chair et la laisser diriger notre vie. Ceux qui font ce choix priorisent la chair. Ils s'occupent principalement des besoins et des désirs de l'homme physique, et ils cherchent à satisfaire les convoitises du péché. Ils adoptent le système de valeurs du monde et luttent pour le succès, la renommée, la richesse, les biens matériels et le pouvoir, au détriment de la croissance spirituelle.

La deuxième option est de vivre selon l'Esprit. Cela signifie suivre la direction de l'Esprit et laisser l'Esprit guider sa vie. Ceux qui font ce choix priorisent la volonté de Dieu. Ils sont sensibles à l'Esprit. Ils cherchent d'abord le royaume de Dieu et sa justice. Ils sont fidèles à la prière et à l'étude biblique, assidus à l'église et solidaires de l'œuvre de Dieu.

Comment savoir laquelle de ces deux options choisir ? Nous devons évaluer nos priorités, notre emploi du temps, notre utilisation de l'argent, nos pensées, nos attitudes, notre habillement, nos actions et nos divertissements. En toutes choses, nous devons comparer notre vie à la Parole de Dieu.

Verset 6. Le mot *charnel* signifie l'esprit charnel ; donc, « l'affection de la chair » signifie avoir l'esprit de la chair. Si nous choisissons la première option, l'affection de la chair, le résultat sera la mort (verset 6) et l'inimitié contre Dieu (verset 7). Il est clair que le chrétien ne peut pas continuer à vivre dans le péché, non repenti, et hériter encore de la vie éternelle. Si nous choisissons la deuxième option, « l'affection de l'Esprit », le résultat sera la vie et la paix avec Dieu.

Le verset 7 développe le résultat de l'esprit charnel. L'Esprit charnel est totalement contraire à Dieu. Il n'obéit pas à la loi de Dieu. En fait, comme Romains 7 : 14-25 démontre, la chair ne peut y parvenir.

Le verset 8 utilise l'expression « selon la chair » comme équivalent de « marcher selon la chair », « vivre selon la chair », ou « s'affectionner des choses de la chair ». Autrement dit, ceux qui vivent « selon » la chair ne peuvent plaire à Dieu. L'homme ne peut pas se sauver ou se sanctifier.

Verset 9 oppose ceux qui vivent selon la chair à ceux qui vivent selon l'Esprit. Non seulement s'agit-il d'un contraste entre celui qui n'est pas régénéré et celui qui l'est, mais comme l'indique le contexte de tout le chapitre, c'est un contraste entre ceux qui se laissent diriger par la chair et ceux qui se laissent diriger par l'Esprit, qu'ils soient nés de nouveau ou pas.

Si l'Esprit « habite » en nous, nous vivons selon l'Esprit et non selon la chair. Cela signifie plus que de recevoir l'Esprit à un moment donné ; cela signifie avoir la présence constante de l'Esprit dans notre vie. Cela signifie plus que de parler en langues, de « crier » ou d'exercer des dons spirituels ; cela signifie laisser l'Esprit contrôler tous les aspects de notre vie. Dans le contexte, vivre selon l'Esprit ou avoir l'Esprit qui

« habite » en nous équivaut à « marcher selon l'Esprit, à vivre selon l'Esprit, ou à s'affectionner des choses de l'Esprit ».

Le verset 9 lance une forte affirmation sur la nécessité d'avoir l'Esprit. Pour être chrétiens, notre vie doit être remplie de l'Esprit Saint. Afin d'appartenir à Christ et d'hériter de la vie éternelle avec lui, nous devons d'abord recevoir le Saint-Esprit et laisser ensuite l'Esprit diriger notre vie.

Notons que « l'Esprit de Dieu » est le même que « l'Esprit de Christ ». Il n'y a pas de séparation dans la Bible entre Dieu, Christ et l'Esprit. Christ est Dieu manifesté. Le Saint-Esprit est Dieu lui-même (Actes 5 : 3-4), de même que le Saint-Esprit est la nature spirituelle de Christ ressuscité (II Corinthiens 3 : 17). En fait, si l'Esprit habite en nous, nous avons Christ en nous (Romains 8 : 10).

Verset 10. Même si nous sommes dans l'Esprit, le corps est mort à cause du péché. Même pour le croyant, le corps physique est mortel et assujéti à la mort, parce qu'il est né d'une race pécheresse. Peut-être ce verset signifie-t-il aussi que la chair est spirituellement morte ou inutile. Néanmoins, nous pouvons avoir la vie spirituelle, dès maintenant et pour l'éternité, grâce à notre droiture aux yeux de Dieu. En s'abstenant de mettre la majuscule initiale au mot « esprit », la version *Louis Segond* semble mettre l'accent sur la vie dont jouit l'esprit humain (qui vient certainement de l'Esprit de Dieu).

Tout au long de ce passage, c'est le contexte qui détermine si l'on parle de l'esprit humain ou de l'Esprit de Dieu, car le texte grec ne fait pas de distinction entre *esprit* et *Esprit*. Puisque l'esprit du chrétien est soumis et imprégné de l'Esprit de Dieu, l'enseignement pratique est souvent le même, dans l'un ou l'autre cas.

Verset 11. La vie spirituelle serait une bénédiction suffisante, mais Dieu a également un plan pour sauver le corps. Bien que nous mourions physiquement, un jour l'Esprit ressuscitera et glorifiera nos corps mortels. L'Esprit qui habite en nous est ce

même Esprit qui a habité en Christ et qui l'a ressuscité; il peut donc faire, et il fera effectivement, la même chose pour nous.

Comme nous le voyons encore, l'Esprit de Dieu est cet Esprit-là même qui a habité en Christ. Il n'y a qu'un seul Esprit de Dieu (I Corinthiens 12 : 13; Éphésiens 4 : 4); en fait, Dieu est un Esprit (Jean 4 : 24). L'Esprit qui habitait en Christ était toute la plénitude de la Divinité (Colossiens 2 : 9). Les titres de Père, de Christ et d'Esprit ne divisent pas la Divinité en personnages distincts, mais ils font allusion aux différentes relations, fonctions ou offices du Dieu unique. Quel que soit le titre que nous utilisons, c'est le même Dieu qui est à l'œuvre. Nous pouvons dire que c'est le Père qui a ressuscité le corps de Christ (Actes 2 : 24; Éphésiens 1 : 17-20), ou que c'est Jésus (Jean 2 : 19-21), ou encore que c'est l'Esprit (Romains 8 : 11).

L'Esprit qui habite en nous agit à deux niveaux : (1) nous jouissons de la vie spirituelle, maintenant et pour toujours; et (2) un jour, nous recevrons la résurrection physique et l'immortalité.

3. Les responsabilités et les privilèges (8 : 12-17a)

(12) Ainsi donc, frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair. (13) Si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez. (14) Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. (15) Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba! Père! (16) L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. (17) Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ...

Verset 12. En comparant les résultats de l'esprit charnel avec ceux de la spiritualité, il est clair que nous sommes redevables, mais pas envers la chair. L'implication est que nous devons

tout à l'Esprit, mais rien à la chair. La chair dit : « Tu mérites de passer un bon moment » ; mais en fait, nous ne devons rien à la chair, parce qu'elle n'a jamais rien fait ni ne pourra jamais rien faire de bien pour nous. Notre chair est toujours présente, mais nous ne devons pas vivre selon celle-ci.

Verset 13. Si, en tant que personnes nées de nouveau, nous persistons à vivre selon la chair, nous mourrons. C'est pourquoi nous ne devons rien à la chair. Là encore, nous voyons un déni explicite de la doctrine de la sécurité éternelle inconditionnelle (« une fois sauvé, toujours sauvé »).

Nous sommes redevables à l'Esprit. Compte tenu de ce que Dieu a fait et fera pour nous, nous lui devons de vivre selon l'Esprit et de faire mourir les œuvres de la chair. L'expression « faites mourir », dans la version NEG, signifie « tuer » ou « mettre à mort ». Le mot grec sous-jacent est au temps présent, ce qui indique que nous devons continuellement tuer ou extirper les pratiques de la nature pécheresse. Nous ne pouvons le faire que par la puissance de l'Esprit. C'est en faisant cela, et seulement en faisant cela, que nous pouvons vivre spirituellement.

Quelqu'un a comparé la vie humaine à un arbre. En tant que pécheurs, nous étions comme des arbres portant les fruits du péché. Lors de la repentance et du baptême d'eau, nous avons coupé le vieil arbre du péché, en laissant une haute souche. Lorsque nous avons reçu le Saint-Esprit, une pousse a été greffée sur la vieille souche, et deux natures ont commencé à coexister dans un seul arbre. Pour vivre en tant que chrétiens, nous devons permettre à la nouvelle pousse de grandir et de porter des fruits spirituels. En même temps, nous devons continuellement couper les pousses qui surgissent de la vieille souche. Sinon, ces pousses provenant de la souche (l'ancienne nature pécheresse) s'étendront et entoureront la nouvelle pousse (la nature spirituelle), ce qui retardera sa croissance et finira par la faire mourir. Par l'Esprit, nous devons continuellement nier

les désirs du péché, en refusant de nourrir la nature pécheresse ou de lui donner des occasions de se réaffirmer.

Verset 14. Seuls ceux qui se laissent conduire (le verbe est au présent passif) par l'Esprit de Dieu sont vraiment les fils de Dieu. Le salut ne repose pas seulement sur une unique expérience passée, mais sur la soumission à l'Esprit, tout au long de la vie. La personne née de nouveau qui recommence à vivre selon la chair n'assiste pas à un renversement de sa naissance, mais elle sera reniée et déshéritée. Lorsqu'elle est née de nouveau, elle est devenue enfant de Dieu, mais à moins de se repentir et de rétablir sa relation avec Dieu, elle ne peut conserver ce statut ni jouir des bienfaits éternels.

Le verset 15 utilise une analogie avec l'adoption. La régénération, qui n'est pas mentionnée ici, fait référence à notre nouvelle nature ; mais l'adoption fait référence à notre place et à nos privilèges. Les deux termes sont des façons complémentaires de voir ce que Dieu fait, lors de la conversion. L'analogie de l'adoption souligne que nous ne sommes pas seulement de petits enfants, mais des fils adultes et, par conséquent, des héritiers de Dieu.

Lorsque nous avons reçu le Saint-Esprit, nous n'avons pas reçu un esprit de servitude et de crainte. Dans l'ancienne vie, nous vivions dans l'esclavage du péché et nous ne pouvions que craindre le jugement de Dieu. Dieu nous a donné son Esprit pour que nous puissions être libérés du péché et avoir une relation d'amour entre Père et fils avec lui. L'analogie de l'esclavage du chapitre 6 illustre un principe important de la vie chrétienne, mais qui est insuffisant (Romains 6 : 19). L'analogie de l'adoption est bien meilleure. Autrefois, nous n'étions pas des enfants spirituels de Dieu et nous n'avions pas d'héritage spirituel. Dieu nous a adoptés, nous conférant ainsi toutes ses richesses et ses bienfaits, même si nous n'y avons pas droit.

L'Esprit nous adopte dans la famille de Dieu (Romains 8 : 15) et il est aussi le premier avantage de notre adoption (Galates 4 : 6). L'Esprit nous permet de nous adresser

à Dieu en l'appelant *Abba*, « Père ». *Abba* est le mot araméen qui signifie « père ». Ce n'est pas le terme formel, mais bien le terme familial, intime, qu'un enfant utiliserait pour s'adresser à son propre père ; c'est comme de dire « Papa ». C'est le terme que Jésus a utilisé pour s'adresser à son Père, au cours de sa prière d'agonie à Gethsémani (Marc 14 : 36). Dieu nous donne l'Esprit de son Fils, afin que nous puissions l'appeler « notre Père », tout comme l'homme Christ l'a fait (Galates 4 : 6).

Verset 16. Non seulement l'Esprit nous adopte, mais il atteste également de notre filiation. Lorsque la personne née de nouveau a l'Esprit demeurant en elle, l'Esprit témoigne à son esprit qu'elle est bel et bien enfant de Dieu. L'expérience spirituelle subjective soutient le témoignage objectif de l'Écriture. Il peut s'agir du parler en langues, bien que les langues, à elles seules, ne prouvent pas la présence permanente de l'Esprit, en l'absence de fruits spirituels.

Verset 17a. Depuis que Dieu nous a adoptés, nous sommes héritiers de Dieu et cohéritiers avec l'homme Christ. Un fils adoptif a tous les privilèges d'un fils naturel. Tout ce que le Fils unique a par droit, nous l'avons par grâce. Tout ce que l'homme Christ a gagné pour lui-même en tant qu'homme sans péché, nous l'héritons en croyant en lui.

En résumé, la sainteté n'est pas seulement une *possibilité* pour nous (Romains 8 : 14), c'est aussi notre *responsabilité*, notre obligation (Romains 8 : 12-14). Plus encore, c'est notre *privilège* (Romains 8 : 15-17).

4. La souffrance et la gloire (8 : 17b-30)

(17)... *si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.* (18) *J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous.* (19) *Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu.* (20) *Car la création a été soumise à la vanité — non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a*

soumise — (21) avec l'espérance qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu. (22) Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement. (23) Et ce n'est pas elle seulement; mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps. (24) Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or, l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore? (25) Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec persévérance. (26) De même aussi l'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables; (27) et celui qui sonde les cœurs connaît la pensée de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints. (28) Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein. (29) Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils soit le premier-né de beaucoup de frères. (30) Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

Verset 17b. Si nous sommes vraiment cohéritiers avec Christ, nous devrions nous attendre à participer à sa souffrance, aussi bien qu'à sa gloire. La communion avec Christ inclut les deux. Beaucoup de gens veulent connaître Christ dans « la puissance de sa résurrection », mais peu sont prêts à le connaître dans « la communion de ses souffrances » (Philippiens 3 : 10). Nous ne pouvons pas aider Christ dans la rédemption, mais nous devons renoncer à la vie terrestre pour gagner (obtenir) la vie céleste (Luc 9 : 23-25). Nous devons prendre part aux souffrances de Christ, avant de pouvoir jouir de sa gloire (I Pierre 4 : 12-13). La mort précède la résurrection, le Calvaire précède la Pentecôte.

Le verset met l'accent sur la gloire. La souffrance terrestre n'est qu'un prélude à la gloire éternelle.

Verset 18. La souffrance du moment présent ne doit pas nous consterner, car la gloire future sera bien plus grande que la souffrance. En fait, la gloire à venir l'emporte si largement sur la souffrance actuelle, qu'il n'est même pas utile d'en parler. Lorsque Jésus dira : « C'est bien, bon et fidèle serviteur » et qu'il essuiera les larmes de nos yeux, tout cela en aura valu la peine.

Verset 19. Notre gloire future est si grande, que toute la création attend avec impatience la révélation de notre statut de fils de Dieu. Les versets 19-22 personnifient la création et lui attribuent des émotions humaines, telles que l'anticipation et le désir. (La version anglaise *KJV* traduit le même mot grec par « *creature* » [créature], aux versets 19, 20 et 21, et par « *creation* » [création], au verset 22. Ce dernier terme est préférable pour le lecteur moderne.)

En ce qui concerne Dieu, nous sommes déjà ses fils, mais cela n'a pas encore été révélé au monde. Le monde ne jouit pas encore des bienfaits qui viendront, lorsque Christ établira son royaume sur terre et que nous régnerons avec lui.

Verset 20. La création aspire à la délivrance, parce qu'elle est désormais « soumise à la vanité » (NEG), « soumise à l'inconsistance » (SG21) ou « réduite à une condition bien dérisoire » (BDS). La création elle-même est maintenant sous la malédiction du péché. La nature n'a pas volontairement choisi de l'être, mais Dieu l'a placée sous une malédiction, à cause du péché de sa plus merveilleuse créature, faite à son image : l'homme. Dieu a dit à Adam : « Le sol est maudit à cause de toi ; dans le labeur, tu en mangeras tous les jours de ta vie. Il produira pour toi des épines et des ronces, et tu mangeras l'herbe des champs. » (Genèse 3 : 17-18) La mort est entrée dans le monde par le péché (Romains 5 : 12). Apparemment, le stress, le manque d'harmonie, la maladie, la mort, la décomposition et la destruction étaient inconnus de la création de Dieu, avant la chute de l'homme. C'est à ce moment précis

que Dieu a soumis la nature à la malédiction, mais il l'a fait en nourrissant l'espoir.

Verset 21. Cette espérance que la création finisse par être délivrée de son esclavage de la décadence se produira lorsque les enfants de Dieu entreront dans leur plein héritage. Un jour, la nature ne sera plus sous la malédiction (Apocalypse 22 : 3). Dieu redonnera à la création sa beauté, son harmonie et sa paix d'origine. Apparemment, cela impliquera de s'éloigner de la compétition, de la prédation et de la « survie du plus fort ». De nos jours, à une échelle limitée, de nombreuses plantes et de nombreux animaux coexistent dans une relation harmonieuse et bénéfique, une condition connue en biologie sous le nom de « symbiose ». Les abeilles vivent du nectar des plantes et assurent à leur tour la propagation des plantes, en transportant le pollen de fleur en fleur. Certains oiseaux cueillent des insectes et des parasites sur de gros animaux et s'en font un repas, en échange de leurs efforts. L'homme s'occupe des troupeaux laitiers et reçoit, en retour, du lait, du beurre et du fromage. Apparemment, quand Christ établira son royaume sur terre, il rétablira dans la création cette relation symbiotique et équilibrée, sans que rien ne soit blessé ou détruit (Ésaïe 11 : 6-10).

Le verset 22 concrétise la malédiction actuelle, en personnifiant la nature et en décrivant son agonie. Toute la création est en train de gémir et de se débattre dans les douleurs de l'enfantement, en attendant la venue au monde du nouvel âge. Cela décrit peut-être le déséquilibre de la nature et les convulsions physiques de notre planète, comme en témoignent les ouragans, les tornades, les volcans et les tremblements de terre.

Verset 23. Non seulement la création travaille-t-elle sous la malédiction et aspire-t-elle à la délivrance, mais nous aussi, nous qui avons l'Esprit. Nous n'avons pas encore reçu le salut final. L'Esprit Saint en est les prémices, la première récolte des fruits qui ont mûri avant la moisson principale. L'Esprit Saint

n'est que le versement initial, la mise de fonds, la garantie de notre héritage ultime (Éphésiens 1 : 13-14).

Nous luttons toujours contre la nature pécheresse, la faiblesse physique, la maladie et la mortalité. Nous attendons toujours notre plein héritage, l'achèvement de notre adoption en tant que fils, qui est la rédemption du corps. Nous jouissons maintenant du salut spirituel et nous sommes déjà les fils de Dieu, mais nous n'avons pas encore reçu tous les bienfaits du salut. À la venue de Christ, la nature du péché sera détruite et nos corps mortels deviendront immortels. Notre adoption sera reconnue (devant tous), et nous recevrons la plénitude de notre filiation.

Verset 24. Nous avons été sauvés dans cet espoir de glorification future. En période de découragement, nous devons nous rappeler que l'espoir signifie attendre quelque chose que nous ne voyons pas encore. Si nous pouvions le voir et l'avoir maintenant, il n'y aurait plus besoin d'espoir.

Verset 25. Puisque nous vivons d'espoir dans ce qui est invisible, nous devons être patients. C'est par la foi et la persévérance que nous héritons de la promesse (Hébreux 6 : 12). Encore une fois, le salut n'est pas seulement une confession de foi ponctuelle, mais une vie de confiance en Dieu et de patience.

Verset 26. L'espérance de la gloire future devrait suffire à nous soutenir dans la souffrance du moment présent ; mais la grâce de Dieu a encore plus à nous offrir. Non seulement Dieu promet-il la délivrance future, mais il fournit également l'aide pour l'instant présent, par son Esprit. De même que Dieu nous donne de l'espoir pour l'avenir, de même il nous aide dans les épreuves actuelles. Le mot grec traduit par « faiblesse » signifie la faiblesse et la limitation humaine, et non pas la maladie.

Parfois, nous savons ce dont nous avons besoin et nous savons comment prier pour ces intentions. Souvent, par contre, nous ne connaissons pas la solution à notre problème, et nous ne savons même pas comment prier pour cette intention. Dans de tels cas, l'Esprit intercède en notre faveur par des

gémissements inexprimables. La prière d'intercession agit alors en profondeur : l'Esprit prend le contrôle de nos pensées et prie à travers nous. Cela peut certainement inclure le parler en langues, ce que I Corinthiens 14 : 15 décrit comme prier « par l'esprit ». Cela peut aussi signifier des gémissements et des soupirs, pendant la prière d'intercession. Ce ne sont pas toutes les prières qui se font à ce niveau, mais nous devons parfois en arriver à cette profondeur de prière. Si nous aspirons à être une église surnaturelle de réveil ayant la parole de sagesse, la parole de connaissance et le discernement des esprits, nous devons compter sur la prière d'intercession dans l'Esprit.

Verset 27. Quand l'Esprit prie à travers nous de cette manière, nous pouvons avoir confiance que nos prières sont dans la volonté de Dieu. L'Esprit de Dieu intercédéra certainement selon la volonté de Dieu, car l'Esprit est Dieu lui-même (Actes 5 : 3-4). Par conséquent, le Dieu qui entend nos prières et qui connaît nos pensées connaîtra certainement la pensée de l'Esprit.

Le verset 27 ne sépare pas la Divinité en deux personnes, l'une qui intercède et l'autre qui écoute la prière. Autrement, qui est l'intercesseur ? L'Esprit Saint (verset 26) ou Christ (verset 34) ? Qui sonde les cœurs ? Dieu (verset 27) ou l'Esprit Saint (I Corinthiens 2 : 10) ? L'Esprit est simplement Dieu en action. L'Esprit n'est pas plus une personne distincte de Dieu que l'esprit de l'homme n'est une personne distincte de son être. De même que l'esprit d'un homme connaît ses propres pensées, de même l'Esprit de Dieu connaît la pensée et la volonté de Dieu (I Corinthiens 2 : 11).

Le verset 28 proclame la providence de Dieu. Non seulement notre avenir est-il assuré, mais notre présent l'est aussi. Si Dieu nous réserve la gloire future et que nous sommes maintenant sur le chemin qui y mène, même le présent doit être entre les mains de Dieu. Dieu sait comment composer avec les circonstances actuelles, y compris la souffrance, pour le bien ultime. Certains manuscrits le disent ainsi : « Dieu fait

concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment » (*BDS*), ou « Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu » (*SG21*).

Dieu est maître de nos vies, et il ne laissera pas les circonstances extérieures contrecarrer sa volonté ultime pour nos vies. Il ne permettra jamais que survienne quelque chose de si terrible qu'il ne peut corriger. Il ne permettra jamais une épreuve trop grande pour nous, ou une épreuve sans un moyen d'en sortir (I Corinthiens 10 : 13). Même lorsque Satan fait que le mal nous arrive, Dieu apporte le bien malgré lui. Dieu peut même utiliser ce mal pour faire advenir le bien. Par exemple, des hommes pécheurs ont fait de Joseph un esclave et, finalement, un prisonnier dans un pays étranger ; mais Dieu a utilisé ces circonstances mêmes pour exalter Joseph et pour délivrer sa famille de la famine. Ses frères ont agi de façon malfaisante, mais Dieu a permis que cela produise le bien (Genèse 50 : 20). De même, Dieu a fait de la malédiction de Balaam sur Israël une bénédiction (Deutéronome 23 : 5). (Voir aussi Proverbes 12 : 13, 21 ; Esdras 8 : 22-23.)

Romains 8 : 28 ne signifie pas que nous pouvons toujours trouver du positif dans chaque épreuve ou dans chaque tragédie. C'est plutôt que toutes les choses agissent ensemble pour apporter le bien ultime. Les ingrédients individuels d'un gâteau, consommés séparément, peuvent être très désagréables au goût ; mais mélangés dans les bonnes proportions et cuits de la bonne manière, ils donnent un résultat final très savoureux. Le mélange des couleurs, tant foncées que pâles, produit une belle tapisserie ou une belle peinture. Toutes les expériences de la vie, prises ensemble, façonnent notre caractère, font de nous ce que nous sommes et nous amènent là où nous sommes. Parfois, les épreuves nous motivent à servir Dieu, elles développent notre caractère ou nous maintiennent dans un état de dépendance envers Dieu. Sans elles, Dieu seul sait ce que nous serions. À la fin, lorsque nous atteindrons le ciel et que nous examinerons la vie dans son ensemble, nous pourrions confesser : « Toutes choses ont concouru au bien ».

Cette promesse s'adresse seulement à ceux qui aiment Dieu et qui sont appelés selon son dessein. Si nous n'aimons pas Dieu avec un engagement total ou si nous ne vivons pas selon son plan, nous devons nous repentir et corriger nos vies, avant de pouvoir réclamer la promesse.

Le verset 29 montre la providence de Dieu, en présentant son plan éternel de salut pour l'homme. Ce plan comporte cinq phases :

(1) *La prescience de Dieu.* Le plan de Dieu a commencé par sa connaissance de l'avenir. Avant même de créer l'homme, il savait que l'homme tomberait dans le péché. Par conséquent, avant la création du monde, il voyait déjà le Calvaire (I Pierre 1 : 18-20). Il savait que certains hommes accepteraient son offre de salut et qu'il aurait une Église ; il a donc conçu un plan de salut éternel pour cette Église.

(2) *La prédestination.* Dieu a prédestiné son Église à être façonnée à la ressemblance de son Fils. Prédestiner signifie prévoir, déterminer à l'avance, planifier, sans possibilité de modification. La prédestination s'applique au plan de Dieu, et non au destin de chaque individu. Dieu a prédestiné l'Incarnation, l'expiation, l'Église, et le salut ultime de chacun dans l'Église. Ces événements devaient se produire indépendamment de toute autre chose. L'individu a toujours la liberté de choisir d'être dans cette église ou non. *Ceux* est au pluriel dans ce verset, pour indiquer que c'est le groupe qui est prédestiné, pas l'individu.

Le fait est que le salut du croyant n'est pas seulement un souhait ou une simple possibilité. C'est un événement absolument certain, mais seulement si le croyant reste dans le plan de Dieu. De plus, le salut consistera en une transformation à l'image du Fils, l'image de Dieu dans la chair humaine. Nous ne deviendrons pas Dieu, mais nous recevrons une nature sans péché et un corps immortel, comme celui de l'homme Christ.

Dieu n'entendait pas que le Fils soit le seul homme à vaincre le péché et la mort. Dieu est venu dans la chair afin d'avoir beaucoup de fils. L'homme Christ est le premier-né de la famille spirituelle de Dieu, mais Dieu veut que le Fils ait beaucoup de « jeunes frères » qui entrent dans la famille après lui. Christ est notre frère (Hébreux 2 : 17). Il est le premier-né en ce qu'il est le chef de l'Église, qu'il a la prééminence, et qu'il a été le premier à vaincre le péché et la mort (Colossiens 1 : 15, 18; Apocalypse 1 : 5). Nous devons suivre ses traces et devenir cohéritiers avec lui (Romains 8 : 17). Si nous plaçons notre foi en lui, nous deviendrons un jour vraiment comme lui (I Jean 3 : 2). Quand nos fautes et nos échecs nous poussent au découragement, nous ne devons pas abandonner, car si nous restons dans le plan de Dieu, nous avons la garantie de la victoire ultime, totale et permanente.

Verset 30.

(3) *L'appel.* Dieu a d'abord su qu'il aurait une Église, puis il a prédestiné le salut ultime de cette dernière. En fonction de son plan, il a commencé alors à appeler l'homme à se soumettre à son plan. L'offre de salut s'étend à tous (Jean 3 : 16; II Pierre 3 : 9; Apocalypse 22 : 17), mais seuls ceux qui répondent par la foi sont choisis. « Car il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus » (Matthieu 22 : 14). Romains 8 : 30 parle d'un appel efficace. Seuls ceux qui répondent à la grâce de Dieu sont réellement appelés à sortir du péché. Ils deviennent ceux qui sont « appelés ». Le mot grec pour dire « église » est *ekklesia*, qui vient d'un verbe signifiant « appeler ».

(4) *La justification.* Dieu justifie ceux qu'il appelle à sortir du péché. Il les considère comme justes.

(5) *La glorification.* La dernière étape du salut de l'homme est la glorification, point culminant du processus de sanctification. En fin de compte, les justes recevront des corps glorifiés et sans péché.

Cette glorification, le verset 30 en parle au passé, même si toute la section l'indique comme future. Cela montre que, dans l'esprit de Dieu, la glorification est essentiellement garantie. C'est absolument certain. Dieu y a déjà pourvu ; nous attendons simplement de la recevoir publiquement. Aux yeux du monde, nous ne sommes rien, mais aux yeux de Dieu, nous sommes rois et prêtres. Nous sommes déjà ses fils ; nous attendons juste la révélation de notre statut (Romains 8 : 19). Si seulement nous restons avec le plan de Dieu, nous hériterons sûrement de la gloire éternelle avec Jésus-Christ. La section se termine comme elle commence : avec la promesse d'une gloire future avec le Seigneur.

5. L'assurance du salut (8 : 31-39)

(31) Que dirons-nous donc à l'égard de ces choses ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? (32) Lui qui n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ? (33) Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie ! (34) Qui les condamnera ? Christ est mort ; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous ! (35) Qui nous séparera de l'amour de Christ ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la persécution, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou l'épée ? (36) selon qu'il est écrit : C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, Qu'on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie. (37) Mais dans toutes ces choses nous sommes plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. (38) Car j'ai l'assurance que ni la mort ni la vie, ni les anges ni les dominations, ni les choses présentes ni les choses à venir, (39) ni les puissances, ni la hauteur ni la profondeur, ni

aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu manifesté en Jésus-Christ notre Seigneur.

Romains 6 à 8, qui décrit la vie chrétienne victorieuse, est la section la plus glorieuse de l'Épître aux Romains. Le chapitre 8 est le point culminant de cette section, et les versets 31-39 sont le point culminant de ce chapitre. En bref, ces versets sont le crescendo de tout le livre de Romains.

Cette dernière section de Romains 8 proclame l'assurance du salut. La promesse du salut de Dieu demeure, indépendamment de toute circonstance et de toute opposition. Ce n'est pas la doctrine de l'élection inconditionnelle ni la doctrine de la sécurité éternelle inconditionnelle, mais la doctrine de l'assurance. Si nous voulons être sauvés, nous pouvons l'être. Si nous choisissons de rester en Christ et de garder foi en lui, absolument rien ne peut nous enlever notre salut.

Verset 31. Compte tenu du grand dessein de salut de Dieu pour l'humanité, que pouvons-nous conclure ? Premièrement, que Dieu est notre protecteur. Avec Dieu à nos côtés, peu importe qui s'oppose à nous ; avec son aide, nous pouvons surmonter toute opposition. Dieu et une seule personne constituent toujours une majorité. « L'Éternel est pour moi, je ne crains rien. Que peuvent me faire des hommes ? » (Psaume 118 : 6)

Verset 32. Dieu est Celui qui pourvoit à nos besoins. Dieu a donné ce qu'il avait de plus cher, quand il a donné son Fils unique pour mourir pour nous. « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis » (Jean 15 : 13). Si Dieu était prêt à se revêtir de la vie humaine et à la donner pour nous, il nous donnera certainement tout ce dont nous avons besoin pour endurer jusqu'à la fin. S'il a déjà payé le prix ultime, nous pouvons être assurés qu'il nous apportera une grâce durable pour le reste du chemin. Il ne nous a pas amenés si loin pour nous induire en erreur. Il protégera son investissement coûteux en nous.

Verset 33. Dieu est notre justificateur. Qui peut nous poursuivre, lorsque Dieu nous proclame justes ? Si Dieu, le juge suprême, nous acquitte, personne ne peut nous dire coupables.

Verset 34. Personne ne peut nous condamner, parce que nous recevons le pardon par la mort, la résurrection de Christ, qui intercède pour nous. Sa mort a acheté notre justification et sa résurrection a rendu sa mort efficace (Romains 4 : 25). Sa présente intercession fait référence à la disponibilité actuelle du sacrifice de Christ pour couvrir nos péchés. Même si nous péchons après notre justification initiale, nous pouvons recevoir le pardon par la confession, car Christ nous sert actuellement d'avocat (I Jean 1 : 9 ; 2 : 1). Cela ne signifie pas que Christ prie actuellement pour nous ou qu'il offre des sacrifices en notre nom, car il a offert un seul sacrifice pour les péchés, une fois pour toutes, et son œuvre expiatoire est complète (Hébreux 10 : 10-14). Ce que cela signifie, c'est que l'application de son expiation continue, car son sacrifice expiatoire est toujours présent devant Dieu. Il est toujours disponible pour s'appliquer à nos vies et payer pour nos péchés.

Le verset 34 dit que Christ est à la droite de Dieu. Il ne s'agit pas de l'emplacement physique de deux dieux, car il y a un seul Dieu, qui est un Esprit invisible. Christ est Dieu manifesté dans la chair humaine, et Dieu n'a pas de corps physique, en dehors de Christ. Il n'y a qu'un seul trône dans le ciel et un seul sur le trône : Jésus (Apocalypse 4 : 2 ; 22 : 3-4). Tout au long de la Bible, la main droite symbolise le pouvoir et la prééminence (Exode 15 : 6 ; Psaumes 110 : 1 ; Matthieu 26 : 64 ; Éphésiens 1 : 20-22 ; I Pierre 3 : 22). Dans la culture des peuples de la Bible, le bras droit représentait la force. La place la plus honorable d'un festin était le siège situé à la droite de l'hôte.

Par son sacrifice, alors, l'homme Christ s'est gagné la position suprême du pouvoir. Il a le pouvoir de nous sauver. Grâce à son expiation, nous avons un accès immédiat à la salle du trône. Hébreux 10 : 12 utilise le même symbolisme pour souligner la finalité de l'œuvre expiatoire de Christ : « Lui,

après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu. »

Verset 35. Les cinq derniers versets concluent qu'aucune force extérieure ne peut nous séparer de Dieu (bien que nous puissions nous éloigner de lui, tout comme nous avons choisi de venir à lui). Pour démontrer ce point, cette section énumère tous les obstacles possibles et conclut qu'ils ne peuvent pas, malgré tout, nous séparer de l'amour de Dieu. On peut classer ces obstacles en six catégories :

(1) *Les circonstances défavorables*, y compris la tribulation (les troubles), l'angoisse (les privations), la persécution, la faim, la nudité, le péril (le danger) et l'épée (la mort violente). Comme le révèle II Corinthiens 11 : 23-33, Paul a parlé d'une expérience personnelle considérable dans tous ces domaines.

Verset 36 cite Psaume 44 : 23 pour montrer que le peuple de Dieu doit souvent affronter la souffrance et la mort pour Dieu.

Verset 37. Même dans ces circonstances graves, nous sommes toujours plus que vainqueurs par Christ. La victoire sur l'ennemi, nous n'allons pas la remporter de justesse, au moment de tomber d'épuisement. Nous n'allons pas nous traîner, de peine et de misère, jusqu'aux portes du paradis. Au contraire, nous sommes des vainqueurs extraordinaires. Nous avons amplement de puissance dans l'Esprit pour vaincre tous nos ennemis. Grâce à Christ, nous écraserons totalement Satan sous nos pieds (Romains 16 : 20).

Verset 38. Paul parlait d'une ferme conviction, fondée sur la Parole de Dieu, sur l'inspiration de l'Esprit et sur sa propre expérience.

(2) *La vie et la mort.* Certains craignent ce que la vie peut apporter ; d'autres craignent la mort. Ni les vicissitudes de la vie ni l'expérience inconnue de la mort ne peuvent nous séparer de l'amour de Dieu.

(3) *Les pouvoirs de toutes sortes* — les anges (bons ou mauvais), les dirigeants (humains ou spirituels), et tout autre type de pouvoir (naturel ou surnaturel).

(4) *Le temps* — les évènements du présent et de l'avenir.

Verset 39.

(5) *L'espace* — tout l'espace, du plus haut sommet jusqu'aux profondeurs de l'abîme. Le temps et l'espace couvrent toutes les dimensions de la pensée finie de l'homme.

(6) *Toute autre chose dans la création* — tout être créé, tout ce qui est concevable, tout ce qui n'est pas couvert par les catégories précédentes.

Après avoir énuméré de manière exhaustive toutes les possibilités, le verset 39 affirme que rien ne peut nous séparer de l'amour de Dieu, que nous avons reçu par notre Seigneur Jésus-Christ. Nous avons l'assurance du salut.

En conclusion de Romains 8, nous devons noter l'importance que ce chapitre accorde à l'Esprit de Dieu. L'Esprit nous donne la puissance de vivre dans la justice (verset 4) et nous donnera la puissance de la résurrection (verset 11). L'Esprit nous adopte dans la famille de Dieu (verset 15) et il constitue les prémices de notre héritage (verset 23). En bref, nous devons avoir l'Esprit qui demeure en nous, pour être un chrétien (verset 9). Par la puissance du Saint-Esprit, nous avons une vie abondante et victorieuse.

Notes

¹ Thomas, p. 163.

² Erdman, p. 77.

³ Bruce, p. 136.

⁴ Barmby, *Romans* (exposition), *The Pulpit Commentary*, H. D. M. Spence et Joseph Exell (éditeurs) (Réimp. 1981 ; Grand Rapids : Eerdmans), XVIII, 293-294.

⁵ Erdman, p. 79.

⁶ Bruce, p. 156.

⁷ *Ibid*, p. 162.

SECTION V

La situation d'Israël

(9 : 1 à 11 : 36)

Le rejet de la justice de Dieu par Israël, en relation avec le passé, le présent et l'avenir

- A. Les promesses de Dieu ne s'adressent pas à tous les Israélites de naissance (9 : 1-13)
- B. La souveraineté de Dieu (9 : 14-29)
- C. Le rejet d'Israël par Dieu est dû à l'incrédulité d'Israël (9 : 30 à 10 : 21)
- D. Le reste actuel et la restauration future d'Israël (11 : 1-36)
 - 1. Le rejet d'Israël n'est que partiel (11 : 1-10)
 - 2. Le rejet d'Israël n'est que temporaire (11 : 11-32)
 - 3. La doxologie (11 : 33-36)

La situation d'Israël

(9 : 1 à 11 : 36)

Pour les lecteurs contemporains, cette partie du livre de Romains est une parenthèse, sans lien direct avec la proposition principale du livre. Cependant, pour le peuple, à l'époque de Paul, cette section était d'une pertinence immédiate, car elle répondait à des objections courantes, à l'égard de l'Évangile. Ces objections concernaient la relation d'Israël avec l'Évangile, en particulier l'élimination apparente de toute distinction entre Juifs et Gentils selon l'Évangile, ainsi que le rejet quasi universel de l'Évangile par les Juifs. Romains 3 : 1-4 anticipait ces objections.

Le rejet de l'Évangile par les Juifs a suscité plus précisément les questions suivantes : (1) Si la doctrine de la justification par la foi n'était pas nouvelle, mais qu'elle était fondée sur l'Ancien Testament et sur le patriarche hébreu Abraham, pourquoi Israël, le peuple élu de Dieu, ne l'a-t-il pas reçue ? Nous pouvons apprécier la force de cette objection par la question comparable qui se pose de nos jours : si la Bible enseigne vraiment le baptême au nom de Jésus, le baptême du Saint-Esprit avec la preuve du parler en langues, et l'unicité de Dieu, pourquoi ces doctrines ne sont-elles pas acceptées par la grande majorité de la chrétienté ? (2) Pourquoi Dieu a-t-il apparemment rejeté Israël, son peuple élu, en faveur d'une église à prédominance non juive ? (3) Qu'advient-il des promesses de Dieu envers Israël ? Resteront-elles non réalisées ? Sa Parole restera-t-elle sans effet ?

De plus, il y avait un danger que les chrétiens non juifs dénigrent les Juifs, et même les chrétiens d'origine juive, en raison du rejet apparent de la nation juive par Dieu. Parallèlement, un danger contraire menaçait les chrétiens d'origine juive : celui de réagir à cette situation en mettant indûment l'accent sur leurs traditions juives.

Romains 9 à 11 répond à ces objections, en replaçant le statut d'Israël dans sa juste perspective. (1) Les promesses de Dieu n'ont jamais été destinées à tout l'Israël physique, mais seulement aux vrais enfants de Dieu, c'est-à-dire à ceux qui marchent par la foi. (2) Dieu est absolument souverain dans ses actions, et nous n'avons pas le droit de remettre en question ses décisions. (3) En réalité, le rejet d'Israël par Dieu n'est pas arbitraire ; il est dû à l'incrédulité et à l'obstination d'Israël. (4) Le rejet d'Israël par Dieu n'est que partiel et temporaire. Dieu a encore une place pour les Juifs, dans son plan divin.

Certaines personnes utilisent ce passage pour enseigner la doctrine calviniste de la prédestination ou de l'élection inconditionnelle. Cette doctrine affirme que Dieu lui-même décide et prédestine ceux qui seront sauvés et ceux qui seront perdus, sans égard à la foi humaine ou au choix humain. Le livre de Romains n'enseigne pas cette doctrine. La section, dans son ensemble, traite du statut national et non du salut individuel. Elle proclame la souveraineté de Dieu, mais aussi la liberté d'action et la responsabilité morale de l'homme.

A. Les promesses de Dieu ne s'adressent pas à tous les Israélites de naissance (9 : 1-13)

(1) Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience m'en rend témoignage par le Saint-Esprit : (2) J'éprouve une grande tristesse, et j'ai dans le cœur un chagrin continuel. (3) Car je voudrais moi-même être anathème et séparé de Christ pour mes frères, mes parents selon la chair, (4) qui sont les Israélites, à qui appartiennent l'adoption, la gloire, les alliances, la loi, le culte,

les promesses, (5) et les patriarches, et de qui est issu, selon la chair, le Christ, qui est au-dessus de toutes choses, Dieu béni éternellement. Amen! (6) Ce n'est point à dire que la parole de Dieu soit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israël, (7) et bien qu'ils soient la postérité d'Abraham, ils ne sont pas tous ses enfants; mais il est dit : En Isaac tu auras une postérité appelée de ton nom, (8) c'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité. (9) Voici, en effet, la parole de la promesse : Je reviendrai à cette même époque, et Sara aura un fils. (10) Et de plus, il en fut ainsi de Rebecca, qui conçut seulement d'Isaac notre père; (11) car les enfants n'étaient pas encore nés et ils n'avaient fait ni bien ni mal (afin que le dessein d'élection de Dieu subsiste, sans dépendre des œuvres, et par la seule volonté de celui qui appelle), (12) quand il fut dit à Rebecca : L'aîné sera assujetti au plus jeune, selon qu'il est écrit : (13) J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü. »

Verset 1. Les trois premiers versets constituent une introduction très personnelle à la section, qui exprime la lourde charge que Paul ressent pour Israël. Il commence par affirmer en termes forts qu'il dit la vérité. Il pouvait dire ces choses en tant que chrétien, en toute conscience et sans aucun reproche venant de l'Esprit qui demeurerait en lui.

Verset 2. Il a vécu avec une grande tristesse (chagrin) et une douleur incessante (angoisse). Ces paroles révèlent l'intensité du fardeau que sont pour lui les Juifs qui n'étaient pas sauvés et qui avaient rejeté leur Messie, leur Seigneur et Sauveur.

Verset 3. Son fardeau lui pesait lourd, au point de vouloir être anathème, et donc séparé de Christ, si cela pouvait sauver ses compatriotes juifs. Ce sentiment est très difficile à comprendre pour nous, car c'est l'instinct de conservation qui prime, dans notre esprit. Nous devons cependant comprendre que les paroles de Paul expriment ici une émotion, et non pas

une logique. Il n'a pas dit qu'il était réellement anathème, mais seulement qu'il voudrait l'être. Il n'a pas non plus dit que cela pouvait se faire, car il a enseigné que nous ne sommes sauvés que par ce que Christ a fait pour nous. Il savait qu'il ne pouvait rien ajouter à l'œuvre expiatoire de Christ, mais il était prêt à faire tout sacrifice nécessaire pour atteindre les Juifs avec l'Évangile. Il ressentait l'amour même de Christ à leur égard. Paul savait qu'il ne pouvait pas vraiment prendre leur place, mais que Christ est devenu pour eux « une malédiction » sur la croix (Galates 3 : 13), et Paul ressentait le même amour qui animait Christ.

Le fardeau de Paul pour son peuple est comparable à la prière d'intercession de Moïse au nom des Israélites, après qu'ils ont adoré le veau d'or : « Pardonne maintenant, leur péché ! Sinon, efface-moi de ton livre que tu as écrit » (Exode 32 : 32). L'exemple de ces deux personnages, qui ont réussi à gagner des âmes, nous en apprend beaucoup sur le fardeau de l'intercession et l'amour pour les pécheurs.

Dans ce souci personnel que Paul se faisait pour les Juifs, le facteur déterminant était son lien de parenté naturelle avec eux. Il avait tout naturellement un amour particulier pour ceux de sa propre nation. Cela ne l'a pas empêché, bien sûr, de prêcher à ceux des autres nations et des autres races ; en fait, il est devenu le plus grand missionnaire auprès des Gentils.

Verset 4. Le peuple de Paul, c'était les Israélites. Aux versets 4-5, il a énuméré les bénédictions, les privilèges ou les avantages particuliers que Dieu avait donnés aux Juifs, ce qui a rendu leur rejet de l'Évangile d'autant plus tragique. (La liste répond plus complètement à l'objection de 3 : 1.)

- (1) L'adoption (la filiation). De toutes les nations, Dieu a choisi en premier lieu les Israélites, pour les bénir et les utiliser spécialement dans son plan. « Israël est mon fils, mon premier-né » (Exode 4 : 22).

- (2) La gloire. Dieu a révélé sa gloire à Israël comme à aucune autre nation. En particulier, sa *shekinah* (« nuée de gloire visible ») demeurait avec eux dans le Tabernacle.
- (3) Les alliances. Ils étaient les héritiers des accords mutuels spéciaux entre Dieu et Abraham, Isaac, Jacob, Moïse et David.
- (4) Le don de la Loi. Ils ont reçu, au mont Sinaï, la plus profonde révélation de la Parole et de la volonté de Dieu de leur temps, à savoir les Dix Commandements et la loi de Moïse.
- (5) Le service de Dieu. Dieu leur a donné des ordonnances religieuses spéciales, qui enseignaient de grandes vérités spirituelles. Ils étaient en mesure de servir Dieu plus complètement que tout autre peuple.
- (6) Les promesses. Toutes les promesses de l'Ancien Testament leur étaient destinées : les promesses de salut, de délivrance, de guérison, de protection, de préservation, de prospérité et d'autres bénédictions.

Verset 5.

- (7) Les pères. Ils avaient une illustre ascendance de vaillants hommes de foi, à commencer par Abraham.
- (8) Le Messie. Enfin et suprêmement, le Sauveur du monde est descendu de leur lignée humaine. (Le mot grec *Christ* est l'équivalent du mot hébreu *Messie*, et les deux mots signifient « celui qui est oint ».) Malheureusement, la nation juive, dans son ensemble, a rejeté ce dernier et plus grand privilège, lorsqu'elle a rejeté Jésus-Christ.

En tant qu'homme, Jésus-Christ est né des Juifs. Cependant, le verset 5 ajoute rapidement qu'il est aussi le souverain de tous, le Dieu suprême. Il est le Dieu béni et qui doit être béni pour toujours. Selon la chair, il était un Juif; selon l'Esprit, il était

et il est Dieu. La description de l'humanité et de la divinité de Christ correspond ici à l'affirmation similaire, en 1 : 3-4. Le verset 9 : 5 est, de toute l'Épître, l'affirmation la plus directe et la plus puissante de la divinité suprême de Jésus-Christ. Elle l'identifie au Dieu unique de l'Ancien Testament, car un Juif n'utiliserait jamais le titre *Dieu* pour désigner quelqu'un d'autre que Jéhovah : « Écoute, Israël : L'Éternel, notre Dieu, est le seul Éternel » (Deutéronome 6 : 4).

Quelques traductions modernes tentent de diviser en deux la dernière partie du verset 5, en séparant les références à Christ et à Dieu. Il en est ainsi de la *Revised Standard Version* qui, en anglais, dit l'équivalent de ceci : « Béni soit à jamais Dieu sur tous ». Une telle traduction provoque une rupture artificielle dans le verset, ce qui ne correspond pas au contexte. La dernière partie du verset est une apposition pour décrire Christ ; il n'y a aucune raison pour qu'il se termine par une louange à Dieu, sans rapport avec Christ. Il est plus naturel d'y voir un parallèle de 1 : 3-4, décrivant l'humanité et la divinité de Christ, et comme un parallèle de 1 : 25, une louange similaire qui fait référence au nom précédent.

Verset 6. Après avoir présenté le problème, qu'Israël n'était pas sauvé, le passage explique que la faute n'était pas imputable à Dieu. La Parole de Dieu n'est pas sans effet. Cela implique que ce sont les Juifs qui sont sans effet devant Dieu.

Bien que les Juifs soient le peuple élu de Dieu, le fait qu'Israël n'ait pas accepté l'Évangile ne signifie pas que la Parole de Dieu ait été inefficace ou que le dessein de Dieu ait échoué. Les versets 6-13 démontrent que, dès le début, les promesses de Dieu n'ont jamais été destinées à tous les descendants naturels d'Abraham, mais seulement à ceux qui marchaient dans la foi d'Abraham. (Voir 4 : 12-13.) Il y a une distinction à faire entre l'Israël naturel et l'Israël spirituel. Ce n'est pas tous les Israélites de descendance naturelle qui sont des Israélites spirituels par la foi. Ainsi, on n'aurait jamais dû s'attendre à ce que tous les Israélites de naissance héritent des promesses de Dieu.

Verset 7. Ce n'est pas parce qu'une personne vient de la lignée d'Abraham qu'elle est automatiquement un enfant spirituel d'Abraham ou un héritier des promesses que Dieu a faites à Abraham. Comme l'a prêché Jean Baptiste : « Produisez donc des fruits dignes de la repentance, et ne vous mettez pas à dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père ! Car je vous déclare que de ces pierres Dieu peut susciter des enfants à Abraham. » (Luc 3 : 8)

En démontrant que tous les descendants naturels d'Abraham n'étaient pas automatiquement les héritiers des promesses spirituelles, Paul a cité Genèse 21 : 12. Dans Genèse 21 : 10-12, Dieu a choisi Isaac comme héritier légitime d'Abraham, excluant du même coup Ismaël de cet héritage.

Verset 8. Ismaël était le fils d'Abraham et d'Agar (la servante de Sarah). En tant que tel, il représentait un plan prématuré d'Abraham et de Sarah pour faire en sorte que la promesse de Dieu se réalise par des moyens naturels. Il n'était pas le fils de la femme légitime d'Abraham et il n'était pas l'accomplissement de la promesse de Dieu de donner un héritier à Abraham et Sarah. La naissance d'Isaac, en revanche, est l'œuvre miraculeuse de Dieu ; il était l'accomplissement direct de la promesse de Dieu. Ainsi les descendants d'Ismaël n'étaient que la progéniture d'Abraham selon la chair ; ils n'avaient pas droit aux promesses spéciales que Dieu avait faites aux héritiers d'Abraham. Dieu voulait que les promesses qu'il avait faites à Abraham soient faites pour les descendants d'Isaac ; ils étaient ses véritables héritiers.

Verset 9. Les passages de Genèse 18 : 10 et 18 : 14 évoquent la promesse de Dieu selon laquelle Sarah porterait un fils qui serait l'héritier d'Abraham. C'est Isaac, et non Ismaël, qui a été l'accomplissement de cette promesse. Voici ce qu'implique la discussion précédente : dès le début, Dieu a établi une dichotomie entre les descendants naturels d'Abraham et ses héritiers spirituels, il n'est donc pas injuste de faire encore la même distinction.

Verset 10. Les versets 10 à 13 fournissent un deuxième exemple de ce principe : l'histoire de Jacob et d'Ésaü, les enfants d'Isaac et de Rébecca. Comme l'expliquent les versets 12-13, Dieu a choisi Jacob comme héritier, mais a exclu Ésaü.

Le verset 11 constitue une parenthèse. Il explique que le choix de Dieu de faire de Jacob l'héritier n'était pas basé sur les bonnes ou les mauvaises œuvres des deux frères. Dieu avait fait ce choix avant leur naissance. Cela montre que la décision repose sur la puissance de Dieu et non sur les efforts des hommes.

Verset 12. Comme le rapporte Genèse 25 : 23, Dieu a révélé à Rébecca que son fils cadet Jacob allait prendre le dessus sur son fils aîné Ésaü. Cette prophétie s'appliquait principalement à leurs descendants, plutôt qu'aux deux frères individuellement, car nulle part dans Genèse nous ne voyons Ésaü servir Jacob. En effet, la prophétie complète de Genèse 25 : 23 est : « Deux nations sont dans ton ventre et deux peuples se sépareront au sortir de tes entrailles ; un de ces peuples sera plus fort que l'autre, et le plus grand sera assujéti au plus petit ». Dieu a choisi les descendants de Jacob pour être les héritiers spirituels, plutôt que les descendants d'Ésaü.

Verset 13. Pour étayer davantage ce qu'il avance, le verset 13 cite Malachie 1 : 2-3. Malachie a écrit bien des siècles après les événements de la Genèse ; il se réfère donc, là encore, aux deux nations, et non aux deux personnages.

La déclaration « Jacob, j'ai aimé Jacob, mais Ésaü, j'ai haï » ne signifie pas que Dieu détestait Ésaü, qu'il le méprisait ou qu'il nourrissait une animosité ou une inimitié personnelle à son égard. Il s'agit plutôt d'une expression idiomatique indiquant un choix ou une préférence. Elle signifie : « J'ai choisi Jacob au lieu d'Ésaü. » Luc 14 : 26 utilise un langage similaire : « Si quelqu'un vient à moi, sans me préférer à son père, à sa mère, à sa femme, à ses enfants, à ses frères, et à ses sœurs, et même à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. » Jésus ne nous a pas demandé de mépriser notre famille, mais plutôt

de le choisir en premier lieu. Notre amour pour lui doit faire pâlir, en comparaison, tous les autres amours et toutes les autres relations.

Les exemples précédents n'enseignent pas que Dieu prédestine chaque individu au salut ou à la damnation, sans égard à la foi de l'homme. Il ne s'agit pas du tout d'une question de salut personnel, mais bien de la place des individus et de leurs descendants dans le plan de Dieu pour l'histoire de l'humanité. Dieu a choisi les descendants de Jacob pour être les héritiers de l'alliance d'Abraham et pour faire naître le Messie, mais cela n'a pas automatiquement assuré le salut personnel de Jacob, ni automatiquement exclu Ésaü d'être sauvé. De plus, bien que Dieu ait planifié le rôle que Jacob jouerait dans l'histoire, ce dernier avait toujours la liberté d'accepter ou de rejeter la volonté de Dieu pour sa vie.

Pourquoi Dieu a-t-il choisi Jacob plutôt qu'Ésaü, alors que la coutume de l'époque aurait dû faire du frère aîné l'héritier ? Certes, Dieu avait prévu que Jacob valoriserait le droit d'aînesse et sa signification spirituelle, tandis qu'Ésaü le traiterait de façon désinvolte. Cependant, Jacob était un trompeur et un pécheur, dans ses premiers agissements, et le verset 11 établit spécifiquement que Dieu n'a pas fondé son choix sur les œuvres de l'un ou l'autre frère. Peut-être pouvons-nous discerner une signification typologique dans le choix des héritiers de Dieu. À maintes reprises dans l'Ancien Testament, Dieu a inversé le schéma normal et a choisi le plus jeune plutôt que l'aîné : Seth et Caïn, Isaac et Ismaël, Jacob et Ésaü, Joseph et ses frères, Éphraïm et Manassé, David et ses frères, Salomon et ses frères. De la même manière, le second Adam — Christ — a remplacé le premier Adam à la tête de la race humaine. Chez le croyant né de nouveau, le nouvel homme — la nature régénérée — a le pouvoir sur le vieil homme, le style de vie non régénéré, la domination du péché. Le plus âgé doit servir le plus jeune ; la chair doit servir l'Esprit. Au lieu de recevoir notre héritage

d'Adam par la nature pécheresse, nous pouvons hériter de Christ par l'Esprit demeurant en nous.

En somme, le vrai peuple de Dieu, ce sont les enfants de la promesse. Les bénédictions ne viennent pas par la lignée, mais par les promesses de Dieu ; et, comme 4 : 13-16 l'a déjà établi, nous ne recevons les promesses que par la foi. Depuis le commencement, Dieu n'a jamais accordé des bénédictions basées sur des œuvres humaines, mais toujours par son choix et sa grâce.

L'application immédiate et contextuelle de cette vérité est que nous devons distinguer l'Israël naturel de l'Israël spirituel. Le rejet massif de l'Évangile par les Juifs ne discrédite pas l'Évangile. Il démontre plutôt que de nombreux Juifs n'avaient pas la foi d'Abraham et qu'ils n'étaient pas les héritiers spirituels des promesses de Dieu à Abraham.

Il y a également une autre application importante pour l'Église d'aujourd'hui : la distinction entre l'Église visible et l'Église invisible. L'Église visible est constituée de ceux qui s'associent à la structure visible de l'Église sur terre. Cependant, ces gens n'ont pas tous véritablement la foi. À l'intérieur de cette Église visible se trouve une véritable Église, invisible, faite de croyants qui laissent réellement l'Esprit de Dieu régner dans leur vie. Personne n'a droit à des privilèges spirituels, à des bénédictions ou au salut, du seul fait d'être associé extérieurement avec l'Église, ou de sa naissance naturelle. Pour hériter des promesses spirituelles, des bénédictions et de la vie éternelle, nous devons naître de nouveau et continuer à vivre par la foi.

B. La souveraineté de Dieu (9 : 14-29)

(14) Que dirons-nous donc ? Y a-t-il en Dieu de l'injustice ? Loin de là ! (15) Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde et j'aurai compassion de qui j'ai compassion. (16) Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui

qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. (17) Car l'Écriture dit à Pharaon : Je t'ai suscité à dessein pour montrer en toi ma puissance, et afin que mon nom soit publié par toute la terre. (18) Ainsi, il fait miséricorde à qui il veut, et il endure qui il veut. (19) Tu me diras : Pourquoi blâme-t-il encore? Car qui est-ce qui résiste à sa volonté? (20) Ô homme, toi plutôt, qui es-tu pour contester avec Dieu? Le vase d'argile dira-t-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi? (21) Le potier n'est-il pas maître de l'argile, pour faire avec la même masse un vase d'honneur et un vase d'un usage vil? (22) Et que dire, si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère prêts pour la perte, (23) et s'il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire envers des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire? (24) Ainsi il nous a appelés, non seulement d'entre les Juifs, mais encore d'entre les païens, (25) selon qu'il le dit dans Osée : J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, et bien-aimée celle qui n'était pas la bien-aimée; (26) et là où on leur disait : Vous n'êtes pas mon peuple! ils seront appelés fils du Dieu vivant. (27) Ésaïe, de son côté, s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des fils d'Israël serait comme le sable de la mer, Un reste seulement sera sauvé. (28) Car le Seigneur exécutera pleinement et promptement sur la terre ce qu'il a résolu. (29) Et comme Ésaïe l'avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait laissé une postérité, nous serions devenus comme Sodome, nous aurions été semblables à Gomorrhe.

La section précédente a établi que les promesses de Dieu n'ont jamais été destinées à toute la progéniture naturelle d'Abraham. Par conséquent, il ne fallait pas s'étonner que beaucoup de Juifs n'héritent pas des promesses de Dieu. Cette section affirme que Dieu est souverain dans son choix de ceux qu'il veut bénir. Il n'a pas à nous révéler ses raisons. Il est juste et miséricordieux dans tout ce qu'il fait.

Verset 14. Par son acte souverain, Dieu en a choisi certains et en a rejeté d'autres. Cela ne rend pas Dieu injuste. Dieu est juste dans l'exercice de sa souveraineté. En défendant la justice divine, Paul a de nouveau eu recours à son exclamation caractéristique de dénis catégoriques : « Loin de là ! »

Le verset 15 fait appel à Exode 33 : 19 pour illustrer la liberté de choix de Dieu. En particulier, Dieu a la liberté d'être miséricordieux et compatissant. Exode 33 : 19 décrit la décision de Dieu de pardonner à Israël son idolâtrie, après avoir adoré le veau d'or.

Cet exemple était particulièrement pertinent pour répondre aux Juifs qui soulevaient des objections à la proclamation de l'Évangile par Paul. En effet, le message inspiré de Paul à leur intention était : « Au lieu de critiquer le processus de sélection de Dieu, vous devriez reconnaître avec gratitude la souveraineté de Dieu, car il a utilisé sa liberté de choix pour montrer sa miséricorde envers vos ancêtres. Sinon, si vous insistez pour que Dieu soit limité dans l'octroi de la miséricorde, la nation juive entière serait exclue de son choix, une fois pour toutes, à cause de leur péché au Sinaï. »

Il y a une autre implication de grande importance : si les Juifs sont prêts à reconnaître à Dieu le droit de pardonner à la nation juive pécheresse, ils doivent également admettre que Dieu est juste d'accorder sa miséricorde aux pécheurs, parmi les Gentils. L'existence d'une Église à prédominance non juive ne compromet donc pas la justice de Dieu.

Verset 16. Le salut de l'homme ne provient pas d'une décision ou d'un effort humain, mais de la grâce et de la miséricorde de Dieu. L'homme pécheur n'a pas droit au salut ; il n'a pas la capacité de choisir ou de gagner le salut par lui-même. L'homme pécheur ne peut être sauvé que parce que Dieu a librement choisi d'offrir le salut à toute l'humanité. Bien sûr, cela ne retire pas à l'homme la responsabilité d'accepter et de répondre à l'offre de Dieu.

Verset 17. Tout comme Dieu a la liberté d'être miséricordieux, il a la liberté d'endurcir les cœurs. Ces deux aspects font partie de la souveraineté de Dieu. Le verset 17 le prouve, en citant Exode 9 : 16, qui rapporte le message que Dieu a donné à Moïse pour qu'il le remette à Pharaon. Dieu a affermi Pharaon, et lui a permis de se tenir debout afin d'accomplir le dessein de Dieu. Il a permis au Pharaon obstiné de monter sur le trône d'Égypte à cette époque, pour que Dieu puisse démontrer sa puissance et déclarer son nom à toute l'humanité. Dieu allait clairement révéler son omnipotence, en délivrant miraculeusement son peuple du royaume le plus puissant de l'époque.

Cette citation révèle que le nom de Dieu représente sa puissance. Connaître le nom de Dieu est bien plus qu'en connaître la prononciation. En effet, cela signifie connaître sa puissance. Avoir son nom, c'est avoir sa puissance. L'Église du Nouveau Testament porte le nom le plus élevé de la Dèité jamais révélé à l'humanité : le nom de Jésus (Philippiens 2 : 9-11). Jésus est la plénitude de la Divinité incarnée (Colossiens 2 : 9), et il possède tout pouvoir (Matthieu 28 : 18). Avoir le nom de Jésus, c'est avoir toute la puissance de Dieu. Ainsi Jésus a dit : « Si vous demandez quelque chose en mon nom, je le ferai » (Jean 14 : 14). Pierre et Jean ont remis sur ses pieds le boiteux, « au nom de Jésus Christ de Nazareth » (Actes 3 : 6). Lorsque le Sanhédrin a demandé : « Par quel pouvoir, ou au nom de qui avez-vous fait cela ? » Pierre a répondu : « Par le nom de Jésus-Christ de Nazareth... Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés. » (Actes 4 : 7, 10, 12)

Le verset 17 révèle la nature exaltée de l'inspiration de l'Ancien Testament, par son introduction à la citation. Exode 9 : 16 rapporte une déclaration directe de Dieu, mais le verset 17 attribue ici cette déclaration aux Écritures. En d'autres termes, quand la Bible dit quelque chose, cela équivaut quelque chose dite par Dieu.

Verset 18. Pour résumer, Dieu est souverain, tant pour faire preuve de miséricorde envers les uns que pour endurcir le cœur des autres. Cela ne signifie pas que Dieu condamne arbitrairement et inconditionnellement certains individus à la damnation éternelle. Il fait preuve de miséricorde envers les pénitents et rejette les impénitents. Dieu a certes endurci le cœur de Pharaon (Exode 10 : 1), mais c'était là un indice du refus de Pharaon de se soumettre à Dieu. La Bible affirme également que Pharaon a endurci son cœur (Exode 8 : 15) et s'est élevé (Exode 9 : 17). Puisque Pharaon a refusé d'écouter Dieu, Dieu lui a permis d'endurcir son cœur et l'a même endurci davantage, afin que le dessein de Dieu puisse s'accomplir. De même, dans Romains 1, Dieu a livré les païens à leur sens réprouvé, parce qu'ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu.

Dieu ne fait pas caprice de bénir les uns et de maudire les autres. Sa Parole est la même pour tous. Il opère selon des principes universels. Les résultats différents que sa Parole produit dans la vie des gens sont dus aux dispositions de leur cœur, et non à des préjugés de sa part. La Parole de Dieu a endurci le cœur de Pharaon, à cause de son orgueil et de sa rébellion. Si Pharaon avait été humble, la même Parole de Dieu l'aurait adouci. En comparaison, c'est le même soleil qui durcit l'argile, mais qui fait fondre la cire.

Dieu n'a pas poussé Pharaon à agir de la sorte, mais la manière dont Dieu a utilisé Pharaon est une belle illustration de sa prescience. Dieu a prévu l'entêtement de Pharaon et lui a permis d'accéder à son poste, car Dieu a vu comment Pharaon pouvait faire avancer ses plans. Sachant quel genre de personne était Pharaon, il a pu l'utiliser comme outil, pour accomplir son travail. Si Pharaon avait été réceptif à Dieu, Dieu aurait pu l'utiliser d'une manière différente, pour accomplir son dessein. Dieu sait d'avance quelle est la dureté de l'homme et l'intègre à son plan. Quoi qu'il en soit, Dieu a un plan qui marchera. En fin de compte, Dieu finit par l'emporter, peu importe qu'un individu lui obéisse ou non.

Une fois de plus, ce passage utilise un exemple qui a forcé les Juifs à accepter le plan de Dieu. S'ils approuvaient leur existence en tant que nation, ils devaient reconnaître la liberté que Dieu avait d'endurcir les cœurs. Sinon, il aurait eu tort d'endurcir le cœur de Pharaon et de délivrer Israël de l'esclavage. S'ils étaient d'accord pour dire que Dieu avait agi équitablement en endurecissant l'incroyant Pharaon, ils devaient aussi admettre que Dieu était juste d'endurcir l'Israël incrédule.

Verset 19. La souveraineté de Dieu suscite une autre objection : Comment Dieu peut-il trouver à critiquer ceux qui ne peuvent pas lui résister ? (Romains 3 : 5-8 avait brièvement abordé ce problème.) Au lieu de donner immédiatement une réponse directe, Paul a insisté pour établir d'abord un principe fondamental, selon lequel nous n'avons pas le droit d'interroger Dieu à ce sujet. L'objection est sans objet, parce que nous ne pouvons pas juger Dieu. La vraie question est la révérence, la soumission à Dieu. Paul n'a pas rejeté les questions d'un chercheur sincère, mais les objections d'un rebelle incrédule.

Verset 20. Dieu est juste, parce qu'il est notre Dieu et Créateur. Les êtres créés n'ont pas le droit de faire passer en jugement leur Créateur. Nous ne pouvons pas remettre en question les raisons pour lesquelles Dieu traite les gens de telle ou telle manière.

Le verset 21 utilise l'analogie de la poterie, en comparant Dieu à un potier et l'homme, à l'argile. Cette analogie s'inspire apparemment d'Ésaïe 29 : 16 et 45 : 9, qui soulignent tous deux que l'argile ne peut pas remettre en cause le potier. Jérémie 18 : 1-11 compare, de la même façon, la nation d'Israël à de l'argile entre les mains de Dieu, le potier. L'analogie n'est pas valable à tous égards, mais elle illustre un point important : de même que l'argile ne peut remettre en cause ni réprimander le potier, de même l'homme ne peut juger Dieu. Nous devons noter que l'utilisation de l'argile par un potier est déterminée en grande partie par la composition, la qualité et la souplesse de l'argile. Dans Jérémie 18 : 1-11, Dieu a établi sa prérogative

de modeler Israël comme il l'a jugé bon, puis a déclaré qu'il pardonnerait ou jugerait toute nation, en fonction de la réponse qu'elle lui aurait donnée.

Le potier a le pouvoir de prendre le même morceau d'argile pour fabriquer différentes pièces de poterie. Il peut destiner certaines pièces à des usages nobles, et d'autres à des usages communs ou modestes. De même, Dieu a le droit d'utiliser les gens comme il le souhaite.

Verset 22. Et si Dieu veut utiliser divers vases de différentes manières ? Nous n'avons pas le droit de nous plaindre. Le verset 22 ne dit pas que Dieu est arbitraire dans son utilisation des gens, mais il dit seulement : « et si ». Avant de donner une quelconque justification de la façon dont Dieu utilise les gens, le livre de Romains établit d'abord que nous n'avons pas le droit de défier Dieu dans ce domaine.

En réalité, Dieu n'est pas arbitraire ; il a été très patient avec les méchants. Dieu désire montrer sa colère contre le péché et sa puissance sur toute l'humanité. En tant que Dieu et Créateur, il a certainement le droit de le faire, quand il le veut. Pourtant, en réalité, il a enduré avec beaucoup de patience les objets de sa colère ultime. Ces personnes sont préparées, destinées ou conçues pour une destruction ultime. En utilisant ici un participe passif, le passage refuse de dire que Dieu les a préparés au châtement. Cela contraste fortement avec la déclaration parallèle du verset 23. L'implication est qu'ils sont eux-mêmes responsables de leur condamnation. Dieu n'est pas responsable du péché, mais seulement de la grâce.

Verset 23. De plus, Dieu veut montrer la richesse de sa gloire envers les objets de sa miséricorde. Il a prévu depuis longtemps, pour ces personnes, de recevoir la gloire. Contrairement au verset 22, un verbe actif désigne clairement Dieu comme le préparateur des vases de miséricorde. Si quelqu'un reçoit de la miséricorde, le mérite en revient à Dieu ; le salut vient seulement par la grâce de Dieu et par une intervention directe de Dieu. Cela ne signifie pas que Dieu a prédestiné

certain individus au salut. Il a simplement prévu que tous ceux qui répondent à son appel recevront la gloire, et il sait à l'avance qui, en fait, y répondra. Selon son plan, tous ceux qui répondent à sa miséricorde sont prédestinés à recevoir la gloire. (Voir 8 : 29-30 pour une déclaration similaire et plus détaillée.)

L'accent est donc mis sur la miséricorde de Dieu. Envers ceux qui rejettent sa miséricorde, il est encore très patient. À ceux qui acceptent sa miséricorde, il donnera gloire.

Verset 24. Dieu a offert sa miséricorde aux Juifs et aux Gentils. L'offre est adressée à « quiconque le désire ». Ceux qui répondent, tant chez les Juifs que chez les Gentils, deviennent « les appelés ». Comme en 8 : 30, le verset parle d'un appel efficace. Seuls ceux qui acceptent l'offre du salut sont réellement appelés par Dieu.

Verset 25. Sachant que les Juifs se demanderaient si Dieu avait appelé les Gentils, l'apôtre inspiré en a donné la preuve par les Écritures. Tout d'abord, il a cité Osée 2 : 25, où Dieu offre sa miséricorde à ceux qui ne sont pas son peuple et qui ne sont pas ses bien-aimés.

Verset 26. Puis il a cité Osée 2 : 1, où Dieu a promis que ceux qui n'étaient pas son peuple deviendraient des fils de Dieu. Dans le contexte original d'Osée, ces deux versets font référence à l'Israël qui s'est révolté. Même si le peuple d'Israël avait perdu sa position spirituelle, à cause de son infidélité, Dieu a promis de le restaurer dans une relation spéciale avec lui. Le verset 26 tire de ces versets de l'Ancien Testament un principe qu'il applique aux Gentils. Si Dieu entendait encore appeler cet Israël révolté, qui avait perdu son statut d'élu, il entendait aussi appeler les Gentils, même s'ils n'avaient pas à l'origine un statut spécial, un statut d'élu.

Verset 27. Non seulement l'Ancien Testament indiquait-il que Dieu appellerait les Gentils, mais il prédisait aussi que seul un reste d'Israël serait sauvé. C'est ce qui ressort clairement d'Ésaïe 10 : 22-23. Bien que les Israélites aient été nombreux,

la plupart d'entre eux ont été détruits par la conquête, et seul ce reste est revenu de captivité. Encore une fois, ce passage extrait un principe qu'il applique au contexte de l'époque. Dans l'Ancien Testament, Dieu a détruit son peuple à cause de son incrédulité, mais il a préservé le reste ; au temps de Paul, Dieu agirait de la même façon.

Le verset 28 poursuit la citation. Le texte de l'édition critique donne de ce verset une version plus courte, qui figure dans la NEG, à savoir : « Car le Seigneur exécutera pleinement et promptement sur la terre ce qu'il a résolu ». La traduction la plus appropriée pour désigner « ce que Dieu a résolu » est « parole » ou « récit ». Cette forme abrégée est plus proche du texte hébreu, ainsi que de la citation dans Ésaïe. La forme plus longue suit la Septante. Le sens n'est pas affecté de manière significative dans les deux cas. Le verset signifie : « Car le Seigneur exécutera sa sentence sur la terre avec rapidité et finalité ».

Verset 29. Comme preuve supplémentaire, le verset 29 cite les paroles précédentes d'Ésaïe 1 : 9, toujours tirées de la Septante. Ce verset montre la bonté de Dieu envers Israël. Si Dieu n'avait pas accordé sa grâce, Israël aurait été totalement détruit, comme Sodome et Gomorrhe. Le terme « Seigneur des armées », qui figure aussi dans Jacques 5 : 4, est synonyme de « l'Éternel des armées », dans le présent verset. Il s'agit d'un titre hébreu utilisé couramment pour désigner Dieu, dans l'Ancien Testament. Il équivaut à dire, en d'autres termes, « l'Éternel tout-puissant ».

En conclusion, le passage de Romains 9 : 14-29 analyse la question du rejet des Juifs et de l'acceptation des Gentils, du point de vue de Dieu. La miséricorde et le jugement appartiennent à Dieu seul. Par définition, personne n'a droit à la grâce. Dieu n'est pas injuste de refuser la grâce à certains. Dieu peut poser des conditions pour accorder sa grâce, mais nous, nous ne pouvons le soumettre à aucune condition.

En même temps, nous devons reconnaître que Dieu a clairement révélé les conditions dans lesquelles il exerce cette souveraineté. Toute la Bible témoigne que Dieu pardonnera au pécheur repentant. Le livre de Romains enseigne que Dieu sauvera tous ceux qui mettent leur foi en lui et qui obéissent à sa Parole.

En réalité, la grâce de Dieu est bien plus grande que ce à quoi on pourrait s'attendre. Dieu est absolument souverain, mais il n'agit jamais par caprice. Il ne condamne jamais ceux qui devraient être sauvés, mais il sauve toujours ceux qui méritent d'être perdus.

Enfin, l'Ancien Testament a prédit que Dieu agirait avec miséricorde en appelant les Gentils et en préservant un reste parmi les Juifs, malgré leur incrédulité.

Voilà qui réfute effectivement toute affirmation juive selon laquelle, soit que la doctrine de Paul est incorrecte, soit que Dieu est injuste de rejeter Israël dans son ensemble. Premièrement, les Juifs n'ont même pas le droit de remettre Dieu en question. Deuxièmement, l'action de Dieu envers les Juifs est conforme aux conditions qu'il a déjà proclamées, à savoir qu'il les a rejetés à cause de leur incrédulité (9 : 30 à 10 : 21). Troisièmement, il agit avec miséricorde envers tous et chacun. Quatrièmement, les Écritures juives indiquent elles-mêmes que Dieu appellerait les Gentils et rejetterait tous les Juifs, à l'exception d'un reste.

Ceux qui enseignent la doctrine de l'élection inconditionnelle s'appuient fortement sur Romains 9, en particulier sur les versets 14-29. Mais ce n'est là que le stade préliminaire de l'argumentation. Avant de terminer la discussion sur la condition d'Israël, le livre de Romains dissipe clairement toute notion d'élection inconditionnelle ou de la sécurité éternelle inconditionnelle, surtout dans 11 : 17-22. Tous les hommes sont pécheurs, mais par la grâce, Dieu a donné à chacun la capacité d'accepter ou de rejeter l'offre de salut de Dieu. L'homme est

responsable de répondre à Dieu, et Dieu choisit de sauver ceux qui lui répondent par la foi.

C. Le rejet d'Israël par Dieu est dû à l'incrédulité d'Israël (9 : 30 à 10 : 21)

(30) Que dirons-nous donc ? Les païens, qui ne cherchaient pas la justice, ont obtenu la justice, la justice qui vient de la foi, (31) tandis qu'Israël, qui cherchait une loi de justice, n'est pas parvenu à cette loi. (32) Pourquoi ? Parce qu'Israël l'a cherchée, non par la foi, mais comme provenant des œuvres. Ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement, (33) selon qu'il est écrit : Voici, je mets en Sion une pierre d'achoppement et un rocher de scandale, et celui qui croit en lui ne sera point confus. (1) Frères, le vœu de mon cœur et ma prière à Dieu pour eux, c'est qu'ils soient sauvés. (2) Je leur rends le témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence : (3) ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu ; (4) car Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient. (5) En effet, Moïse définit ainsi la justice qui vient de la loi : L'homme qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. (6) Mais voici comment parle la justice qui vient de la foi : Ne dis pas en ton cœur : Qui montera au ciel ? C'est en faire descendre Christ ; (7) ou : Qui descendra dans l'abîme ? C'est faire remonter Christ d'entre les morts. (8) Que dit-elle donc ? La parole est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Or, c'est la parole de la foi, que nous prêchons. (9) Si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. (10) Car c'est en croyant du cœur qu'on parvient à la justice, et c'est en confessant de la bouche qu'on parvient au salut, selon ce que dit l'Écriture : (11) Quiconque croit en lui ne sera point confus. (12) Il n'y a aucune différence, en effet, entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, qui est riche pour tous

ceux qui l'invoquent. (13) Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. (14) Comment donc invoqueront-ils celui en qui ils n'ont pas cru? Et comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a personne qui prêche? (15) Et comment y aura-t-il des prédicateurs, s'ils ne sont pas envoyés? selon qu'il est écrit : Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent la paix, De ceux qui annoncent de bonnes nouvelles! (16) Mais tous n'ont pas obéi à la bonne nouvelle. Aussi Ésaïe dit-il : Seigneur, Qui a cru à notre prédication? (17) Ainsi la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ. (18) Mais je dis : N'ont-ils pas entendu? Au contraire! Leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde. (19) Mais je dis : Israël ne l'a-t-il pas su? Moïse le premier dit : J'exciterai votre jalousie par ce qui n'est point une nation, je provoquerai votre colère par une nation sans intelligence. (20) Et Ésaïe pousse la hardiesse jusqu'à dire : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas, Je me suis manifesté à ceux qui ne me demandaient pas. (21) Mais au sujet d'Israël, il dit : J'ai tendu mes mains tout le jour vers un peuple rebelle et contredisant.

Après avoir abordé le problème du rejet d'Israël du point de vue de Dieu, qui est d'établir que Dieu est souverain et que l'homme n'a pas le droit de remettre en question ses actions, le livre de Romains analyse ensuite la question, du point de vue de l'homme. En fait, le rejet d'Israël par Dieu n'est pas arbitraire, mais il est dû à l'incrédulité d'Israël. Après avoir proclamé la souveraineté de Dieu, Romains souligne la responsabilité de l'homme, ainsi que celle d'Israël.

Verset 30. Les versets 25-29 ont recours à l'Ancien Testament pour montrer que Dieu se tournerait vers les Gentils et qu'il ne conserverait d'Israël qu'un reste. Cela s'était produit dans l'Église. Pourquoi?

Certes, les Gentils ne cherchaient pas, à l'origine, la justice de Dieu. Historiquement, ils étaient païens et n'adoraient pas le

vrai Dieu. Néanmoins, plusieurs Gentils avaient reçu la justice de Dieu qui vient par la foi, puisqu'ils ont répondu, par la foi, à la prédication de l'Évangile et qu'ils ont été ainsi justifiés.

Verset 31. D'autre part, la majorité des Juifs n'ont pas reçu la justice de Dieu. Bien qu'ils aient suivi avec zèle la loi de justice, ils n'ont pas réellement atteint la justice. Ils ont suivi la loi de Moïse, qui était la loi de justice qui leur avait été donnée, mais ils n'y sont jamais parvenus.

La plupart des érudits interprètent la « loi de justice » dans le sens du principe de la justice ou de la justification par la foi. Il est probable que la « loi de justice » est en fait la loi de Moïse, puisque c'était cette loi que les Juifs suivaient spécifiquement. Le texte de l'édition critique soutient ce point de vue en omettant les mots « de justice », à la fin du verset. C'est-à-dire que les Juifs ont suivi la loi de Moïse, mais qu'ils ne l'ont jamais réellement accomplie correctement. Ils ne l'ont pas appliquée ou n'en ont pas tiré les enseignements de la manière que Dieu avait prévu.

Verset 32. Pourquoi les Juifs n'ont-ils pas reçu ce à quoi ils se sont si diligemment appliqués à rechercher ? C'est qu'ils l'ont recherché par les œuvres et non par la foi. Au lieu de se confier en Dieu pour leur salut, ils ont essayé de gagner le salut par les œuvres, cherchant la justice légitime, c'est-à-dire la justice fondée sur l'observance de la loi.

La plupart des érudits présument que le pronom « l' », dans la première partie du verset, fait référence au principe de justice, mais que, comme au verset 31, il peut être question de la loi de Moïse. L'objectif des Juifs n'était pas mauvais, mais leur méthode pour y arriver ne convenait pas. L'expression « comme provenant » met en opposition la vraie bonne méthode de mettre en œuvre la loi de Dieu et de recevoir la justice de Dieu (c'est-à-dire par la foi) avec une espèce de fausse méthode (c'est-à-dire par les œuvres).

Les Juifs ont mal compris le but de la loi. Ils pensaient à tort qu'ils pouvaient obtenir la justice par les œuvres de la loi,

ce qui était une déformation grossière du dessein originel que Dieu avait, en donnant la loi. Dieu a donné la loi pour définir le péché, pour démontrer le péché de l'homme, pour prouver que l'homme a besoin du salut, pour amener l'homme à croire que Dieu est son seul Sauveur, et pour diriger les hommes vers Christ (Romains 3 : 20 ; 5 : 20 ; 7 : 7 ; Galates 3 : 24). La plupart des Juifs de l'époque de Paul tentaient plutôt de se servir de la loi comme moyen de se sauver eux-mêmes. Ils mettaient leur confiance dans leur propre capacité à obéir à la loi et à avoir droit ainsi au salut. Ils avaient perdu le sens intérieur de la loi.

Le texte de l'édition critique (comme le reflète la NEG) dit simplement « par les œuvres », au lieu de « par les œuvres de la loi ». Cette formulation, si elle est correcte, soutiendrait l'idée que la loi de Moïse elle-même n'est pas à blâmer, mais que ce qui est en cause, c'est plutôt l'incapacité des Juifs à l'utiliser correctement. Daniel Fuller a donné cette explication des versets 31-32a : « La raison de l'échec [d'Israël] était d'avoir essayé d'accomplir cette loi à partir de sa propre notion fantaisiste d'« œuvres », une notion dont elle pouvait se vanter, alors que la norme objective de la loi mosaïque n'enseignait rien d'autre que l'obéissance de la foi, ce qui exclut toute vantardise. »¹

Comme les Juifs recherchaient la justice, ou la loi de justice, par les œuvres et non par la foi, ils n'ont pas reconnu le Messie, lorsqu'il est venu. Il est devenu pour eux une pierre d'achoppement, au lieu d'une pierre angulaire (une pierre de fondation). En bref, Dieu a rejeté les Juifs à cause de leur incrédulité, c'est-à-dire à cause de leur rejet du Messie.

Le verset 33 combine Ésaïe 8 : 14 et Ésaïe 28 : 16, pour démontrer le rejet du Messie par les Juifs. Le premier verset prophétisait que Dieu deviendrait une pierre d'achoppement pour Israël, un rocher qui fait tomber les hommes. Le second verset promettait que Dieu poserait à Sion une pierre de fondation, une pierre angulaire à laquelle les hommes pourraient se fier. Romains reprend la description négative du premier verset et l'insère dans la promesse positive du second verset.

Christ aurait dû être la pierre angulaire de son peuple ; mais il est plutôt devenu une pierre d'achoppement, puisqu'ils ont refusé de croire en lui.

Le texte hébreu d'Ésaïe 28 : 16 dit : « Celui qui la prendra pour appui n'aura point hâte de fuir », c'est-à-dire, qu'il ne paniquera pas. La Septante qui est citée ici déclare que le croyant ne sera point confus, c'est-à-dire qu'il ne sera ni gêné ni déçu. Quoi qu'il en soit, l'idée centrale est la même : celui qui fait confiance à Dieu n'agira pas à la hâte, car il sait que Dieu viendra à son secours. La confiance de celui qui croit en Dieu n'est pas sans fondement.

Il est intéressant de noter que, dans l'Ancien Testament, la pierre d'achoppement est Jéhovah (Ésaïe 8 : 11-14), mais que, dans le contexte de Paul, c'est Jésus — une preuve supplémentaire que Jésus est Jéhovah. I Pierre 2 : 6-8 cite les deux mêmes versets d'Ésaïe et les applique à Christ.

Chapitre 10, verset 1. Tout comme dans le passage de Romains 9 : 1-3, Paul a exprimé le profond souci qu'il se fait pour Israël (l'édition critique dit : « pour eux »), afin qu'ils puissent être sauvés.

Verset 2. La situation était particulièrement angoissante pour Paul, puisque les Juifs avaient beaucoup de zèle, mais leur zèle n'était pas basé sur la connaissance. Les Juifs comprenaient mal le plan de Dieu ; leur zèle était donc vain. Paul pouvait certainement témoigner de cette situation, car sa propre vie en était un excellent exemple : avant sa conversion, il était très zélé à rechercher la justice par les œuvres de la loi (Philippiens 3 : 4-6) ; mais pendant tout ce temps, il rejetait Christ et persécutait les chrétiens.

Verset 3. Les Juifs étaient particulièrement ignorants de la manière de recevoir la justice de Dieu, qui ne vient que par la foi. Ils ont refusé la voie de Dieu et ont essayé d'y arriver par leur propre moyen, celui des œuvres. Cela était inexcusable, car comme il a été démontré, les Écritures enseignaient la justification par la foi et pointaient vers le Messie.

Verset 4. S'ils avaient cherché la justice par la voie de Dieu et étudié les Écritures, ils auraient accepté Christ, car Christ est « la fin de la loi ». Le terme grec traduit par « fin » est *telos*, qui signifie « fin », « but », « résultat ». Tout au long, la loi a pointé vers Christ, en conduisant l'homme vers un lieu où il pouvait reconnaître et accepter Christ comme Sauveur. « Ainsi la loi a été un précepteur pour nous conduire à Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. » (Galates 3 : 24). *Telos* peut également signifier « cessation ou arrêt », ce qui peut être un sens secondaire ici. Si c'est le cas, cela signifie que nous sommes libérés de la loi, comme nous l'avons vu dans le commentaire sur 7 : 1-13 et dans notre note subséquente à 15 : 13. « La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce précepteur » (Galates 3 : 25). Cela ne signifie pas que nous pouvons désobéir à la loi morale de Dieu, car Dieu exige toujours l'obéissance de la foi (16 : 26) et il nous donne l'Esprit pour nous permettre de remplir les justes exigences de la loi (8 : 4). L'Évangile de la justification par la foi en Christ ne détruit pas la loi, mais l'Évangile établit la loi dans son but et sa signification initiale (3 : 31). L'idée principale est que Christ est l'achèvement de la loi. Il est l'aboutissement de toute la loi véritablement enseignée.

La raison pour laquelle Christ est la fin de la loi, c'est précisément pour nous apporter la justice. Il est notre justice. Toute personne qui croit en lui se voit imputer sa justice. Si les Juifs avaient suivi la loi correctement, ils auraient suivi le chemin de la foi et auraient mis leur confiance en Christ. Ils auraient ainsi reçu la justice qu'ils recherchaient.

Le verset 5 décrit la justice qui vient par la loi. Une allusion est faite à Lévitique 18 : 5, qui mentionne un message que Dieu a donné à Moïse pour les Israélites. Dieu a dit à Israël que s'ils gardaient ses lois et ses jugements, ils vivraient. La justice de la loi réside donc dans l'action.

La plupart des commentateurs opposent le verset 5 aux versets 6-8 ; ils y voient deux voies mutuellement exclusives pour recevoir la justice : la justice par la loi ou la justice par la

foi. Il est très important, cependant, d'éviter d'en déduire que l'homme peut être justifié par les œuvres, même dans l'Ancien Testament, car l'ensemble du livre de Romains réfute une telle doctrine. À toutes les époques, le salut a été offert par la grâce, par le moyen de la foi basée sur la mort expiatoire de Christ. La foi salvatrice a toujours été exprimée par l'obéissance aux commandements de Dieu pour l'époque en question. Christ était le seul sacrifice qui pouvait fournir la rémission des péchés (Romains 3 : 25 ; Hébreux 9 : 22 et 10 : 1-18). Les saints de l'Ancien Testament étaient sauvés par la foi en Dieu, tant avant que pendant la loi de Moïse (Romains 4 et Hébreux 11).

Pour pouvoir soutenir que Romains 10 : 5-8 présente la justice par la loi, par opposition à la justice par la foi, nous devons admettre, comme la plupart des commentateurs, qu'en réalité, personne ne peut atteindre la justice par la loi. La justice par la loi ne serait qu'hypothétique et irréaliste. La loi exigeait une obéissance parfaite. En théorie, si quelqu'un adhère parfaitement à la loi, il hérite de la vie ; mais en pratique, la nature pécheresse rend impossible la vie selon la loi. Puisque tous sont pécheurs, la loi ne peut nous justifier ni nous donner la vie (Galates 3 : 10-12, 21). Elle ne peut que condamner à mort les pécheurs. La loi définit ce qu'est la justice, mais elle ne confère pas la justice ni le pouvoir de vivre dans la justice.

Cependant, cette explication de Lévitique 18 : 5 soulève quelques difficultés. Elle présente la promesse de la vie que Dieu a faite à Israël comme purement théorique et non réelle, en dépeignant Dieu comme quelqu'un qui fait une promesse irréalisable. Elle oppose le Moïse cité au verset 5 au Moïse cité aux versets 6-8. Elle fait en sorte que Romains nie l'application actuelle de Lévitique 18 : 5, ce qui serait très peu convaincant pour les opposants juifs et qui serait contraire à l'utilisation fréquente que Romains fait de l'Ancien Testament pour justifier sa doctrine.

Il y a une façon d'interpréter le verset 5, de manière à éviter ces difficultés. Au lieu d'opposer deux méthodes contradictoires

dans les Écritures pour obtenir la justice, l'une hypothétique et l'autre réelle, il se peut que Romains n'ait fait que contester une interprétation juive fautive de Lévitique 18 : 5. Les pharisiens ont mal interprété Lévitique 18 : 5, en proclamant la justice par les œuvres de la loi, alors que Romains démontre comment Lévitique 18 : 5 doit vraiment être accompli : par l'obéissance de la foi. Il y a une fausse « justice de la loi » — le légalisme juif ou un emploi abusif de la loi par les pharisiens, une tentative de gagner le salut par les œuvres de la loi. Le Nouveau Testament s'oppose à cette fausse vision, lorsqu'il dénonce la « loi » dans les Épîtres de Paul (Galates 3 : 12 et Philippiens 3 : 9). Galates 3 : 12 oppose les paroles de Lévitique 18 : 5 à la voie de la foi, en faisant possiblement référence à une mauvaise interprétation de Lévitique 18 : 5 que faisaient les pharisiens.

D'autre part, il existe une véritable « justice de la loi », qui vient par l'obéissance de la foi (Romains 1 : 5 ; 16 : 26). La vraie justice enseignée par la loi n'est autre que la justice qui vient de la foi. C'est ainsi qu'on explique Marc 10 : 17-19, où le jeune homme riche a demandé à Jésus comment il pouvait hériter de la vie éternelle. Jésus lui a dit de garder les commandements. Jésus n'a pas offert le salut par les œuvres, mais lui a conseillé de vivre pour Dieu et d'obéir à la Parole de Dieu (par amour et par la foi). De même, c'est ainsi qu'on explique Romains 2 : 13, qui dit : « Ce sont ceux qui la mettent [la loi] en pratique qui seront justifiés. » Romains 10 : 5 cite Moïse comme l'auteur de Lévitique 18 : 5, pour indiquer qu'il cite Lévitique 18 : 5 pour établir sa signification véritable et inspirée, par opposition à l'interprétation erronée des pharisiens de Lévitique 18 : 5. Ainsi, tant le verset 5 que les versets 6-8 enseignent que l'obéissance de la foi est la seule voie de justification dans toutes les Écritures. Les versets 6-8 (Deutéronome 30 : 12-14) expliquent comment accomplir le verset 5 (Lévitique 18 : 5).

Cette deuxième explication du verset 5 donne toute sa force à la locution « En effet », au début du verset. Le verset 4 dit que Christ est l'accomplissement de la loi. Le verset 5, développé par

les versets 6-8, montre comment il en est ainsi en démontrant que la loi a réellement enseigné l'obéissance de la foi.

La première explication du verset 5, donnée ci-dessus, a le mérite de montrer que l'interprétation pharisaïque de Lévitique 18 : 5 est incorrecte. De toute évidence, l'homme pécheur ne pouvait pas satisfaire complètement à toutes les exigences de la loi. Même l'Ancien Testament reconnaît que tous les hommes sont pécheurs, qu'ils ont besoin de pardon et qu'ils ne peuvent pas compter sur eux-mêmes pour leur salut (I Rois 8 : 46; II Chroniques 6 : 36; Psaume 14 : 1-3; 51 : 5; Proverbes 20 : 9; Ésaïe 64 : 6; Jérémie 17 : 9). Les saints de l'Ancien Testament présentaient des sacrifices pour le péché et les sacrifices de culpabilité pour expier leurs fautes et leurs péchés. Il était donc faux d'interpréter la promesse de Dieu, contenue dans Lévitique 18 : 5, comme une garantie légaliste de salut pour ceux qui avaient des œuvres parfaites. Même les saints de l'Ancien Testament savaient qu'ils devaient s'en remettre à la miséricorde et à la grâce de Dieu, et qu'ils devaient donc marcher dans la foi. Lévitique 18 : 5, de concert avec d'autres passages de l'Ancien Testament, n'a jamais été conçu comme une offre hypothétique et irréalisable de salut par les œuvres. C'était plutôt la promesse de Dieu d'être en communion avec ceux qui obéiraient à sa Parole par la foi, et de leur offrir le salut; et par la même foi, ils se tourneraient vers Dieu dans la repentance, en cherchant la miséricorde, lorsqu'ils transgresseraient sa Parole.

Verset 6. Les versets 6-8 expliquent la justice de la foi en paraphrasant Deutéronome 30 : 12-14 et en insérant un commentaire courant. Pour donner suite à notre explication du verset 5, les versets 6-8 ne constituent pas un fort contraste avec le verset 5, mais y fournissent plutôt la bonne explication. Le terme grec traduit par « Mais », au début du verset 6, n'est pas l'adversatif fort *alla*, mais plutôt la conjonction *de*, cet adversatif plus faible qui signifie « et » ou « mais ».

Deutéronome 30 : 11 à 14 dit ceci : « Ce commandement que je te prescris aujourd'hui n'est certainement point au-dessus de tes forces et hors de ta portée. Il n'est pas dans le ciel, pour que tu dises : Qui montera pour nous au ciel et ira nous le chercher, qui nous le fera entendre, afin que nous le mettions en pratique ? Il n'est pas de l'autre côté de la mer, pour que tu dises : Qui passera pour nous de l'autre côté de la mer et ira nous le chercher, qui nous le fera entendre, afin que nous le mettions en pratique ? C'est une chose, au contraire, qui est tout près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu la mettes en pratique. » Le 30^e chapitre de Deutéronome fait partie des dernières instructions données par Moïse à Israël, avant sa mort. Les versets 12, 13 et 14 se terminent tous en insistant sur la nécessité de l'obéissance, et le verset 16 fait reposer l'obéissance sur le commandement d'aimer Dieu.

La citation de Deutéronome 30 : 12-14 souligne l'accessibilité de la justice par la foi. L'homme n'a pas besoin de chercher au loin la Parole de Dieu (et la justice de Dieu). Elle n'est pas dans les cieux, bien au-delà de la portée de l'homme. Romains applique ceci à Christ : nous n'avons pas besoin de faire venir Christ du ciel, puisque l'Incarnation a déjà eu lieu !

Verset 7. La Parole de Dieu n'est pas non plus dans les profondeurs, hors de la portée de l'homme. Deutéronome fait référence à la mer, mais Romains en fait une application contemporaine à Christ qui se trouvait dans les abîmes de la terre. Le mot grec pour désigner l'« abîme » est *abussos*, qui signifie également « profondeur », « monde souterrain ». Ici, le terme signifie apparemment la demeure des morts, tandis que dans d'autres passages, il fait référence à la demeure des démons ou des mauvais anges (Luc 8 : 31 ; Apocalypse 9 : 11 ; 11 : 7 ; 17 : 8 ; 20 : 3). Ici, il s'agit de l'ensevelissement de Christ dans le tombeau. Il pourrait également s'agir d'une référence à la descente de Christ dans l'Hadès, alors que son corps gisait dans le tombeau, où il a apparemment proclamé la victoire sur le monde souterrain et la liberté pour les morts justes

(Actes 2 : 27). (Pour des références possibles à la descente dans l'Hadès, voir aussi Éphésiens 4 : 8-10, I Pierre 3 : 19, et Apocalypse 1 : 18.) En tout cas, nous n'avons pas besoin de faire advenir la Résurrection, car elle a déjà eu lieu ! Dieu a déjà fourni tout ce dont nous avons besoin pour recevoir la justice par la foi.

Verset 8. Comme l'indiquent les Écritures, la Parole de Dieu est en réalité très près de tous. Ainsi, Romains fait appel à l'Évangile de la foi que les apôtres ont prêché. La Parole de Dieu et la voie de la justice de Dieu ne sont pas loin, car l'Église prêche déjà la justice. On souligne ainsi le caractère accessible du message du salut.

Comme en témoigne notre discussion sur le verset 5, les versets 6-8 ne présentent pas une nouvelle méthode de salut qui contredit les enseignements de la loi et qui élimine l'exigence d'obéissance. Si tel avait été le cas, Romains aurait sorti le passage de Deutéronome 30 : 12-14 hors de son contexte et en aurait altéré le sens original. Non seulement cela aurait été une faible herméneutique, mais cela aurait aussi invalidé l'utilisation antérieure de l'Ancien Testament pour soutenir la doctrine de la justification par la foi (Romains 4) et cela n'aurait pas convaincu les adversaires juifs de Paul. Romains donne l'interprétation correcte de Deutéronome 30 : 12-14 et l'utilise correctement. Il n'utilise pas les mots de manière vague, mais cite des passages bibliques à l'appui de sa doctrine.

Romains se sert du passage de Deutéronome 30 : 12-14 pour décrire la façon de recevoir la justice qu'enseigne la Loi. Ce passage du Deutéronome est non seulement prophétique de la période du Nouveau Testament, mais il s'applique directement à ceux qui sont sous la loi. C'est un exemple tiré de la loi elle-même, que la justice s'obtient par la foi. La seule façon de recevoir la justice est par la foi (Romains 10 : 6), en croyant et en confessant (Romains 10 : 9-10) ou, en d'autres termes, par l'obéissance de la foi (Deutéronome 30 : 12-14). De même que Deutéronome 30 : 12-14 dit que le commandement de Dieu est facilement accessible à Israël, afin qu'il puisse l'entendre

et y obéir, de même la paraphrase de Romains dit que Christ (Romains 10 : 6-7) et la prédication de Christ (Romains 10 : 8) sont accessibles à tous. Ainsi, la loi et la prédication de Christ mènent toutes deux à la même conclusion : l'obéissance de la foi.

Verset 9. La confession et la croyance sont les bases du salut absolu. Ces deux termes désignent une conformité extérieure et intérieure à la Parole de Dieu.

La première condition du salut mentionnée ici est de « confesse[r] de ta bouche le Seigneur Jésus ». Cela signifie littéralement : « confesser de ta bouche que Jésus est Seigneur ». Il s'agit cependant de plus qu'une formule verbale mécanique, car la confession doit être vraie et sincère. Beaucoup confesseront verbalement Jésus comme Seigneur, mais ne seront pas sauvés (Matthieu 7 : 21-23). Pour que Jésus soit vraiment le Seigneur de notre vie, nous devons nous soumettre à lui comme étant notre Maître, et obéir à sa Parole. Comme l'a dit Jésus : « Pourquoi m'appellez-vous Seigneur, Seigneur ! et ne faites-vous pas ce que je dis ? » (Luc 6 : 46) Confesser Jésus en tant que Seigneur, voilà ce qu'est l'obéissance par la foi.

Nous confessons notamment Jésus comme Seigneur au tout début, lorsque nous nous repentons de nos péchés, nous sommes baptisés en son nom et nous recevons son Esprit. Lors du baptême, nous invoquons le nom du Seigneur pour nous laver de nos péchés (Actes 22 : 16). Ce n'est que par l'Esprit que nous pouvons réellement confesser que Jésus est Seigneur (I Corinthiens 12 : 3). L'Esprit doit éclairer nos esprits pour qu'on puisse comprendre qui est réellement Jésus. De plus, l'Esprit doit nous donner la puissance nécessaire pour lui obéir chaque jour, lui qui est notre Seigneur. Bruce commente ainsi : « C'est la confession... que, comme le dit Paul dans I Corinthiens 12 : 3, personne ne peut faire, si ce n'est 'par le Saint-Esprit'... S'il y a une occasion par excellence pour faire une telle confession, il suffit probablement de penser à cette première confession... prononcée lors du baptême chrétien. »²

La deuxième condition préalable au salut est de : « croi[re] dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité [Jésus] des morts ».

Comme nous l'avons vu à la Section III, la foi qui sauve inclut l'obéissance à la Parole de Dieu. Le « cœur » signifie le plus profond de l'être humain, et la croyance à partir du cœur fait intervenir les émotions, l'intellect et la volonté. Si nous croyons vraiment en Jésus, nous aurons un triple témoignage dans nos vies : le sang, l'eau et l'Esprit (I Jean 5 : 1, 8-10).

L'objet spécifique de la foi est la résurrection de Jésus-Christ. La résurrection de Christ est l'événement culminant de l'Évangile, qui est la mort, l'ensevelissement et la résurrection de Christ (I Corinthiens 15 : 1-4). Il n'est pas nécessaire d'avoir la foi pour reconnaître la mort et l'ensevelissement de Christ. Seuls ceux qui acceptent sa résurrection miraculeuse croient réellement en la puissance surnaturelle de Dieu. La mort de Christ n'aurait aucune puissance de justification sans la résurrection (Romains 4 : 25 ; I Corinthiens 15 : 17). Croire en la résurrection de Christ est donc une version abrégée de la foi dans le message de l'Évangile, et plus particulièrement, en l'œuvre expiatoire de Christ pour notre salut. Bien entendu, un consentement intérieur, sans réponse ni appropriation, ne suffit pas. Nous nous appuyons spécifiquement sur la résurrection de Christ et l'appliquons à nos propres vies, en menant une vie nouvelle dans l'Esprit (Romains 6 : 4 ; 7 : 6 ; 8 : 2).

Le Pulpit Commentary explique bien la confession et la croyance :

L'expression « confesser de sa bouche le Seigneur Jésus » doit être considérée comme l'aveu sans crainte, non seulement de la foi chrétienne, mais aussi d'une vie en conséquence... La croyance dont on parle est... une foi vivante et active, et non pas seulement une conviction intellectuelle. Il ne suffit pas non plus de croire uniquement que Dieu a ressuscité le Seigneur Jésus d'entre les morts, et que ce soit là le seul point du Credo. Il s'agit de croire dans l'Évangile tout entier.³

Le verset 10 réitère les deux éléments essentiels du verset 9 et distingue leur rôle respectif. La foi nous conduit à la justice, c'est-à-dire à la justification par la foi. La confession nous conduit au salut, à la délivrance ultime et permanente que nous recevrons, à la venue de Christ (Romains 8 : 23-25 ; 13 : 11 ; I Pierre 1 : 5, 9). Nous maintenons notre salut actuel et avons l'assurance du salut futur, en continuant à confesser, en paroles et en actions, que Jésus est le Seigneur de nos vies. « Par la foi seule nous sommes justifiés, mais notre salut est assuré par la confession dans la vie réelle, qui est le fruit de la foi. »⁴

Les versets 9 et 10 expriment donc, dans une brève déclaration, le message évangélique (verset 8) qui, à son tour, s'harmonise avec le véritable enseignement de la loi (verset 5-8). L'explication que donne Felix Fluckiger de Romains 10 : 5-10, citée avec l'approbation de Daniel Fuller, est très utile :

Moïse exigeait qu'un homme fasse la justice requise par la loi, afin de vivre. Mais cette exigence n'est pas satisfaite par des réalisations surhumaines... [La justice exigée par la loi] s'accomplit plutôt par la Parole qui est dans le cœur et dans la bouche — ce qui, selon 10 : 10, est la foi et la confession du Seigneur... La vie que Moïse promet, selon 10 : 5, doit donc être appréciée par ceux qui croient et qui confessent. L'obéissance de la foi devient ainsi l'accomplissement conforme à la loi, qui exige la justice et promet la vie à ceux qui pratiquent la justice.⁵

Beaucoup de gens ont recours aux versets 9 et 10 comme formule mécanique de salut, mais ils nient que des choses telles que la repentance, le baptême d'eau et le baptême du Saint-Esprit fassent partie, en quelque sorte, du salut du Nouveau Testament. Nous devrions plutôt considérer la croyance et la confession comme les bases du salut, qui englobent tout ce que le Nouveau Testament ordonne à l'homme d'accomplir.

Plusieurs points montrent que la croyance et la confession ne sont pas différentes du message d'Actes 2 : 38 ni exclusives à ce verset.

(1) *Paul écrivait à des personnes nées de nouveau; il n'expliquait pas aux incroyants comment naître de nouveau.* Il savait qu'il pouvait résumer brièvement le message de l'Évangile en se référant à ces deux principes fondamentaux, sans être trop vague ou mal compris.

(2) *Dans son contexte, Romains explique que le rejet d'Israël par Dieu était dû à l'incrédulité d'Israël.* Pour qu'Israël soit sauvé, la question fondamentale était la confession et la foi en Jésus. Paul n'a pas argumenté avec les Juifs, au sujet du baptême d'eau ou du baptême du Saint-Esprit. Ils devaient d'abord résoudre une question plus fondamentale : accepter Jésus comme Messie, Seigneur et Sauveur. S'ils réussissaient à faire cela, tout le reste suivrait.

(3) *Le livre de Romains n'exclut pas la nécessité de l'obéissance à la Parole de Dieu.* Le texte de l'Ancien Testament utilisé, Deutéronome 30 : 11-14, met fortement l'accent sur l'obéissance. La Parole de Dieu est à notre disposition, précisément pour que nous puissions lui obéir. Romains 10 : 16 met également l'accent sur l'obéissance, en assimilant un manque d'obéissance à un manque de foi. (Voir nos notes, « La définition de la foi salvatrice » à la fin de la section A du chapitre 3, et « Une analyse complète de la justification », à la fin de la section B du chapitre 3.)

(4) *Bien comprises, la croyance et la confession englobent l'obéissance au message d'Actes 2 : 38, comme l'a déjà montré le commentaire du verset 9.* La croyance et la confession signifient certainement plus que la reconnaissance mentale et verbale,

car même les démons croient et confessent Christ dans cette mesure (Matthieu 8 : 29; Jacques 2 : 19).

(5) Dans les versets 6-10, l'accent est mis sur la disponibilité du message que Paul a prêché. C'est dans cette perspective que nous devons comprendre l'exhortation à croire et à confesser. À savoir, nous devons croire et confesser ce que Paul et les autres apôtres ont prêché. Paul a enseigné aux « croyants » à être baptisés au nom de Jésus et à recevoir le Saint-Esprit, avec le témoignage du parler en langues (Actes 19 : 1-6).

Verset 11. Alors que les versets 6-10 mettent l'accent sur la disponibilité et l'accessibilité du salut, les versets 11-13 soulignent que le salut est pour tous. Le verset 11 cite à nouveau la dernière partie d'Ésaïe 28 : 16, mais utilise un mot supplémentaire pour souligner que tous ceux qui croient en Christ seront sauvés. Romains 9 : 33 dit littéralement : « Celui qui croit en lui ne sera point confus », mais Romains 10 : 11 dit littéralement : « Quiconque croit en lui ne sera point confus ».

Verset 12. Dieu offre le salut aux Juifs et aux Grecs (c'est-à-dire aux Gentils, comme dans 1 : 16). Il n'y a aucune distinction ni discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la culture. Les richesses de la grâce de Dieu sont à la disposition de tous ceux qui l'invoquent.

Verset 13. Pour maintenir l'affirmation de l'impartialité de Dieu, le verset 13 cite Joël 2 : 32 : « Quiconque invoque le nom de l'Éternel sera sauvé », en mettant l'accent sur *quiconque*. Comme pour les versets 9-10, le verset 13 n'est pas une formule mécanique de salut, qui exclut l'obéissance à l'Évangile. Le simple fait d'invoquer le Seigneur verbalement ne sauve pas (Matthieu 7 : 21-23). Faire appel à Jésus signifie s'adresser à lui par la prière, s'en remettre complètement à lui pour la miséricorde et ne compter que sur lui pour le salut. Faire véritablement appel au Seigneur exige la foi (verset 14), et la foi authentique inclut l'obéissance (verset 16). Pierre a appliqué le même verset, dans Joël, au déversement du Saint-Esprit, le

jour de la Pentecôte (Actes 2 : 21). Invoquer le nom du Seigneur inclut le fait d'y avoir recours, lors du baptême (Actes 22 : 16).

Il faut noter que dans Joël, la promesse de salut s'adressait à tous ceux qui invoquaient Jéhovah ; mais Romains applique la promesse à ceux qui invoquaient Jésus, ce qui prouve une fois de plus l'identité de Jéhovah et Jésus.

Verset 14. Les versets 14-17 expliquent comment les gens peuvent avoir la foi, avant de montrer comment les Juifs ont eu toutes les occasions de croire. Par une série de questions rhétoriques, le passage énumère, dans l'ordre inverse, les étapes nécessaires pour croire à Christ et l'invoquer :

- (1) Envoyer des prédicateurs de l'Évangile ;
- (2) Prêcher l'Évangile de Christ ;
- (3) Entendre l'Évangile de Christ ;
- (4) Croire en Christ ;
- (5) Faire appel à Christ.

Il est clair que Dieu ne considère pas comme innocents ceux qui n'ont jamais entendu l'Évangile. Comme l'enseignent les chapitres 1 à 3, tous les hommes ont la possibilité de connaître Dieu par la nature et la conscience, et tous sont condamnés comme pécheurs, qu'ils soient jugés par la loi ou par leur conscience. Leur seul espoir d'être sauvé est par la foi en Christ ; mais sans la prédication de l'Évangile, ils ne peuvent y croire.

Le verset 15 fait état de la première étape nécessaire : l'envoi des prédicateurs. La citation qui fait l'éloge de la prédication est tirée d'Ésaïe 52 : 7 (l'édition critique rend la citation comme suit : « Que les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles sont beaux !) Nahum 2 : 1 contient également un langage similaire. Ce verset souligne l'importance d'envoyer des prédicateurs dans le monde entier. L'espérance de salut de l'homme dépend de l'envoi de prédicateurs évangéliques.

Verset 16. Malheureusement, ce n'est pas tous ceux qui entendent l'Évangile qui lui obéissent. En rapportant ces

paroles, Paul a peut-être pensé en particulier aux Juifs qui, dans leur ensemble, n'avaient pas obéi à l'Évangile. Comme l'exprime Ésaïe 53 : 1, le peuple n'a pas cru au message d'Ésaïe. Il y a ici un lien significatif et essentiel entre la foi et l'obéissance. Un manque d'obéissance équivaut à un manque de foi.

Verset 17. Pour résumer, la foi vient en entendant le message, et le message est la parole de Christ. Le mot grec pour dire « prédication », au verset 16, est le même que le mot grec pour dire « entendre », au verset 17. La « parole » n'est pas le mot général *logos*, mais le mot plus particulier de *rhema*, qui signifie ici « message », « commandement », « ordre » ou « direction », c'est-à-dire la prédication de Christ. Les gens ne peuvent avoir foi en Christ que s'ils ont entendu la prédication de Christ.

Verset 18. Les versets 18-21 présentent la conclusion sur les Juifs, en montrant qu'ils ont eu l'occasion de connaître Christ, comme l'indiquent les versets 14-17. Ils ne pouvaient pas offrir l'excuse de l'ignorance.

L'analyse précédente sur la foi explique-t-elle pourquoi les Juifs n'ont pas cru en Christ ? En particulier, n'ont-ils pas cru parce qu'ils n'ont pas entendu la prédication de Christ ? Non, ils l'ont entendue. L'Évangile a été prêché aux Juifs du monde entier, mais ils l'ont rejeté. Par exemple, lors de ses voyages missionnaires, Paul commençait toujours par se rendre à la synagogue, pour proclamer l'Évangile. Non seulement les Juifs de Palestine avaient-ils entendu l'Évangile, mais aussi les Juifs des grandes villes non juives.

Cela nous rappelle les paroles du Psaume 19 : 5, qui décrit comment l'œuvre de création de Dieu, en particulier les cieux, a annoncé la vérité de son existence dans le monde entier. Paul n'a pas utilisé le Psaume 19 : 5 comme prophétie directe, mais seulement comme comparaison ou comme allusion littéraire. Tout comme le message des cieux a été universellement proclamé, de même l'Évangile a été proclamé aux Juifs de partout dans le monde.

Verset 19. L'incrédulité juive était-elle due à un manque de connaissance? Non, ils avaient une connaissance adéquate de la vérité (même dans leurs propres Écritures). En fait, les Écritures indiquent que Dieu se tournerait vers les Gentils. Paul a cité Deutéronome 32 : 21 et en a extrait un principe. À cause de l'idolâtrie juive, Dieu a dit qu'il se tournerait vers ceux qui n'étaient pas une nation choisie, vers ceux qui n'avaient pas de compréhension spirituelle. Il les utiliserait pour provoquer la jalousie et la colère d'Israël. Si Israël voyait les bénédictions de Dieu sur les Gentils, cela les motiverait à chercher Dieu sérieusement et à recevoir ces mêmes bénédictions, auxquelles ils avaient renoncé (Romains 11 : 11, 14).

Verset 20. De même, le verset 20 cite Ésaïe 65 : 1 et en tire un principe. Ésaïe est allé encore plus loin que Moïse, en affirmant que Dieu se tournerait vers les Gentils et qu'il les bénirait, même s'ils n'étaient pas le peuple de son alliance. Bien qu'ils ne l'aient pas cherché à l'origine (9 : 30), il se révélerait à eux.

Verset 21. En même temps, Dieu a été très patient avec l'Israël rebelle. Comme le décrit Ésaïe 65 : 2, il a continuellement tendu la main aux Juifs, mais ces derniers lui ont désobéi et ont contredit la vérité. Ils marchent « au gré de ses pensées », ce qui signifie « contraire à la vérité », « obstiné », « contradictoire ».

La désobéissance et l'obstination indiquent l'incrédulité. En résumé, Dieu n'a pas rejeté arbitrairement Israël; il a été très patient avec Israël. Dieu a rejeté Israël à cause de sa propre incrédulité et de sa désobéissance. Israël est tombé pour n'avoir pas suivi l'obéissance de la foi.

D. Le reste actuel et la restauration future d'Israël (11 : 1-36)

Les chapitres 9-10 expliquent pourquoi Dieu a rejeté Israël. Le chapitre 11 décrit ce qui adviendra des promesses de Dieu à Israël. Dieu n'a pas annulé ses promesses. Il a toujours une place pour le Juif, et il a encore l'intention de restaurer la nation juive. Le rejet d'Israël n'est que partiel et temporaire.

Certains Juifs croient encore en Dieu et héritent donc de sa promesse. Un jour viendra où la nation juive dans son ensemble se tournera à nouveau vers Dieu par la foi et héritera de ses promesses à son égard.

1. Le rejet d'Israël n'est que partiel (11 : 1-10)

(1) Je dis donc : Dieu a-t-il rejeté son peuple ? Loin de là ! Car moi aussi je suis Israélite, de la postérité d'Abraham, de la tribu de Benjamin. (2) Dieu n'a point rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte d'Élie, comment il adresse à Dieu cette plainte contre Israël : (3) Seigneur, ils ont tué tes prophètes, ils ont renversé tes autels ; moi seul, je suis resté, et ils cherchent à m'ôter la vie ? (4) Mais quelle réponse Dieu lui donne-t-il ? Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. (5) De même aussi dans le temps présent, il y a un reste selon l'élection de la grâce. (6) Or, si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres ; autrement la grâce n'est plus une grâce. [Et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce ; autrement l'œuvre n'est plus une œuvre.] (7) Quoi donc ? Ce qu'Israël cherche, il ne l'a pas obtenu, mais les élus l'ont obtenu, tandis que les autres ont été endurcis, (8) selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre, jusqu'à ce jour. Et David dit : (9) Que leur table soit pour eux un piège, un filet, une occasion de chute, et une rétribution ! (10) Que leurs yeux soient obscurcis pour ne point voir, et tiens leur dos continuellement courbé !

Verset 1. Dieu n'a pas entièrement rejeté Israël. Paul a catégoriquement nié une telle idée. Paul lui-même était un parfait exemple du contraire. Il était un descendant d'Abraham, un Israélite de la tribu de Benjamin, et pourtant, il faisait partie de l'Église. Bien que Dieu ait rejeté Israël dans son ensemble, en raison de son incrédulité, les Juifs peuvent encore, par

la foi, participer pleinement au plan de Dieu et recevoir ses bénédictions.

Verset 2. Dieu n'a pas renié ou répudié le peuple qu'il avait choisi au commencement. Dieu a choisi Israël comme son peuple élu, dès le début ; il ne le rejettera donc pas complètement. Il y en a encore qui ont foi en lui et avec qui il peut agir. Peut-être faut-il y voir implicitement que, puisque Dieu connaît l'avenir avec certitude, il a choisi un peuple qui ne connaîtra pas un échec total.

Une situation similaire s'était produite au temps d'Élie, et Dieu avait encore à l'époque, parmi les Israélites, un reste fidèle. Le texte grec dit littéralement : « Ne savez-vous pas ce que l'Écriture dit *dans* Élie », pour désigner la partie des Écritures concernant Élie.

Verset 3. Dans I Rois 19 : 10, et aussi dans 19 : 14, Élie s'est lamenté ou a fait appel à Dieu pour dénoncer Israël. Il affirmait que tous les habitants d'Israël avaient abandonné l'Éternel, tué tous ses prophètes et démolit tous ses autels. Il se croyait le seul en Israël à adorer encore le vrai Dieu, et il s'attendait à ce que cet Israël infidèle le tue, lui aussi.

Verset 4. Dieu lui a répondu dans I Rois 19 : 18, en lui affirmant qu'il restait encore sept mille personnes qui adoraient le vrai Dieu et qui refusaient d'adorer Baal.

Verset 5. Le parallèle est évident. À l'époque de Paul également, il semblait qu'Israël en entier avait abandonné Dieu. Les Gentils ne doivent pas penser, cependant, qu'aucun Juif ne serait sauvé ni utile à Dieu. Même à l'époque de l'Église, majoritairement non juive, il y avait encore un reste de Juifs. Une minorité de Juifs a tiré profit de la grâce de Dieu. Dieu les a choisis par sa grâce (comme c'est d'ailleurs le cas de tous ceux qui sont sauvés).

Verset 6. Si ce reste, parmi les Juifs, est sauvé par la grâce, il est évident que Dieu ne les a pas choisis sur la base des œuvres. On ne peut recevoir la grâce (la faveur non méritée de Dieu) que par la foi. Si l'on pouvait recevoir la grâce basée

sur les œuvres, la grâce ne serait pas la grâce — elle ne serait pas non méritée. Les Juifs qui sont sauvés, alors, sont sauvés comme toute autre personne dans l'Église : par la grâce par le moyen de la foi, et non par le légalisme juif.

La deuxième moitié du verset (« Et si c'est par les œuvres... ») ne figure pas dans les manuscrits les plus anciens; elle ne se trouve donc pas dans l'édition critique. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il s'agissait, à l'origine, d'une note en marge ou d'une tentative de rendre le verset symétrique. En tout cas, elle énonce le corollaire négatif de la première moitié du verset.

Le verset 7 présente la conclusion sur la situation actuelle d'Israël : un reste de Juifs pieux, sauvé par la grâce par le moyen de la foi, a atteint la justice. Il s'agit des « élus » (NEG), de « l'élection » (LSG), ou de ceux qui ont été choisis. Cependant, la majeure partie d'Israël n'a pas atteint la justice. Dieu a endurci la majorité des Juifs, à cause de leur incrédulité. La NEG utilise l'adjectif « endurcis »; le mot grec signifie en fait « endurci » ou « rendu insensible ».

Les calvinistes parlent des « élus » comme de ceux que Dieu a inconditionnellement choisis pour être sauvés, sans tenir compte de leur réponse envers lui. La section précédente (9 : 30 à 10 : 21) indique cependant que Dieu a rejeté les Israélites, à cause de leur incrédulité. L'ensemble du livre de Romains, et notamment le chapitre 11, indique que Dieu choisit ceux qui lui répondent par la foi. Certes, le salut vient par l'élection de Dieu et la grâce de Dieu, mais l'homme reçoit l'élection et la grâce de Dieu par sa foi (Romains 3 : 22-24; Éphésiens 2 : 8-9). Dieu prend l'initiative d'offrir le salut à tous (Romains 10 : 11-13; 11 : 32), mais il n'élit que ceux qui répondent par la foi.

Verset 8. Fidèle à son habitude, le livre de Romains utilise l'Ancien Testament pour confirmer son analyse de la situation juive. Aussi désagréables que ses conclusions puissent paraître à la nation juive, Romains se base sur leurs propres Écritures pour appuyer ce qu'il affirme dans les chapitres 9 à 11. Pour soutenir l'affirmation selon laquelle Dieu avait endurci Israël,

Romains cite Ésaïe 29 : 10 et Deutéronome 29 : 4. La terminologie rappelle également Ésaïe 6 : 9-10, utilisé par Jésus pour décrire le rejet d'Israël à son égard (Matthieu 13 : 14-15).

Dieu a donné à Israël un esprit d'engourdissement, d'insensibilité ou de torpeur. Il lui a donné des yeux d'aveugle et des oreilles de sourd. Dieu n'a pas fait cela par caprice, mais le contexte d'Ésaïe indique qu'il a fait cela pour punir Israël de son refus de tenir compte de sa Parole.

Verset 9. De même, le Psaume 69 : 23-24, cité de la Septante, atteste que les Juifs trébucheraient et deviendraient aveugles. Ces paroles sont la prière de David pour que Dieu juge ses adversaires. Puisque le verset 21 s'applique à la crucifixion de Christ, les versets 23-24 représentent le jugement de ceux qui ont rejeté Christ.

La « table » des Juifs était leur table de privilège : leurs saintes fêtes, leur nourriture abondante, et généralement leurs bénédictions de Dieu. Ils consacraient leurs fêtes sacrées à l'Éternel, mangeant devant lui ou en sa présence (Lévitique 23 : 6 ; Deutéronome 12 : 7, 18 ; 14 : 23). Les fêtes représentaient donc la communion divine et les bénédictions de l'alliance. Cependant, en raison du comportement pécheur des Juifs, ces bénédictions spéciales sont devenues en effet un piège, une pierre d'achoppement et un châtiment. Leurs bénédictions sont en fait « revenues, tel un boomerang » (version anglaise *Amplified Bible*), car « on demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné » (Luc 12 : 48).

Verset 10. Le reste de la citation décrit que leurs yeux se sont obscurcis et que leur dos s'est continuellement courbé sous le poids de lourds fardeaux. Cette allusion à l'aveuglement spirituel relie cette citation aux versets 7 et 8.

2. Le rejet d'Israël n'est que temporaire (11 : 11-32)

(11) Je dis donc : Est-ce pour tomber qu'ils ont bronché? Loin de là! Mais, par leur chute, le salut est devenu accessible aux

païens, afin qu'ils soient excités à la jalousie. (12) Or, si leur chute a été la richesse du monde, et leur amoindrissement la richesse des païens, combien plus en sera-t-il ainsi quand ils se convertiront tous. (13) Je vous le dis à vous, païens : en tant qu'apôtre des païens, je glorifie mon ministère, (14) afin, s'il est possible, d'exciter la jalousie de ceux de ma race, et d'en sauver quelques-uns. (15) Car si leur mise à l'écart a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon le passage de la mort à la vie? (16) Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi. (17) Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées, et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu as été greffé à leur place, et rendu participant de la racine nourricière de l'olivier, (18) ne te glorifie pas aux dépens de ces branches. Si tu te glorifies, sache que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que c'est la racine qui te porte. (19) Tu diras donc : les branches ont été retranchées afin que moi je sois greffé. (20) Cela est vrai; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains; (21) car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. (22) Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement, tu seras aussi retranché. (23) Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront greffés; car Dieu est puissant pour les greffer de nouveau. (24) Si toi, tu as été coupé de l'olivier sauvage selon sa nature, et greffé contrairement à ta nature sur l'olivier franc, à plus forte raison eux seront-ils greffés selon leur nature sur leur propre olivier. (25) Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne vous regardiez point comme sages : une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée. (26) Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Le libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob les impiétés; (27) et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai

leurs péchés. (28) En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. (29) Car les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables. (30) De même que vous avez autrefois désobéi à Dieu, et que par leur désobéissance vous avez maintenant obtenu miséricorde, (31) de même ils ont maintenant désobéi, afin que, par la miséricorde qui vous a été faite, ils obtiennent aussi miséricorde. (32) Car Dieu a renfermé tous les hommes dans la désobéissance pour faire miséricorde à tous.

Le verset 11 introduit la section par une question de structure similaire à celle du premier verset, et il fournit catégoriquement la même réponse négative. Le rejet d'Israël par Dieu n'est pas définitif. Les Israélites ont trébuché, mais leur situation n'est pas irrémédiable. Ils sont tombés de façon temporaire, et non permanente.

En fait, le trébuchement d'Israël a déclenché une série d'événements qui conduiront à la restauration ultime d'Israël. Grâce à la chute d'Israël, le salut est venu aux Gentils. Le salut des Gentils provoquera la jalousie des Juifs, de sorte qu'ils désireront à nouveau les bénédictions de Dieu. (Cela accomplira le passage de Deutéronome 32 : 21, lequel est repris dans Romains 10 : 19.)

Verset 12. Si la chute d'Israël a apporté les richesses de la grâce de Dieu aux Gentils, combien plus la réintégration d'Israël apportera-t-elle de bénédictions au monde ! Il s'agit de la conversion d'un grand nombre de Juifs. Elle est comparable à la « totalité des Gentils » (11 : 25).

Dieu effectuera la restauration des Juifs, parce qu'elle profitera grandement à tous. Ce passage n'explique pas comment cela se passera, mais l'étude de l'eschatologie indique qu'immédiatement après que les Juifs se seront tournés vers Dieu et qu'ils auront reconnu Jésus comme leur Messie, Christ établira son royaume millénaire sur terre. (Voir Zacharie 12 à 14 et Apocalypse 19 à 20.) Les Gentils n'ont aucune raison

de se réjouir de la chute des Juifs, mais ils ont plutôt motif de rechercher le salut des Juifs. Bien que la chute des Juifs leur ait apporté de grandes bénédictions, ils ont encore plus à gagner d'une restauration juive.

Nous ne devrions pas en déduire que le salut des Gentils n'était qu'un accident dans le plan divin, ou que Dieu n'aurait pas inclus les Gentils dans son Église si, dès le départ, les Juifs avaient accepté le Messie. De nombreux passages de l'Ancien Testament, dont plusieurs sont cités dans Romains, montrent que tout au long de l'histoire, Dieu a eu l'intention d'inclure les Gentils (Ésaïe 49 : 6 ; 54 : 5 ; Joël 2 : 28 ; Romains 9 : 25-26 ; 10 : 11-13, 19-20 ; 15 : 9-12). Si les Juifs, dans leur ensemble, avaient accepté le Messie, Dieu aurait quand même fourni une occasion aux Gentils d'être sauvés. Il cherche à unir les Juifs et les Gentils dans son Église (Romains 1 : 16 ; 15 : 7-9 ; Éphésiens 2 : 11-16 ; 3 : 3-7.) Cependant, en réalité, le rejet du Messie par les Juifs a été la voie du salut pour les Gentils. Par exemple, dans son propre ministère, Paul s'est tourné vers les Gentils, ville après ville, lorsque les Juifs ont rejeté son message. Les croyants non juifs sont passés au premier plan, tant en nombre qu'en influence, et ils ont pris, dans le plan de Dieu, la place que les Juifs avaient traditionnellement occupée.

L'incrédulité d'Israël et la chute qui en a résulté n'étaient donc pas le désir de Dieu. Dans sa providence, cependant, Dieu a transformé ce désastre en une bénédiction pour les Gentils. De plus, le désastre lui-même contient les germes de la victoire finale. C'est là un témoignage impressionnant de l'omnipotence, de l'omniscience et de la souveraineté de Dieu.

Le verset 13 s'adresse en particulier aux Gentils, qui constituaient la majeure partie de l'église à Rome. Paul a été divinement appelé à être un apôtre auprès des Gentils (1 : 1, 5 ; 15 : 15-16), et il a fait de son mieux pour exercer son ministère. Il a littéralement dit : « Je glorifie mon ministère » (mais sans pour autant s'exalter).

Les versets 13-25 constituent donc une parenthèse pour les Gentils. Dans ce passage, Paul ne s'est pas contenté de traiter des problèmes et des objections des Juifs. Il a également écrit au profit des Gentils, exerçant sa fonction d'apôtre auprès de ces derniers, pour montrer comment leur salut aiderait les Juifs et comment la reconversion juive bénirait les Gentils.

Verset 14. En exerçant son ministère auprès des Gentils, Paul espérait sauver un grand nombre de ses compatriotes juifs. Plus il intensifierait son ministère auprès des Gentils, en les conduisant vers les bénédictions de Dieu, plus il susciterait l'envie des Juifs, et encouragerait ainsi certains d'entre eux à rechercher les mêmes bénédictions du salut du Nouveau Testament. Cela reprend l'idée du verset 11, et en fait, le texte grec emploie le même mot que dans le verset 11, qui veut dire « exciter la jalousie ». La BDS dit ici : « rendre jaloux ».

Le verset 15 reprend la pensée du verset 12. Si le rejet d'Israël par Dieu a amené le monde à se réconcilier avec lui, combien plus leur acceptation ultime par Dieu aura-t-elle d'impact sur le monde ! En fait, cela représentera la vie tirée de la mort. Cela évoque peut-être un réveil spirituel à la fin. Il peut s'agir précisément d'une référence à la résurrection des morts, après l'acceptation de Christ par les Juifs, en particulier si l'on croit que l'enlèvement surviendra après la Tribulation.

Verset 16. Israël connaîtra une restauration nationale, fondée sur la relation sainte qu'il avait initialement avec Dieu. Le passage utilise deux illustrations pour expliquer ce fait. Tout d'abord, lorsqu'une portion de farine ou un pain est consacré à Dieu en tant que prémices, toute la masse ou tout le pain est consacré (voir Nombres 15 : 17-21). Deuxièmement, si les racines d'un arbre sont saintes, les branches le sont aussi, car l'arbre tout entier tire sa vie et son soutien de ses racines. Les prémices et les racines représentent les patriarches, les Israélites qui, à l'origine ont cru en Dieu. L'ensemble du lot et les branches représentent la nation moderne d'Israël dans le plan de Dieu.

Verset 17. Les versets 17-24 poussent plus loin la métaphore de l'olivier, pour avertir les Gentils. Même en discutant de la situation des Juifs, Paul, sous l'inspiration de l'Esprit, restait attentif à chaque occasion d'accomplir sa mission apostolique auprès des Gentils. Dans la métaphore, la racine est l'Israël originel, les branches sont les Israélites d'aujourd'hui, la racine nourricière est la bénédiction divine d'Israël, et l'olivier sauvage (qui ne porte pas de fruits) représente le peuple des Gentils. Dieu a retranché certains (la plupart) des Israélites contemporains, en les privant de ses bénédictions vitales. Il a greffé des Gentils, qui n'avaient pas d'héritage spirituel et qui ne portaient aucun fruit spirituel en eux-mêmes, en les mettant sur un pied d'égalité avec le reste des Juifs. Il a ainsi permis à ces Gentils de jouir des mêmes promesses et des mêmes bénédictions que celles qui ont été données aux patriarches hébreux.

Verset 18. Les Gentils dans l'Église ne doivent cependant pas se vanter de leur position en Dieu, ni se sentir supérieurs aux Juifs. S'ils sont tentés de le faire, ils doivent se rappeler que ce sont les racines qui soutiennent les branches, et non l'inverse. Ils doivent leur place aux patriarches hébreux de la foi. C'est par les Juifs que le salut est parvenu aux Gentils.

Verset 19. Les croyants non juifs peuvent penser qu'ils ont remplacé les Juifs contemporains, dans le plan de Dieu.

Verset 20. Ceci est certainement vrai. Cependant, les Juifs n'ont pas été remplacés uniquement au bénéfice des Gentils. Ils ont été retranchés à cause de leur propre incrédulité. Cela devrait nous rappeler à tous que nous sommes soutenus seulement par la foi, c'est-à-dire en conservant continuellement une foi obéissante en Dieu. Le texte grec met particulièrement l'accent sur l'expression « par la foi ». Il n'y a pas de place pour l'arrogance, ni pour la vanité, mais nous devons avoir peur. La « crainte » de Dieu n'est pas un doute, mais un signe de révérence et d'admiration. Cela signifie avoir peur de perdre notre place en Dieu, et donc être vigilant et réticent à faire le mal.

Verset 21. Notre crainte est fondée sur la réalité : Dieu n'a pas caché son jugement aux personnes qu'il a choisies à l'origine; il ne nous épargnera donc certainement pas, si nous sommes désobéissants comme ils l'ont été.

Verset 22. Dieu est à la fois bon (gentil) et sévère (rigoureux). Ceux qui sont tombés par incrédulité ont subi la rigueur de sa justice, mais nous qui croyons, nous vivons dans sa bonté. (L'édition critique dit spécifiquement : la bonté « de Dieu ».) Tant que nous continuerons à jouir de sa bonté, sans la prendre à la légère, nous continuerons à en profiter; sinon, nous serons nous aussi retranchés.

Cette déclaration réfute clairement la doctrine de la sécurité éternelle inconditionnelle, de la persévérance des saints, ou de la devise « une fois sauvé, sauvé pour toujours ». Nous pouvons certainement avoir la confiance et l'assurance du salut (Romains 8 : 31-39), mais seulement si nous avons la foi et la crainte révérencielle (verset 20) et si nous continuons dans cette foi (verset 22). Nous devons avoir une foi persistante et persévérante, qui ne vient pas automatiquement. « Le juste vivra par la foi » (Romains 1 : 17). « Ainsi donc, comme vous avez reçu le Seigneur Jésus-Christ, marchez en lui » (Colossiens 2 : 6). Si nous ne continuons pas à marcher par la foi qui est obéissante, les conséquences sont claires : nous nous retrancherons de la grâce de Dieu et nous perdrons notre salut, comme ces Juifs incrédules du temps de Paul.

Verset 23. En outre, Dieu est capable de redonner à Israël sa place initiale, si Israël se tourne vers lui par la foi. La vantardise des Gentils contre les Juifs est donc exclue, pour deux raisons : (1) Les Gentils peuvent tomber dans l'incrédulité, tout comme les Juifs l'ont fait. (2) Les Juifs peuvent se convertir par la foi, tout comme les Gentils l'ont fait.

Verset 24. Après tout, si Dieu voulait sauver ceux qui, à l'origine, n'étaient pas son peuple élu et ne l'adoraient pas, combien plus sauverait-il ceux qui à l'origine, étaient son peuple élu, qui avait un lien avec lui ! S'il était prêt à greffer des branches

d'un olivier sauvage (les Gentils), il était certainement prêt à greffer les branches naturelles (les Juifs) sur leur propre olivier.

Les branches de l'olivier sauvage ont été greffées « contrairement à [la] nature ». Cela peut simplement signifier que la greffe ne se produit pas d'elle-même dans la nature. On ne s'attend pas à ce que les branches d'une espèce d'arbre poussent sur une autre espèce, et on ne s'attend pas non plus à ce que les Gentils héritent des bénédictions promises aux Juifs. Cette phrase peut avoir une signification plus profonde, en ce sens que l'on greffe généralement quelque chose de supérieur sur quelque chose d'inférieur. En ajoutant simplement une pousse de qualité supérieure, toutes les ressources de l'arbre original deviennent disponibles pour produire des fruits supérieurs. Dans la métaphore de ce passage, cependant, quelque chose d'inférieur a été greffé sur quelque chose de supérieur. Les branches de l'olivier sauvage ne portent aucun fruit ; il n'y a donc généralement aucun avantage à les greffer sur un autre arbre. Les Gentils n'avaient rien à ajouter à l'héritage juif ou au plan de Dieu, et pourtant, contrairement à la nature, Dieu les a greffés pour leur propre bénéfice.

Verset 25. Dieu est capable de restaurer Israël et disposé à le faire (verset 24) ; et, en fait, il y aura une restauration future d'Israël. Dieu a encore un plan pour la nation d'Israël. Paul voulait que l'Église soit consciente de cette vérité. Le terme « mystère », dans son sens courant, signifie quelque chose qui, dans le plan de Dieu, était autrefois caché, mais qui est désormais révélé. Paul a donc expliqué ce plan caché, afin que l'église, à prédominance non juive, ne soit pas prétentieuse. Littéralement, il est écrit : « Ne vous regardez point comme sage. » (On retrouve presque la même phrase, en grec, dans 12 : 16.)

Dieu a endurci Israël, en partie (11 : 7). Ce durcissement n'est que partiel, car, même maintenant, il existe un reste de Juifs qui croient. Cette situation se poursuivra jusqu'à ce que la totalité des Gentils soit sauvée. Dans le plan de Dieu, c'est

le moment où les Gentils ont eu suffisamment d'occasions favorables et où Dieu décide de traiter à nouveau avec la nation juive. L'essence même de cette phrase se retrouve dans le discours de Christ sur la fin des temps (Luc 21 : 24).

Verset 26. Alors viendra le salut national d'Israël. Nous devons préciser que ce verset traite du salut et de la restauration nationale, et non du salut de chaque Juif en particulier. Le salut individuel est toujours basé sur la foi personnelle. Le verset 26 ne signifie pas que tous les Juifs seront sauvés, pas plus que verset 15 ne signifie que le monde entier sera sauvé.

Nous devons également noter que ce passage prédit clairement une restauration nationale d'Israël, qu'on ne peut spiritualiser pour qu'elle puisse s'appliquer à l'Église du Nouveau Testament. Les chapitres 9 à 11 distinguent clairement l'Israël national, au sens naturel du terme, des Gentils et de l'Église du Nouveau Testament. L'enseignement concerne ici le salut de l'Israël national, à la fin des temps, tel qu'il est prophétisé dans Zacharie 12 : 10 et 13 : 8-9. Il s'accomplira littéralement, et ne s'applique pas « spirituellement » à l'Église.

Comme d'habitude, l'enseignement de Romains repose sur les Écritures de l'Ancien Testament, à savoir Ésaïe 59 : 20. Le Rédempteur viendra pour détourner Israël du péché. Le texte hébreu de l'Ancien Testament souligne la responsabilité de chaque individu de se repentir de ses péchés, alors que Romains souligne l'œuvre de Christ pour détourner la nation de l'impiété.

Verset 27. La citation se poursuit, à partir d'Ésaïe 59 : 21 et de 27 : 9. Ce dernier verset provient d'un passage entier sur la restauration d'Israël. Jérémie 31 : 33-34 contient également une formulation similaire. Cette promesse, c'est que Dieu fera une alliance avec Israël et enlèvera leurs péchés.

Verset 28. En plus de la preuve tirée des Écritures, ce passage offre une preuve basée sur le plan de Dieu (verset 28) et sur la nature de Dieu (verset 29). Les deux versets montrent la fidélité de Dieu, malgré l'échec humain. Les Juifs sont maintenant « ennemis » de Dieu et de l'Église, puisqu'ils rejettent l'Évangile.

Ils se sont éloignés de Dieu et de l'Église. Comme il a déjà été mentionné dans les versets 11-15, Dieu a utilisé cette distance au profit des Gentils, pour leur apporter le salut. Mais malgré cette séparation, les Juifs sont aimés de Dieu, en raison des promesses qu'il a faites à leurs ancêtres.

Verset 29. Dieu ne reprend jamais ses dons ou son appel. Il ne change jamais d'avis concernant ses plans. Bien que les individus et les nations se disqualifient eux-mêmes, par incrédulité et par désobéissance, et perdre ainsi leur héritage spirituel, leur changement de statut n'est jamais l'œuvre de Dieu. L'application contextuelle de ce principe est la suivante : puisque Dieu a choisi, un jour, la nation d'Israël et lui a accordé des promesses spéciales, il continuera toujours à offrir ces bénédictions issues de l'alliance. Ils ont actuellement perdu ces bénédictions par manque de foi, mais à cause de son plan divin, il ne les abandonnera pas en tant que nation.

Verset 30. Enfin, les versets 30-32 offrent la preuve que le rétablissement national d'Israël repose sur la miséricorde de Dieu. Les Gentils, qui jouissent maintenant du salut, étaient autrefois désobéissants à Dieu ; mais grâce à la désobéissance des Juifs, les Gentils ont obtenu la miséricorde. Les Gentils n'étaient pas dignes du salut ; pourtant, Dieu s'est servi des Juifs pour leur apporter le salut.

Verset 31. De même, les Juifs ne sont pas maintenant dignes du salut, mais Dieu se servira des Gentils pour le leur apporter. Les Juifs désobéissants recevront la miséricorde par la miséricorde qui est maintenant accordée aux croyants non juifs. Les versets 11 et 14 ont déjà expliqué comment le salut des Gentils conduira au salut des Juifs.

Verset 32. En bref, personne n'est digne du salut. Les Juifs (dans le présent) et les Gentils (dans le passé) ont tous deux échoué devant Dieu. Dieu considère tout le monde comme désobéissant (incrédule). Littéralement, il a « fait taire » ou « lié » tout le monde. « Dieu a fait rassembler tous les hommes dans la prison de la désobéissance » (Phillips). Son plan est de

faire preuve de miséricorde envers tous (y compris les Juifs désobéissants), en offrant le salut à tous sans exception.

3. La doxologie (11 : 33-36)

(33) O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles ! Car (34) qui a connu la pensée du Seigneur, ou qui a été son conseiller ? (35) Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ? (36) C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. À lui la gloire dans tous les siècles ! Amen !

Le livre de Romains termine la discussion sur la place des Juifs par un passage qui adresse des louanges à Dieu. Pourquoi un tel passage est-il particulièrement approprié ici ? Nous venons d'avoir un petit aperçu de la grande providence de Dieu dans l'élaboration d'un plan de salut pour les Juifs et les Gentils. Étonnamment, ce plan a recours à l'incrédulité juive pour atteindre son but. L'incrédulité juive a conduit directement au salut des Gentils. Le salut des Gentils mènera au salut d'Israël ; Dieu utilise donc indirectement l'incrédulité juive, pour amener ultimement les Juifs à leur propre salut, en tant que nation. Quoi que fasse l'homme, Dieu a toujours un plan pour compenser l'échec de l'homme et pour le ramener à la volonté divine (Romains 9 : 17 ; 11 : 12).

Le verset 33 exprime l'émerveillement devant la profondeur des richesses de la sagesse et de la connaissance de Dieu (SG21). La sagesse est la perspicacité, le jugement, la capacité de discerner avec précision et de faire des choix judicieux. La connaissance est la compréhension de la vérité, la compréhension des faits, la perception de l'information. Dieu a fait preuve de ces deux qualités, dans son plan pour sauver l'homme. (Une autre traduction, grammaticalement valable, consiste à traiter la richesse, la sagesse et la connaissance comme trois qualités distinctes.) Les décisions, les motivations et les méthodes de

Dieu dépassent totalement la compréhension de l'homme. C'est pourquoi nous l'adorons et lui faisons confiance.

Le verset 34 cite Ésaïe 40 : 13, avec possiblement aussi une allusion à Jérémie 23 : 18, pour décrire comment les voies de Dieu sont bien plus élevées que nos voies. Personne ne conseille Dieu. Il n'y a personne qui puisse sonder la pensée de Dieu, et personne d'assez intelligent pour lui donner des conseils. Il n'a besoin d'une telle aide de personne, car il est omniscient.

Verset 35. Job 41 : 11 affirme que personne ne peut avoir de recours contre Dieu. Il n'y a personne qui ait apporté quelque chose de neuf à Dieu ; Dieu ne doit rien à personne. Il est totalement autosuffisant.

Verset 36. Toutes choses ont leur source en lui, elles sont soutenues par lui, et servent son dessein. À Dieu appartient toute la gloire pour l'éternité.

Notes

1. Fuller, p. 73–74.
2. Bruce, p. 205.
3. Barmby, *The Pulpit Commentary*, XVIII, 293-94.
4. Ibid, p. 294.
5. Felix Fluckiger, « Christus, des Gesetzes telos », *Theologische Zeitschrift*, 11 (1955), 155, cité dans Fuller, p. 70.

SECTION VI

Les exhortations concrètes pour une vie chrétienne (12 : 1 à 15 : 13) *La justice de Dieu au quotidien*

- A. Le comportement d'un membre de l'Église (12 : 1-21)
 - 1. Se consacrer à Dieu (12 : 1-2)
 - 2. Exercer ses dons avec humilité (12 : 3-8)
 - 3. Les principes de l'amour (12 : 9-21)
- B. Le comportement d'un citoyen de l'État (13 : 1-10)
 - 1. La responsabilité envers le gouvernement civil (13 : 1-7)
 - 2. La responsabilité envers les concitoyens (13 : 8-10)
- C. Notre grande source d'encouragement et d'espérance (13 : 11-14)
- D. Les cas de conscience (14 : 1 à 15 : 13)
 - 1. Nous ne devons pas juger autrui (14 : 1-12)
 - 2. Nous ne devons pas tenter autrui (14 : 13-23)
 - 3. Nous devons suivre l'exemple de Christ (15 : 1-13)
- . Note : Le légalisme et la liberté chrétienne

Les exhortations concrètes pour une vie chrétienne (12 : 1 à 15 : 13)

L'exposé doctrinal de Romains prend fin au chapitre 11, mais ce n'est pas encore la fin de la lettre. La dernière partie de l'argumentation contenue dans cette Épître consiste à appliquer la théologie à la vie chrétienne. Cette section montre ainsi le lien essentiel entre la doctrine et la vie. Il n'y a pas de contradiction entre la justification et la sanctification par la foi, d'une part, et ces exhortations pratiques, d'autre part. La première conduit inévitablement à la seconde, et n'est pas complète sans la seconde.

Ces exhortations pratiques couvrent tous les aspects de la vie chrétienne. Le chapitre 12 traite du comportement du chrétien, en tant que membre de l'église, c'est-à-dire de sa relation avec Dieu, avec l'assemblée et avec les individus. Le chapitre 13 décrit ensuite les responsabilités du chrétien envers le gouvernement civil et envers toute l'humanité. Les chapitres 14 et 15 montrent comment gérer les divergences d'opinions entre les croyants, autour de questions neutres sur le plan moral.

Il existe de nombreux traits communs entre les passages de Romains 12 et 13 et le Sermon sur la montagne de Christ (Matthieu 5 à 7 ; voir Luc 6). Bien qu'aucun des quatre Évangiles n'ait été écrit à cette époque, l'Église faisait probablement circuler les enseignements de Christ sous diverses formes, orale

et même écrite (Luc 1 : 1), auxquels Paul avait peut-être accès. Cette partie aborde plusieurs sujets repris par I Corinthiens 8, 10, 12 et 13, tels que le corps de Christ, les dons spirituels, l'amour et la liberté chrétienne.

A. Le comportement d'un membre de l'Église (12 : 1-21)

La question de la vie chrétienne commence par la relation du chrétien avec Dieu, car toutes les autres relations sont établies sur cette base : les chrétiens sont appelés à se consacrer entièrement à Dieu. Le chapitre aborde ensuite la place du chrétien dans l'Église, le corps de Christ. Les chrétiens doivent reconnaître leurs dons et leurs fonctions spirituelles individuelles, et apprendre à les exercer dans l'humilité. Pour conclure, le chapitre propose un certain nombre de principes de base, concernant le caractère du chrétien. Ces principes incarnent la loi de l'amour. Ils se concentrent principalement sur la conduite du chrétien, en tant que membre de l'Église, et sur le traitement qu'il réserve aux autres croyants.

1. Se consacrer à Dieu (12 : 1-2)

(1) Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. (2) Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait.

Le verset 1 exhorte les lecteurs à établir une bonne relation avec Dieu, en se consacrant totalement à lui. Paul a utilisé un mot très populaire — « exhorte » — pour exprimer cela sous forme de recommandation, plutôt que de directive. Ce mot signifie « implorer », « faire appel à », « plaider », « supplier », « inciter ». Une telle approche est caractéristique du livre de Romains, et même du Nouveau Testament, par opposition à

l'Ancien. Le fait que ce verset fasse appel à la nature spirituelle, plutôt que de donner un ordre à la nature pécheresse, ne diminue en rien la nécessité pour les chrétiens d'être attentifs et d'obéir.

Cette exhortation est liée à l'énoncé doctrinal précédent par le mot « donc », soulignant ainsi l'unité essentielle qui existe entre la doctrine et la vie. La doctrine a pour but de produire des vies consacrées. Plus précisément, l'exhortation est fondée sur la miséricorde de Dieu, qui comprend la justification, la sanctification et d'autres bénédictions provenant de la grâce miséricordieuse de Dieu, dont il est question dans les chapitres 1 à 11. Compte tenu de ces bienfaits du salut, les chrétiens sont vivement encouragés à se consacrer à Dieu. Nous devons comprendre que nous n'obtenons pas le salut par la consécration et la réforme morale. Bien au contraire, c'est la miséricorde de Dieu, elle qui nous a été accordée gratuitement dans le cadre du salut, qui nous motive, nous habilite et nous pousse à mener une vie sainte.

Les chrétiens doivent offrir leur corps à Dieu. Le mot grec traduit par « offrir » signifie ici « céder », « offrir », « dédier ». C'est le même mot qui est traduit par « donnez-vous », dans 6 : 13, et par « livré », dans 6 : 19. Nous devons offrir nos corps. Cela inclut implicitement l'âme et l'esprit, car nous ne pouvons offrir le corps qu'avec le consentement de l'homme intérieur, et l'homme intérieur ne peut servir Dieu que par le corps. Il ne suffit pas d'essayer de servir Dieu uniquement par l'esprit ou l'âme ; ce que nous faisons pour servir Dieu doit produire une transformation réelle dans notre comportement physique.

En tant que chrétiens, nous devons être un sacrifice vivant. Il s'agit là du langage de l'Ancien Testament, mais avec cette différence importante que, dans l'Ancien Testament, l'animal destiné au sacrifice était forcé d'abandonner ses activités ordinaires, sa liberté individuelle, sa volonté et, finalement, d'abandonner sa vie à la mort ; nous, nous sommes exhortés à sacrifier toutes ces choses volontairement, non pas par la mort,

mais par la vie qui se poursuit. Nous échangeons l'ancienne vie, fondée sur la volonté individuelle, contre une vie nouvelle et abondante, dans la volonté de Dieu. Dieu désire des sacrifices humains vivants, des personnes qui mèneront leur vie en lui étant totalement dévouées, totalement engagées.

Afin d'accomplir le dessein que Dieu a conçu pour nous, nous devons adopter une attitude de sacrifice. Aux yeux du monde, de la chair et de l'esprit charnel, la Parole de Dieu semble parfois restrictive ou exagérément contraignante. Il faut alors se rappeler que la vie chrétienne est bel et bien un sacrifice, que la Parole et la volonté de Dieu doivent avoir la priorité sur toutes les ambitions, les philosophies, les traditions et les habitudes. À force de nous offrir comme des sacrifices vivants, nous devenons saints (distincts et consacrés) et agréables à Dieu.

Voilà notre culte raisonnable. Le mot grec que traduit ici le qualificatif « raisonnable », est *logikos*, qui signifie « rationnel » ou « spirituel ». Si la connotation de « spirituel » prédomine ici, c'est que l'accent est mis sur le sacrifice spirituel, par opposition au sacrifice physique proprement dit. Il semble plus probable que le sens premier soit ici « rationnel », « logique », « intelligent », « raisonnable », « attendu ». La consécration à Dieu, qui est attendue de nous, ne vient qu'en raison de toute sa miséricorde envers nous. Nous ne nous appartenons point à nous-mêmes, nous avons été rachetés à grand prix (I Corinthiens 6 : 19-20). Après avoir fait tout ce que nous pouvons pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles ; nous n'avons fait que notre devoir (Luc 17 : 10).

Être au service de Dieu est ce qu'il y a de plus raisonnable à faire, compte tenu des avantages de cette vie, sans parler des récompenses éternelles. Il faut éviter le complexe de martyr. Certes, nous devons discipliner la chair pour penser et vivre de manière sacrificielle ; mais du point de vue logique, spirituel et éternel, vivre pour Dieu est le meilleur choix que nous ne puissions jamais faire.

Verset 2. Ici, on passe d'une définition passive de la consécration à une définition active. Le premier verset se concentre sur l'offrande de nous-mêmes à Dieu, alors que le second verset évoque l'action que cette offrande implique : la transformation de la vie. Le verset propose à une double définition de la vie consacrée et sainte.

Tout d'abord, il y a un aspect négatif : il ne faut pas se conformer au siècle présent. Le mot traduit par « conformez » signifie « être façonné » ou « être modelé en fonction de ». Le mot que traduit « siècle » est *aion*, qui signifie « époque » ; il fait allusion aux coutumes ou aux usages temporels de la société mondaine. Voici la traduction de ce qu'en disent plusieurs versions anglaises : « Ne soyez pas conformes à ce monde — cet âge, façonné selon et adapté à ses coutumes extérieures et superficielles » (*Amplified*). « Ne vivez pas selon les modes de l'époque » (*Norlie*). « Vous ne devez pas adopter les coutumes de ce monde » (*Goodspeed*). « N'imitiez pas la manière de ce monde » (*Lamsa*). « Ne laissez pas le monde qui vous entoure vous presser dans son propre moule » (*Phillips*). Cela ne concerne pas seulement les activités mondaines et la mode vestimentaire, mais aussi les systèmes de valeurs du monde, les normes de la réussite, les modes de fonctionnement et les styles de vie. La mondanité est la convoitise de la chair, la convoitise des yeux et l'orgueil de la vie (I Jean 2 : 16).

De manière positive, nous devons nous laisser transformer par le renouvellement de notre intelligence. Le mot grec pour dire « transformer » est *metamorphoo*, dont le dérivé « métamorphose », en français, conserve à peu près la même signification. Il s'agit du mot qui a été utilisé pour la transfiguration de Christ (Marc 9 : 2). On le retrouve également dans II Corinthiens 3 : 18, où Paul avait à l'esprit le même chemin spirituel : « Nous tous dont le visage découvert reflète la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de gloire en gloire, par l'Esprit du Seigneur ». Il ne s'agit pas ici uniquement de l'expérience de la nouvelle naissance

(que les premiers lecteurs de Romains avaient déjà eue) ni d'une expérience ponctuelle de consécration. Il décrit plutôt le processus de croissance dans la grâce, le fait d'être sanctifié et, progressivement, de ressembler davantage à Christ à tous égards.

Cette transformation survient par le renouvellement ou le remodelage de notre intelligence. Cela implique d'adopter la pensée de Christ, d'apprendre à penser selon des principes spirituels ou d'évaluer la vie selon des critères célestes. Pour ce faire, il faut s'imprégner de la Parole de Dieu par la lecture, l'étude, la méditation et l'écoute, ainsi que par la communion avec Dieu par la prière et l'adoration.

Grâce à une telle transformation et à un tel renouvellement spirituel, nous pouvons vérifier, valider ou découvrir la volonté de Dieu. Nous pouvons tous connaître et faire la volonté de Dieu pour notre vie, si nous nous consacrons à lui. Ce faisant, nous découvrirons que la volonté de Dieu est bonne (pour nous), convenable ou agréable (pour lui) et parfaite (à tous égards). Il ne s'agit pas de trois choses différentes ou de trois étapes différentes, comme certains le croient. Soit que nous fassions la volonté de Dieu, soit que nous ne la fassions pas. Certes, il peut arriver que nous passions à côté de la volonté de Dieu, dans une situation donnée, et que nous conservions notre salut; mais il est dangereux et incorrect de supposer que nous puissions délibérément rejeter la volonté de Dieu pour notre vie et continuer à vivre en marge, dans une zone « acceptable ou permissive ». Nous devons chercher à faire la volonté de Dieu à tout prix, et ce verset nous dit qu'elle sera à la fois bonne, acceptable et parfaite.

2. Exercer ses dons avec humilité (12 : 3-8)

(3) Par la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de n'avoir pas de lui-même une trop haute opinion, mais de revêtir des sentiments modestes, selon la mesure de foi que

Dieu a départie à chacun. (4) Car, comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, (5) ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres. (6) Puisque nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée, que celui qui a le don de prophétie l'exerce en proportion de la foi; (7) que celui qui est appelé au ministère s'attache à son ministère; que celui qui enseigne s'attache à son enseignement, (8) et celui qui exhorte à l'exhortation; que celui qui donne le fasse avec libéralité; que celui qui préside le fasse avec zèle; que celui qui pratique la miséricorde le fasse avec joie.

À ce stade, Romains 12 commence à décrire nos places individuelles dans le corps de Christ et nos relations avec les autres croyants.

Verset 3. Paul a parlé en vertu de la grâce qui lui a été accordée, c'est-à-dire en fonction de sa vocation divine d'apôtre (1 : 5; 15 : 15). En agissant ainsi, il est devenu une illustration de son propre message. Il a adressé un message inspiré à chaque croyant : nous devons être humbles, en reconnaissant que Dieu est la source de tout ce que nous réalisons. Il ne faut pas avoir une trop grande estime de soi, mais il faut faire preuve de pondération. Être humble ne signifie pas se déprécier ou se penser pire que les autres. Il s'agit plutôt de savoir que nous ne sommes pas meilleurs que les autres et que nous avons tous besoin de Dieu.

Cette évaluation modeste doit se faire en accord avec la foi que Dieu nous a donnée. Nous n'avons aucune raison de nous considérer comme supérieurs aux autres, lorsque nous nous rendons compte que Dieu est la source de notre foi, et que Dieu nous a tous donné la foi. Si ce verset signifie que Dieu donne la foi à toute l'humanité, il fait allusion à la capacité de croire, à la foi potentielle, à la grâce prévenante universelle (la grâce qui précède le salut et attire les hommes vers le salut). Dans

le contexte actuel, cependant, le verset signifie probablement que Dieu a donné la foi à chaque membre de l'Église. Il ne s'agit pas d'une foi salvatrice, mais d'une foi qui nous permet de vivre pour Dieu et de nous dévouer à son œuvre. Une telle foi vient du Saint-Esprit en nous (Galates 5 : 22). En outre, même si notre foi peut sembler petite, elle répond à tous les besoins (Matthieu 17 : 20).

Verset 4. Afin d'illustrer ce point, le verset 4 fait une analogie avec le corps humain. Le corps humain comporte de nombreuses parties, mais elles n'ont pas toutes la même fonction. Il y a un seul corps, mais plusieurs membres; un seul corps, mais des fonctions différentes.

Le verset 5 décrit l'Église comme le corps de Christ, tout comme dans I Corinthiens 12 : 12-27. Les chrétiens sont tous membres de ce seul corps de Christ. Ainsi, ils font tous partie intégrante les uns des autres; ils dépendent tous les uns des autres.

Verset 6. Les différents membres de l'Église ont des fonctions différentes et des dons différents, tout comme les parties du corps ont des fonctions différentes. Pour cette raison, nous n'osons pas nous comparer les uns aux autres (II Corinthiens 10 : 12), mais nous devons plutôt reconnaître une diversité de fonctions et reconnaître la valeur des différents membres du corps. Il faut chercher à identifier nos dons particuliers et les exercer de notre mieux, pour le bien du corps dans son ensemble. Ainsi, au lieu de chercher à accomplir toutes les tâches possibles dans le corps, nous devrions nous concentrer sur les fonctions particulières que Dieu nous a données, et les bien exécuter.

En grec, le mot pour désigner les dons ici est *charismata*, le même mot utilisé pour les neuf dons de l'Esprit dans I Corinthiens 12 : 4-11. Ces listes ne prétendent pas être exhaustives, mais elles sont plutôt représentatives de la manière dont Dieu utilise les individus dans son Église. Ce passage énumère sept dons, que nous pouvons également qualifier de fonctions

spirituelles dans l'Église, données par Dieu. Une personne peut exercer plusieurs de ces fonctions. Ce sont véritablement des dons de Dieu, et non des réalisations de l'homme. Voici quelles sont ces sept fonctions :

(1) *La prophétie* : l'énoncé verbal d'une inspiration divine, afin d'édifier les autres. Cela n'implique pas nécessairement de prédire l'avenir. Ce terme peut désigner spécifiquement un message public surnaturel, exprimé dans la langue de ceux qui écoutent (I Corinthiens 14 : 29-31), mais il revêt ici probablement le sens plus général d'une proclamation ou d'une prédication ointe (I Corinthiens 14 : 3 ; Apocalypse 19 : 10). Quiconque possède ce don devrait l'exercer en proportion de sa foi, c'est-à-dire autant que sa foi le lui permet. Cela signifie peut-être qu'il doit prêcher en accord avec la foi (la doctrine ou le corpus de croyances).

Verset 7.

(2) *Le ministère* : le service rendu aux autres, le service dans l'église. Le mot grec est *diakonia*, qui inclut spécifiquement la fonction de diacre.

(3) *L'enseignement* : la formation.

Verset 8.

(4) *L'exhortation* : l'encouragement ou le réconfort.

(5) *Donner* : le partage des bénédictions matérielles avec les autres et avec l'église. La NEG dit qu'il faut le faire avec « libéralité ». La plupart des commentateurs comprennent que le mot grec sous-jacent signifie « générosité », mais qu'il peut aussi signifier « simplicité de cœur », « souci sincère ».

(6) *Présider ou gouverner* : un rôle de dirigeant dans l'église. (Le mot grec peut aussi signifier ici « apporter de l'aide ».) Les

dirigeants doivent exercer leur rôle avec zèle : avec soin, avec attention, et avec sérieux. Dieu a ordonné des dirigeants ou des responsables dans son Église. Il est important de se soumettre à l'autorité humaine dans l'église (Hébreux 13 : 17), tant que les dirigeants humains exercent leur autorité sous le regard de Dieu, selon les directives de sa Parole. Ces dirigeants ne doivent pas se comporter comme des dictateurs, mais plutôt être des exemples et des serviteurs envers tous (Marc 10 : 42-45 ; I Pierre 5 : 1-3). Les dirigeants sont eux-mêmes soumis au principe de l'autorité. Ils doivent se soumettre à des dirigeants supérieurs, et les plus hauts dirigeants doivent se soumettre les uns aux autres et à l'ensemble du corps. (Voir Actes 11 : 1-4 ; 15 : 29 ; 21 : 18-26 ; Galates 2 : 1-14.)

(7) *Pratiquer la miséricorde* : être miséricordieux et bienveillant envers les autres. Cela inclut le fait de rendre visite aux malades, d'aider les pauvres, d'assister les veuves et les orphelins (Matthieu 25 : 31-46 ; Galates 2 : 10 ; Jacques 1 : 27 ; 2 : 15-17). La personne qui exerce cette fonction doit le faire avec joie, et non pas en rechignant, en se lamentant ou avec condescendance.

Pour résumer, chaque chrétien a un don, une fonction ou un rôle particulier dans l'Église (ou possiblement plusieurs dons). Quel que soit le don que Dieu lui a donné, il doit l'exercer de son mieux, tout en restant humble.

3. Les principes de l'amour (12 : 9-21)

(9) Que l'amour soit sans hypocrisie. Ayez le mal en horreur ; attachez-vous fortement au bien. (10) Par amour fraternel, soyez pleins d'affection les uns pour les autres ; par honneur, usez de prévenances réciproques. (11) Ayez du zèle, et non de la paresse. Soyez fervents d'esprit. Servez le Seigneur. (12) Réjouissez-vous en espérance. Soyez patients dans l'affliction. Persévérez dans la prière. (13) Pourvoyez aux besoins des saints. Exercez

l'hospitalité. (14) Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez et ne maudissez pas. (15) Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent ; pleurez avec ceux qui pleurent. (16) Ayez les mêmes sentiments les uns envers les autres. N'aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce qui est humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux. (17) Ne rendez à personne le mal pour le mal. Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes. (18) S'il est possible, autant que cela dépend de vous, soyez en paix avec tous les hommes. (19) Ne vous vengez point vous-mêmes, bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : à moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. (20) Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ; car en agissant ainsi, tu amasseras des charbons ardents sur sa tête. (21) Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais surmonte le mal par le bien.

À la fin du chapitre 12, on trouve plusieurs maximes pratiques concernant le comportement chrétien, notamment en ce qui concerne les relations interpersonnelles. Bien que certains puissent y voir un recueil de divers proverbes, il convient de le considérer comme une illustration de l'amour. À compter de sa mention au verset 9, l'amour paraît être le thème central. De cette perspective, le passage ressemble à I Corinthiens 13 : deux passages qui soulignent de nombreux points communs.

Romains 12 : 9-21 ne se résume donc pas à un ensemble de règles, mais constitue plutôt une explication de ce qu'est l'amour. L'amour influencera toutes les facettes de notre vie religieuse et sociale. Aux fins de cette étude, nous pouvons identifier ici 23 principes de l'amour, exprimés sous forme de commandements.

Verset 9. (1) Manifester l'amour (agapè) sans feindre, sans dissimuler, sans décevoir, et avec sincérité. (2) Haïssez les choses mauvaises. Cela fait partie de l'amour divin : « Vous qui aimez l'Éternel, haïssez le mal ! » (Psaume 97 : 10) (3) Agrippez-vous, accrochez-vous, tenez-vous bien à ce qui est bon.

Verset 10. (4) Faites preuve d'une affection particulière envers vos semblables, dans l'amour fraternel (*philadelphia*). (5) Rendez hommage à votre prochain, plutôt qu'à vous-même. Faites preuve de respect et d'honneur les uns envers les autres, plutôt que de chercher les honneurs pour vous-même. « Que l'humilité vous fasse regarder les autres comme étant au-dessus de vous-mêmes. » (Philippiens 2 : 3)

Verset 11. (6) Ne soyez pas paresseux dans ce que vous faites, soyez diligent. Il ne faut pas prendre ici le mot « affaires », dans le sens d'une entreprise commerciale, mais dans le sens original d'« être occupé ». (7) Soyez zélé, soyez fervent d'esprit. Le mot grec signifie littéralement « bouillir ». (8) Servez le Seigneur. Soyez son esclave dans toutes ces choses.

Verset 12. (9) Que votre espérance soit joyeuse. (10) Prenez patience devant les épreuves et les afflictions. (Ces deux éléments évoquent 5 : 1-5.) (11) Soyez fidèle et persévérant dans la prière. Conservez l'habitude de prier et soyez toujours prêt à prier.

Verset 13. (12) Apportez un soutien aux saints qui sont démunis. À travers le Nouveau Testament, ainsi qu'en 1 : 7, le mot « saints » désigne toutes les personnes nées de nouveau. (13) Appliquez-vous à l'hospitalité. Le verbe grec signifie littéralement : « poursuivre » l'hospitalité. Le terme grec pour désigner l'hospitalité dit littéralement : « aimer les inconnus » (*philoxenia*).

Verset 14. (14) Priez pour que vos persécuteurs soient bénis; ne les maudissez pas. Maudire implique « invoquer le jugement », « invoquer le malheur », « dénoncer avec violence ». Sans aucun doute, ce verset reprend les paroles de Christ : « Bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous maltraitent » (Luc 6 : 28).

Verset 15. (15) Prenez part à la joie ou à la tristesse des autres. Faites preuve d'intérêt, de souci et de compassion sincères. Au-delà de la sympathie, apprenez à faire preuve d'empathie, en prenant part aux sentiments et aux pensées d'autrui.

Verset 16. (16) Soyez en harmonie les uns avec les autres ; soyez unis. (17) Ne soyez pas hautains ni trop ambitieux, et ne vous laissez pas impressionner par des choses grandes et puissantes, mais associez-vous plutôt à des personnes de rang inférieur. Cette dernière proposition pourrait faire allusion à des choses, plutôt qu'à des personnes. Cela implique de s'adapter à des manières humbles ou, comme le dit une note de bas de page de la version anglaise *NIV*, « d'être disposé à faire un travail subalterne ». ^{iv} (18) Ne soyez pas sage à vos propres yeux. Ne soyez pas vaniteux ni prétentieux. Il s'agit là apparemment d'une citation de Proverbes 3 : 7a. Paul s'est exprimé dans les mêmes termes, dans Romains 11 : 25.

Verset 17. (19) Ne rendez à personne le mal pour le mal. Cela suit les enseignements de Christ, qui a dit de ne pas résister au mal, de tendre l'autre joue, d'aimer nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, et ainsi de suite (Matthieu 5 : 38-48). (20) Veillez toujours à faire ce qui est bon et juste aux yeux de tous. La version anglaise *Phillips* dit l'équivalent de ceci : « Veillez à ce que votre comportement en public soit irréprochable ». Il s'agit d'une allusion à Proverbes 3 : 4, notamment dans la Septante. Il convient non seulement que notre honnêteté soit connue de Dieu, mais qu'elle soit manifeste devant tous les hommes (II Corinthiens 8 : 21). Nous devrions faire preuve d'une honnêteté transparente dans nos vies, y compris dans nos affaires et dans nos relations à l'église. Nous devrions nous abstenir de toute espèce de mal ou de ce qui n'est pas convenable (I Thessaloniens 5 : 22).

Verset 18. (21) Dans la mesure du possible, et pour autant que cela dépende de vous, vivez en paix avec tout le monde. En disant « s'il est possible », Paul reconnaissait que nous ne pouvons pas contrôler les pensées ni les actions d'autrui. Il faut que les deux camps aient une bonne attitude pour être en

^{iv} La version anglaise *KJV* retient le terme « *condescend* », mais dans l'usage courant, ce mot évoque une attitude condescendante et supérieure, ce qui n'est absolument pas ce que ce verset enseigne.

paix. Il n'est pas possible de contraindre les autres à adopter une attitude particulière, mais pour notre part, nous pouvons refuser de riposter, de réagir violemment, d'avoir de la rancune ou d'être hostiles.

Verset 19. (22) Ne cherchez pas à vous venger. Laissez plutôt la colère suivre son cours, sans y prendre part. Certains interprètent ceci comme voulant dire que nous devrions laisser l'autre personne faire éclater sa rage. Mais il s'agit plus probablement de laisser la colère de Dieu (le jugement divin) suivre son cours. En d'autres termes, nous ne devrions pas prendre les choses en main, mais les confier à Dieu et le laisser imposer tout jugement qu'il estime approprié. Cette interprétation est claire dans la citation biblique que Paul tire de Deutéronome 32 : 35, où Dieu promet de punir tout mal et affirme sa prérogative à cet égard. Il ne s'agit pas de souhaiter vivement la vengeance de Dieu pour apaiser nos sentiments, mais plutôt de faire preuve de l'attitude suivante : Si une quelconque vengeance est nécessaire, que ce soit Dieu qui l'envoie, mais pas nous.

Verset 20. Dans le même ordre d'idées, le verset 20 cite le passage de Proverbes 25 : 21-22, où il est dit que nous devons donner à manger et à boire à des ennemis qui se trouvent dans le besoin. En agissant ainsi, nous mettrons des charbons ardents sur leur tête. Voilà une affirmation obscure, qui a fait l'objet de nombreuses hypothèses. Pour certains, les charbons symbolisent la damnation, comme le dit le Psaume 140 : 11. En aidant notre ennemi, nous accentuons sa culpabilité et, par conséquent, son châtement. Cependant, il est contraire à l'enseignement contenu dans ces versets que de les percevoir comme des conseils sur une façon acceptable d'infliger un plus grand châtement à l'ennemi. L'idée d'associer les charbons au châtement est valable, si l'on ne considère pas ce verset comme faisant allusion à nos intentions, mais seulement au résultat de l'action de notre ennemi. Autrement dit, nous aidons véritablement notre ennemi avec de nobles intentions,

tout en sachant qu'à la fin, Dieu le punira pour avoir refusé nos propositions d'amitié.

Il y a des gens astucieux qui ont suggéré que ce verset évoque la pratique orientale qui consiste à porter des choses sur la tête. Dans le cas où le feu d'une personne s'éteignait, un ami ou un voisin lui donnait des charbons pour rallumer son feu, en les plaçant dans une poêle sur sa tête. Il est alors dit dans ce verset que nourrir son ennemi, c'est comme lui donner des charbons pour son feu.

Il est probable que la meilleure interprétation soit de considérer les charbons comme un symbole de honte. En aidant son ennemi, on lui fera éprouver un sentiment de honte. Son visage deviendra chaud et rouge, comme si on lui versait des charbons sur la tête. Ce geste peut l'amener à se repentir et à se réconcilier, alors que si nous avons rendu le mal pour le mal, il aurait continué à être un ennemi acharné. À ce propos, certains commentateurs ont fait mention d'une ancienne coutume égyptienne qui consistait à exprimer la pénitence en portant publiquement une casserole de charbons sur la tête.

Quelle que soit la signification précise des charbons, ce passage nous enseigne clairement qu'il ne faut pas souhaiter ni rechercher la vengeance. La seule « rétribution » ou « vengeance » à laquelle nous avons droit est de faire ce qui est bien pour notre ennemi, dans un désir sincère de l'aider et de devenir son ami.

Verset 21. (23) Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais surmontez le mal par le bien. Cette dernière consigne résume bien les enseignements spécifiques contenus aux versets 17-20, mais elle constitue également une conclusion appropriée à ce passage. Tout bien considéré, la vie chrétienne consiste à vaincre le mal par le bien. Grâce à l'amour divin, nous pouvons vaincre et renverser les forces du mal, grâce aux forces supérieures de la vérité et de la justice.

B. Le comportement d'un citoyen de l'État (13 : 1-10)

Les chrétiens ont non seulement le devoir de se soumettre à Dieu et aux autres chrétiens, mais ils ont aussi la responsabilité de se soumettre au gouvernement civil. De plus, ils ont une dette d'amour non seulement envers les autres croyants, mais aussi envers leurs voisins, leurs concitoyens, et en fait, envers toute l'humanité.

1. La responsabilité envers le gouvernement civil (13 : 1-7)

(1) Que tout homme se soumette aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Dieu. (2) C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité lutte contre une disposition établie par Dieu, et ceux qui sont engagés dans une telle lutte recevront le châtiment qu'ils se seront attiré. (3) Car ce sont les malfaiteurs, et non ceux qui pratiquent le bien, qui ont à redouter les magistrats. Veux-tu ne pas avoir peur de l'autorité ? Fais le bien, et l'autorité t'approuvera. (4) Car l'autorité est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, redoute-la. Car ce n'est pas pour rien qu'elle peut punir de mort. Elle est, en effet, au service de Dieu pour manifester sa colère et punir celui qui fait le mal. (5) C'est pourquoi il est nécessaire de se soumettre à l'autorité, non seulement par peur de la punition, mais surtout par motif de conscience. (6) C'est pour les mêmes raisons que vous devez payer vos impôts. Car ceux qui les perçoivent sont eux aussi au service de Dieu, dans l'exercice de leurs fonctions. (7) Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : les impôts et les taxes à qui vous les devez, le respect et l'honneur à qui ils reviennent.

Dans ce passage, il est question du devoir qui incombe au chrétien de se soumettre au gouvernement civil. Il ne s'agit pas du gouvernement de l'Église, bien que les mêmes principes s'appliquent dans les deux cas. Ce passage reprend les paroles de Christ avec plus de détails : « Rendez donc à César ce qui

revient à César» (Matthieu 22 : 21). On trouve des enseignements similaires dans Tite 3 : 1 et dans I Pierre 2 : 13-17 et 4 : 15.

Verset 1. Tous devraient se soumettre aux « autorités supérieures ». Il ressort clairement du contexte qu'il s'agit de dirigeants humains. Nous devons nous y soumettre, car Dieu est la source de toute autorité et c'est lui qui a établi les dirigeants actuels. Cela ne veut pas dire que Dieu choisit, nomme ou approuve chaque dirigeant, individuellement (bien que personne ne puisse exercer le pouvoir sans la permission de Dieu). À l'inverse, c'est Dieu qui a établi le principe général du gouvernement humain. Il désire que la société humaine sache se gouverner, et il délègue son autorité à l'homme pour y parvenir. Naturellement, l'État dispose de l'autorité divine, mais uniquement pour accomplir son dessein dans le plan de Dieu, et certainement pas pour tout ce qu'il pourrait essayer de faire.

Verset 2. Il en résulte que ceux qui résistent au gouvernement humain résistent en fait à Dieu. Cela entraînera leur jugement. La NEG parle de « condamnation » ; mais à l'origine, en anglais, le mot *damnation* désignait simplement le « jugement », sans pour autant faire mention du châtement éternel. C'est là la signification du mot grec sous-jacent. Le jugement dont il est question se rapporte probablement à la peine infligée par le gouvernement, en tant qu'agent de Dieu, comme au verset 4. Bien entendu, la personne rebelle qui ne se repent pas recevra finalement le jugement venant directement de Dieu.

Verset 3. Le rôle du gouvernement dans le plan de Dieu est de maintenir l'ordre, et de contenir le mal. Ainsi, le gouvernement n'apporte la terreur qu'aux malfaiteurs. Si nous obéissons à la loi civile et faisons ce qui est bien, nous n'avons pas à craindre le gouvernement ; au contraire, nous pouvons nous attendre à recevoir des éloges de sa part.

Verset 4. Le magistrat est le ministre de Dieu — *diakonos* en grec, qui signifie « serviteur » ou « assistant ». C'est Dieu qui l'utilise pour convaincre les gens à faire le bien. Ceux

qui font le mal devraient le craindre, car Dieu lui a permis de « porter l'épée » dans un but précis. C'est-à-dire que Dieu utilise également le magistrat pour exécuter le jugement sur les malfaiteurs. La mention de l'épée implique que le gouvernement peut avoir recours à la force physique pour maintenir l'ordre et restreindre le mal. Elle peut aussi sous-entendre la notion de la peine de mort.

Le magistrat civil n'est pas nécessairement le serviteur de Dieu à tous égards, mais seulement dans la mesure où il contribue à maintenir l'ordre dans la société et à punir les transgresseurs de la loi. Peu importe sa vie personnelle, il est le serviteur de Dieu dans un certain sens, car il est un instrument permettant d'accomplir un aspect de la volonté de Dieu dans la société. Cela n'accorde aux fonctionnaires aucun privilège dans l'Église, même s'ils sont chrétiens. L'État et l'Église sont deux sphères de service distinctes.

Verset 5. Il y a donc deux raisons pour les chrétiens de se soumettre au gouvernement civil : (1) pour éviter la colère, c'est-à-dire pour éviter la punition civile ; (2) pour se garder la conscience claire devant Dieu, puisque le gouvernement humain correspond au plan de Dieu.

Verset 6. La soumission au gouvernement comprend le paiement des impôts. Jésus lui-même a payé des impôts et a enseigné à ses disciples à faire de même (Matthieu 17 : 24-27 ; 22 : 17-21). Les chrétiens doivent payer des impôts, car les impôts subviennent aux fonctionnaires qui travaillent à plein temps pour accomplir le dessein de Dieu. Ces fonctionnaires sont les ministres de Dieu — *leitourgos* en grec, signifiant « serviteur public, administratif ou religieux ».

Verset 7. Les chrétiens doivent s'acquitter de toutes leurs obligations terrestres. Paul a cité quatre exemples : (1) Les impôts, c'est-à-dire les impôts directement prélevés par le gouvernement. Ceci inclut les impôts exigibles par une puissance étrangère, telles les demandes que l'Empire romain exigeait d'Israël. (2) Le tribut, c'est-à-dire les impôts indirects,

les droits, les péages ou autres types de revenus destinés à soutenir le gouvernement. (3) La crainte, c'est-à-dire le respect, l'admiration. (4) L'honneur. Les chrétiens doivent respecter et honorer les dirigeants du gouvernement pour leur service à la cause de Dieu. Les dirigeants spirituels méritent encore plus d'honneur (I Timothée 5 : 17).

Cette analyse ne repose pas sur une structure de gouvernement particulière, et ne formule aucune recommandation à ce sujet. (Bien entendu, elle exclut l'anarchie.) Elle n'est d'ailleurs pas annulée par le mauvais caractère des fonctionnaires en particulier. Le gouvernement en place, au temps de Paul, était l'Empire romain : une dictature dirigée par l'empereur Néron. À bien des égards, il ne répondait pas à l'idéal de Dieu en matière de gouvernement humain, et il permettait de nombreuses pratiques impies, contraires au christianisme. Cependant, il réussissait généralement à maintenir la loi et l'ordre. Son système de justice était imparfait, mais il punissait les meurtriers, les voleurs et les autres criminels qui s'en prenaient aux gens. Il est donc évident que les chrétiens doivent être soumis au gouvernement, même lorsque la structure de celui-ci est inadéquate ou lorsque certains dirigeants sont inaptes ou mauvais. Il n'y a cependant aucun élément, dans ce passage, qui empêche les chrétiens de chercher par des moyens pacifiques à changer de responsables, de partis au pouvoir, ou même de forme de gouvernement.

Cet enseignement part du principe que l'État remplit les fonctions qui lui ont été confiées par Dieu, sans outrepasser les limites de l'autorité qui lui a été conférée par Dieu. Le passage ne discute pas de ce qu'il faut faire, si l'État manque à son devoir. Bien entendu, s'il y a un conflit direct entre les lois de Dieu et les lois de l'homme, les chrétiens doivent toujours obéir aux lois de Dieu (Actes 5 : 29). En revanche, la Bible ne permet jamais une rébellion violente contre le gouvernement (Matthieu 26 : 52). Bien que l'Empire romain ait été une dictature étrangère oppressive pour les Juifs, Jésus et le livre de

Romains ont enseigné la soumission et la coopération pacifique. Dans le cas où leur conscience oblige les chrétiens à désobéir à la loi civile, ils doivent alors se soumettre pacifiquement à la sanction civile.

Romains 13 : 1-7 apprend aux chrétiens à se comporter en citoyens qui respectent la loi. Est-ce que cela signifie que toute violation d'une ordonnance civile est un péché, aux yeux de Dieu ? C'est la loi de Dieu, et non celle de l'homme, qui définit le péché et la moralité. Il est possible qu'une chose soit légale, mais immorale, alors qu'une autre peut être illégale, sans être intrinsèquement immorale. Si la violation de la loi civile implique une fraude, un mensonge, un vol ou toute autre transgression de la loi morale de Dieu, il s'agit là certainement d'un péché. En revanche, le non-respect d'un règlement mineur sans caractère moral ni criminel — tel qu'un règlement de la circulation — n'est pas nécessairement un péché en soi. En temps normal, le chrétien est censé respecter également ces règles. En cas de violation d'un tel règlement, le chrétien doit se soumettre à toute sanction civile qui en découle. Par exemple, s'il reçoit une contravention pour excès de vitesse, du point de vue de la société, il pourrait remplir son devoir de citoyen responsable en payant son amende, et c'est ce qu'il devrait le faire.

2. La responsabilité envers les concitoyens (13 : 8-10)

(8) Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres a accompli la loi. (9) En effet, les commandements : Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. (10) L'amour ne fait point de mal au prochain : l'amour est donc l'accomplissement de la loi.

Le verset 8 reprend la notion d'endettement, telle qu'elle est présentée dans la section précédente. Le même mot grec est employé comme nom au verset 7 pour signifier un « dû », et comme verbe au verset 8, pour signifier « devoir ». Le verset 7 appelle les chrétiens à payer toutes leurs dettes envers l'État, alors que verset 8 les exhorte à ne laisser aucune dette impayée envers qui que ce soit.

Pour certains, la déclaration de « ne rien devoir à personne » implique que tous les prêts sont interdits. Cependant, il ne semble pas y avoir d'interdiction stricte sur les prêts, car l'Ancien Testament a établi des normes pour réglementer les prêts (Deutéronome 15 : 1-3 ; 24 : 10-13). Jésus a raconté une parabole qui soulignait l'importance de gagner des intérêts sur les prêts (Matthieu 25 : 27), et il a aussi enseigné aux chrétiens à prêter sans hésiter aux personnes dans le besoin (Matthieu 5 : 42 ; Luc 6 : 35). Il est certain que le Seigneur n'encouragerait pas les chrétiens à prêter, si emprunter était un péché.

Il semble que cette déclaration signifie « rembourser toutes les dettes légitimes. Ne contractez aucune dette que vous ne pouvez pas payer et payez à temps ». C'est cette compréhension qui convient le mieux au contexte. Tout comme nous devons payer les impôts et les autres dettes au gouvernement, nous devons également nous acquitter à temps de toutes nos autres obligations. Ainsi, la version anglaise NIV déclare l'équivalent de : « Qu'aucune dette ne reste impayée ». Un prêt à tempérament ne viole pas ce passage, car les paiements ne sont légalement dus qu'au moment convenu dans le contrat. Il faut prendre en considération qu'une faillite peut libérer une personne de l'obligation légale, mais pas de l'obligation morale de rembourser une dette.

Pour le chrétien, il n'y a qu'une seule dette à rembourser, celle de l'amour. Le grec a recours à l'infinitif présent d'« aimer », qui indique une action continue ou répétée. La version anglaise NIV indique l'équivalent de ceci : « la dette permanente de nous aimer les uns les autres ». En d'autres termes, lorsque

nous payons toutes nos dettes, nous en devons encore une autre, que nous ne pourrons jamais régler entièrement : celle de l'amour. Cette dette, nous la devons à chaque personne, et pas seulement aux autres chrétiens.

Quand nous aimons, nous accomplissons la loi. Le grec fait appel au participe présent qui équivaut à « aimant », ce qui indique qu'il s'agit d'une action continue. En aimant les autres, nous accomplissons la loi. Le verset 10 reprend cette vérité.

Verset 9. À titre d'illustration, le verset 9 cite plusieurs des Dix Commandements d'Exode 20 : 13-17 et de Deutéronome 5 : 17-21. Ces commandements interdisent l'adultère, le meurtre, le vol, le faux témoignage et la convoitise, lesquels sont tous des torts envers autrui. (L'édition critique omet le commandement sur le faux témoignage.) Si nous aimons vraiment les autres, nous ne commettrons certainement pas ces péchés. Nous pouvons donc résumer tous ces commandements, et en fait tous les autres commandements de la loi qui traitent des relations interpersonnelles, dans la déclaration de Lévitique 19 : 18 : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Paul a également cité ce verset dans Galates 5 : 14 : « Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, celle-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » La même citation figure dans Jacques 2 : 8, où Jacques la qualifie de « loi royale ».

Ce passage ne mentionne pas les commandements qui concernent notre relation directe avec Dieu, car il ne traite que de nos dettes envers notre prochain. Nous pouvons résumer ces autres commandements par Deutéronome 6 : 5 : « Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force ». Tout comme Jésus l'a enseigné, tous les enseignements éthiques de l'Ancien Testament (Matthieu 22 : 37-40 ; Marc 12 : 28-34) reposent sur les deux principes suivants : aimer Dieu et aimer son prochain. Christ nous enseigne, par la parabole du bon Samaritain, que notre prochain n'est pas seulement un ami, un parent ou un voisin. Notre prochain est plutôt toute personne qui se trouve dans le besoin, même s'il

s'agit d'un inconnu appartenant à un autre groupe ethnique ou social (Luc 10 : 25-37). Notre prochain est notre confrère humain.

Le verset 10 contient un résumé de ce passage. Les commandements cités au verset 9 interdisent tous de faire du mal aux autres. Si nous aimons les autres, nous ne leur ferons pas de mal. Ainsi, par l'amour, nous accomplissons la loi.

C. Notre grande source d'encouragement et d'espérance (13 : 11-14)

(11) Cela importe d'autant plus que vous savez en quel temps nous sommes : c'est l'heure de vous réveiller enfin du sommeil, car maintenant le salut est plus près de nous que lorsque nous avons cru. (12) La nuit est avancée, le jour approche. Dépouillons-nous donc des œuvres des ténèbres, et revêtons les armes de la lumière. (13) Marchons honnêtement, comme en plein jour, loin des orgies et de l'ivrognerie, de la luxure et de la débauche, des querelles et des jalousies. (14) Mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et n'ayez pas soin de la chair pour en satisfaire les convoitises.

Dans cette partie du chapitre 13, il est question de l'espoir qui nous motive à mettre en œuvre les enseignements des chapitres 12 et 13. Ce grand encouragement et cette espérance, c'est la perspective du retour du Seigneur Jésus-Christ. Alors que le chapitre 12 commence par un appel à la consécration personnelle, le chapitre 13 se conclut par un appel à la sainteté personnelle.

Le verset 11 exhorte les lecteurs à reconnaître l'heure, à discerner le temps. Le temps était déjà venu de se réveiller, de se tenir prêt, d'être vigilant et responsable, car le jour du salut se rapprochait. La Bible parle du salut comme d'une affaire parfois du passé, parfois du présent, et parfois du futur. Ici, on en parle au futur, en le distinguant clairement de l'expérience ponctuelle passée, celle de croire. (Cette dernière est exprimée

en grec par l'aoriste, correspondant à un simple acte passé.) L'acte de croire, dans le passé, correspond au moment de la conversion, de la justification et de la régénération. Le salut futur fait référence au moment de notre délivrance ultime de toute la puissance et des effets du péché, y compris la glorification de nos corps physiques, qui aura lieu lors de la venue de Christ pour son Église. (Voir Romains 8 : 23-25 ; Philippiens 3 : 20-21.)

Verset 12. Nous sommes à l'aube de la venue de Christ. Bien que nous situions souvent la venue de Christ à minuit, le verset 12 utilise l'analogie de l'aube, qui est plus appropriée du point de vue du croyant : la nuit passée dans l'attente s'achève ; le jour est sur le point de se lever. Aucun humain ne peut savoir quand Christ reviendra (Matthieu 24 : 36), mais Paul attendait le retour de Christ en son temps. Paul n'a pas eu tort de guetter son retour, car le Seigneur veut qu'à toute époque, son Église soit prête et qu'elle anticipe sa venue (Matthieu 24 : 44). Lorsque Paul a écrit : « Le jour approche », Dieu encourageait les croyants à s'attendre en tout temps à la venue du Seigneur. Si la venue de Christ était déjà à portée de main il y a près de 2 000 ans, à plus forte raison l'est-elle aujourd'hui !

Quelle doit être notre réponse, face à l'aube qui s'approche ? Tout d'abord, nous devrions nous dépouiller des œuvres des ténèbres, c'est-à-dire des pratiques pécheresses. Ensuite, nous devrions revêtir les armes de la lumière, c'est-à-dire de l'armure de la justice. Il s'agit ici de l'image du soldat qui se prépare pour une nouvelle journée. Cette analogie de l'armure est détaillée dans Éphésiens 6 : 11-18.

Verset 13. Troisièmement, nous devons marcher honnêtement, comme en plein jour, en évitant toute activité pécheresse. En d'autres termes, nous devons vivre et agir avec honnêteté, bienveillance et droiture. Il faut agir comme si nous vivions en plein jour, toutes nos actions étant exposées à la vue de tous (voir 12 : 17). Il faut éviter les activités pécheresses de la « nuit ». Le contraste entre le jour et la nuit rappelle les paroles de

Christ, concernant la lumière et les ténèbres : « Et ce jugement c'est que, la lumière étant venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. Car quiconque fait le mal hait la lumière, et ne vient point à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dévoilées ; mais celui qui agit selon la vérité vient à la lumière, afin que ses œuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites en Dieu. » (Jean 3 : 19-21)

Le verset énumère six comportements maléfiques à éviter, répartis en trois paires de péchés en étroite relation.

- (1) Les orgies : les ripailles et les fêtes déchaînées.
- (2) L'ivrognerie : l'intoxication ; les beuveries.
- (3) La luxure ou, littéralement : « au lit », pour désigner la fornication, l'immoralité sexuelle.
- (4) La débauche : l'excès ; le manque de retenue ; l'indécence. Il a ici une connotation sexuelle, en raison de son lien avec le mot précédent.
- (5) Les querelles : la discorde ; le conflit ; le désaccord.
- (6) Les jalousies : éprouver du ressentiment à l'égard du bien d'autrui, tout en le convoitant ; la jalousie.

Verset 14. Au lieu de nous adonner à ces activités pécheuses, nous devons revêtir le Seigneur Jésus-Christ. Nous devons littéralement nous « vêtir » de Christ. Nous devons ressembler à Christ à tous égards. Cela rejoint les exhortations d'Éphésiens 4 : 24 et de Colossiens 3 : 12.

Il faut éviter de donner à la chair (la nature pécheuse) des occasions de satisfaire ses convoitises. Nous ne devons pas participer à quoi que ce soit qui puisse éveiller ses désirs secrets. Le grec utilise un mot qui signifie littéralement : « faire de la place », « planifier », « prévoir » ou « anticiper ». Au lieu de permettre à notre nature pécheuse de planifier comment satisfaire ses désirs pécheurs, nous devons résister activement à

la mainmise des convoitises pécheresses (6 : 12) et faire mourir les actions du corps (8 : 13).

D. Les cas de conscience (14 : 1 à 15 : 13)

La dernière partie des enseignements pratiques de Romains traite des cas de conscience. Il y a certaines choses qui sont clairement bonnes, et d'autres qui sont clairement mauvaises ; mais il existe certaines situations sur lesquelles les consciences diffèrent. Vous trouverez dans cette partie des indications pour aborder ces questions, sans pour autant heurter les consciences individuelles et sans détruire l'unité de l'Église.

Il importe de remarquer que ces lignes directrices ne concernent que des questions indifférentes, sans rapport avec la morale. Aucune violation des commandements bibliques ou des principes bibliques fondamentaux n'est alors en jeu. Par conséquent, dans une telle affaire, deux chrétiens peuvent arriver à des décisions opposées pour leur vie personnelle, et rester en communion les uns avec les autres, en tant que croyants.

1. Nous ne devons pas juger autrui (14 : 1-12)

(1) Accueillez celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas les opinions. (2) Tel croit pouvoir manger de tout ; tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. (3) Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. (4) Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir. (5) Tel fait une distinction entre les jours ; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction. (6) Celui qui distingue entre les jours agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange, c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâces à Dieu ; celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne

mange pas, et il rend grâces à Dieu. (7) En effet, nul de nous ne vit pour lui-même, et nul ne meurt pour lui-même. (8) Car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur; et si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. (9) Car Christ est mort et il est revenu à la vie, afin de dominer sur les morts et sur les vivants. (10) Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? ou toi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal de Dieu. (11) Car il est écrit : Je suis vivant, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue donnera gloire à Dieu. (12) Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.

En ce qui concerne les affaires d'opinion, Romains énonce le principe de la liberté chrétienne. Sur le plan des convictions personnelles — contrairement aux convictions scripturaires —, nous avons la liberté d'agir comme bon nous semble. Par conséquent, nous ne devons pas nous juger les uns les autres.

Verset 1. Nous devons accueillir ceux dont la foi est faible, sans pour autant argumenter avec eux ni les juger sur des sujets contestables. Il faut éviter les controverses sur les opinions individuelles. La « foi » est ici la connaissance, la persuasion ou la conviction chrétienne, et non pas la foi qui sauve ou la foi qui persévère. Tel que l'indique le verset 2, le frère faible n'est pas défaillant par rapport à son caractère ou sa spiritualité, mais il manque de maturité et de compréhension. Il a un niveau de jugement inférieur.

Verset 2. À titre d'exemple d'un cas de conscience, le verset 2 évoque la controverse sur la consommation de viande. Certains chrétiens ont refusé de manger de la viande, pour des raisons de conscience. Il y a trois raisons possibles à cela : (1) la croyance religieuse dans le végétarisme; (2) la peur de manger de la viande qui aurait pu être sacrifiée aux idoles (I Corinthiens 8 : 1-13; 10 : 19-33); ou (3) la peur de manger de

la viande considérée comme impure ou préparée de manière impure, selon la loi juive (comme dans Daniel 1 : 8, 12).

Ce frère faible est décrit comme celui qui s'abstient. Le frère faible n'a pas la pleine compréhension de sa liberté chrétienne ; il a un niveau de jugement inférieur quant à ses actions. Le livre de Romains ne dénigre donc pas le frère faible, car c'est précisément ce que ce livre enseigne à ne pas faire. En effet, il dit à celui qui s'abstient d'être fidèle à ses convictions authentiques, afin d'éviter la possibilité de pécher (verset 23).

En matière de liberté chrétienne, il est important de limiter l'enseignement au contexte. Il ne s'agit pas d'une polémique sur la moralité, sur l'obéissance à un commandement scripturaire ou sur la mise en œuvre d'un principe biblique important. Au contraire, ce passage traite d'une affaire de cérémonie, d'une question sans importance morale. Le second exemple important, à savoir l'observation des jours spéciaux (verset 5), est comparable. En fait, dans les deux cas, le Nouveau Testament autorise expressément le comportement en question (Marc 7 : 19 ; Actes 15 : 19-29 ; Colossiens 2 : 16-17). L'enseignement contenu dans le passage de 14 : 1 à 15 : 13 ne s'applique donc que lorsque la Bible autorise le comportement en question ou, tout au plus, lorsque la Bible est muette à ce sujet. Dans le cas où la Parole de Dieu aborde un sujet, soit concrètement, soit en principe, les chrétiens n'ont pas la « liberté » de désobéir.

Verset 3. À celui qui participe à la conduite mise en cause, l'avertissement est celui-ci : il ne faut pas se montrer méprisant ni condescendant à l'égard de celui qui s'abstient. Bien que le participant ait une perception approfondie de la situation, il doit tenir compte de l'opinion de celui qui s'abstient. Il est conseillé à celui qui s'abstient de ne pas juger ni condamner celui qui participe. Plusieurs raisons justifient cet enseignement. Premièrement, Dieu les a tous deux acceptés ; ils devraient donc, eux aussi, en faire autant.

Verset 4. Deuxièmement, tous deux sont des serviteurs qui appartiennent à Dieu et non pas l'un à l'autre. Dieu est le Maître

de tous. Il n'y a pas de chrétien qui soit maître d'un autre ; aucun chrétien n'a donc le droit de juger autrui. Il incombe à chacun de plaire à Dieu, et non à l'homme. Troisièmement, Dieu octroiera une force à ceux qui participent et à ceux qui s'abstiennent, pour leur permettre de persévérer et de lui rendre un culte agréable. (Voir le verset 10 pour des raisons supplémentaires.)

L'édition critique précise que « le Seigneur » (au lieu de « Dieu ») leur permettra de se tenir debout. Cela ne change rien à ce qui précède.

Verset 5. Le second exemple du type de controverse en question est celui de l'observance de journées spéciales. Il s'agit de certains jours comme le sabbat ou les jours saints, probablement sous l'influence de la loi juive. Là encore, il s'agit d'une question cérémoniale, et non morale, sur laquelle la Bible accorde en fait la liberté (Actes 15 : 19-29 ; Colossiens 2 : 16-17).

Il y a des gens qui considèrent un jour donné comme plus sacré qu'un autre, tandis que d'autres traitent chaque jour de la même façon. Il y a de la place pour les deux pratiques dans l'Église. Cela exclut clairement toute insistance sur des règles religieuses particulières pour un certain jour, que ce soit le samedi en tant que sabbat juif ou le dimanche en remplacement du sabbat juif. Pour les chrétiens, chaque jour est un jour de repos spirituel et de rafraîchissement par l'Esprit Saint. Chaque jour est sacré et propice à l'adoration. Il va sans dire que les chrétiens doivent être fidèles à l'assistance aux services religieux de leur église locale (Hébreux 10 : 25), et que les premiers chrétiens se réunissaient le dimanche, en commémoration de la résurrection du Seigneur (Actes 20 : 7 ; I Corinthiens 16 : 2). Pourtant, il n'y a pas d'exigences légalistes quant à certains jours.

En ce qui concerne ces questions sans rapport avec la morale, chacun doit être pleinement convaincu dans son propre esprit. On doit se laisser guider par ses convictions personnelles, et avoir l'assurance que ce que l'on fait est juste.

La Bible ne prône pas l'ignorance ni l'indifférence, mais une réflexion approfondie et des conclusions fermes.

Verset 6. Quelle que soit la décision que l'on prend sur ces questions, on doit consacrer sa conduite au Seigneur. Ainsi, le Seigneur acceptera son action. Si quelqu'un choisit d'observer un jour spécial, il le fait pour honorer le Seigneur, et non pour des motivations légalistes ou païennes. (L'édition critique omet : « celui qui ne mange pas, c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas »). Lorsqu'il mange de la viande, il en remercie Dieu et l'honore ainsi. (Il s'agirait ici d'une allusion à la pratique d'offrir une prière d'action de grâces avant le repas.) Dans le cas où il s'abstient ou qu'il jeûne, il le fait pour honorer le Seigneur, et il rend quand même grâce à Dieu.

Verset 7. Nul chrétien ne vit ni ne meurt dans l'isolement ; nos vies sont liées à celle de Christ. Chaque geste que nous posons a une incidence sur la vision que les gens ont de Christ. En toutes choses, nous devrions le glorifier. Nous pouvons déduire de cette vérité un principe connexe, bien que dans le contexte, ce ne soit pas la signification de ce verset : nos vies ont un impact sur les autres, en particulier sur les autres chrétiens.

Verset 8. Peu importe ce que nous faisons — soit vivre, soit mourir —, nous appartenons au Seigneur. Alors, indépendamment de la ligne de conduite que nous décidions d'adopter sur les questions sans rapport avec la morale, il est implicite que nous pouvons et que nous devons la consacrer au Seigneur.

Verset 9. En réalité, Christ est mort et ressuscité afin d'être notre Seigneur, tant dans la vie que dans la mort. (L'édition critique omet : « et est revenu à la vie ».)

Verset 10. Compte tenu de la souveraineté de Christ sur nous tous et en toutes circonstances, y compris la vie et la mort, comment pouvons-nous avoir l'audace de critiquer ou de mépriser les autres ? Romains réitère ici que nous ne devons pas juger les autres. En plus des trois raisons invoquées aux versets 2-3, nous ne devons pas juger, parce que Dieu jugera

chacun de nous individuellement. Nous nous tiendrons tous devant le tribunal de Dieu.

L'édition critique dit : « le tribunal de Dieu », mais « le tribunal de Christ » convient mieux au contexte. Au commencement du deuxième siècle, Polycarpe et Marcion ont tous deux cité cette seconde formulation. Quoi qu'il en soit : « Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils » (Jean 5 : 22). Dieu nous jugera par la position de Celui qui a mené une vie terrestre, vaincu le péché dans la chair et nous a offert le salut en sacrifiant sa vie. « Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal de Christ » (II Corinthiens 5 : 10).

Verset 11. Pour démontrer la réalité du jugement pour tous, le verset 11 cite Ésaïe 45 : 23, qui déclare que tout genou fléchira et que toute langue jurera par Jéhovah (l'Éternel). Partant du principe que le verset 10 fait allusion au tribunal de jugement de Christ, le fait d'appliquer cette prophétie de Jéhovah à Christ est une solide affirmation de la déité de Christ. Ce passage établit que Jésus-Christ est Jéhovah — le Dieu unique de l'Ancien Testament. Philippiens 2 : 10-11 applique aussi spécifiquement cette déclaration d'Ésaïe à Jésus-Christ.

Verset 12. Chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu. Cela réitère la raison donnée au verset 10 de ne pas se juger les uns les autres.

On peut tirer de l'ensemble du passage trois principes pour guider notre conduite sur les questions sans rapport avec la morale : (1) Chacun doit avoir ses propres convictions. (2) Chacun d'entre nous doit suivre sa propre conscience dans ces domaines. (3) En toutes choses, nous devons reconnaître la seigneurie de Jésus-Christ.

Sa seigneurie nous permettra de tolérer les divergences d'opinions au sein du corps de Christ (mais pas la désobéissance à la Parole de Dieu). De plus, cela nous donne un moyen de régler les questions pratiques de la vie chrétienne quotidienne. Avant de décider de participer ou non à une activité donnée, nous devrions poser la question suivante : « Puis-je faire cela

pour le Seigneur en lui rendant grâce, en le glorifiant et en reconnaissant sa seigneurie pendant que je le fais ? » Comme le dit Colossiens 3 : 17 : « Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvres, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père. »

2. Nous ne devons pas tenter autrui (14 : 13-23)

(13) Ne nous jugeons donc plus les uns les autres ; mais pensez plutôt à ne rien faire qui soit pour votre frère une pierre d'achoppement ou une occasion de chute. (14) Je sais et je suis persuadé par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure. (15) Mais si, pour un aliment, ton frère est attristé, tu ne marches plus selon l'amour : ne cause pas, par ton aliment, la perte de celui pour lequel Christ est mort. (16) Que votre privilège ne soit pas un sujet de calomnie. (17) Car le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit. (18) Celui qui sert Christ de cette manière est agréable à Dieu et approuvé des hommes. (19) Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix et à l'édification mutuelle. (20) Pour un aliment, ne détruis pas l'œuvre de Dieu. En vérité toutes choses sont pures ; mais il est mal à l'homme, quand il mange, de devenir une pierre d'achoppement. (21) Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute [de scandale ou de faiblesse]. (22) Cette foi que tu as, garde-la pour toi devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve ! (23) Mais celui qui a des doutes au sujet de ce qu'il mange est condamné, parce qu'il n'agit pas par conviction. Tout ce qui n'est pas le produit d'une conviction est péché.

La deuxième ligne directrice concernant les cas de conscience est tout aussi importante que la première : nous ne devons pas tenter les autres. Nous ne devons pas utiliser notre

liberté chrétienne d'une manière qui puisse détruire la foi du frère plus vulnérable. Nous ne devons pas le faire trébucher ni tomber dans sa marche chrétienne. En ce qui concerne les opinions, même si nous avons la liberté, nous devons toujours appliquer le principe de l'amour.

Le verset 13 reprend l'essentiel des versets précédents : nous ne devons pas nous juger les uns les autres. Puis, il énonce un nouveau point : nous devons veiller à ne pas mettre de pierre d'achoppement ni d'obstacle sur le chemin de notre frère. Nous ne devons pas laisser nos attitudes ni nos actions entraver la vie spirituelle de quelqu'un d'autre. (Voir Luc 17 : 1-2.) Le même mot grec signifiant « juger » figure dans les deux propositions de Romains 14 : 13. En d'autres termes, si nous voulons juger, plutôt que de juger les autres, nous devons nous juger nous-mêmes !

Ce verset utilise deux mots grecs pour décrire ce que nous ne devons pas causer. Le premier désigne une pierre d'achoppement, un obstacle, un empêchement, ou une occasion de s'offenser. L'autre est une occasion de chute : un piège ou une tentation de pécher. Nous ne devons rien faire qui puisse faire trébucher une autre personne dans sa marche spirituelle, ou la faire tomber dans le péché.

Verset 14. Rien n'est impur en soi. Nous devons limiter cette déclaration au contexte ; elle concerne clairement la nourriture (verset 15). Paul a certainement reconnu que de nombreuses activités pourraient être spirituellement impures et pécheresses (II Corinthiens 6 : 17). En elles-mêmes, les choses physiques comme la nourriture sont moralement neutres, mais elles peuvent devenir impures pour nous, à cause de ce qu'elles représentent pour notre conscience. Cela ne signifie pas que toutes les choses physiques sont bonnes à utiliser à toutes fins. Par exemple, il n'est pas bon, et ce n'est pas la volonté de Dieu, que de boire de la ciguë, de se rouler dans l'herbe à puce, ou de fumer de l'opium.

Paul a été persuadé par le Seigneur Jésus lui-même que les aliments étaient moralement neutres. Il a possiblement acquis cette certitude d'une révélation directe de Christ, sous la conduite de son Esprit; mais il a probablement eu aussi accès à l'enseignement spécifique de Christ sur ce sujet, qui est repris dans Marc 7 : 14-23. Christ a clairement enseigné que ce n'est pas la nourriture qu'on ingère qui peut souiller l'homme, mais bien ce qui vient du cœur de l'homme.

Verset 15. Bien que la nourriture ne soit pas intrinsèquement pécheresse, elle peut inquiéter la conscience d'autrui. Si un frère a une objection de conscience à manger un certain type d'aliment, nous ne devrions pas en prendre en sa présence. Par exemple, si un frère pense que manger du porc est un péché (bien que ce ne soit pas le cas), nous ne devons pas en manger devant lui. Autrement, nous risquons de l'encourager à faire quelque chose qu'il pense être mauvais, ce qui l'amènera à agir contrairement à sa foi, à se sentir coupable et peut-être même à abandonner complètement sa foi chrétienne. Par ailleurs, même s'il ne participe pas, il risque de perdre confiance dans notre exemple chrétien; il risque également de perdre la foi en Dieu.

Si nous blessons gravement notre frère par ce que nous mangeons, nous ne marchons pas dans l'amour. Nous ne devons pas laisser notre liberté en brimer une autre. Nous ne devons pas détruire la foi d'un frère en nous adonnant à une chose relativement mineure, telle que manger un certain type de nourriture, même si cela nous est moralement permis. Christ a fait le sacrifice ultime, celui de sa vie, pour sauver notre frère. Nous ne devons pas le détruire à des fins de plaisir passager. Il ne faut pas insister sur notre liberté chrétienne, au point qu'elle devienne un instrument de dévastation pour le frère plus faible.

Nous devrions nous sentir suffisamment sûrs de notre position en Christ et peu préoccupés par notre ego, pour pouvoir faire des compromis sur des choses non essentielles,

pour le bien de nos frères. Si nous luttons toujours pour nos « droits », nous risquons en fait de devenir prisonniers de notre liberté ! F. F. Bruce a bien décrit l'apôtre Paul à cet égard : « Il était si complètement émancipé de son esclavage spirituel, qu'il n'était même pas esclave de son émancipation. Il s'est conformé au mode de vie juif, lorsqu'il était dans la société juive, aussi joyeusement qu'il s'est adapté aux coutumes des non-Juifs, lorsqu'il vivait avec eux. »¹ C'est ce qui explique qu'il se soit soumis, un jour, à un vœu juif impliquant la loi cérémoniale juive (Actes 21 : 18-26). Il savait que cela ne lui valait aucune faveur auprès de Dieu, mais pour le bien des croyants juifs, il était disposé à affirmer la culture juive.

Verset 16. Le texte grec dit littéralement : « Que le bien que tu fais ne soit pas blasphémé ». Il ne faut pas que ce qui nous est permis devienne une chose néfaste pour autrui. « Que ce qui est bien pour vous ne devienne pas pour d'autres une occasion de dire du mal de vous. » (*BDS*) L'équivalent de ce verset dans la version anglaise *Amplified* est : « Ne donnez pas aux autres l'occasion de critiquer ce qui est justifiable pour vous. »

Verset 17. Il ne faut pas insister sur la liberté que nous avons de manger et de boire, car, après tout, l'essence du christianisme ne se trouve pas dans les choses naturelles, mais dans les choses spirituelles. Le royaume de Dieu est la justice (la droiture morale), la paix (la tranquillité intérieure) et la joie (l'allégresse, le bonheur) dans l'Esprit Saint.

Le royaume de Dieu constitue le règne de Dieu dans le cœur et la vie des hommes. Bien que Christ compte établir un royaume terrestre proprement dit dans l'avenir, ce verset traite du royaume actuel de Dieu en nous (Luc 17 : 21). Nous ne pouvons entrer dans ce royaume que par la nouvelle naissance — la naissance d'eau et d'Esprit (Jean 3 : 3-5). Puisque le royaume actuel de Dieu consiste en la justice, la paix et la joie que l'Esprit Saint nous donne, il est clair que nous ne pouvons participer à ce royaume que par la présence de l'Esprit

Saint en nous. Le vrai christianisme découle d'une relation personnelle avec Dieu.

Verset 18. Servir Dieu ne consiste pas à manger et à boire, mais à porter le fruit spirituel produit par le règne de l'Esprit dans nos cœurs. Quand nous portons ce fruit, nous sommes à la fois agréables à Dieu et nous obtenons l'approbation de l'homme. (L'édition critique dit : « ceci », au lieu de : « cette manière ».)

Verset 19. On trouve aux versets 19-21 un résumé de la marche à suivre, en matière de cas de conscience. Nous devons rechercher (littéralement : « poursuivre ») la paix en toutes choses. Il nous faut rechercher la paix de manière active ; nous devons être de ceux qui procurent véritablement la paix. Nous devons chercher à édifier, à affermir les uns les autres, et à être mutuellement utile et encourageant.

Le verset 20 réitère la pensée des versets 14-16. Nous ne devons pas détruire l'œuvre de Dieu par pure indulgence. Au sens propre, nous ne devons pas « renverser » l'œuvre de Dieu, ce qui serait l'inverse de la faire grandir. En vérité, toute nourriture est pure, mais si nous mangeons quelque chose d'une manière qui fait trébucher une autre personne, nous commettons une erreur. Une chose permmissible en soi peut s'avérer être pécheresse, si elle amène d'autres personnes à s'égarer. Ainsi, nous pouvons tenter les autres de pécher, à partir d'une chose qui nous semble innocente.

Une fois de plus, nous devons limiter au présent contexte, c'est-à-dire aux questions non morales, en particulier la nourriture, la portée de la phrase « toutes choses sont pures ». Ainsi, la version anglaise NIV affirme l'équivalent de ceci : « toute nourriture est propre ». De plus, lorsque le verset nous avertit de ne pas être « une pierre d'achoppement », il ne fait pas allusion à quelque chose qui déplaît ou qui dérange, mais plutôt à des choses qui amènent les autres à trébucher dans leur marche chrétienne. Bien sûr, nous devons éviter autant que possible de contrarier ou de vexer autrui, mais nous ne devons pas

pour autant vivre dans la peur et l'esclavage, à cause des sujets de récrimination d'autrui. Un chrétien se disant mature ne peut pas brandir la menace de « se vexer » pour réclamer une conformité universelle à ses convictions personnelles. Le point principal de ce passage est que les chrétiens *ne devraient pas* imposer leurs convictions personnelles aux autres. Néanmoins, si cet usage de la liberté peut effectivement nuire à la vie spirituelle d'un chrétien sincère, on devrait alors éviter de le faire.

Verset 21. Se priver de certains plaisirs personnels est une bonne chose, si cela permet d'éviter de causer un préjudice spirituel à autrui. (L'édition critique omet les mots « de scandale ou de faiblesse ».) Cela constitue une raison suffisante pour s'abstenir de choses douteuses. Voilà pourquoi nous devons nous abstenir de toute espèce de mal (I Thessaloniens 5 : 22). Le verset 21 présente deux exemples : manger de la viande et boire du vin (du jus de raisin, qu'il soit fermenté ou non). Il s'agit peut-être d'un discours général, qui cite un exemple de nourriture et un exemple de boisson, ou bien d'une allusion à de véritables controverses. La consommation de viande pourrait être remise en question pour des raisons de végétarisme, de viande sacrifiée aux idoles, ou de viande impure selon la loi juive. La consommation de jus de raisin peut être remise en question pour cause d'impureté selon la loi juive (Daniel 1 : 8) ou d'interdiction par un vœu de naziréat (temporaire ou permanent) (Nombres 6 : 3). De toute évidence, toutes les polémiques de ce chapitre, sur la nourriture, les jours particuliers, les boissons, étaient liées aux lois cérémoniales juives ou à des coutumes similaires chez les païens.

Il n'y a aucune raison de supposer que Paul ait approuvé la consommation de boissons alcoolisées, ce qui soulève des questions d'ordre moral. En tout état de cause, nous *devrions* nous abstenir de consommer des boissons alcoolisées, car elles constituent *en fait* une pierre d'achoppement pour les autres. (Pour une discussion sur les raisons pour lesquelles les chrétiens ne devraient pas consommer de boissons alcoolisées,

voir le chapitre 10 du livre de David K. Bernard intitulé *Un nouveau regard sur la sainteté pratique.*)

Le verset 22 présente la conclusion à celui qui y prend part : si vous avez la foi (c'est-à-dire la conviction) en votre liberté, gardez-la pour vous. (Pour la première phrase, l'édition critique déclare : « La foi que tu as, aie-la ».) Exercez-la en privé devant Dieu, mais ne choquez pas un frère par celle-ci. Assurez-vous cependant d'avoir réellement la conscience tranquille en la matière. Heureux celui qui n'a pas de doute sur ce qu'il pratique, qui ne se condamne pas dans ce qu'il approuve.

Le verset 23 présente la conclusion à celui qui s'abstient : si vous avez le moindre doute concernant une pratique, évitez d'y prendre part. Si quelqu'un doute, mais qu'il y participe quand même, il est condamné. Cela pourrait signifier que celui qui agit en dépit de ses doutes est condamné dans son propre esprit et se sent coupable. La dernière proposition précise cependant que toute violation du principe de la conviction est un péché. Cela ne signifie pas que toutes les œuvres non chrétiennes sont pécheresses, mais cela signifie que nous pouvons pécher, en faisant ce que d'autres considèrent comme innocent. Si nous croyons qu'une chose est pécheresse, mais que nous la faisons quand même délibérément, nous manifestons une volonté de désobéir et de nous rebeller contre Dieu. Cette attitude est pécheresse, même si l'acte est neutre en soi.

3. Nous devons suivre l'exemple de Christ (15 : 1-13)

(1) Nous qui sommes forts, nous devons supporter les faiblesses de ceux qui ne le sont pas, et ne pas chercher ce qui nous plaît.

(2) Que chacun de nous plaise au prochain pour ce qui est bien en vue de l'édification. (3) Car Christ n'a pas cherché ce qui lui plaisait, mais, selon qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'insultent sont tombés sur moi. (4) Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Écritures, nous

possédions l'espérance. (5) Que le Dieu de la persévérance et de la consolation vous donne d'avoir les mêmes sentiments les uns envers les autres selon Jésus-Christ, (6) afin que tous ensemble, d'une seule bouche, vous glorifiiez le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ. (7) Accueillez-vous donc les uns les autres, comme Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu. (8) Je dis, en effet, que Christ a été serviteur des circoncis, pour prouver la véracité de Dieu en confirmant les promesses faites aux pères, (9) tandis que les païens glorifient Dieu à cause de sa miséricorde, selon qu'il est écrit : c'est pourquoi je te louerai parmi les nations, et je chanterai à la gloire de ton nom. Il est dit encore : (10) nations, réjouissez-vous avec son peuple ! Et encore : (11) louez le Seigneur, vous toutes les nations, célébrez-le, vous tous les peuples ! Ésaïe dit aussi : (12) il sortira d'Isaï un rejeton, qui se lèvera pour régner sur les nations ; les nations espéreront en lui. (13) Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix dans la foi, pour que vous abondiez en espérance, par la puissance du Saint-Esprit !

La réflexion sur les cas de conscience culmine par une exhortation à suivre l'exemple de Christ en matière d'amour envers son prochain. Cela met en relief la nécessité de former une fraternité chrétienne unie.

Le verset 1 résume le thème du chapitre précédent : le chrétien à la foi forte (celui qui a une compréhension plus mûre de la liberté chrétienne) doit être attentif au chrétien à la foi faible (celui qui a des scrupules au sujet d'une quelconque pratique autorisée, sans caractère moral). Dans le texte grec, le début du chapitre 15 est étroitement relié à la pensée du chapitre précédent, par une conjonction qui équivaut à « donc ». Le mot « devons » vient du même mot grec qui a été traduit par « devez », dans 13 : 8. Les chrétiens matures ont l'obligation morale d'endurer les doutes de ceux qui sont plus vulnérables. Nous ne devrions pas vivre pour nous faire plaisir.

Verset 2. Nous devons vivre pour plaire aux autres croyants, en cherchant ce qui est bon pour eux et en cherchant à les édifier. Il ne s'agit pas de leur demander des faveurs, mais d'agir sincèrement dans leur meilleur intérêt spirituel. (Les versets 5-7 traitent plus en détail de nos obligations mutuelles.)

Verset 3. Christ est notre exemple suprême à cet égard. Il n'a pas cherché à se plaire, mais il a volontairement supporté les reproches, les abus ou les insultes, par fidélité à accomplir la volonté de Dieu. La citation est tirée ici du Psaume 69 : 10.

Verset 4. Après avoir cité ce passage de l'Ancien Testament, le verset 4 rappelle au lecteur le but des Écritures qui, pour le public initial, consistait en l'Ancien Testament. Les Écritures ont été rédigées pour nous instruire, en particulier pour nous donner de la patience (de l'endurance, de la fermeté) et du réconfort (de l'encouragement). Ces vertus, à leur tour, nous donneront de l'espoir. Le passage de Romains 5 : 4 a déjà illustré la manière dont la persévérance, face aux épreuves, produit l'espoir. Il est question ici d'endurance active, et non pas de résignation passive. L'exemple de ces hommes de Dieu, dans les Écritures, nous enseigne la patience de surmonter les épreuves, le réconfort de savoir que Dieu nous aidera, et l'espoir d'obtenir le salut.

Verset 5. Les versets 5-7 reviennent sur la fraternité chrétienne et sur nos obligations mutuelles, qui ont été effleurées aux versets 1-2. Paul a prié pour que Dieu donne à ses lecteurs la grâce d'être unis dans leurs sentiments. Dieu est présenté comme la source de la patience et du réconfort que nous apporte la Parole de Dieu, tel que le souligne le verset 4. Nous devons avoir un esprit d'unité « selon Jésus-Christ », à son exemple et conformément à sa volonté, c'est-à-dire dans la mesure où nous suivons tous Christ.

Verset 6. En vertu de notre unité, nous pouvons nous unir pour rendre gloire et louange à Dieu. Ici, Dieu est appelé « le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ ». Cette phrase n'enlève rien à la déité de Jésus, ni à l'unicité de Dieu. Elle décrit

plutôt la relation d'alliance unique entre l'homme Christ et le Père. Elle est similaire à l'expression, «le Dieu d'Abraham», dans l'Ancien Testament. Elle nous rappelle l'héritage que Christ s'est acquis en tant qu'homme sans péché, héritage que nous avons par la foi en lui. De même que les descendants d'Abraham ont reçu des promesses spéciales du Dieu d'Abraham, de même ceux qui croient en Jésus-Christ et qui s'identifient à lui reçoivent des promesses spéciales du Dieu de Jésus-Christ. «Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme.» (I Timothée 2 : 5) En tant qu'homme, Christ est le nouveau chef de la race humaine (Romains 5 : 14-15 ; 8 : 29).

Verset 7. En bref, nous devons nous accueillir les uns les autres et être en communion mutuelle, tout comme Christ nous a accueillis. Comme au verset 3, nous sommes ramenés vers l'exemple de Christ. Christ a accueilli quelqu'un ; nous devrions sûrement en faire autant. En nous accueillant mutuellement dans une communauté unie, nous apporterons en actes comme en paroles la louange et la gloire à Dieu, ce désir exprimé au verset 6.

Verset 8. Les versets 8-12 présentent Christ comme l'exemple suprême de l'accueil et du rapprochement. Jésus est venu pour servir. En tant que Messie juif, il est d'abord venu pour servir les Juifs, pour accomplir les promesses de Dieu à leurs ancêtres.

Verset 9. Par ailleurs, Dieu a toujours planifié inclure les Gentils dans son Église du Nouveau Testament et recevoir leurs louanges. En d'autres termes, Jésus est venu pour les Gentils, tout autant que pour les Juifs.

Pour soutenir l'affirmation selon laquelle Jésus est venu pour les Gentils, le verset 9 cite Psaume 18 : 50, également mentionné dans II Samuel 22 : 50, où David a invité à louer Dieu parmi les Gentils (les nations), pour indiquer que Dieu voulait, depuis le commencement, que ceux-ci le connaissent et le louent.

Le verset 10 cite le chant de Moïse, dans Deutéronome 32 : 43, qui exhorte les Gentils (les nations) à louer Dieu.

Verset 11. Une autre citation, tirée de Psaume 117 : 1, exhorte tous les Gentils (les nations) et tous les peuples (au pluriel) à louer l'Éternel.

Verset 12. Pour terminer, Ésaïe 11 : 10 décrit précisément la mission de Jésus-Christ auprès des Gentils (les nations). Le « rejeton d'Isaï » est le Messie, qui viendrait de la lignée de David et d'Isaï (le père de David). Ésaïe 11 : 1 dit : « Puis un rameau sortira du tronc d'Isaï, et un rejeton naîtra de ses racines ». Apocalypse 5 : 5 décrit, lui aussi, Jésus comme étant le « rejeton de David ». En tant que Dieu, Jésus était le Seigneur et le Créateur de David ; mais en tant qu'homme, il était le descendant de David. Le Messie régnerait sur les Gentils et ceux-ci mettraient leur espérance en lui. La citation est tirée de la Septante.

La leçon à tirer des versets 8-12 est que Jésus a accueilli tout le monde et qu'il a servi tout le monde, sans discrimination. Il a comblé le plus grand fossé qui ait divisé les humains, le fossé séparant les Juifs et les Gentils, en les unissant au sein d'une seule Église. Il s'ensuit que nous devrions être prêts et disposés à surmonter toutes les différences au sein de l'Église, y compris celles qui concernent les cas de conscience. Si nous suivons l'exemple de Christ, nous accueillerons tous les vrais chrétiens dans nos cœurs et notre fraternité.

Le verset 13 conclut le corps de l'Épître par une prière adressée au Dieu de l'espérance. Paul a prié pour que Dieu remplisse ses lecteurs de toute joie et de toute paix, qui font partie de l'essence du royaume de Dieu (14 : 17). Ils recevraient cela en croyant. De plus, il a prié pour qu'ils abondent en espérance, et cela par la puissance du Saint-Esprit. (Voir Actes 1 : 8.)

Ainsi, l'argumentation du livre se termine par une prière pour que les lecteurs vivent une expérience personnelle concrète. Une fois de plus, le livre souligne l'importance de la foi et du Saint-Esprit.

Note : Le légalisme et la liberté chrétienne

À défaut d'appliquer correctement l'enseignement sur les cas de conscience, on risque de commettre de graves erreurs. Certains ignorent quasiment cet enseignement ; ils favorisent ainsi le légalisme et restreignent la liberté chrétienne. D'autres insistent sur la « liberté » d'opinion dans des domaines d'ordre moral ou dans des domaines où la Bible parle. Ils détruisent ainsi de nombreux enseignements pratiques sur la sainteté, contenus dans les Écritures. Histoire de remettre en perspective Romains 14 : 1 à 15 : 13, nous abordons brièvement ici le légalisme et la liberté chrétienne. Vous trouverez de plus amples informations sur ces deux sujets, dans les chapitres 3 et 4 du livre de David K. Bernard intitulé *Un nouveau regard sur la sainteté pratique*.

De manière générale, le légalisme signifie une conformité stricte ou excessive à un code juridique ou à un ensemble de règles. Dans un contexte chrétien, le légalisme a deux connotations négatives : (1) tenter de faire reposer le salut sur l'accomplissement de bonnes œuvres ou sur la stricte observation de règles ; et (2) imposer à soi-même et aux autres des règles qui ne sont pas fondées sur des enseignements ou des principes bibliques clairs. Nous sommes coupables de *légalisme*, si nous insinuons que l'homme atteint *le salut par les œuvres* ou si nous prêchons *des règles sans principes*.

Nous pouvons éviter le légalisme si nous prêchons : (1) le salut par la foi, et non par les œuvres ; (2) la sainteté comme résultat essentiel de la nouvelle vie en Christ, et non comme moyen d'obtenir le salut ; (3) la loi morale et non la loi cérémoniale ; et (4) les enseignements et les principes bibliques, et non pas les traditions des hommes. Au lieu d'essayer d'imposer la vie chrétienne par des lois externes, nous devons compter sur la puissance du Saint-Esprit et de la Parole de Dieu pour développer la sainteté dans la vie des croyants. Bien sûr, pour former des disciples parmi les convertis et pour superviser

les saints, il est nécessaire de faire des applications pratiques des principes bibliques.

La *liberté chrétienne* a une triple signification biblique.

(1) *Être libéré du péché.* Avant la conversion, nous étions asservis au péché. Maintenant, en tant que personnes remplies de l'Esprit, nous avons le pouvoir sur le péché (Jean 8 : 32-36; Romains 6 : 1-23).

(2) *Être libéré de la loi.* Cela ne signifie pas que Dieu a aboli la loi morale, mais que nous sommes libérés de la loi de l'Ancien Testament de plusieurs façons : (a) *Nous sommes libérés de la peine de la loi*, qui est la mort (Galates 3 : 13). Christ est mort pour nous et par conséquent, la loi ne possède plus le pouvoir de nous condamner. (b) *Nous sommes libres de la tentative d'appliquer la loi par notre seul effort humain.* Les saints de l'Ancien Testament étaient liés à la loi, comme les enfants aux tuteurs et aux administrateurs (Galates 4). Ils n'avaient pas le plein pouvoir de surmonter la chair et d'accomplir la loi morale de Dieu, mais nous avons maintenant reçu ce pouvoir par l'Esprit (Romains 7 : 5-6; 8 : 3-4; Hébreux 8 : 7-13). (c) *Nous sommes libérés de la puissance destructrice de la loi causée par l'abus de la loi par l'homme.* La loi, qui était bonne en soi, est en fait devenue une force néfaste, puisque les hommes l'ont invoquée à tort pour se justifier et ont ainsi rejeté la foi en Christ (Romains 9 : 31-10 : 4; Galates 2 : 16-21). (d) *Nous sommes libérés de la loi cérémoniale* (Marc 7 : 15; Actes 15; Galates 4; Colossiens 2 : 16-17).

(3) *Être libéré en matière non morale.* Nous sommes libres de participer à toute activité qui ne viole pas l'enseignement biblique. Nous sommes libres de suivre le jugement, le désir et la conscience individuels dans des domaines moralement neutres, tels que la consommation de viande et l'observation

de certains jours (Romains 14). Dans ces domaines, nous ne devons pas nous juger les uns les autres, mais nous devons être fidèles à nos propres convictions.

La liberté chrétienne n'annule pas notre responsabilité d'obéir aux enseignements scripturaires sur la sainteté (Romains 6 : 15; Galates 5 : 13, 19-21). La liberté chrétienne n'élimine pas notre responsabilité de suivre les chefs religieux, lorsqu'ils appliquent les principes bibliques de sainteté aux questions contemporaines (Hébreux 13 : 17; Actes 15 : 28-29).

Il est donc certain que notre liberté ne nous permet pas de nous adonner à des désirs charnels, ni de commettre des péchés, ni de violer la Parole de Dieu de quelque manière que ce soit. Nous trouvons également quatre directives importantes pour le bon exercice de la liberté chrétienne, même en ce qui concerne les questions non morales. Nous avons la liberté chrétienne de participer à une activité moralement neutre seulement :

- (1) *Si Dieu y est glorifié* (Romains 14 : 6; I Corinthiens 10 : 31; Colossiens 3 : 17).
- (2) *Si elle nous est bénéfique* : si elle n'est pas nuisible physiquement, mentalement ou spirituellement (I Corinthiens 6 : 12; 10 : 23).
- (3) *Si nous en gardons la maîtrise* : si cela ne nous gruge pas trop d'énergie, de temps ou d'argent, ni n'interfère de quelque façon que ce soit dans notre relation avec Dieu (I Corinthiens 6 : 12).
- (4) *Si elle n'est pas une pierre d'achoppement* : si elle ne cause pas un préjudice spirituel à d'autres (I Corinthiens 8 : 9-13; 10 : 32-33; Romains 14 : 15-21).

Il peut arriver qu'une chose soit moralement neutre en soi, tout en violant l'un de ces principes. Certaines choses sont nuisibles à certaines personnes et non à d'autres, en raison de différences de personnalité, de maturité, d'antécédents

ou d'expériences avant la conversion. Certaines situations peuvent s'avérer très tentantes pour une personne, mais pas pour une autre. En raison des différences individuelles, Dieu peut susciter certaines convictions personnelles chez certaines personnes et non chez d'autres. Il est donc très important que chacun reste fidèle à ses propres convictions et ne tente pas de détruire les convictions des autres.

La liberté chrétienne nous apprend à être tolérants envers les différentes convictions et préférences personnelles des autres chrétiens. En aucun cas, nous ne faisons de compromis avec le péché. Celui qui est légaliste et qui ne comprend pas la liberté chrétienne qualifiera toute chose soit comme pécheresse soit comme totalement admissible. Cependant, il existe des « fardeaux » ou des entraves, ainsi que des choses qui sont carrément des péchés (Hébreux 12 : 1). Certaines choses ne sont pas nécessairement pécheresses en elles-mêmes, mais elles ne sont pas bénéfiques à la vie chrétienne. Dans de tels cas, un bon exercice de la liberté chrétienne nous amènerait à les éviter. Cependant, si quelqu'un n'est pas totalement d'accord sur cette question, nous pouvons toujours l'accueillir comme chrétien. De cette façon, nous pouvons nous mettre en garde contre les dangers de certaines pratiques, sans être légalistes. La liberté chrétienne nous permet d'être en communion avec d'autres croyants, sans devoir être totalement d'accord, en matière de conviction personnelle.

Note

¹Bruce, p. 243.

SECTION VII

Épilogue

(15 : 14 à 16 : 27)

Conclusion personnelle

- A. La raison qui a poussé Paul à écrire (15 : 14-21)
- B. Les projets personnels de Paul (15 : 22-33)
- C. La recommandation de Phœbé (16 : 1-2)
- D. Les salutations aux saints qui sont à Rome (16 : 3-16)
- E. Un dernier avertissement (16 : 17-20)
- F. Les salutations des compagnons de Paul (16 : 21-24)
- G. La doxologie (16 : 25-27)

Épilogue (15 : 14 à 16 : 27)

Dans sa dernière partie, l'Épître aux Romains prend la forme d'une conclusion personnelle. Bien que la majeure partie du livre ressemble plus à un traité doctrinal qu'à une lettre, cette dernière section présente essentiellement les caractéristiques d'une lettre. Paul y a exposé ses objectifs en tant qu'apôtre, notamment ses motivations à écrire et ses projets personnels pour l'avenir. Il en a profité pour approfondir de nombreux points évoqués dans le prologue. En guise de conclusion, il a recommandé une ouvrière chrétienne, il a salué de nombreux saints qui sont à Rome, il a donné des instructions finales et des avertissements, et il a conclu par une louange à Dieu. Bien que l'épilogue ne soit pas essentiellement un passage à caractère didactique, nous pouvons tirer de précieuses leçons spirituelles de ces remarques finales de Paul.

A. La raison qui a poussé Paul à écrire (15 : 14-21)

(14) Pour ce qui vous concerne, mes frères, je suis moi-même persuadé que vous êtes pleins de bonnes dispositions, remplis de toute connaissance, et capables de vous exhorter les uns les autres. (15) Cependant, à certains égards, je vous ai écrit avec une sorte de hardiesse, comme pour réveiller vos souvenirs, à cause de la grâce que Dieu m'a faite (16) d'être ministre de Jésus-Christ parmi les païens ; je m'acquitte du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que les païens lui soient une offrande agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint. (17) J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ, pour ce qui regarde les choses de Dieu. (18) Car je n'oserais pas mentionner une chose si Christ ne

l'avait pas faite par moi pour amener les païens à l'obéissance, par la parole et par les actes, (19) par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit de Dieu; ainsi depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'en Illyrie, j'ai abondamment répandu l'Évangile de Christ. (20) Et je me suis fait honneur d'annoncer l'Évangile là où Christ n'avait point été nommé, afin de ne pas bâtir sur le fondement d'autrui, selon qu'il est écrit : (21) Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront, et ceux qui n'en avaient point entendu parler comprendront.

Le verset 14 entame la dernière partie de Romains, en indiquant le but poursuivi par Paul en écrivant à l'église qui est à Rome. Comme dans le chapitre 1, où il expliquait pourquoi il avait l'intention de leur rendre visite, Paul a adopté ici une approche très délicate. Il a remarqué que les chrétiens romains étaient pleins de bonnes dispositions, remplis de toute connaissance (la perception spirituelle), et capables de s'exhorter les uns les autres (compétents). (L'édition critique dit : « les autres », au lieu de « les uns les autres ».) En bref, il a reconnu qu'ils étaient des chrétiens ayant acquis la maturité sans son aide.

Verset 15. (L'édition critique omet le mot « frères », au début de ce verset.) Le verset 15 explique pourquoi Paul a estimé nécessaire d'écrire et pourquoi, en particulier, il a écrit avec une certaine hardiesse par endroits. (Peut-être avait-il à l'esprit ses fréquentes exclamations : « Loin de là ! », notamment la répudiation du péché dans la vie d'un chrétien, au chapitre 6.) Tout d'abord, il considérait la lettre comme un précieux rappel de vérités qu'ils connaissaient déjà. Deuxièmement, Dieu lui avait donné une grâce spéciale, c'est-à-dire un ministère particulier à remplir.

Verset 16. Ce ministère unique, c'était son appel à être apôtre auprès des Gentils. Pour bien remplir cette responsabilité confiée par Dieu, Paul s'est probablement senti obligé

d'exercer son ministère à Rome, car c'était la plus importante ville non juive de son époque.

Les prédicateurs et les enseignants d'aujourd'hui peuvent tirer une leçon précieuse de l'approche inspirée de Paul. Ils devraient reconnaître le degré de vérité et de maturité de leurs auditeurs, et les en féliciter. Au lieu de proclamer avec arrogance leur intention de corriger toutes les fautes de l'auditoire, ils devraient offrir humblement leur service et rappeler les vérités. Ils doivent prêcher le message de Dieu et accomplir ce à quoi Dieu les appelle, non pas parce qu'ils s'en sentent capables et qu'ils pensent que l'église soit à ce point déficiente, mais plutôt parce que Dieu leur a confié cette responsabilité. Le public doit sentir que le prédicateur ne laisse pas parler son ego, ses désirs ou ses motivations humaines, mais qu'il s'exprime plutôt avec le mandat et l'onction divine. Si Paul, avec ses capacités et ses réalisations, a su adopter cette approche, lui qui avait une si grande vocation, à plus forte raison les prédicateurs d'aujourd'hui devraient-ils le faire, eux aussi !

L'appel de Paul consistait à être « un ministre de Jésus-Christ parmi les païens », c'est-à-dire les Gentils. Ici, le substantif « ministre » (*leitourgos*, en grec) signifie « un serviteur administratif ou un serviteur religieux ». La tâche de Paul était le « divin service de l'Évangile de Dieu ». Le mot « service » (*hierourgeo*, en grec) signifie « accomplir un service saint », « agir en tant que sacrificateur », « offrir des sacrifices ». Prêcher l'Évangile était son service sacerdotal. Le but de ce service était de présenter à Dieu une offrande, un don ou un sacrifice venant des Gentils. Paul n'essayait pas d'accumuler un nombre record de « décisions pour Christ », ni même un nombre record de personnes baptisées au nom de Jésus et remplies du Saint-Esprit. Il voulait plutôt offrir un peuple acceptable à Dieu. Il fallait les sanctifier : les rendre purs, saints, séparés d'avec le péché pour Dieu, par le Saint-Esprit.

Verset 17. Après avoir établi que sa lettre aux Romains résultait de son appel divin et de son service sacerdotal, Paul

s'est expliqué sur la nature de son appel, en montrant qu'il avait, en effet, une vocation apostolique. Bien qu'il ait refusé de s'exalter, il s'est glorifié ou s'est vanté dans Christ Jésus, concernant les choses de Dieu. Il s'est réjoui de ce que Christ avait fait dans son ministère.

Verset 18. Il a refusé de s'attribuer le mérite des réalisations des autres, ou même de s'attribuer le mérite de ce qui avait été fait dans son propre ministère. Il n'a parlé que de ce que Christ avait fait par lui. « Car si j'ose parler, c'est seulement de ce que Christ a accompli par mon moyen... » (BDS)

Le but de l'œuvre de Christ, par l'intermédiaire de Paul, était d'amener les Gentils à l'obéissance. Là encore, nous ne pouvons pas séparer la foi de l'obéissance de la foi (Romains 1 : 5 ; 16 : 26). Le ministère de Paul n'était pas d'amener les hommes à un simple assentiment mental, mais de les motiver à obéir à l'Évangile. Tout ce qui n'est pas une obéissance totale au message de l'Évangile ne correspond pas à la foi salvatrice que Paul a prêchée.

L'œuvre de Christ, dans le ministère de Paul, s'est exprimée à la fois en paroles et en actes. Paul proclamait la Parole avec assurance, partout où il allait. De plus, son ministère a mis en œuvre la Parole par des résultats concrets. Il pouvait s'agir de la réponse obéissante des croyants, ou encore de miracles concrets, accomplis dans son ministère. Un véritable ministère apostolique d'aujourd'hui doit se vivre à la fois en paroles et en actes.

Verset 19. Concrètement, les actes comprenaient des signes et des prodiges puissants, accomplis par la puissance de l'Esprit de Dieu. Comme Paul l'a écrit aux Corinthiens : « Et ma parole et ma prédication ne reposaient pas sur les discours persuasifs de la sagesse, mais sur une démonstration d'Esprit et de puissance » (I Corinthiens 2 : 4). Si nous voulons atteindre notre monde comme Paul a su atteindre le sien, nous devons, nous aussi, avoir un ministère apostolique de miracles accomplis par la puissance de l'Esprit.

Grâce à ce ministère oint, puissant et miraculeux, Paul a été en mesure de prêcher pleinement l'Évangile, de Jérusalem jusqu'en Illyrie. Jérusalem a été le point de départ de l'Église apostolique et le siège spirituel de l'Église primitive. L'Illyrie était une province romaine située sur la rive orientale de la mer Adriatique. Cette région, qui est également appelée la Dalmatie, se trouvait au nord-ouest de la Macédoine, dans ce qui est aujourd'hui la Yougoslavie. Elle représentait le territoire le plus occidental du ministère de Paul à cette époque, le point le plus éloigné de Jérusalem, sur l'itinéraire de ses voyages.

Le livre des Actes ne mentionne pas que Paul ait prêché en Illyrie. Il est possible que cette prédication ait été faite en Macédoine, jusqu'à la frontière de l'Illyrie. Peut-être Paul a-t-il réellement prêché en Illyrie, lorsqu'il s'est rendu en Macédoine, après son ministère à Éphèse (Actes 20 : 1-6). Ce moment se situerait juste avant son voyage à Jérusalem, pour remettre l'offrande pour les saints démunis, et juste avant l'Épître aux Romains.

Bien que Paul n'ait pas prêché dans tous les villages entre Jérusalem et l'Illyrie, il avait établi des églises dans les principales villes non juives, entre ces deux extrémités. Il avait accompli sa tâche d'apporter l'Évangile dans ces régions, en établissant des églises qui pouvaient poursuivre le travail d'évangélisation.

Verset 20. La vocation de Paul était celle d'un pionnier. Il s'est efforcé de ne prêcher que là où Christ n'avait pas été prêché auparavant. Il a délibérément évité de travailler dans des régions où d'autres avaient travaillé. Il s'est décrit lui-même comme celui qui plante et pose les fondements (I Corinthiens 3 : 6, 10).

Verset 21. En prêchant l'Évangile à ceux qui ne l'avaient jamais entendu, Paul s'est efforcé d'accomplir Ésaïe 52 : 15.

Les ministères ne sont pas tous comme celui de Paul. Paul a reconnu que d'autres arrosaient, et que d'autres construisaient sur son fondement (I Corinthiens 3 : 6-10). Néanmoins, les

prédicateurs d'aujourd'hui devraient avoir le même fardeau d'évangéliser les âmes perdues, de faire connaître Christ aux gens pour la toute première fois. L'Église a l'obligation de faire avancer les choses de manière active, dans des endroits où Christ n'a jamais encore été prêché dans la plénitude de l'Évangile. Les églises locales ne doivent jamais devenir complaisantes ni satisfaites de leurs accomplissements, mais doivent toujours maintenir une vigoureuse action d'évangélisation auprès des âmes perdues. Les prêcheurs ne devraient pas chercher des positions de confort achetées par le travail des autres. Même lorsqu'ils continuent un travail commencé par un autre, ils doivent toujours chercher à faire avancer l'Évangile. De plus, ils ne doivent jamais chercher à construire un ministère ou une congrégation locale en démolissant ou en diminuant le ministère d'un autre.

B. Les projets personnels de Paul (15 : 22-33)

(22) C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous. (23) Mais maintenant, n'ayant plus rien qui me retienne dans ces contrées, et ayant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous, (24) j'espère vous voir en passant, quand je me rendrai en Espagne, et y être accompagné par vous, après que j'aurai satisfait en partie mon désir de me trouver chez vous. (25) Maintenant je vais à Jérusalem, pour le service des saints. (26) Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem. (27) Elles l'ont bien voulu, et elles le leur devaient; car si les païens ont eu part à leurs avantages spirituels, ils doivent aussi les assister dans les choses matérielles. (28) Dès que j'aurai terminé cette affaire et que je leur aurai remis ces dons, je partirai pour l'Espagne et passerai chez vous. (29) Je sais qu'en allant vers vous, c'est avec une pleine bénédiction de Christ que j'irai. (30) Je vous exhorte, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ et par l'amour de l'Esprit, à combattre avec moi, en adressant à Dieu des prières en ma

faveur, (31) afin que je sois délivré des incrédules de Judée, et que les dons que je porte à Jérusalem soient agréés des saints, (32) en sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je jouisse au milieu de vous de quelque repos. (33) Que le Dieu de paix soit avec vous tous! Amen!

Après avoir expliqué la raison de sa lettre et le ministère apostolique qui l'a suscitée, Paul a résumé ses projets personnels. Il a assuré à nouveau les Romains de son intention de leur rendre visite dès que possible, mais il a expliqué pourquoi il doit d'abord se rendre à Jérusalem.

Verset 22. Dans le passage de 1 : 13, Paul a mentionné qu'il aurait désiré sincèrement venir plus tôt à Rome, mais qu'il en avait été empêché. Ce verset nous révèle ce qui l'en a empêché : la nécessité de prêcher d'abord dans des endroits où l'Évangile n'était pas encore venu. Rome avait déjà une église, de sorte que, suivant la ligne de conduite décrite dans 15 : 20-21, Paul était contraint de prêcher d'abord dans les régions situées entre Jérusalem et Rome qui n'avaient pas reçu le témoignage.

Verset 23. À ce stade, cependant, il n'avait plus la possibilité d'ouvrir de nouveaux territoires à l'est de Rome, puisqu'il avait pleinement prêché l'Évangile, de Jérusalem jusqu'en Illyrie. Il était enfin en mesure de réaliser son vieux rêve de rendre visite à l'église qui est à Rome. (Compte tenu de la décision, professée par Paul au verset 20, de ne pas construire sur les fondations d'un autre homme, il est peu probable qu'un autre apôtre, tel que Pierre, ait fondé l'église qui est à Rome; et il est encore moins probable qu'un apôtre ait été, à l'époque, l'évêque à la tête de l'église de Rome.)

Verset 24. Pourtant, même en réalisant ce désir qu'il avait depuis longtemps de visiter Rome, Paul a prévu de le faire en chemin, en allant ouvrir un nouveau territoire pour l'Évangile : l'Espagne. Il semble qu'il ne pouvait justifier ce petit plaisir, qu'en l'utilisant pour faire avancer son ministère de pionnier. Dans tous ses projets, Paul n'a jamais renoncé à son intense

zèle missionnaire. (L'édition critique omet la phrase : « J'espère vous voir ».)

Ce projet de voyage avait non seulement un but missionnaire, mais aussi un but personnel ; de même, l'escale à Rome avait, elle aussi, un double objectif. Paul souhaitait profiter au maximum de la compagnie des saints qui étaient à Rome, mais il avait également l'intention de solliciter leur soutien pour son voyage missionnaire en Espagne. Comme dans 1 : 12, Paul a exprimé avec courtoisie sa haute estime pour la communion fraternelle de l'église à Rome.

La Bible n'indique nulle part que Paul ait réellement atteint l'Espagne. À la fin du livre des Actes, il est arrivé à Rome, bien que ce soit dans des circonstances différentes de celles qu'il avait imaginées, c'est-à-dire en tant que prisonnier. Les preuves historiques indiquent que Paul a été libéré à Rome, puis emprisonné de nouveau dans cette ville, et exécuté. Certaines traditions indiquent que, dans l'intervalle, il a effectivement visité l'Espagne, mais il n'y a pas de preuve définitive pour étayer cette supposition.

Verset 25. Avant que Paul ne puisse visiter Rome, il avait cependant une tâche spécifique à accomplir : il devait se rendre à Jérusalem pour y exercer son ministère auprès des saints. Ici, le verbe grec pour dire « exercer son ministère » est *diakoneo*, qui signifie : « servir », « patienter », « soutenir », « aider ».

Verset 26. Plus précisément, il allait apporter aux démunis, parmi les saints de Jérusalem, les contributions financières des églises non juives de Macédoine et d'Achaïe. La Macédoine et l'Achaïe étaient des provinces romaines qui constituaient la majeure partie de la Grèce antique. La Macédoine, située au nord de la Grèce proprement dite, comprenait les villes de Bérée, de Thessalonique et de Philippes. L'Achaïe comprenait Athènes et Corinthe. Ces deux provinces ont été le site du plus récent ministère de Paul (Actes 19 : 21), mais d'autres régions, comme la Galatie, y auraient également contribué (I Corinthiens 16 : 1).

On trouve des allusions à cette collecte de fonds dans Actes 24 : 17, I Corinthiens 16 : 1-4, et II Corinthiens 8 et 9.

Verset 27. Bien qu'il s'agisse là d'une offrande volontaire, Paul la considérait comme le paiement d'une dette morale des églises non juives envers l'église mère de Jérusalem. Les chrétiens d'origine juive avaient partagé l'Évangile et toutes ses bénédictions spirituelles avec les Gentils; ces derniers avaient donc l'obligation de leur rendre service (*leitourgeo*, en grec) dans les choses matérielles. L'église juive avait répondu aux besoins spirituels des Gentils; il était donc convenable que les Gentils répondent aux besoins matériels des saints démunis de Jérusalem.

Verset 28. Dans la NEG, une note en bas de page indique que « remis ces dons » signifie littéralement : « scellé ce fruit ». Le mot « scellé », avec ses connotations juridiques et commerciales, indique que Paul considérait qu'il était de son devoir personnel de livrer cette offrande officiellement. Il souhaitait présenter en toute sécurité à son église mère ce fruit tangible de son travail. Le mot « scellé » indique peut-être aussi que Paul souhaitait que cette offrande consolide la communion fraternelle entre les chrétiens non juifs et juifs. Après avoir rempli cette mission sacrée, il serait libre de se rendre à Rome, puis de prendre la direction de l'Espagne.

Verset 29. Bien que sa venue à Rome soit quelque peu retardée par cette affaire, il était convaincu que lorsqu'il viendrait, il recevrait la pleine bénédiction et l'approbation divines. (L'édition critique omet les mots « de l'Évangile », qui figurent dans certaines traductions.)

Verset 30. À ce moment-là, Paul a exhorté sérieusement les membres de l'église qui est à Rome à prier pour le succès de sa mission. Il les a suppliés de combattre avec lui dans la prière. Tout comme dans le passage de 1 : 9, ce verset souligne la valeur et l'importance de la prière d'intercession. Paul croyait vraiment que les prières des autres faisaient une différence cruciale dans sa vie et son ministère. Il a fondé son appel

aux Romains sur les motifs les plus élevés : par leur Seigneur mutuel et l'amour (*agape*, en grec) de l'Esprit.

Verset 31. Sa demande de prière comportait trois volets. Sa première requête était d'être délivré de ceux qui ne croyaient pas, parmi les Juifs. Sa deuxième requête était de se faire accepter par les croyants d'origine juive. Paul avait apparemment prévu qu'il aurait des difficultés sur ces deux points, et les événements lui ont donné raison (Actes 21). De nombreux chrétiens d'origine juive avaient des doutes à son sujet; ils avaient entendu des rumeurs, selon lesquelles Paul aurait enseigné aux Juifs des pays non juifs à abandonner la loi de Moïse. Les dirigeants de Jérusalem lui ont demandé de faire un vœu juif, pour rassurer le peuple sur le fait qu'il observait toujours les coutumes juives. Nombreux étaient les Juifs non-croyants qui détestaient Paul pour avoir prêché aux Gentils et pour avoir bafoué, à leurs yeux, la loi de Moïse. Lorsqu'il s'est rendu au Temple pour accomplir son vœu, ils ont déclenché une émeute et ont tenté de le tuer. Seule l'intervention des soldats romains a pu le sauver.

Verset 32. La troisième requête de Paul était de venir à Rome avec joie, dans la volonté de Dieu, et d'y trouver du repos. Comme dans 1 : 10, Paul a pris soin de soumettre son désir de visiter Rome à la volonté de Dieu. Il voulait venir à Rome, mais seulement si c'était la volonté de Dieu. Comme dans le passage de 1 : 12, il a souligné la bénédiction mutuelle que sa visite apporterait.

Les prières de Paul ont été exaucées, mais pas comme il l'avait prévu. Certes, Dieu l'a délivré des Juifs incrédules de Jérusalem. Certes, Paul a gagné la faveur des chrétiens d'origine juive. Certes, il est venu à Rome, mais en tant que prisonnier. À travers tout cela, la volonté de Dieu s'est accomplie.

Verset 33. En résumant ces projets, Paul a confié ses lecteurs au Dieu de la paix. Après leur avoir demandé de prier, il a offert pour eux une prière de son cru. (Dans cette prière, Paul

a donné à Dieu le même titre que dans 16 : 20. Il lui donne d'autres titres, dans 15 : 5 et 15 : 13).

C. La recommandation de Phœbé (16 : 1-2)

(1) Je vous recommande Phœbé, notre sœur, qui est diaconesse de l'Église de Cenchrées, (2) afin que vous la receviez en notre Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans les choses où elle aurait besoin de vous, car elle en a aidé beaucoup ainsi que moi-même.

Le verset 1 insère une recommandation de Phœbé, une ouvrière de l'église de Cenchrées, le port oriental de Corinthe. (Voir Actes 18 : 18.) Ce passage indique fortement que Paul a écrit la lettre à Corinthe, et que Phœbé a remis la lettre à Rome.

Phœbé est qualifiée de « sœur », ce qui montre la coutume chrétienne primitive de s'adresser aux autres croyants comme à des frères et des sœurs dans le Seigneur. Dans la KJV, elle est appelée également une « servante » de l'église de Cenchrées; le mot utilisé dans la NEG est « diaconesse ». Le mot grec est en fait « *diakonos* », le même mot que l'on traduit par « diacre » dans Philippiens 1 : 1 et I Timothée 3 : 12. Il est logique de conclure que Phœbé était une diaconesse, bien que certains commentateurs proposent que ce mot soit utilisé ici dans un sens général et non technique. De nombreux érudits considèrent I Timothée 3 : 11 comme une preuve supplémentaire de l'existence de diaconesses, puisque le mot grec est traduit par « femmes ». En tout cas, il est évident, à la lecture de Romains 16 : 1 et des références ultérieures, au chapitre 16, que de nombreuses femmes occupaient des postes de responsabilité et de service importants dans l'Église du Nouveau Testament. Le recours à cette procédure de recommandation témoigne également d'un degré important de coopération et d'organisation entre les églises.

Verset 2 présente Phœbé comme une aide ou, littéralement, comme une « patronne » ou une « protectrice » (*prostatis*, en

grec). On peut déduire de ce mot que Phœbé était une femme riche, de rang social élevé, ce qui pourrait expliquer sa capacité et son besoin de se rendre à Rome pour des affaires personnelles. De toute façon, Paul a noté qu'elle avait été d'une grande aide pour de nombreuses personnes, dont lui-même. Il a demandé que l'église à Rome, la reçoive d'une manière digne des saints et qu'on lui porte assistance par tous les moyens possibles.

D. Les salutations aux saints qui sont à Rome (16 : 3-16)

(3) Saluez Prisca et Aquilas, mes compagnons d'œuvre en Jésus-Christ, (4) qui ont exposé leur tête pour sauver ma vie; ce n'est pas moi seul qui leur rends grâces, ce sont encore toutes les Églises des païens. (5) Saluez aussi l'Église qui est dans leur maison. Saluez Épaïnète, mon bien-aimé, qui a été pour Christ les prémices de l'Asie. (6) Saluez Marie, qui a pris beaucoup de peine pour vous. (7) Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui jouissent d'une grande considération parmi les apôtres, et qui ont même été en Christ avant moi. (8) Saluez Amplias, mon bien-aimé dans le Seigneur. (9) Saluez Urbain, notre compagnon d'œuvre en Christ, et Stachys, mon bien-aimé. (10) Saluez Apellès, qui est éprouvé en Christ. Saluez ceux de la maison d'Aristobule. (11) Saluez Hérodition, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont dans le Seigneur. (12) Saluez Tryphène et Tryphose, qui travaillent pour le Seigneur. Saluez Perside, la bien-aimée, qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur. (13) Saluez Rufus, l'élue du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne. (14) Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermès, Patrobas, Hermas, et les frères qui sont avec eux. (15) Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympe, et tous les saints qui sont avec eux. (16) Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les Églises de Christ vous saluent.

Dans cette section, Paul a exprimé ses salutations à vingt-six personnes (dont la plupart ne sont mentionnées qu'ici),

deux familles et trois églises se réunissant dans des maisons. (Les deux familles étaient probablement aussi des églises de maison.) Bon nombre parmi les références à ces personnes sont intrigantes et fascinantes ; mais dans la plupart des cas, nous ne pouvons que spéculer sur leur identité et leurs activités. Il peut sembler étrange que Paul connaisse autant de saints, dans une ville qu'il n'avait jamais visitée ; mais il avait déjà entendu de nombreux récits sur cette église qui était à Rome (1 : 8 ; 16 : 19). De plus, il avait, semble-t-il, travaillé ailleurs ou converti un grand nombre de ces personnes, que les circonstances de la vie avaient finalement amenées jusque dans la grande ville.

De prime abord, ces salutations peuvent ne pas sembler très significatives, par rapport au reste de l'Épître, mais elles mettent en relief plusieurs vérités très importantes. Tout d'abord, elles aident à confirmer l'authenticité de l'Épître. Si l'Épître n'était pas authentique, pourquoi quelqu'un inclurait-il autant de salutations non pertinentes, dont on pourrait facilement en démontrer la fausseté ?

Il ressort de ce passage que l'apôtre Pierre n'était pas le pasteur à Rome, à cette époque, et qu'il ne pouvait donc pas, de façon raisonnable, être le fondateur de cette église. S'il avait été présent, Paul l'aurait certainement inclus dans cette longue liste de salutations, surtout qu'il saluait tant de personnes inconnues. Dans ce passage particulièrement courtois, il aurait été très impoli d'ignorer l'évêque qui présidait l'église et qui, de surcroît, avait aussi fondé cette église.

Il faut noter le rôle important des femmes, dans l'Église primitive. Paul a mentionné dix femmes dans ce chapitre, en ajoutant un commentaire spécial dans tous les cas, sauf deux. Voici les termes qu'il a utilisés pour décrire plusieurs d'entre elles : « diaconesse », « aide », « compagnon d'œuvre », « celle qui jouissait d'une grande considération parmi les apôtres », et « celle qui travaillait pour le Seigneur ». De toute évidence, il n'en voulait pas aux femmes qui travaillaient au sein de l'Église.

Il faut aussi noter la courtoisie, l'affection personnelle et l'amour chrétien de l'apôtre Paul. Il a pris le temps d'exprimer sa sincère reconnaissance pour le service, la gentillesse et l'amitié des individus, même des personnes qui, par ailleurs, lui étaient inconnues.

De plus, ce passage montre la communion étroite et la dévotion sincère qui régnaient dans l'Église primitive. Nous avons là un bel aperçu de la dévotion des saints, de leur souffrance et de leur travail pour l'Évangile, ainsi que de leur vie totale de foi, d'espérance et d'amour.

Verset 3. Paul a d'abord salué Prisca et Aquilas, un couple marié qui avait travaillé étroitement avec Paul dans l'Évangile (Actes 18 : 2, 18, 26 ; I Corinthiens 16 : 19 ; II Timothée 4 : 19). « Priscille » est la forme diminutive (familiale) du nom propre « Prisca », qui figure dans II Timothée 4 : 19 et dans Romains 16 : 3. Ce nom de Prisca est celui que Paul a effectivement utilisé ici, dans le texte grec. Il se peut que cette femme ait été apparentée à la famille Prisca, qui faisait partie de la noblesse romaine. Si tel est le cas, son statut social élevé pourrait expliquer pourquoi, contrairement à la coutume, elle est mentionnée avant son mari Aquilas, un Juif originaire du Pont. Il est également probable que sa préséance ici (et dans la plupart des passages cités ci-dessus) s'explique par sa personnalité plus imposante et par son rôle plus important dans le travail de l'église.

Verset 4. Prisca et Aquilas avaient risqué leur vie par amour pour Paul. Ils avaient accompli un service remarquable et digne de remerciements de la part de nombreuses églises non juives, ainsi que de Paul lui-même. La Bible ne rapporte pas les événements auxquels Paul fait allusion ici.

Verset 5. Une congrégation locale se réunissait dans la maison de ce couple. Bien que les saints d'une ville aient été considérés comme faisant tous partie de la seule église de cette ville, il n'y avait généralement aucun lieu où tout le monde puisse se réunir. L'Église ne possédait aucun bâtiment. En

général, ils se réunissaient en petits groupes, dans des maisons individuelles. Chaque petite assemblée pouvait être appelée une « église », dans l'un des sens du terme, comme l'a fait Paul ici. À bien des égards, le responsable de cette église de maison, de cette église locale, correspond à un pasteur moderne. Apparemment, les responsables des églises de maison étaient les anciens de l'église de la ville, avec un ancien ou un évêque qui présidait sur toute la ville.

Il est fait mention d'Épaïnète, qui était les prémices de l'Achaïe, ou de l'Asie selon l'édition critique ainsi que la NEG. Il s'agirait apparemment du premier converti de Paul dans la province romaine d'Asie, en Asie mineure occidentale (la Turquie d'aujourd'hui).

Verset 6. Paul a salué une femme nommée Marie, qui avait pris beaucoup de peine pour « nous », ou « vous » selon l'édition critique. (Une seule lettre distingue ces deux pronoms, en grec.)

Verset 7. Andronicus et Junias étaient des parents de Paul et ses compagnons de captivité. Le mot grec pour dire « parents » peut aussi signifier « compatriotes ». Nous ignorons à quel moment ils avaient été prisonniers avec Paul. Ils étaient également chrétiens avant Paul. S'il s'agissait bien d'un lien de sang avec Paul, comme cela semble probable, en raison de la familiarité évidente qu'il avait avec eux avant sa conversion, ce fait apporte un nouvel éclairage sur la conversion de Paul. Si tel est le cas, il avait été exposé non seulement à la prédication d'Étienne, mais aussi au témoignage chrétien des parents, chose avec laquelle il s'était peut-être longtemps débattu. Cela pourrait expliquer les paroles qui lui ont été adressées par le Seigneur : « Il te serait dur de regimber contre les aiguillons » (Actes 9 : 5). Sa conversion spectaculaire ne serait donc pas sortie de nulle part, mais elle aurait été chez lui le point culminant d'un véritable combat intérieur.

Andronicus et Junias jouissaient « d'une grande considération parmi les apôtres ». Cela pourrait signifier qu'ils étaient bien connus des apôtres. Mais il est plus probable que cela

signifie qu'ils étaient bien connus en tant qu'apôtres. Bien sûr, ils ne faisaient pas partie des Douze, mais ils étaient des apôtres au sens général du terme grec, c'est-à-dire « envoyés en mission ». Cette notion s'apparente, de nos jours, à celle des pionniers missionnaires. C'est dans ce sens que Paul et Barnabé ont été qualifiés d'« apôtres » (Actes 14 : 14).

On s'interroge à savoir si le second de ces deux noms doit être Junia (féminin), comme le disent certaines versions, telle la *BDS* et la plupart des autorités anciennes, ou Junias (masculin), comme le disent la *NEG* et de nombreuses traductions modernes. Il y a des manuscrits qui traduisent ce nom par Julia (féminin) ; la *BDS*, pour sa part, comprend une note en bas de page à cet effet. En supposant que ce soit un nom féminin, Adronicus et Junia formeraient probablement un couple, comme Prisca et Aquilas. Bien sûr, cela offense de nombreux théologiens, de nos jours, que de qualifier une femme d'« apôtre », au sens large du terme, même si elle et son mari forment une équipe de missionnaires. Bauer, Arndt et Gingrich affirment qu'il est impossible de déterminer s'il s'agit d'un nom masculin ou féminin, mais ils font remarquer : « La possibilité... que ce soit un nom de femme... (les anciens commentateurs ont pris Andr. et Junia comme couple marié...) mérite d'être prise en considération. »¹

Verset 8. Paul a salué Amplias, qu'il aimait profondément dans le Seigneur. Le texte grec donne son nom au long, Ampliatius, comme le fait la *BDS*.

Verset 9. Ses salutations allaient aussi à Urbain (la forme plus correcte), un autre de ses collègues, et à Stachys, un autre homme qu'il aimait particulièrement.

Verset 10. Apellès est décrit comme ayant été mis à l'épreuve et approuvé. Peut-être s'agissait-il d'un travailleur chevronné ou de quelqu'un qui avait traversé de dures épreuves. Paul a apporté sa touche personnelle à la description qu'il donne des individus, en fonction de leurs caractéristiques respectives. Des salutations ont également été adressées à la famille d'Aristobule.

Verset 11. Paul s'est adressé à Hérodition, un autre parent ou peut-être simplement un compatriote juif, ainsi qu'aux croyants de la maison de Narcisse. Il est possible qu'Aristobule et Narcisse aient été des citoyens éminents, qui avaient une grande famille et de nombreux serviteurs. Peut-être Paul s'adressait-il en fait, dans ces deux versets, à deux églises qui se réunissaient respectivement chez ces deux personnes.

Verset 12. Ici, il est fait mention de trois femmes qui travaillent à l'évangélisation. Les noms de Tryphène et de Tryphose suggèrent qu'elles étaient sœurs, peut-être même jumelles. C'est à juste titre que Paul qualifie Perside de « la bien-aimée », au lieu de « ma bien-aimée ».

Verset 13. Rufus était peut-être le fils de Simon de Cyrène, l'homme qui a porté la croix de Christ (Marc 15 : 21). Le fait que Rufus, fils de Simon, était connu de l'Église primitive est suggéré par le soin inhabituel que Marc a pris pour mentionner son nom. Rufus avait manifestement reçu dans sa vie un appel spécial de Dieu. Paul a métaphoriquement identifié la mère de Rufus comme étant la sienne; elle avait manifestement une relation maternelle spéciale avec Paul.

Verset 14. Il s'agit ici d'une autre église de maison. Les noms mentionnés dans ce verset ne se trouvent nulle part ailleurs dans les Écritures. Hermès n'est pas l'auteur du livre de dévotion populaire connu sous le nom de « *Le pasteur* », car cet ouvrage a été écrit plusieurs générations plus tard.

Verset 15. Ce verset s'adresse encore à une autre église de maison. Philologue et Julie étaient probablement un couple marié ou, peut-être, un frère et une sœur.

Le verset 16 conclut ces salutations individuelles en exhortant les Romains à se saluer par un saint baiser. Rien ne prouve que Dieu ait voulu en faire une ordonnance spéciale. C'était plutôt un mode de salutation typiquement oriental et juif, pour les personnes du même sexe, que de se prendre dans les bras et de se faire la bise. Selon l'histoire ancienne de l'Église, les premiers chrétiens ont effectivement pratiqué le « baiser

de la paix». Le livre de Romains prescrit essentiellement aux chrétiens de se saluer chaleureusement, comme des membres de la famille de Dieu. L'équivalent occidental moderne est de se serrer la main et, pour les personnes de même sexe, de se serrer dans les bras.

L'édition critique inclut le mot « toutes », au début de la deuxième phrase du verset, comme le fait la NEG. Toutes les églises ont envoyé leurs salutations à Rome. Cela venait sans doute des délégués qui se joignaient à Paul pour aller porter l'offrande à Jérusalem (Actes 20 : 4).

E. Un dernier avertissement (16 : 17-20)

(17) Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Éloignez-vous d'eux. (18) Car de tels hommes ne servent point Christ notre Seigneur, mais leur propre ventre ; et, par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples. (19) Pour vous, votre obéissance est connue de tous ; je me réjouis donc à votre sujet, et je désire que vous soyez sages en ce qui concerne le bien, et purs en ce qui concerne le mal. (20) Le Dieu de paix écrasera bientôt Satan sous vos pieds. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous !

Cette admonition donne à l'Épître un ton inhabituel, car ce n'est qu'ici que Paul a affirmé son autorité apostolique de manière aussi forte. Tout au long de l'Épître, il a fait preuve de beaucoup de prudence et de tact, faisant appel aux Écritures et à la raison pour établir ses propositions, conscient du fait qu'il n'avait pas converti les Romains, ni même exercé son ministère auprès d'eux. Mais Dieu considérait évidemment que cet avertissement était si important, qu'il justifiait une admonition forte et autoritaire.

Verset 17. Cette dernière exhortation était un avertissement contre les instigateurs de troubles. Les Romains sont fortement encouragés à se méfier d'eux et de s'en tenir à l'écart.

Le reste de l'Épître ne fournit aucune preuve de l'existence de tels problèmes dans l'église de Rome, à cette époque; au contraire, elle la félicite (1 : 8; 15 : 14; 16 : 19). Apparemment, Dieu avertissait les Romains de se prémunir contre de futurs problèmes. Paul avait déjà connu de graves problèmes en Galatie, avec l'arrivée des judaïsants. Il s'agissait de chrétiens d'origine juive qui insistaient pour dire que les chrétiens non juifs devaient garder la loi de Moïse pour être sauvés. Paul prévoyait que ces étrangers se rendraient bientôt à Rome et y provoqueraient des conflits.

Il fallait plus précisément que les Romains sachent reconnaître et éviter ceux qui causent des divisions (les factions dans l'église) et des scandales (les pierres d'achoppement ou les obstacles qui empêchent les gens de trouver et de servir Dieu). Ils devaient éviter les personnes qui érigeaient des obstacles contraires à l'enseignement qu'ils avaient reçu, dont cette Épître faisait partie.

Verset 18. Ce verset décrit l'état de ces instigateurs de troubles. Au lieu de servir le Seigneur, ils servent leurs propres appétits, leurs propres convoitises. En d'autres termes, ce sont des mercenaires. Par des paroles douces et flatteuses, ils trompent les simples. Le mot grec traduit par « simple » (*akakos*) signifie ici « innocent », « sans malice » ou « sans méfiance ». La méthode de ces mercenaires contraste fortement avec la proclamation de l'Évangile par Paul lui-même : « Pour moi... ce n'est pas avec une supériorité de langage ou de sagesse que je suis allée vous annoncer le témoignage de Dieu... Et ma parole et ma prédication ne reposaient pas sur les discours persuasifs de la sagesse, mais sur une démonstration d'Esprit et de puissance » (I Corinthiens 2 : 1, 4).

Le verset 19 assure les Romains de la confiance de Paul et de leur capacité à rester fidèles. Comme l'indique 1 : 8, l'église qui est à Rome avait une bonne réputation dans toute la chrétienté, et Paul s'en réjouissait. Ils étaient reconnus, en particulier, pour leur obéissance. Néanmoins, Dieu les exhorte

à être sages en ce qui concerne ce qui est bien, mais purs en ce qui concerne le mal. Le mot grec traduit par « purs », dans ce verset (*akeraios*), signifie « pur », « innocent ». C'est le même mot que l'on traduit par « simples », dans l'enseignement de Christ : « Soyez donc prudents comme les serpents, et simples comme des colombes » (Matthieu 10 : 16). Le verset 19 semble ainsi être une allusion à ces paroles de Christ.

Le verset 20 donne l'assurance de la victoire. Le Dieu de paix (voir 15 : 33) apportera la paix dans la bataille, en détruisant l'opposition. Il va bientôt écraser Satan sous les pieds de l'Église. Le mot que l'on traduit par « bientôt » peut signifier soit « bientôt », soit « rapidement ». L'accent est peut-être mis sur le fait que, lorsque la conquête de Satan viendra, elle sera rapide.

Le verset 20 fait évidemment allusion à Genèse 3 : 15, où Dieu a dit au serpent : « Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité ; celle-ci t'écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon. » En appliquant à Dieu cette prophétie sur Christ, le livre de Romains assimile en fait Christ à Dieu. Le fait d'affirmer que Satan sera écrasé par Christ équivaut à dire que Satan sera écrasé sous les pieds de l'Église. Puisque l'Église est le corps de Christ, l'Église participera à l'écrasement de Satan et en sortira victorieuse.

Sur cette note triomphante, une bénédiction est prononcée sur l'église qui est à Rome : « Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ soit avec vous ! »

Bien que la forte mise en garde qui marque cette section soit quelque peu inhabituelle pour le livre des Romains, il est courant de voir ce genre d'avertissement contre les instigateurs de trouble, les mercenaires, les trompeurs et les faux prophètes, dans les Épîtres du Nouveau Testament. (Voir Philippiens 3 : 18-19, II Timothée 3 : 6, Tite 1 : 10-11, II Pierre 2 : 12-19, et Jude 11-16.)

F. Les salutations des compagnons de Paul (16 : 21-24)

(21) *Timothée, mon compagnon d'œuvre, vous salue, ainsi que Lucius, Jason et Sosipater, mes parents. (22) Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre. (23) Gaius, mon hôte et celui de toute l'Église, vous salue. Éraste, le trésorier de la ville, vous salue, ainsi que le frère Quartus. (24) Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen!*

Ceux qui étaient avec Paul au moment où la lettre a été écrite ont également envoyé leurs salutations. Comme le fait 16 : 3-16, ce passage montre la fraternité, l'affection et l'amour qui régnaient dans l'Église primitive. Il aide à identifier Corinthe comme le lieu où il a été écrit. Il sert également à authentifier l'Épître, en particulier la dernière partie de celle-ci.

Le verset 21 rapporte, de toute évidence, les salutations des compagnons de voyage de Paul. Timothée, le compagnon de route de Paul, est bien connu grâce au livre des Actes, à I Timothée et II Timothée, ainsi qu'à diverses références dans les Épîtres de Paul. Lucius, Jason, et Sosipater pourraient être les mêmes hommes que ceux mentionnés dans Actes 13 : 1, 17 : 5-7, et 20 : 4, mais il n'y a aucune preuve, car ces noms étaient assez communs. Ces hommes étaient des parents de Paul, ce qui signifie probablement qu'ils étaient ses compatriotes ou ses coreligionnaires juifs. Lucius (*Loukios*, en grec) n'était probablement pas l'auteur de l'Évangile de Luc, car Paul appelait ce dernier toujours *Loukas* dans le texte grec d'origine (Colossiens 4 : 14; II Timothée 4 : 11; Philémon 24). De plus, en tant que Gentil, Luc n'était en aucun cas le parent de Paul (bien que l'on puisse ponctuer le verset pour que seuls Jason et Sosipater soient les parents).

Verset 22. Tertius, le scribe chrétien qui a mis par écrit l'Épître pour Paul, a envoyé ses salutations. Paul avait coutume de dicter ses lettres à un scribe (I Corinthiens 16 : 21; Colossiens 4 : 18; II Thessaloniens 3 : 17). Cela explique peut-être le style vigoureux, frais et rapide de Paul, ainsi que

ses fréquentes interruptions et ses digressions, en plein milieu de ses réflexions.

Le verset 23 rapporte les salutations des chrétiens de la ville où se trouvait Paul, ville que ce verset aide à identifier comme étant Corinthe. Gaius était l'un des rares convertis de Corinthe que Paul avait personnellement baptisé (I Corinthiens 1 : 14). Il était l'hôte de Paul, à cette époque, ainsi que l'hôte de toute l'Église. Apparemment, l'église corinthienne se réunissait dans sa maison, ou peut-être était-il un hôte bien connu des chrétiens qui visitaient Corinthe. Gaius était un nom très courant, et celui dont il est question ici n'est probablement pas le même que ceux qui sont mentionnés dans Actes 19 : 29, Actes 20 : 4, et III Jean 1.

Éraste était le trésorier de la ville. Il est intéressant de voir qu'au moins un des premiers chrétiens occupait un très haut poste dans la société, celui de trésorier d'une des plus grandes villes de l'époque. Cet homme n'était probablement pas celui mentionné dans Actes 19 : 22 et II Timothée 4 : 20, bien que cette dernière référence soit liée à Corinthe. Les archéologues ont découvert un pavé de Corinthe, datant du premier siècle, qui portait le nom d'Éraste inscrit comme directeur des travaux publics. Bien que les deux postes et les deux mots grecs qui les désignent ne soient pas les mêmes, la version anglaise *NIV* utilise ce dernier titre dans sa traduction du verset 23. Il est probable qu'Éraste ait été promu de directeur des travaux publics à trésorier de la ville.

Quartus est par ailleurs inconnu. Dans la NEG, comme dans le texte grec, il est désigné comme « le » frère, ce qui signifie peut-être « notre » frère ou « son » frère. Peut-être était-il simplement présent, lorsque Paul a envoyé la lettre. Certains ont spéculé que Tertius était le frère aîné de Quartus, puisque leurs noms signifient respectivement « troisième » et « quatrième ».

Le verset 24 est une autre bénédiction qui invoque la grâce du Seigneur Jésus-Christ sur les lecteurs. D'après l'édition critique, cette phrase n'est pas originale, mais aurait été ajoutée

sous l'influence de la bénédiction du verset 20, qu'elle reproduit presque exactement. La plupart des manuscrits grecs existants placent 16 : 25-27 plus tôt dans l'Épître (voir ci-dessous) et placent verset 24 en dernier. Le verset 24 a été accepté comme une conclusion plus appropriée et plus correcte que le verset 23, puisque le verset 24 est une bénédiction semblable aux derniers versets des autres Épîtres de Paul.

G. La doxologie (16 : 25-27)

(25) À celui qui peut vous affermir selon mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère caché pendant des siècles, (26) Mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, d'après l'ordre du Dieu éternel, et porté à la connaissance de toutes les nations, afin qu'elles obéissent à la foi, (27) à Dieu, seul sage, soit la gloire aux siècles des siècles, par Jésus-Christ!

Contrairement aux autres Épîtres de Paul, celle de Romains se termine par une louange à Dieu. La plupart des manuscrits grecs situent ce passage après 14 : 23. Peut-être les copistes anciens ne pensaient-ils pas qu'il puisse s'agir de la fin, car ce n'était pas le genre de bénédiction par laquelle se terminaient les autres Épîtres de Paul. L'autre emplacement peut également indiquer que Romains a parfois circulé dans d'autres églises, sans les informations personnelles des chapitres 15 et 16. Même si l'on s'interroge sur l'emplacement de ce passage, il n'y a aucune raison de douter de son authenticité.

Bien que différent de la bénédiction habituelle de Paul, ce passage est une conclusion appropriée pour cette Épître, unique en son genre. Il fait écho aux thèmes des premiers versets de l'Épître. Peut-être Paul a-t-il ajouté cette conclusion après que Tertius a eu terminé la lettre et qu'il la lui a relue. Paul avait coutume de terminer ses lettres par une note de sa propre main (II Thessaloniens 3 : 17) ; cette doxologie pourrait donc très bien être la signature personnelle de Paul.

Ce grand hymne de louange est certainement une conclusion appropriée pour le livre.

Verset 25. Paul a adressé cette louange au Dieu tout-puissant. Il a noté la puissance de Dieu d'affermir les croyants romains — ce que Paul a souhaité dans 1 : 11. Cet affermissement se fait par (ou est promis par) « mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ ». Comme dans le passage de 2 : 16, Paul a personnalisé l'Évangile. Dans le passage de 1 : 16, Paul a souligné que la puissance de Dieu réside dans l'Évangile de Jésus-Christ.

Cela se passe conformément à la révélation du mystère caché des temps passés. Le terme *mystère*, tel qu'il est utilisé dans le Nouveau Testament, fait allusion aux pensées secrètes et aux plans de Dieu qui sont cachés à la raison humaine, et que Dieu doit révéler à l'homme afin qu'il puisse les comprendre. Dans les écrits de Paul, un mystère est quelque chose qui était autrefois secret, mais qui est maintenant révélé.

Verset 26. Ce mystère est maintenant connu de toutes les nations. La révélation a été rendue possible et s'est réalisée sur l'ordre du Dieu éternel. Le mystère a été révélé par les « écrits des prophètes », ou Écritures prophétiques. Il semble s'agir de l'Ancien Testament, mais si c'est le cas, comment le mystère pourrait-il être révélé dans l'Ancien Testament et être en même temps caché au reste du monde ? La réponse est peut-être la suivante : bien que l'Ancien Testament contienne des prophéties qui, lorsqu'elles sont correctement interprétées et proclamées, font connaître les plans secrets de Dieu pour l'homme, ce n'est qu'à la lumière de la prédication de Jésus-Christ par l'Église du Nouveau Testament que l'homme a pu comprendre pleinement ces prophéties.

Ou alors, il s'agit peut-être de la prophétie du Nouveau Testament, ces écrits inspirés des auteurs du Nouveau Testament, qui étaient alors en cours de composition, de diffusion et de collecte. Après tout, le sens premier du mot « prophétique » est « inspiré de Dieu » et non pas « prévision de l'avenir ». La

comparaison avec Éphésiens 3 : 5 (voir ci-dessous) donne crédit à cette interprétation.

De quel mystère s'agit-il exactement ici ? Si la deuxième proposition du verset 25 est une reformulation de la première, le mystère serait la prédication de Jésus-Christ. C'est-à-dire que Dieu s'est manifesté dans la chair (I Timothée 3 : 16), qu'il a racheté notre salut par la mort, l'ensevelissement et la résurrection de son Fils, qu'il offre le salut à toute l'humanité par la foi en Christ, et qu'il permet aux hommes de se repentir, d'être baptisés au nom de Jésus pour la rémission des péchés, et d'être remplis du Saint-Esprit. C'était là le plan de Dieu depuis le début. L'Ancien Testament l'a prophétisé, le Nouveau Testament l'a prêché, et il a maintenant été clairement révélé à l'humanité.

Plus spécifiquement, le mystère est probablement lié au plan de Dieu pour l'Église du Nouveau Testament. Tout au long de l'histoire, Dieu a prévu, et l'Ancien Testament a prédit, que Dieu établirait une nouvelle alliance et qu'il aurait un corps de croyants, appelés et remplis de l'Esprit. Dieu avait prévu de sauver les Gentils, mais, plus encore, Dieu avait prévu d'unir les Juifs et les Gentils en un seul corps, par l'Évangile de la foi en Jésus-Christ. (Voir Romains 3 : 21-31 ; 4 : 9-17 ; 9 : 24-29 ; 15 : 7-13.) Ce mystère est décrit dans Éphésiens 3 : 3-6 et cette signification spécifique semble correspondre le mieux au contexte des Romains : « C'est par révélation que j'ai eu connaissance du mystère sur lequel je viens d'écrire en peu de mots. En les lisant, vous pouvez vous représenter l'intelligence que j'ai du mystère de Christ. Il n'a pas été manifesté aux fils des hommes dans les autres générations, comme il a été révélé maintenant par l'Esprit aux saints apôtres et prophètes de Christ. Ce mystère, c'est que les païens sont cohéritiers, forment un même corps, et participent à la même promesse en Jésus-Christ par l'Évangile. »

Le but dans lequel ce mystère a été révélé à toutes les nations, c'est qu'elles « obéissent à la foi ». La BDS dit que la révélation est « pour qu'ils soient amenés à lui obéir en croyant ». Tout

comme 1 : 17, ce verset met l'accent sur la justification par la foi ; et, tout comme 1 : 5, il met l'accent sur l'obéissance de la foi. *The Wycliffe Bible Commentary* le définit ainsi : « l'obéissance que la foi met en pratique ». ²

De nombreuses personnes prêchent à juste titre la justification par la foi, en s'appuyant sur l'autorité du livre de Romains. Cependant, beaucoup parmi ces personnes définissent la foi comme un simple assentiment mental, une acceptation intellectuelle ou une confession verbale. Elles doivent comprendre la foi telle que le livre de Romains la présente, c'est-à-dire comme inséparable de l'obéissance.

Le verset 27 conclut la phrase en revenant à l'idée de départ contenue au verset 25 : rendre gloire à Dieu. L'apôtre inspiré a reconnu un seul Dieu, qui lui seul est sage, auquel Paul a donné la gloire éternelle par Jésus-Christ. Ce verset est très semblable au verset 25 de Jude : « À Dieu seul, notre Sauveur, par Jésus-Christ notre Seigneur, soient gloire, majesté, force et puissance, dès avant tous les temps, et maintenant, et dans tous les siècles ! Amen ! »

De même que c'est par Christ que nous viennent de Dieu la grâce et la paix (1 : 7) et que c'est par Christ que nous devons rendre grâce à Dieu (1 : 8), ainsi nous devons rendre gloire à Dieu par Jésus-Christ. Dieu mérite la gloire éternelle pour ce qu'il est, mais il mérite spécifiquement la gloire éternelle pour s'être manifesté et avoir apporté le salut par Christ. L'unique Dieu qui s'est incarné en Jésus-Christ régnera pour l'éternité, comme Christ exalté avec son corps humain glorifié (Apocalypse 22 : 3-5). Comme Jésus-Christ, Dieu recevra de son Église la louange, l'adoration et la gloire pour l'éternité. À Dieu soit la gloire par Jésus-Christ pour toujours. Amen ! Qu'il en soit ainsi !

Notes

¹ Bauer, Arndt et Gingrich, *A Greek-English Lexicon of the New Testament*, 2^e éd. (Chicago : University of Chicago Press, 1979), p. 380.

² *The Wycliffe Bible Commentary*, p. 1226.

Bibliographie

- Aland, Kurt et coll, éditeurs. *The Greek New Testament*, troisième édition. Stuttgart, Allemagne de l'Ouest : United Bible Societies, 1983.
- Barmby, J. *Romans*, Volume 18 de *The Pulpit Commentary*, H. D. M. Spence et Joseph Exell, éditeurs. Réimpression 1981, Grand Rapids : Eerdmans.
- Bauer, Walter, Arndt, W. F., et Gingrich, F. W. *A Greek-English Lexicon of the New Testament*, deuxième édition. Chicago : University of Chicago Press, 1979.
- Bernard, David. *The New Birth*. Hazelwood, Mo. : Word Aflame Press, 1984. [Disponible en français : *La nouvelle naissance*. Trois-Rivières, Québec : Éditions Traducteurs du Roi, 2018.]
- Bernard, David. *The Oneness of God*. Hazelwood, Mo. : Word Aflame Press, 1983. [Disponible en français : *L'unicité de Dieu*. Trois-Rivières, Québec : Éditions Traducteurs du Roi, 2020.]
- Bernard, David. *Practical Holiness: A Second Look*. Hazelwood, Mo. : Word Aflame Press, 1985. [Disponible en français : *Un nouveau regard sur la sainteté pratique*. Trois-Rivières, Québec : Éditions Traducteurs du Roi, 2020.]
- Bonhoeffer, Dietrich. *The Cost of Discipleship*, deuxième édition, R. H. Fuller, traducteur. New York : Macmillan, 1959.
- Des ponts, Jerry. *The Pursuit of Holiness*. Colorado Springs, Co.. : NavPress, 1978.
- Bruce, F. F. F. *The Epistle to the Romans*, Volume 6 de *The Tyndale New Testament Commentaries*, R. V. G. Tasker, éditeur. Grand Rapids : Eerdmans, 1963.
- Dana, H. E. et Mantey, J. R. *A Manual Grammar of the Greek New Testament*. New York : Macmillan, 1957.

- Erdman, Charles. *L'Épître de Paul aux Romains*. Philadelphie : Westminster Press, 1966.
- Fuller, Daniel. *Gospel and Law: Contrast or Continuum?* Grand Rapids : Eerdmans, 1980.
- Hiebert, D. Edmund. *An Introduction to the Pauline Epistles*. Chicago : Moody Press, 1954.
- Sainte Bible*, New International Version. *Grand Rapids : Zondervan, 1978.*
- Holy Bible, The New King James Version*. Nashville : Thomas Nelson Publishers, 1982.
- Marshall, Alfred. *The Interlinear Greek-English New Testament*. Grand Rapids : Zondervan, 1958.
- Nee, Watchman. *The Normal Christian Life*. Wheaton, II : Tyndale House Publishers, 1957.
- Newell, William. *Romans Verse by Verse*. Chicago : Moody Press, 1938.
- Pfeiffer, Charles et Harrison, Everett, éditeurs. *The Wycliffe Bible Commentary*. Chicago : Moody Press, 1962.
- Phillips, J. B. *The New Testament in Modern English*. New York : Macmillan, 1958.
- Thayer, Joseph. *A Greek-English Lexicon of the New Testament*. 1885, réimpression. Grand Rapids : Eerdmans.
- Thomas, W. H. Griffith. *St. Paul's Epistle to the Romans*. Grand Rapids : Eerdmans, 1974.
- Vaughan, Curtis, rédacteur en chef. *The New Testament from 26 Translations*. Grand Rapids : Zondervan, 1967.
- Vine, W. E. *An Expository Dictionary of New Testament Words*. Old Tappan, N.J. : Fleming H. Revell, 1940.

Table des matières

Avant-propos	7
Introduction.....	9
I. Prologue (1 : 1-17).....	27
II. La culpabilité universelle (1 : 18 à 3 : 20).....	41
III. La justification par la foi (3 : 21 à 5 : 21)	79
IV. La vie du croyant (6 : 1 à 8 : 39)	135
V. La situation d'Israël (9 : 1 à 11 : 36)	189
VI. Les exhortations concrètes pour une vie chrétienne (12 : 1 à 15 : 13).....	245
VII. Épilogue (15 : 14 à 16 : 27)	293
Bibliographie	321